

Naufrage de la frégate "La Méduse" : faisant partie de l'expédition du Sénégal en 1816 ([Reprod.]) par A. Corréard... et [...]

Corréard, Alexandre (1788-1857). Naufrage de la frégate "La Méduse" : faisant partie de l'expédition du Sénégal en 1816 ([Reprod.]) par A. Corréard... et H. Savigny,.... 1821.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

**MICRO-EDITIONS  
DE  
L'INSTITUT NATIONAL DES LANGUES  
ET CIVILISATIONS ORIENTALES**

**ARCHIVES AFRICAINES**

**PUBLIEES EN COLLABORATION  
AVEC L'ASSOCIATION DES UNIVERSITES  
PARTIELLEMENT OU ENTIEREMENT DE  
LANGUE FRANCAISE**

**SERIE V**



Portrait de *Benjamin Franklin*  
présenté au moment de sa prise de possession de l'Amérique  
du Nord de son invention l'histoire de la  
Commission de l'Assemblée française



**NAUFRAGE**  
**DE LA FRÉGATE**  
**LA MÉDUSE,**

**FAISANT PARTIE DE L'EXPÉDITION DU SÉNÉGAL ,**  
**EN 1816 ;**

**PAR A. CORRÉARD, INGÉNIEUR-GÉOGRAPHE (LIBRAIRE);**  
**ET H. SAVIGNY, CHIRURG. DE MARINE (MÉDECIN).**

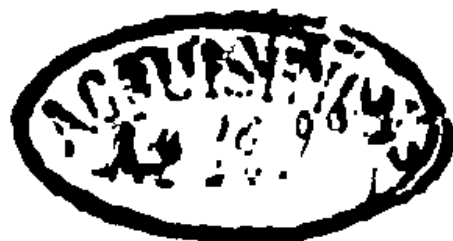
**CINQUIÈME ÉDITION,**  
**ENTIÈREMENT REPOUNDUE, ORNÉE DE HUIT GRAVURES,**  
**PAR M. GÉRICAULT, ET AUTRES ARTISTES.**

*L'homme heureux croit à peine au malheur, et  
souvent accuse celui dont il a causé les désastres.*



**A PARIS,**  
**CHEZ CORRÉARD, LIBRAIRE,**  
**PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS, N° 258.**

~~~~~  
1821.



A Monsieur

*Jacques Laffitte,*

*Représentant du peuple français.*

---

*Des malheurs inouis jusqu'alors frappèrent, en 1816, plusieurs de vos compatriotes. M. Jay fit pour eux un appel public à la générosité nationale; et, quelque empressement que pût y mettre cet écrivain philanthrope, votre noble cœur avait déjà conçu et manifesté le désir de voir ouvrir une souscription en faveur des naufragés de la Méduse. Toutes les vertus sont françaises, comme la gloire. A cet appel, à votre exemple, les souscripteurs se hâtèrent, de tous*

*les points de la France libérale, et une grande infortune fut soulagée.*

*Vous avez encore d'autres titres à ma reconnaissance particulière. On sait envers moi les rigueurs de la justice. Seul de tous les libraires, simple vendeur (avant la saisie) de l'ouvrage incriminé, je me suis vu condamné à plusieurs reprises. Je puis bien appeler cela mon second naufrage.*

*La justice m'avait condamné comme éditeur : je subissais ma peine quand on a eu des preuves bien convaincantes que je ne l'étais pas. Une méprise de pareil genre, lors de la reconnaissance du Cap-Blanc, avait conduit la Méduse au banc d'Arguin.*

*Sainte-Pélagie renouvela en plus d'un genre mes douleurs du radeau. Je souffrais, dans cette prison, des blessures et des incom-*

*modités ; tristes fruits de mon naufrage ; le ministre de la justice refusa constamment de me laisser subir ma détention dans une maison de santé ; les amendes prononcées contre moi montaient ensemble à près de 4,000fr. ; le fisc inexorable devait prolonger ma captivité jusqu'à ce que j'eusse payé cette somme. Cependant, l'impitoyable censure défendait aux journaux d'appeler encore à mon secours la générosité française ; et tandis qu'une peur sacrilège nouait la bourse de la bienfaisance, vous, presque seul, avez fait pour moi ce que j'espérais de ma patrie entière.*

*Il n'est pas en moi de vous témoigner ma reconnaissance, mieux qu'en vous dédiant cet ouvrage. Je le présente à vos amis et à vos ennemis : en voyant quelles infortunes vous avez secourues, les uns redou-*

*bleront , s'il se peut , d'attachement à votre  
personne ; les autres n'oseront plus vous  
faire un crime de vos bienfaits.*

**A. CORRÉARD.**

---

## PRÉFACE.

---

LES annales de la marine n'offrent pas d'exemple d'un naufrage aussi terrible que celui de la frégate *la Méduse*. Deux infortunés, miraculeusement échappés à cette catastrophe, s'imposent la tâche pénible et délicate d'en retracer toutes les circonstances.

Ce fut au milieu des souffrances les plus cruelles que nous fîmes le serment de faire connaître au monde civilisé tous les détails de nos malheureuses aventures, si Dieu nous permettait de revoir encore une fois notre chère patrie. Nous croirions manquer à nous-mêmes et à nos concitoyens, en laissant plongés dans l'oubli des faits que le

Public doit être avide de connaître. Tous les détails des événemens auxquels nous n'avons pu être présens, nous ont été communiqués par des personnes sûres, qui en ont garanti l'authenticité. Au reste, nous n'avancerons rien qui ne soit susceptible d'être prouvé.

Ici, nous entendons quelques voix nous demander à quel titre nous nous ingérons de faire connaître au Gouvernement des hommes coupables, peut-être, mais que *leurs places, leurs grades*, devaient faire traiter avec plus de ménagement. On est près de nous faire un crime d'avoir osé dire que des officiers de marine nous avaient abandonnés. Mais quel intérêt, dirons-nous à notre tour, ferait réclamer une fatale indulgence pour ceux qui ont manqué à leurs devoirs, tandis que la destruction de cent cinquante malheureux, livrés au sort le plus funeste, exciterait à peine un murmure

d'improbation? Sommes-nous encore aux temps où les hommes et les choses étaient sacrifiés aux caprices de la faveur? Les ressources et les dignités de l'état sont-elles encore le patrimoine exclusif d'une classe privilégiée? et est-il d'autres titres aux places et aux honneurs, que le mérite et les talens?

Osons dire une vérité de plus, une vérité utile au ministre même. Il existe parmi les officiers de la marine un intraitable esprit de corps, un prétendu point d'honneur, aussi faux qu'impérieux, qui les porte à regarder comme une insulte faite à toute la marine, la révélation d'un coupable. Ce principe insoutenable, qui n'est utile qu'à la nullité, à l'intrigue, aux gens les moins dignes d'invoquer le mot d'*honneur*, a, pour l'état et le service public, les plus funestes conséquences. Par là, l'incapacité et la bassesse sont toujours couvertes d'un voile coupable qu'on ose vou-



loir rendre sacré; par là, les faveurs de l'autorité s'égarerent, au hasard, sur des gens qui lui imposent l'étrange loi de rester perpétuellement aveuglée sur leur compte. A l'abri de cette loi d'un silence officieux, secondé encore jusqu'ici par l'esclavage de la presse, des gens sans talent survivent à toutes les révolutions, traînent dans toutes les antichambres leur incapacité privilégiée, et bravant l'opinion publique, celle même de leurs camarades, premières victimes du sot et orgueilleux préjugé qui les abuse, se montrent d'autant plus âpres à enlever les faveurs et les honneurs, qu'ils sont moins habiles à s'en rendre dignes.

Nous croirons avoir bien mérité du Gouvernement, si notre Relation véridique peut lui faire sentir combien on a trompé sa confiance. Justes, d'ailleurs, et non passionnés, c'est avec une véritable satisfaction que nous ferons connaître ceux qui, par leur conduite

dans notre naufrage , se sont acquis des titres à l'estime générale. D'autres se plaindront sans doute de la sévérité de notre langage accusateur ; mais les gens de bien nous approuveront. Si nous entendons dire que notre franchise a pu être utile à notre pays, un pareil succès nous servira à-la-fois de justification et de récompense.

Nous avons interrogé, pour les détails nautiques, plusieurs marins du bord même ; nous avons cependant qu'en comparant leurs dépositions, nous avons remarqué qu'elles n'étaient pas toujours parfaitement concordantes ; mais nous nous sommes arrêtés aux faits qui avaient le plus de témoins en leur faveur. Nous serons quelquefois forcés de retracer des vérités cruelles ; d'ailleurs, elles ne s'adresseront qu'à ceux dont l'impéritie ou la pusillanimité a causé ces affreux événemens. Nous osons assurer que les nombreuses observations que nous

avons recueillies donneront à notre ouvrage toute l'exactitude rigoureusement exigée dans une relation aussi intéressante.

Nous prévenons les lecteurs qu'il nous a été impossible de ne pas nous servir par fois du langage marin, ce qui donnera peut-être beaucoup de rudesse à notre narration ; mais nous attendons du Public, toujours indulgent, qu'il voudra bien l'être encore dans cette circonstance, pour deux infortunés qui n'ont d'autre prétention que celle de lui faire connaître la vérité, et non de lui donner un ouvrage supérieur. Du reste, comme nous soumettons, en quelque sorte, ces événemens au jugement des marins français, il a fallu nécessairement nous servir des termes techniques, pour les mettre à même de bien nous entendre.

Nous avons rapporté, dans le texte, les notes intéressantes de M. Brédif (1), ingénieur

---

(1) Mort à Saint-Louis, trois jours après son retour d'une

des mines , et l'un des naufragés de *la Méduse*.

On trouvera dans cette nouvelle édition ,

1°. Les aventures des soixante-trois naufragés qui abordèrent au nord des Mottes d'Angel, et qui eurent à traverser cent lieues de désert ;

2°. Une foule de détails curieux ;

3°. Des anecdotes concernant le ministère de M. Dubouchage ;

4°. Le jugement de M. de Chaumareys ;

5°. Une pétition adressée aux deux Chambres par M. Corréard , à l'effet d'obtenir une nouvelle procédure ;

6°. Les procès de M. Corréard ;

7°. La liste des souscripteurs en faveur des naufragés de *la Méduse* ;

---

mission dont l'avait chargé le Gouvernement, pour l'intérieur de l'Afrique.

8°. L'ode de M. Brault , sur le naufrage de  
*la Méduse* ;

9°. La Relation des événemens arrivés le  
28 février 1812 , dans les mines de Beaujonc.



---

# RELATION

DU NAUFRAGE

DE LA FRÉGATE LA MÉDUSE.

---

## CHAPITRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENTS français sur la côte d'Afrique. — Expédition du Sénégal ; nombre d'hommes et navires qui la composent. — Départ. — *La Loire* et *l'Argus* laissés en arrière. — Perte d'un mousse. — On évite les huit roches. — Courant de Gibraltar. — Reconnaissance des îles Santo-Porto, Désertes et Madère. — Confiance du capitaine dans un passager. — Ténériffe. — Français abandonnés depuis huit ans ; refus de les prendre.

---

LES établissements français situés sur la côte occidentale de l'Afrique, depuis le Cap-Blanc jusqu'à l'embouchure du fleuve de Gambie, ont été possédés tour à tour par la France et par l'Angleterre. Les Français, au pouvoir desquels ils sont définitivement restés, en avaient été les premiers fondateurs avant le 14<sup>e</sup> siècle,

et avaient découvert la contrée 350 ans avant l'ère vulgaire (1).

Les Anglais s'emparèrent, en 1758, de l'île Saint-Louis, lieu où siège le gouvernement général de tous les établissemens que nous avons sur cette partie de la côte : nous y rentrâmes vingt ans après, en 1779. A cette époque nos possessions nous furent assurées de nouveau par le traité de paix conclu entre la France et l'Angleterre, le 5 septembre 1782. En 1808 elles retombèrent encore une fois entre les mains des Anglais, moins par la force de leurs armes que par la trahison de quelques hommes indignes de porter le nom de Français. (Un de ces mêmes hommes a reçu la croix d'honneur, pour de prétendus services rendus aux naufragés de *la Méduse*.) Elles nous furent ensuite restituées par les traités de Paris de 1814 et 1815, qui confirment celui de 1783 dans tout son contenu.

Les dispositions de ce traité règlent les droits respectifs des deux nations sur la côte occidentale de l'Afrique ; elles déterminent les possessions de la France ainsi qu'il suit : depuis le Cap-Blanc, situé par les 19° 30' de longitude et par les 20° 55' 50'' de latitude jusqu'à l'embouchure de la Gambie, située par les 19° 9' de longitude et par les 13° de latitude ; elles

---

(1) Euthymène, l'un des plus fameux astronomes de son temps, naquit 350 ans avant J. C., trouva la latitude de Marseille, sa patrie, et fut le premier qui reconnut l'embouchure du Sénégal.

garantissent cette propriété d'une manière exclusive à notre patrie, et permettent seulement aux Anglais de faire, concurremment avec les Français, le commerce de la gomme (1) depuis la rivière Saint-Jean jusqu'au fort de Portendick inclusivement, aux conditions qu'ils ne pourront former dans cette rivière, ni sur aucun point de cette partie de la côte, des établissemens de quelque nature qu'ils puissent être.

Seulement il a été stipulé que la possession du comptoir d'Albreda, situé à l'embouchure du fleuve de Gambie, ainsi que celle du fort James, seraient conservées à l'Angleterre (2).

Les droits des deux nations étant ainsi réglés, la France pensa à rentrer dans ses possessions et à jouir de leurs avantages. Le ministre de la marine, après avoir médité pendant long-temps, et mis deux ans à préparer une expédition de quatre voiles, ordonna enfin qu'elle fit route pour le Sénégal. Elle était composée ainsi qu'il suit, savoir :

Un colonel, commandant supérieur pour le Roi sur toute la côte, depuis le Cap-Blanc jusqu'à l'embouchure de la rivière de Gambie, et chargé de la

---

(1) La gomme que les Français, selon Labarthe, exportaient de cette côte, s'élevait à un million et demi pesant.

(2) Les Anglais, outre le fort James, possédaient trois comptoirs sur la Gambie : un à Vintain, un à Jouka-Konda, et un autre à Pisiana. Ce dernier était le plus avancé dans les terres. Les gros navires marchands remontent la Gambie jusqu'à environ soixante lieues de son embouchure.



|                                                                                                                                      |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| direction supérieure de l'administration. . . . .                                                                                    | 1   |
| Un chef de bataillon, commandant particulier<br>de Gorée . . . . .                                                                   | 1   |
| Un chef de bataillon, commandant le bataillon<br>dit d' <i>Afrique</i> , composé de 3 compagnies, cha-<br>cune de 84 hommes. . . . . | 255 |
| Un lieutenant d'artillerie, inspecteur des pou-<br>drières et des batteries, et commandant 10 ou-<br>vriers de son arme. . . . .     | 11  |
| Un commissaire inspecteur de marine, chef de<br>l'administration. . . . .                                                            | 1   |
| Quatre gardes-magasins. . . . .                                                                                                      | 4   |
| Six commis. . . . .                                                                                                                  | 6   |
| Quatre guetteurs. . . . .                                                                                                            | 4   |
| Deux curés. . . . .                                                                                                                  | 2   |
| Deux instituteurs. . . . .                                                                                                           | 2   |
| Deux greffiers. ( Ils remplacent les notaires et<br>même les maires.) . . . . .                                                      | 2   |
| Deux directeurs d'hôpitaux. . . . .                                                                                                  | 2   |
| Deux pharmaciens . . . . .                                                                                                           | 2   |
| Cinq chirurgiens. . . . .                                                                                                            | 5   |
| Deux capitaines de port. . . . .                                                                                                     | 2   |
| Trois pilotes. . . . .                                                                                                               | 5   |
| Un jardinier. . . . .                                                                                                                | 1   |
| Dix-huit femmes. . . . .                                                                                                             | 18  |
| Huit enfans. . . . .                                                                                                                 | 8   |
| Quatre boulangers. . . . .                                                                                                           | 4   |

*Ci-contre.* . . . . . 332

Plus, pour un voyage projeté pour le pays de  
Galam.

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Un ingénieur des mines . . . . .    | 1 |
| Un ingénieur géographe. . . . .     | 1 |
| Un cultivateur naturaliste. . . . . | 1 |

Plus, pour une expédition qui devait recon-  
naître sur le Cap-Vert ou dans ses environs,  
un lieu propre à l'établissement d'une colonie.

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| Un médecin. . . . .                            | 1  |
| Un cultivateur pour les cultures européennes.  | 1  |
| Un cultivateur pour les cultures des colonies. | 1  |
| Deux ingénieurs géographes. . . . .            | 2  |
| Un naturaliste. . . . .                        | 1  |
| Un officier de marine. . . . .                 | 1  |
| Vingt ouvriers. . . . .                        | 20 |
| Trois femmes. . . . .                          | 3  |

TOTAL . . . . . 365

Cette expédition se composait donc de 365 indi-  
vidus, dont 240 environ furent confiés à la frégate  
*la Méduse*.

Le 17 juin 1816, à sept heures du matin, l'expé-  
dition du Sénégal, sous les ordres de M. de Chauma-  
reys, capitaine de frégate, partit de la rade de l'île  
d'Aix : les navires qui en faisaient partie étaient la

frégate *la Méduse* (1), de 44 canons, commandée par M. de Chaumarcys ; la corvette *l'Echo* (2), sous les ordres de M. Cornet de Venancourt, capitaine de frégate ; la flûte *la Loire*, montée par M. Giquel-Destouches, lieutenant de vaisseau, et le brick *l'Argus* (3), sous les ordres de M. de Parnajon, également lieutenant de vaisseau. Les vents étaient de la partie du *nord*, jolie brise ; nous portions toutes nos voiles. Mais nous fûmes à peine au large que les vents refusèrent un peu, et nous courûmes des bordées pour doubler la tour de Chassiron, placée à l'extrémité de l'île d'Oléron (4). Après avoir louvoyé toute la journée, le soir, vers les cinq heures, la flûte *la Loire* ne pouvant dompter la force des courans, qui alors étaient contraires et l'empêchaient de donner dans les passes, demanda à mouiller. M. de Chaumarcys le lui accorda, et de plus ordonna à toute la division de jeter l'ancre. Nous étions alors à une demi-lieue de l'île de Ré, en dedans de ce qu'on nomme le pertuis d'Antioche. Nous mouillâmes les premiers, et tous les autres navires vinrent prendre poste près de nous. La flûte *la Loire*, marchant fort mal, fut aussi le dernier bâtiment qui arriva au mouillage. Le temps

---

(1) *La Méduse* était armée en flûte, ayant à son bord quatorze canons seulement ; elle arma à Rochefort, avec *la Loire*.

(2) Corvette armée à Brest pour venir nous joindre.

(3) Brick venu de Lorient.

(4) La tour de Chassiron est sur la pointe de l'île d'Oléron, vis-à-vis un banc de rochers nommé les Antiochats.

était beau, les vents de la partie du *nord-ouest*, et par conséquent un peu trop près pour nous permettre de doubler Chassiron pendant un courant de flot qui était contraire. Le soir, vers les sept heures, au commencement de juzant, nous levâmes l'ancre; on déploya les voiles; tous les navires imitèrent notre manœuvre: l'appareillage leur avait été signalé quelques instans auparavant. A la nuit, nous nous trouvâmes entre les feux de Chassiron et de la Baleine (1). Peu d'instans suffirent pour les doubler. A peine fûmes-nous au large que les vents devinrent presque calmes; les navires ne gouvernèrent plus, le temps se couvrit, la mer était très-houleuse; tout, enfin, nous présageait quelque bourasque. Les vents menaçaient de souffler de la partie de *l'ouest*, et par conséquent d'être contraires; ils étaient variables et par rafales. Vers les dix heures on s'aperçut que la route que nous tenions portait directement sur un danger nommé les Roches-Bonnes (2); on vira de bord pour éviter une perte certaine. Entre onze heures et minuit un gros grain se forma dans le *nord* et amena des vents de cette partie: nous pûmes alors mettre le cap en route. Les nuages se dissipèrent, et le lendemain le temps fut fort beau; la brise du *nord-est*,

---

(1) La tour de la Baleine est un phare placé de l'autre côté du pertuis d'Antioche, sur la côte de l'île de Ré.

(2) Les Roches-Bonnes sont à huit ou neuf lieues au large de l'île de Ré; leur position n'est pas exactement déterminée sur les cartes marines.

mais très-faible : pendant quelques jours nous ne fîmes que fort peu de chemin.

Le 21 ou 22, nous doublâmes le cap Finistère. En dehors de cette pointe qui borne le golfe de Gascogne, la flûte *la Loire* et le brick *l'Argus* se séparèrent : ces navires marchant fort mal, il leur fut impossible de suivre la frégate, qui, pour les conserver, aurait été obligée d'amener ses perroquets et ses bonnettes.

*L'Echo* seul était encore en vue, mais à une grande distance, et forçant de voiles pour ne pas nous perdre. La frégate avait sur cette corvette une marche si supérieure, qu'avec une petite voilure non-seulement elle la tenait, mais la dépassait encore d'une manière étonnante ; les vents avaient alors fraîchi, et nous filions jusqu'à neuf nœuds (1).

Un accident malheureux vint troubler le plaisir que nous éprouvions d'être si favorisés par les vents : un mousse de 15 ans tomba à la mer par un des sabords de l'avant et du côté de bâbord. Dans ce moment beaucoup de personnes étaient rangées sur la poupe et les bastingages, et occupées à regarder les culbutes des marsouins (2). Aux acclamations de joie produites par

---

(1) Il faut trois nœuds pour une lieue marine, qui est de 5556 mètres.

(2) Ce sont de très-gros poissons, qui à chaque instant reviennent à la surface de l'eau, où ils font de culbutes ; ils nagent avec une vitesse si étonnante, qu'ils font le tour d'un navire qui file neuf et même dix nœuds à l'heure.

les jeux des poissons, succédèrent tout-à-coup des cris arrachés par la pitié. Pendant quelques instans l'infortuné mousse se tint le long du bord à un bout de corde qu'il avait saisi en tombant; mais la vitesse avec laquelle allait la frégate lui fit bientôt lâcher prise. On signala cet accident à *l'Echo*, qui était très-éloigné; on voulut tirer un coup de canon pour appuyer le signal; il n'y avait pas une seule pièce chargée. Au reste on lança la bouée de sauvetage (1); les voiles furent carguées et l'on mit en travers. Cette manœuvre fut longue; il aurait fallu venir au vent dès qu'on cria : *Un homme à la mer!* Il est vrai que quelqu'un annonça hautement de la batterie, qu'il était sauvé; un matelot l'avait effectivement saisi par le bras, mais il avait été forcé de le lâcher, parce qu'il eût lui-même été entraîné. On mit cependant à la mer un canot de six avirons, dans lequel il n'y eut que trois hommes; tout fut inutile. Cette embarcation, après avoir cherché à une certaine distance, revint à bord sans avoir même trouvé la bouée de sauvetage. Si ce malheureux jeune homme, qui parut assez bien nager, a eu la force de la gagner, il sera mort dessus,

---

(1) La bouée de sauvetage est un amas de pièces de liège, d'environ un mètre de diamètre, au centre de laquelle est un petit mât pour y frapper un pavillon. On la jette à la mer aussitôt qu'un homme y tombe, afin qu'il puisse s'y placer. On la retire au moyen d'une grande manœuvre à laquelle elle est amarrée; par ce moyen on parvient à sauver le naufragé, sans arrêter totalement la marche du navire.

après avoir été en proie aux souffrances les plus cruelles. On orienta , et l'on fit route.

La corvette *l'Echo* venait de nous rejoindre , et pendant assez de temps nous naviguâmes à portée de la voix ; mais bientôt nous la perdîmes de nouveau. Le 25 , pendant la nuit , nous louvoyâmes , craignant de nous jeter sur les huit roches qui brisent et qui sont situées , la plus *nord* par  $34^{\circ} 45'$  de latitude , et la plus *sud* par  $34^{\circ} 30'$  ; de manière que l'étendue de ce danger est d'environ cinq lieues du *nord* au *sud* et d'environ quatre lieues de l'*est* à l'*ouest*. La roche la plus vers le *sud* est éloignée d'environ quarante lieues au *nord* ,  $5^{\circ}$  *est* de la pointe *est* de Madère.

Le 27 , au matin , on s'attendait à voir l'île de Madère , mais nous courûmes inutilement jusqu'à midi , heure à laquelle le point fut fait pour s'assurer de notre position. L'observation solaire nous mettait *est* et *ouest* de Porto-Santo ; on continua sur le même bord , et le soir , au coucher du soleil , les vigies placées au haut des mats crièrent *terre* (1) !

---

(1) Nous ne savons pas pourquoi le gouvernement fait tenir cette route à ses bâtimens , tandis qu'on peut se rendre directement aux îles Canaries ; il est vrai qu'elles sont souvent embrumées ; mais il n'y a pas de dangers dans les principaux canaux qu'elles forment , et elles occupent un espace si grand , qu'il est impossible de ne pas les reconnaître avec facilité. Elles ont encore l'avantage d'être placées dans les parages des vents alisés , quoique cependant des vents d'*ouest* y soufflent quelquefois plusieurs jours de suite. Nous croyons qu'on peut

Cette erreur dans l'arrivage était au moins de trente lieues dans l'est. Elle fut attribuée aux courans du détroit de Gibraltar, qui nous avaient drossés avec violence. Si cette erreur dépend effectivement des courans du détroit, elle mérite attention pour les navires qui fréquentent ces parages. Toute la nuit nous cou-

---

se dispenser de prendre connaissance de Madère et de Porto-Santo, en se rendant dans les Indes orientales, d'autant plus qu'il existe plusieurs écueils aux approches de ces terres. Outre les bancs de roches, dont nous avons parlé plus haut, il en existe encore un autre dans le nord-est de Porto-Santo, sur lequel plusieurs navires se sont perdus. De nuit, tous ces récifs sont très-dangereux; de jour on voit leurs brisans.

M. le commandant P\*\*\* pense qu'il vaut encore mieux, lorsqu'on se rend d'Europe sur les côtes occidentales de l'Afrique, situées au nord de la ligne, passer entre les Açores et les îles de Madère, et ne prendre connaissance de terre qu'à une latitude peu éloignée du point où l'on veut attérir. Le besoin de se pourvoir de rafraîchissemens peut seul autoriser des bâtimens qui font voile pour le cap de Bonne-Espérance ou pour le sud de l'Amérique, à relâcher aux îles Canaries ou à celles du Cap-Vert. Nonobstant la profondeur des canaux qui séparent les premières de ces îles, ces parages, sujets aux calmes comme aux bourasques, ne sont pas sans dangers. On a en outre, en s'éloignant, l'avantage d'éviter l'influence du courant de Gibraltar, et on ne court pas les risques de rencontrer les vents du nord-ouest qui règnent généralement le long des côtes désertes, et encore trop peu connues du désert de Sahara; que *la Méduse* a fort inutilement longées, et qui tendent à rapprocher les navires du dangereux banc d'Arguin.



rûmes sous une petite voile ; à minuit , on revîra de bord pour ne pas trop s'approcher de la terre. Le lendemain , au jour , nous aperçûmes très-distinctement les îles de Madère et de Porto-Santo ; sur bâbord étaient celles qu'on nomme *Désertes*. Madère était au moins à douze lieues ; les vents venaient de l'arrière ; nous filions douze nœuds , et en peu d'heures nous fûmes très-près de cette île. Pendant assez de temps nous la longeâmes à une très-petite distance ; nous passâmes devant les principales villes , Funchal et do Sob.

Madère se présente en amphitéâtre ; les maisons de campagne qui la couvrent paraissent d'un très-bon goût , et lui donnent un aspect charmant. Toutes ces habitations délicieuses sont entourées de superbes jardins et de champs couverts d'orangers et de citronniers qui , lorsque les vents viennent de terre , répandent , jusqu'à une demi-lieue en pleine mer , l'odeur la plus agréable. Les côteaux sont recouverts de vignes bordées de bananiers : tout enfin se réunit pour rendre Madère une des plus belles îles de l'Afrique. Son sol n'est qu'un sable végétal mêlé d'une cendre qui lui donne une force étonnante ; il présente partout les restes d'une terre volcanisée , dont la couleur est celle de l'élément qui long-temps la consuma.

Funchal , capitale de l'île , est situé par le  $19^{\circ} 20'$  ,  $30''$  de longitude et les  $32^{\circ} 37' 40''$  de latitude. Cette ville est assez mal disposée : ses rues sont étroites , et les maisons généralement mal bâties. La partie la plus élevée de l'île est le pic de Ruivo , qui s'élève à

200 mètres au-dessus du niveau de la mer. La population de Madère est de 85,000 à 90,000 habitans, à ce que nous a assuré un homme digne de foi qui, pendant quelque temps, a habité cette belle colonie (1).

Nous longions ainsi la côte de Madère, parce que l'intention du commandant était d'y envoyer un canot pour en rapporter des rafraîchissemens. L'indécision ordinaire du commandant de la frégate, jointe à un petit incident, le fit renoncer au projet de se présenter devant Funchal. Par une bizarrerie que rien ne justifiait, il paraissait avoir plus de confiance pour la conduite de son bâtiment, dans un passager qui, à la vérité, avait fréquenté ces parages, que dans ses officiers. En s'approchant de Madère, le bâtiment ne manœuvrait presque plus que sur les indications de ce passager. Tout-à-coup la brise, toujours forte au voisinage de ces hautes terres, cessa lorsqu'on s'en fut trop approché; les voiles coiffèrent. Le courant paraissait rapide; mais après quelque flottement dans la manœuvre, bientôt rétablie par les officiers, on parvint à reprendre l'air, et il fut décidé qu'on mettrait le cap sur Ténériffe.

La crainte de ne pouvoir ensuite refouler de forts courans, qui portent sur la terre, nous fit gagner le large, où les vents étaient favorables; ils soufflaient avec assez de force. Il fut décidé que le canot n'irait

---

(1) C'est aussi l'opinion de Barrow, dans son voyage à la Cochinchine. Sir Georges Stauton ne lui donne que 80 mille habitans.

point à terre : on mit en route, en filant huit nœuds. Nous étions restés trois heures vis-à-vis de la baie de Funchal. Le soir, à la nuit tombante, Madère était à toute vue; le lendemain, au lever du soleil, on eut connaissance des îles Désertes ou *Salvages*, et le soir nous aperçûmes le pic de Térénilfe, situé sur l'île de ce nom. Cette haute montagne, derrière laquelle le soleil venait de se coucher, nous offrit un spectacle vraiment majestueux : sa tête élevée nous parut couronnée de feux. Sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 3711 mètres (1). L'île est située par les 19° de longitude, et les 28° 17' de latitude. Plusieurs personnes du bord ont assuré qu'elles avaient aperçu le pic dès le matin, à huit heures, et cependant nous en étions au moins à trente lieues : il est vrai que le temps était fort clair.

Le commandant résolut d'envoyer un canot à Sainte-Croix, l'une des villes principales de l'île, pour aller chercher quelques objets dont nous avons besoin, tels que des filtres et des fruits : en conséquence toute la nuit on courut de petits bords. Le lendemain, au jour, nous longeâmes une partie de l'île, à deux portées de fusil, et nous passâmes sous le canon d'un petit fort nommé *Fort-Français*. Un de nos compagnons tressaillit de joie à la vue de cette petite fortification élevée à la hâte par quelques Français, lorsque les Anglais, sous les ordres de l'amiral Nelson,

---

(1) Borda et Pingré l'évaluent à 11,422 pieds.

voulurent s'emparer de la colonie. C'est là, disait-il, qu'une flotte nombreuse, commandée par un des plus braves généraux de mer que compte la marine anglaise, est venue échouer devant une poignée de Français qui s'y couvrirent de gloire et sauvèrent Térébinte. C'est là que ces braves, dans un combat long et opiniâtre, achevèrent à coups de canon la défaite de cet amiral qui y perdit lui-même un bras et se vit forcé de chercher son salut dans la fuite.

A Trafalgar, continua-t-il, si l'amiral Villeneuve n'eût pas été trahi, si ses combinaisons n'eussent pas été trompées par la perfidie d'un contre-amiral placé sous ses ordres, nous achevions ce que nous avions si bien commencé dans cette petite baie; et qui peut dire quels auraient été alors les résultats d'une victoire navale?

Nous continuâmes de côtoyer cette île jusques devant Sainte-Croix, et nous louvoyâmes pendant six heures devant cette ville qui nous parut présenter un fort bel aspect. Nous jugeâmes que les maisons étaient d'un assez bon goût; nous crûmes nous apercevoir aussi que les rues étaient grandes et bien alignées. Vue de la mer, la ville, qui est en amphitéâtre, paraît située dans l'enfoncement que présentent deux branches distinctes de montagnes, dont l'une, vers le *sud*, forme le pic proprement dit. De loin, on remarque surtout les tours sveltes et les clochers élancés des églises dont la construction rappelle l'architecture arabe.

Vers midi, la corvette *l'Echo*, qui nous avait

perdus , rallia , et vint passer en poupe de la frégate. Elle reçut ordre d'imiter notre manœuvre , ce qu'elle fit à l'instant même. .

Ce fut alors que *la Méduse* seule envoya un canot à terre pour en rapporter , comme on vient de le dire , des fruits et des filtres qui se fabriquent à Sainte-Croix. Ce ne sont que des espèces de mortiers faits de pierres volcaniques qu'on trouve dans le pays. On prit aussi quelques jarres en terre d'une assez belle grandeur , et en outre des vins précieux , des oranges , des citrons , des figues bananes et toutes sortes de légumes.

Cette petite expédition nous fit connaître un trait bien peu honorable pour le caractère de plusieurs marins français , et que l'inflexible vérité nous fait une loi de publier à leur honte. Il se trouvait encore alors à Sainte-Croix six malheureux Français , long-temps prisonniers de guerre , et qui , rendus à la liberté , n'avaient point encore rencontré , depuis plus de huit ans , de capitaine de leur nation qui eût voulu les prendre à son bord pour les rendre à leur patrie. Ainsi abandonnés et dénués de tout , ils n'avaient pour soutenir leur existence que ce que la pitié des Espagnols voulait bien leur accorder. Cette insensibilité , dans un assez bon nombre de marins , qui , depuis que ces pauvres délaissés attendent leur délivrance , ont relâché à Ténériffe , a été pour le bon et généreux gouverneur de Sainte-Croix , un sujet constant d'affliction et d'étonnement. Ce gouverneur crut enfin , lorsqu'il

eut connaissance de l'approche d'une frégate française, que son capitaine allait délivrer ses infortunés compatriotes ; il les fit en conséquence tenir prêts à partir ; mais sa surprise fut au comble, quand il vit la proposition qu'il fit à cet égard au chef des quatre officiers de marine descendus à terre, accueillie par le refus formel de recevoir ces six Français dans leur canot. Il alléguait pour raison qu'il n'en avait pas reçu l'ordre du capitaine de la frégate, ni du gouverneur de la colonie qui était à bord. Les touchantes prières, les vives supplications de ces malheureux ne firent pas plus d'effet auprès de leurs compatriotes, que les sollicitations du brave et digne Espagnol qui, au rapport des matelots, était hors de lui-même de voir tant d'inhumanité dans un officier français, et dont l'âme élevée ne pouvait concevoir un pareil refus. C'est avec un vif plaisir que nous rendons justice à M. Lapérère, qui insista fortement pour emmener ces infortunés ; mais ses prières ne purent fléchir celui qui commandait l'embarcation.

La vue de Ténériffe est majestueuse ; toute l'île est composée de montagnes extrêmement élevées et couronnées de rochers effrayans par leur grosseur, qui, du côté du nord, semblent s'élever perpendiculairement sur le plan de la mer et menacer à tout instant de leur chute les vaisseaux qui passent auprès de leur base. Au-dessus de tous ces rochers s'élève le Pic dont la tête se perd dans les nues. Nous ne nous sommes pas aperçus, comme le disent plusieurs voyageurs,

que ce Pic fût continuellement couvert de neige, ni qu'il vomît des laves de métal fondu ; car lorsque nous l'observâmes, sa tête nous parut entièrement dépourvue d'eau congelée et n'offrait aucune trace récente d'éruptions volcaniques. A la base de la montagne et jusqu'à une certaine hauteur, on remarque des excavations remplies de soufre, et dans ses environs plusieurs cavernes sépulcrales des *Gwanches*, anciens habitans de l'île.

Madère et Ténériffe, vues du côté de leurs capitales, présentent deux aspects bien différents, comme on a pu le voir par ce qui a été déjà dit. La première apparaît couverte de cultures riantes depuis ses rivages jusques vers le sommet de ses montagnes. Partout l'œil n'y découvre que petites habitations plongées au milieu de vignes et de vergers de la plus réjouissante verdure. Ces modestes fabriques, entourées de tout le luxe de la végétation, placées sous un ciel d'azur et rarement obscurci, semblent devoir être le séjour du bonheur, et le navigateur depuis long-temps attristé par la vue monotone de la mer ne s'arrache qu'à regret à ce tableau ravissant. Ténériffe, au contraire, se montre avec toute l'empreinte de la cause qui l'a formée. Toute la côte du sud - est ne se compose que de rochers noirâtres, stériles, et dans une confusion frappante. Jusqu'aux environs de la ville de Sainte-Croix, on ne découvre sur la plus grande partie de ces terres arides et brûlées que des plantes basses, d'un vert-grisâtre, qui semblent ne devoir être, pour



les plus élevées , que des euphorbes ou des cierges épineux, et pour celles qui tapissent le sol , probablement ce lichen chevelu, *crocella tinctoria*, employé à la teinture et que cette île fournit en abondance au commerce.

L'île de Ténériffe ne vaut point celle de Madère ; il n'y a même aucune comparaison à établir entre elles, sous le rapport des produits agricoles , tant il y a de différence entre les qualités des deux sols : celui de Ténériffe est beaucoup plus sec. Une partie considérable en est beaucoup trop volcanisée pour être consacrée aux travaux de l'agriculture. Cependant tout ce qui est susceptible de produire quelque chose est cultivé avec beaucoup de soin , ce qui prouverait que dans cette île les Espagnols sont beaucoup moins indolens qu'on ne se plaît généralement à l'assurer ; mais sous le rapport commercial, tout l'avantage est en faveur de la première, sans que la seconde puisse le lui disputer. Sa position géographique, au centre des Canaries, lui ouvre les voies d'un commerce très-étendu, tandis que Madère est réduite à la vente de ses vins, dont elle échange le produit contre les objets de fabrication européenne, nécessaires aux consommations ou aux jouissances de ses habitans.

Nous avons déjà dit plus haut que Sainte-Croix est une très-jolie ville d'Afrique ; mais il est fâcheux que les mœurs y soient un peu relâchées, comme dans tous les pays chauds. Aussitôt qu'on eut appris que des Français étaient arrivés dans la ville, quelques femmes se



placèrent sur leurs portes et invitèrent les voyageurs à entrer chez elles avec cet accent de volupté auquel le ciel brûlant de l'Afrique imprime une si vive énergie, et que toute leur physionomie fait entendre d'avance aux yeux les moins exercés. Tout cela ce passait en présence des amans ou des maris qui n'ont point le droit de le défendre, parce que la sainte Inquisition le veut ainsi, et que les légions de prêtres qui y pullulent ont grand soin de nourrir cet usage, indigne d'un peuple civilisé, et de veiller à sa conservation, parce qu'ils y trouvent leurs intérêts. Ils possèdent l'art commode d'aveugler ces pauvres maris, au nom même de la religion dont ils font un révoltant abus. Ils savent les guérir de leur jalousie, maladie à laquelle les Espagnols sont très-sujets, en leur donnant l'assurance que cette passion qu'ils qualifient de ridicule et de manie maritale, n'est qu'un effet des persécutions de Satan qui les tourmente, et dont eux seuls sont capables de les préserver, en inspirant des sentimens religieux à leurs compagnes.

Mais sans nous arrêter plus long-temps à des détails qui, pour n'être pas essentiellement liés à notre sujet, nous ont cependant paru pouvoir offrir quelque intérêt au lecteur, revenons aux manœuvres de la frégate. Le soir, vers 4 heures, le canot étant revenu à bord, les voiles furent orientées et nous cinglâmes en pleine mer.



---

## CHAPITRE II.

L'ENTREPONT brûlé. — Cap Bayados. — Désert de Saara. —  
Rivière Saint-Jean. — Cap Barbas. — Rochers de Tête-Noire.  
Baptême du Tropique. — Le naufrage prédit. — Entêtement  
fatal. — Banc d'Arguin. — Signaux de l'Echo dédaignés.  
— *La Méduse échouée.*

---

AYANT pris le large, nous y rencontrâmes les vents favorables ; ils étaient de la partie du *nord nord-est*.

Dans la nuit du 29 juin, le feu prit dans l'entrepont de la frégate, par suite de la négligence du maître boulanger ; mais des secours furent apportés à temps, et l'incendie fut arrêté. Le lendemain, et pendant la nuit, le même accident se renouvela ; mais cette fois on fut obligé, pour arrêter ses progrès, de démolir le four, qu'on reconstruisit dans la journée suivante.

Le 1<sup>er</sup> juillet, nous reconnûmes le cap Bayados, situé par les 16° 47' minutes de longitude et les 26° 12' 30'' de latitude. Nous vîmes pour la première fois les bords de l'immense désert de Saara ; nous distinguâmes quelques Maures errans sur le rivage.

Nous crûmes apercevoir aussi l'embouchure de la rivière Saint-Jean (1) qui est fort peu connue et qu'il

---

(1) C'est probablement une erreur. La rivière Saint-Jean est beaucoup plus au sud et au revers nord du cap Mirick.

serait du plus grand intérêt d'examiner. Nous passâmes ce même jour le tropique, et là notre équipage, selon sa coutume, se livra aux burlesques cérémonies du *baptême* et de la distribution des dragées du *bonhomme Tropicque*. Cet usage bizarre, dont l'origine n'est ni très-connue, ni très-intéressante à connaître, a pour principal but de fournir aux matelots, diversement déguisés en dieux marins, l'occasion de recueillir de l'argent des passagers et gens de l'équipage, qui se rachètent ainsi de l'immersion. C'était pendant ces jeux, qui durèrent trois heures qu'on peut bien appeler mortelles, que nous courions à notre perte. M. de Chaumareys cependant présidait cette farce avec une rare bonhomie, tandis que l'officier qui avait capté sa confiance, se promenait sur l'avant de la frégate et jetait un œil indifférent sur une côte toute hérissée de dangers, dont le nombre et l'imminence échappaient sans doute à sa pénétration. Nous avons toujours ignoré quelles raisons purent engager le commandant de *la Méduse* à investir de toute sa confiance un homme étranger à l'état-major. C'était un excellent

---

L'enfoncement que l'on aperçut pendant la cérémonie du tropique, qui fut un peu tardive, est le golfe de Saint-Cyprien, dans lequel les courans paraissent porter dès le matin et au nord de ce golfe. On passa près d'un îlot fort rapproché de la côte, et dont la couleur noire, due sans doute aux plantes marines qui le recouvrent, contrastait fortement avec la blancheur des dunes de sables du grand désert, séjour des Maures et des bêtes féroces. . . . *Tellus leonum arida nutrix.*

officier auxiliaire de marine, nommé *Richefort*, qui sortait des prisons d'Angleterre, où il avait été détenu pendant dix ans. Il n'y avait sans doute pas acquis des connaissances supérieures à celles des officiers du bord, et cette étrange marque d'une préférence que rien ne justifiait, dut avec raison blesser leur amour-propre. Depuis Sainte-Croix, nous avons continuellement navigué au *sud-sud-ouest*. Pendant la cérémonie du tropique, nous doublions le Cap-Barbas, situé par les 19° 8' de longitude et les 22° 6' de latitude.

Nous nous trouvions alors pleinement engagés dans le golfe de Saint-Cyprien, dont le fond est parsemé de rochers qui, dans la basse mer, ne permettent pas même aux petits brigantins de passer par-dessus. Ces détails nous ont été confirmés au Sénégal par M. Valentin père, qui est le premier pilote de toutes les marines pour cette partie de la côte d'Afrique, et qui, d'après le récit de ce qui s'était passé, ne concevait pas, nous dit-il, que la frégate ne fût point restée dans ces parages, où les écueils sont si multipliés.

Outre ces écueils, nous avions encore à craindre un calme plein, qui, s'il nous eût pris, aurait été pour nous la cause d'une perte inévitable. En effet, il aurait fallu céder aux courans qui portent à terre avec beaucoup de force; et nous aurions été brisés sur les rochers de Tête-Noire qui bordent la côte, dont nous n'avons été éloignés que de quatre ou cinq cents mètres, pendant que la plupart de nous se livraient avec sécurité à la cérémonie dont nous venons de parler.

Il s'en fallait cependant que cette fatale et aveugle confiance fût partagée par tout le monde. Qu'on juge particulièrement de toute la contradiction, de tout le dépit que faisait éprouver à M. Corréard cette misérable fête si long-temps prolongée, lui qui connaissait très-bien cette côte pour la plus perfide et la plus redoutable qui existe. Il était dans un état difficile à décrire, en voyant de toute part l'indifférence, l'oubli des précautions les plus ordinaires. Aussi, prenant avec le médecin Estruc, qui a beaucoup navigué, le rôle trop fidèlement répété de Cassandre, tous deux disaient à qui voulait l'entendre qu'on allait se jeter à la côte ou tout au moins sur le banc d'Arguin, qui, selon une instruction que nous avons à bord, s'étend à plus de trente lieues au large (1) . . . . On rit de nos prédictions. Que ne fûmes-nous en effet de faux prophètes? Que n'avons-nous été privés du funeste avantage de voir bientôt l'affreux événement justifier nos craintes et détromper cruellement nos incrédules railleurs?

Enfin nous eûmes pour le moment la satisfaction de voir un officier du bord, M. Lapérère, partager nos craintes et sentir le danger. Cet officier prit sur lui de mettre fin aux jeux bruyans de l'équipage et de faire précipitamment changer de route sans consulter le capitaine, ce qui amena une discussion assez

---

(1) On trouve cette description du banc d'Arguin, dans un petit livre intitulé : *le Flambeau de la Mer*.

vive, mais qui, d'ailleurs, n'eut point d'autre résultat.

M. de Chaumareys annonça dans cette journée qu'il avait envie de mouiller un bout de cable devant le Cap Blanc. Il en parla jusqu'au soir; mais en se couchant il n'y pensa plus : cependant il répétait sans cesse que le ministre lui avait ordonné de reconnaître ce cap; et aussi, lorsque le lendemain matin quelqu'un annonça que la veille, à huit heures du soir, on avait cru l'apercevoir, il fut dès-lors défendu d'en douter; et soit déférence, soit persuasion, on convint, mais non sans rire, que ce cap devait avoir été aperçu à l'heure citée. Ce fut d'après la position du bâtiment dans ce moment qu'on estima sa route, en attendant la hauteur du midi.

Il n'est pas inutile de rapporter ici que le lendemain, 2 juillet, quelques personnes trompèrent le capitaine de la manière la plus singulière. A cinq heures du matin, ils allèrent l'éveiller, et lui persuadèrent qu'un gros nuage qui se trouvait dans la direction, et à la vérité non loin de la position du Cap-Blanc, était ce cap même. Témoin de cette scène, M. Corréard, qui sait distinguer un rocher d'un nuage, parce qu'il en a beaucoup vus dans la région des Alpes, où il est né, dit à ces messieurs que ce n'était qu'un rocher vaporeux. On lui répondit que les instructions, que le ministre avait données au capitaine, lui prescrivaient de reconnaître le cap, mais que nous l'avions déjà dépassé de plus de dix lieues; que leur intention avait

été, en s'éloignant du Cap-Blanc, d'éviter les écueils redoutables qui se trouvent dans ses parages, et sur lesquels inmanquablement la frégate se serait perdue; que dans le moment il s'agissait de remplir les intentions du ministre, en supposant et en persuadant au capitaine, ce qui n'était pas très-difficile, que ce nuage était le véritable Cap-Blanc. Tout cela se passa, ainsi que ces messieurs l'avaient arrangé, sans la moindre difficulté. Nous avons su depuis que l'on avait déposé, dans le conseil de guerre qui jugea le capitaine, que le cap avait été reconnu dans la soirée du 1<sup>er</sup> juillet, ce qui est faux, car nous ne l'avons jamais vu.

Après avoir fait cette prétendue reconnaissance, des hommes sages et prudents auraient dû gouverner dans la direction de l'ouest, pendant quarante lieues environ, pour gagner le large et doubler avec certitude et sûreté le banc d'Arguin, dont la configuration sur les cartes est très-imparfaite, et de-là on aurait repris la route du sud, qui est celle du Sénégal, et le banc se trouvait alors complètement évité. Il est d'ailleurs bien étonnant qu'il pût y avoir quelque hésitation sur la route à suivre, d'après les instructions du ministre de la marine, qui portaient de courir vingt-deux lieues au large, après avoir reconnu le Cap-Blanc, et de ne venir sur la terre qu'en employant les plus grandes précautions et la sonde à la main. Les autres bâtimens de l'expédition qui ont gouverné selon cette instruction, sont tous parvenus à Saint-Louis sans accident, preuve

certaine de son exactitude (1). Mais pour nous, il n'en fut pas ainsi ; M. Richefort qui était alors notre oracle, et ceux qui, comme lui, n'écoutant que leur présomption, se chargeaient si témérairement d'une terrible responsabilité, jugèrent convenable, quand ils furent à dix lieues environ du prétendu Cap-Blanc, ayant couru jusque là la route de *l'est* à *l'ouest*, de reprendre tout-à-coup la direction du *sud* et de faire route sur Portendic. Ceux des passagers qui connaissaient le banc d'Arguin, se récrièrent sur cette décision. M. Picard, entre autres, greffier du Sénégal, et qui avait touché huit ans auparavant sur ce banc, prédit hautement notre perte ; mais malgré les justes observations de cet homme éclairé, il fut impossible d'obtenir de nos guides qu'ils voulussent bien changer de direction ; et dans l'après-midi du même jour, nous recueillîmes les fruits amers de leur coupable obstination.

Cependant durant la nuit qui précéda ce jour funeste, la corvette *l'Echo*, qui était tout près et à tribord de notre frégate, nous fit un nombre considérable de signaux ; elle brûla des amorces, et à différentes reprises plaça à ses mâts des fanaux auxquels à la fin on se décida à répondre de notre bord avec quelques

---

(1) Outre les instructions dont il vient d'être parlé, une dépêche reçue quelques jours avant notre départ de la rade de l'île d'Aix, recommandait aux commandans de l'expédition de ne pas se fier aux cartes marines, sur lesquelles le banc d'Arguin est très-mal placé.



autres feux qu'on hissa au haut des mâts, et qui furent redescendus un instant après. Alors *l'Echo*, voyant notre entêtement, nous abandonna, et nous la perdîmes de vue pour toujours. En cette occasion, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la conduite de l'officier de quart fut extrêmement répréhensible.

M. Savigny était sur le pont où il resta une partie de la nuit; il eut tout le loisir de s'apercevoir de la négligence de cet officier, qui ne daigna pas même répondre aux signaux de *l'Echo*. Pourquoi, près d'un danger si redoutable, ne pas confronter les points des deux navires, comme cela se fait lorsqu'on navigue en division, et lui demander si elle n'avait pas reconnu le Cap-Blanc, que nous cherchions? Tous ces motifs nous semblent assez puissans et plus que suffisans pour que la morgue du métier fût mise de côté pour un instant; mais elle est si forte dans cette arme, qu'on a déjà vu plusieurs exemples semblables, où des vaisseaux ont péri, pour ne pas avoir voulu se soumettre à de pareils communications, qui font toujours l'éloge de celui qui les demande, et qui prouvent sa prudence et sa modestie.

Le commandant de la frégate ne fut même pas prévenu des signaux de la corvette; il aurait été vraisemblablement inutile d'avertir M. de Chaumareys des signaux de *l'Echo*. Le commandant de la *Méduse*, chef de la division, avait annoncé, dès la rade de l'île d'Aix, l'intention d'abandonner ses bâtimens, et de se rendre seul et en toute hâte au Sénégal. Tout en par-

lant d'exécuter rigoureusement de prétendues instructions du ministre pour la route à suivre , c'était cependant enfreindre la principale , puisqu'il est inutile de former une division si elle ne doit marcher ensemble. La corvette de M. Venancourt parvint plusieurs fois , il est vrai , à rallier le commandant ; mais bientôt , par la supériorité de la marche de *la Méduse* , on la perdait de vue , et chaque fois on s'en réjouissait. Cette résolution de ne point faire voile de conserve , a surtout été la cause de la perte du bâtiment principal. *L'Echo* , pour avoir voulu , comme cela devait être , suivre son chef , a seul passé sur les Açores , *nord-ouest* du banc ; les deux autres bâtimens , restés long-temps en arrière , et beaucoup plus libres , suivant la route que le bon sens et la prudence indiquaient , en ont passé à plus de trente lieues dans l'*ouest* , et ils ont ainsi prouvé que c'était la route la plus sûre et la plus courte.

A onze heures , la corvette nous restait par le bordsur de bâbord , et bientôt après M. Savigny vit que la direction de sa route faisait avec la nôtre un angle assez ouvert , et qu'elle tendait à nous croiser en passant sur l'avant ; il l'aperçut bientôt à tribord. On assure que ses journaux portent qu'elle gouverna toute la nuit à l'*ouest-sud-ouest* ; les nôtres aussi. Il faut nécessairement que nous soyons venus sur bâbord ou la corvette sur tribord , puisqu'elle n'était plus en vue. A six lieues en mer il est très-facile d'apercevoir un navire : il faudrait donc que de minuit à six

heures du matin elle nous eût devancés de plus de six lieues, ce qui n'est guère admissible ; car sa marche était bien inférieure à la nôtre, et elle s'arrêtait de deux heures en deux heures pour sonder. Pour se rendre raison de ce qui se passa, il faut nécessairement admettre, ou que la frégate ait gouverné plus *sud*, ou la corvette plus *ouest*. Si les deux navires avaient couru, comme on le dit, dans la même aire de vent, il serait impossible d'expliquer leur séparation.

Au reste, de deux heures en deux heures, à bord de la frégate, on mettait en panne pour sonder; toutes les demi-heures on jetait également le plomb, sans diminuer de voiles. Nous étions toujours sur les hauts-fonds, et nous prenions le large pour trouver une plus grande quantité d'eau; enfin le matin, à six heures, on disait que nous étions par plus de cent brasses. On mit alors le cap au *sud-sud-est*: cette route ouvrait un angle presque droit avec celle que nous avions courue pendant la nuit; elle portait directement sur la terre, dont la situation du banc d'Arguin nous rendait, en cet endroit, l'approche des plus redoutables.

A midi on prit hauteur pour s'assurer de notre position. Nous vîmes sur le gaillard d'arrière M. Maudet, enseigne de quart, faisant son point sur une cage à poule. Cet officier, qui connaît tous les devoirs que lui impose son état, assura que nous étions sur l'accore du banc, et fit part de son opinion à celui qui depuis plusieurs jours donnait des conseils au commandant

sur la route à tenir. Il en reçut pour réponse : « Laissez - donc , nous sommes par les quatre - vingts brasses (1). »

Si la route de la nuit avait en partie fait éviter tous les dangers , celle du matin nous avait ramenés dessus. M. Maudet , convaincu , malgré tout ce que l'ignorance opposait à ses observations , que le navire était sur le banc , prit sur lui de faire sonder. La couleur de l'eau était entièrement changée , ce qui fut remarqué par les yeux les moins exercés à reconnaître la profondeur de la mer à l'aspect de ce liquide ; on crut même voir rouler du sable au milieu des petites vagues qui s'élevaient , des herbes nombreuses paraissaient le long du bord , et l'on prenait beaucoup de poissons.

Depuis dix heures du matin la couleur de l'eau changeait visiblement , et le maître pilote , calculant d'après son *Flambeau de la Mer*, cité plus haut , annonçait , à onze heures et demie , qu'on entrait sur le banc. Cela était vraisemblable. Dès ce moment les matelots ne furent occupés qu'à relever les lignes jetées le long du bâtiment , et l'étonnante quantité de poissons , tous du genre *morue*, que l'on halait à bord ,

---

(1) M. Lapérère, officier de quart avant M. Maudet, se trouvait, par son estime, très-près du banc ; il ne fut pas plus écouté, quoiqu'il ait fait son possible pour s'assurer au moins de notre position en sondant. Nous avons fait connaître les noms de MM. Lapérère et Maudet, parce que s'ils eussent été crus, *la Méduse* existerait encore.

jointe aux herbages qui flottaient de toutes parts, ainsi que nous l'avons dit, était plus que suffisants pour faire croire que l'on naviguait sur un haut-fond. On reviendra ailleurs sur l'espèce de ces poissons ; mais quant à celles des herbes que l'on apercevait de toutes parts, outre qu'elles devaient faire présumer qu'on approchait de la terre, leur apparition dans ce golfe donne à croire que les courans de ces parages portent nord, puisque ces plantes n'étaient, à l'exception de quelques zostères, que de longues tiges de graminées, la plupart encore garnies de leurs racines, quelques-unes même de leurs épis, et appartenantes à ces hautes herbes des bords du Sénégal et de la Gambie, que ces fleuves entraînent lors de leurs inondations. Toutes celles enfin qu'on a pu observer étaient des panios ou des millets.

Tous ces faits prouvaient, à n'en pas douter, que nous étions sur un haut-fond : la sonde annonça effectivement dix-huit brasses seulement. L'officier de quart fit de suite prévenir le commandant, qui ordonna de venir un peu plus au vent. Nous étions grand largue, les bonnettes à bâbord. On amena de suite ces voiles : la sonde fut lancée de nouveau et donna six brasses. Le capitaine en fut prévenu : en toute hâte il ordonna de serrer le vent le plus possible ; mais il n'était malheureusement plus temps (1) (a).

---

(1) Toutes les notes désignées par des lettres sont de M. Brédif.

(a) Les officiers voulaient retourner, l'eau manquant à

La frégate, en loffant, donna presque aussitôt un coup de talon ; elle courut encore un moment , en donna un second, enfin un troisième. Elle s'arrêta dans un endroit où la sonde ne donna que 5 mètres 60 centimètres d'eau , et c'était l'instant de la pleine mer.

Cet accident répandit sur la frégate la plus sombre consternation. S'il s'est rencontré quelques hommes assez fermes au milieu de tout ce désordre , ils ont dû être frappés des altérations profondes empreintes sur toutes les physionomies : quelques personnes étaient méconnaissables. Ici l'on voyait des traits retirés et hideux ; là un visage qui avait pris une teinte jaune et même verdâtre ; quelques-uns étaient foudroyés , anéantis ; d'autres , enchaînés à leur place , sans avoir la force de s'en arracher , restaient comme pétrifiés ; il semblait que la terrible Gorgone dont nous por-

---

chaque instant ; mais M. Richefort (c'est le nom de celui qui avait la confiance de M. de Chaumareys), M. Richefort déclarant qu'il n'y avait pas sujet de s'alarmer, le commandant ordonne d'augmenter de voiles. Bientôt nous n'eûmes que quinze brasses, ensuite neuf, puis six. Avec de la promptitude on pouvait encore éviter le péril. On hésita : deux minutes après, une secousse nous avertit que nous avions touché. Les officiers, d'abord étonnés , donnent leurs ordres d'une voix émue ; le commandant lui-même ne retrouve plus la sienne : l'effroi est sur toutes les figures des personnes qui savent apprécier le danger ; je le crus imminent, et je m'attendais à voir la frégate s'entr'ouvrir. J'avoue que je ne fus pas content de moi dans ce premier moment ; je ne pus me défendre de trembler ; mais depuis mon courage ne m'a plus abandonné.

tions le nom , eût passé devant eux. Revenues de la stupeur de ces premiers momens , une infinité de personnes s'abandonnèrent bientôt aux cris du désespoir ; quelques-unes maudissaient ceux dont l'ignorance venait de nous être si funeste. M. Lapérère , en montant sur le pont , aussitôt après l'accident , s'adressa d'une manière énergique à celui qui , comme nous l'avons déjà dit , dirigeait depuis plusieurs jours la marche du navire , et lui dit : *Voyez , Monsieur , où votre entêtement nous a conduits ; je vous en avais prévenu.* Deux femmes seules parurent supérieures à la terreur de ce désastre ; c'étaient l'épouse et la fille du gouverneur. Quel contraste frappant ! des hommes qui , depuis vingt ou vingt-cinq ans , avaient couru mille dangers , étaient profondément affectés , tandis que M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Schmalz paraissaient insensibles et comme étrangères à tous ces événemens.

Nous nous trouvâmes dans cette position fatale précisément à l'époque des fortes marées , temps qui nous était le plus défavorable , parce qu'elles allaient perdre , et que nous touchâmes pendant que l'eau était le plus élevée. D'ailleurs , les marées marnent fort peu dans ces parages ; du temps des pleines lunes elles ne s'élèvent pas de cinquante centimètres de plus que dans les temps ordinaires ; dans les malines ou grandes marées , l'eau ne monte pas au-dessus de cent-vingt centimètres sur le banc. Lorsque nous touchâmes , nous avons déjà dit que la sonde ne donna que cinq mètres soixante centimètres ; de basse mer , elle ne donna que

quatre mètres soixante centimètres : la frégate, par conséquent, dut déjàuger d'un mètre. Cependant, dès que nous fûmes échoués, les embarcations qui allèrent au large pour sonder, rencontrèrent des endroits plus profonds que celui sur lequel nous touchâmes, et beaucoup d'autres aussi qui l'étaient moins ; ce qui fit présumer que le banc est très-inégal et couvert de monticules. Toutes les différentes manœuvres qui furent faites depuis le moment où l'on reconut les dix-huit brasses, jusqu'à celui où nous échouâmes, se succédèrent avec une rapidité étonnante ; il ne s'écoula pas plus de dix minutes. Plusieurs personnes nous ont assuré que si l'on fût venu entièrement au vent, dès qu'on eut rencontré les dix-huit brasses, peut-être la frégate aurait-elle paré ; car elle ne toucha tout-à-fait que dans l'ouest du banc et sur son accore. L'échoûment eut lieu le 2 juillet, à trois heures et un quart de l'après-midi, par les  $19^{\circ} 36'$  de latitude *nord*, et par les  $10^{\circ} 45'$  de longitude *ouest*.





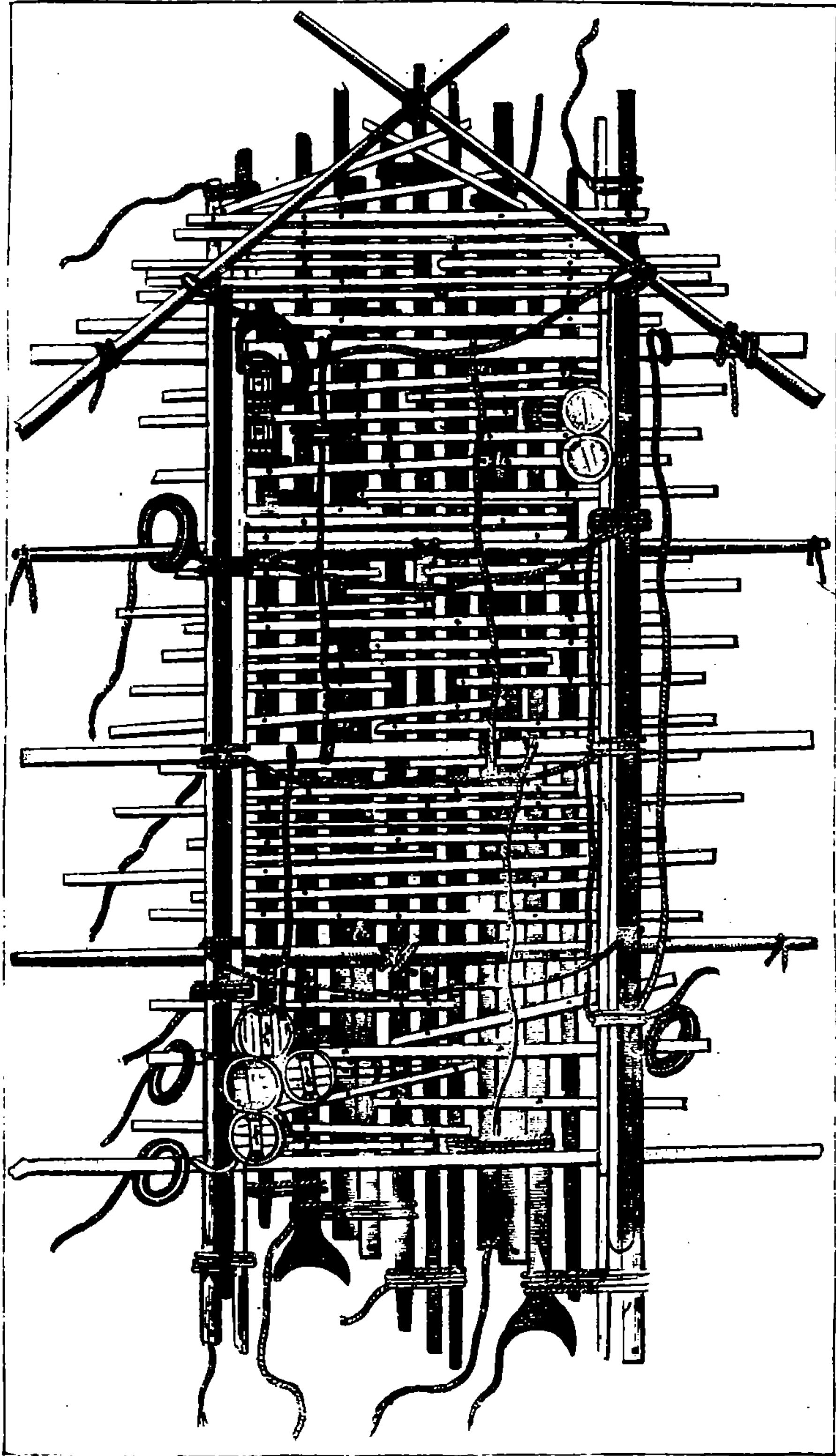


### CHAPITRE III.

**TRAVAUX SUR *la Méduse*. — Construction du radeau. — La frégate presque remise à flot. — Gros temps. — Elle s'entr'ouvre. — Révolte de l'équipage. — On abandonne *la Méduse*. — Dix-sept hommes y restent. — Lâcheté du capitaine. — Désordre de l'embarquement. — Départ.**

DÈS que la frégate fut échouée, on amena les voiles avec précipitation, on dépassa les mâts de perroquet, on recala ceux de hune, et l'on disposa tous les objets nécessaires pour la retirer de dessus le banc; mais, comme il arrive dans toutes les circonstances critiques, on ne sut prendre aucune résolution. Le défaut de confiance dans les chefs amena l'indiscipline, et l'on perdit toute la journée du 2. Après de nombreux mais inutiles travaux, la nuit étant survenue, on les suspendit pour donner quelques instans de repos à l'équipage, qui avait déployé une activité extrême. Le lendemain 3 on dépassa les mâts de hune, on amena les vergues et l'on vira au cabestan sur une ancre qui, la veille au soir, très-tard, avait été mouillée à une encablure dans le derrière de la frégate. Cette opération fut infructueuse, parce que cette ancre, qui était très-faible, ne put opposer assez de résistance, et céda. On en mouilla alors une de bossoir, qui, après des peines infinies, fut cependant portée assez loin, dans un endroit où il n'y avait pas

PLAN DU RADEAU DE LA MÉDUSE,  
*au moment de son abandon.*



*A. Corréard Ingénieur del.*

plus de 5 mètres 60 centimètres d'eau. Pour la porter jusque-là, on la mit en cravatte derrière une chaloupe sous laquelle on avait placé un chapelet de barriques vides, cette embarcation n'étant pas susceptible de porter un poids aussi considérable (1). La mer était d'ailleurs assez grosse, et le courant extrêmement fort.

Cette chaloupe, rendue sur le lieu où elle devait mouiller son ancre, ne put lui donner une position convenable pour faire engager ses pattes dans le sable; car l'une des extrémités touchait déjà le fond, tandis que le joil, fixé sur le derrière de la chaloupe, était entièrement hors de l'eau. Ainsi, mal mouillée, cette masse ne put remplir le but qu'on se proposait; car, lorsqu'on vira dessus, elle n'opposa que fort peu de résistance, et serait revenue jusqu'à bord si l'on eût continué de faire force au cabestan (2). Dans la journée on défonça des pièces à eau qui étaient dans la cale; on pompa de suite. Les mâts de hune, excepté le petit, qu'on ne put dépasser, furent mis à la mer; les vergues, la beume et toutes les pièces de bois qui composaient la drome furent également débarquées. On conserva les deux basses vergues en place, pour servir de béquilles à la frégate et la maintenir en cas qu'elle menaçât de chavirer.

---

(1) Cette chaloupe n'était pas celle de la frégate; c'était une embarcation en assez mauvais état, qui devait être laissée au Sénégal, pour le service du port.

(2) Le fond d'ailleurs était de peu de tenue, c'est un sable mêlé de vase grise et de petits coquillages.

Si la perte du navire devenait certaine, il fallait assurer une retraite à l'équipage. Un conseil fut convoqué, dans lequel le gouverneur du Sénégal donna lui-même le plan d'un radeau susceptible<sup>1</sup>, disait-on, de porter deux cents hommes avec des vivres (1). On fut obligé d'avoir recours à un moyen de cette nature, parce que les six embarcations du bord furent jugées incapables de se charger de quatre cents hommes que nous étions. Les vivres devaient être déposés sur le radeau, et aux heures des repas les équipages des canots seraient venus y prendre leurs rations. Les promesses les plus séduisantes nous furent faites, pour mieux nous cacher la profondeur de l'abîme qu'on nous présentait : on nous dit encore qu'on placerait sur le radeau les cent vingt mille francs que nous avions à bord de la frégate, et que, dans le cas où une embarcation viendrait à chavirer, le radeau servirait de refuge. Voilà quels furent les propos séduisants que nous tinrent MM. Chmaltz, Chaumareys et presque tous les officiers du navire. Nous devions tous gagner ensemble les côtes sablonneuses du désert, et là, munis d'armes et de munitions de guerre que devaient prendre les canots avant notre départ de la frégate, former une caravane et nous rendre à l'île Saint-Louis. Les événemens qui eurent lieu dans la suite prouvèrent

---

(1) Ce plan fut montré à plusieurs personnes; nous le vîmes nous-mêmes entre les mains du gouverneur, qui le crayonnait, appuyé sur le petit cabestan de derrière.

que ce plan était parfaitement conçu, et qu'il eût été couronné du succès ; par malheur ces décisions furent tracées sur un sable léger que dissipa le souffle de l'égoïsme.

Le soir, vers les deux heures, une autre ancre à jet fut mouillée à une assez grande distance de la frégate. Un instant avant la pleine mer, on commença à virer au cabestan, mais toutes les manœuvres furent infructueuses. Les travaux furent remis à la marée du lendemain matin. Pendant tout ce temps, les mouillages s'exécutèrent avec les plus grandes peines ; la mer était houleuse, les vents forts et du large. Les embarcations qui voulaient aller au loin, soit pour sonder ou pour y mouiller des ancres, ne gagnaient qu'après les plus grands efforts ; des courans rapides augmentaient encore les difficultés. Si le temps ne nous eût pas si puissamment contrariés, peut-être que le lendemain le bâtiment aurait été mis à flot, car il avait été décidé qu'on éloignerait de fort longues touées ; mais la force du vent et de la mer renversèrent ces dispositions qu'un calme seul eût pu favoriser. Le temps fut mauvais pendant toute la nuit. Vers les quatre ou cinq heures, à la marée du matin, tous les moyens qu'on employa pour relever la frégate furent encore inutiles ; nous commençâmes à désespérer de pouvoir jamais la retirer de ce danger. Les embarcations furent réparées, et l'on travailla avec activité à la construction du radeau. Notre existence, pendant tout ce temps-là, était des plus singulières. Nous travaillions tous, soit

aux pompes , soit au cabestan : il n'y avait plus de repas réglé ; on mangeait ce que l'on pouvait attrapper. Le plus grand désordre régnait. Quelques matelots cherchaient déjà à piller les malles. Pendant la journée du 4 , plusieurs barils de farine furent jetés à la mer, des pièces à eau défoncées, et les pompes jouèrent de suite. Des quarts de poudre à canon , objet de traite pour le Sénégal furent aussi débarqués.

Le soir, quelques instans avant la pleine mer , les travaux recommencèrent au cabestan. Les ancres ne vinrent pas cette fois-ci tromper nos espérances ; car après un instant de travail , la frégate fit sur bâbord un mouvement qui fut déterminé par une ancre à jet mouillée dans le *nord-ouest*. Le grelin qui était frappé sur son anneau venait par le devant du navire et tendait à le faire éviter, tandis qu'une autre ancre beaucoup plus forte , dont le câble passait par une des ouvertures de la poupe , tendait à l'empêcher de courir de l'avant , en maintenant son derrière , dont on maîtrisait les secousses au moyeu de cette force. Ce premier ébranlement donna les plus grandes espérances ; on travailla avec ardeur.

Après de nouveaux efforts , *la Méduse* commença à éviter d'une manière sensible. On redoubla ; elle évita entièrement et présenta alors son devant au large. Elle était presque à flot ; son derrière seul touchait encore un peu. On ne put continuer les travaux , parce qu'on était trop près de l'ancre et qu'on l'eût soulevée. Si une touée se fût trouvée élongée au large, en con-

tinuant à se haller dessus, on eût dans cette soirée mis la frégate entièrement à flot. Tous les objets qui furent jetés à la mer l'avaient allégée de 20 ou 30 centimètres au plus. On aurait certainement pu diminuer encore son tirant d'eau ; mais on ne le fit pas, parce que le gouverneur du Sénégal s'opposa à ce que les barils de farine fussent envoyés à la mer, alléguant que la disette la plus grande désolait les comptoirs européens. Ces considérations n'auraient cependant pas dû faire oublier que nous avions en batterie quatorze canons de dix-huit ; qu'il était facile de les débarquer et de les envoyer, même à une assez grande distance de la frégate, au moyen des palans de bouts de vergues. On pouvait d'ailleurs faire des chapelets parfaitement soignés, de tous les barils de farine, et une fois hors de danger, on eût pu sans peine les ressaisir. L'exécution de ce moyen ne devait faire concevoir aucune crainte d'altérer beaucoup les farines qui, plongées dans l'eau, forment autour du bois qui les renferme une croûte assez épaisse, pour que tout l'intérieur se conserve parfaitement. On essaya bien les chapelets ; mais on y renonça, parce que les moyens qui furent mis en usage étaient insuffisants. Il aurait fallu y apporter plus de soins, et toutes les difficultés auraient été levées. On ne prit que des demi-mesures, et il régna dans toutes les manœuvres une incertitude et des tâtonnements tout à fait préjudiciables à notre salut.

Si, dès que nous fûmes échoués, on eût de suite allégé la frégate, peut-être serait-on parvenu à la

sauver (1). Le temps, au reste, comme nous l'avons déjà dit, fut presque toujours défavorable, et contraria souvent les opérations. Cependant sur le soir il devint beau, et la brise favorable.

Quelques personnes s'attendaient à voir le lendemain relever le navire, et leur joie annonçait qu'elles en étaient pleinement persuadées. Il y avait, il est vrai, quelques probabilités ; mais elles étaient bien faibles ; car la frégate n'avait fait que sortir de son lit. A peine étions-nous parvenus à la faire changer de place, à une distance de deux cents mètres environ, que la mer commença à baisser ; la quille reposa alors sur le sable ; ce qui fit presque évanouir les dernières lueurs d'espérance dont quelques-uns de nous se laissaient encore éblouir. Si dans cette soirée on eût pu la mettre à deux ou trois encablures plus au large, en l'allégeant encore, peut-être, nous le répétons, nous serions-nous trouvés hors de danger. Après de longues fatigues nous nous couchons sur le pont au clair de la lune ; mais à minuit le ciel s'obscurcit, la brise s'élève, la mer grossit, la frégate commence à être secouée. Ces secousses sont bien plus dangereuses que celles de la nuit du 3 au 4, parce que le bâtiment dérangé de la faille qu'il avait faite dans le sable, reçoit des mouve-

---

(1) Deux officiers, MM. Lapérère et Maudet, déployèrent la plus grande activité. Ils auraient voulu jeter à la mer tous les objets susceptibles d'y être envoyés. On le permettait pendant un instant, et le moment d'après venait un ordre opposé.



mens de vibration comme un gros serpent qui remue. A deux heures du matin le ciel se couvrit de nuages affreux ; les vents venaient du large et soufflaient avec force. La mer devint encore plus grosse et la frégate recommença à donner de plus forts coups de talon, qui se multipliaient en augmentant de violence. A chaque instant nous nous attendions à la voir s'entrouvrir ; la consternation devint de nouveau générale, et nous acquîmes bientôt la certitude cruelle que le bâtiment était perdu sans ressource. A trois heures, le maître calfat vint dire au commandant qu'une voie d'eau s'est ouverte et que le bâtiment va s'emplir. On se jette aux pompes, mais inutilement ; la carcasse était fendue. On abandonne tout moyen de sauver la frégate, pour ne plus songer qu'au salut des hommes : et en effet, elle creva au milieu de la nuit ; sa quille se brisa en deux parties ; le gouvernail se démonta et ne tint plus à l'arrière que par ses chaînes ou drosses, ce qui lui fit faire un ravage épouvantable. Il produisit l'effet d'un fort bélier horizontal, qui, ébranlé avec violence par la vague, frappait à coups redoublés dans la poupe du navire : aussi tout le derrière du parquet de la chambre du commandant fut-il soulevé ; l'eau entra d'une manière effrayante. Bientôt aux dangers de la mer vinrent se joindre les premières menaces du danger des passions soulevées par le désespoir et dégagées de tout frein par le sentiment impérieux de la conservation personnelle. Vers les onze heures il éclata une espèce de révolte, suscitée

par quelques militaires qui persuadèrent à leurs camarades qu'on voulait les abandonner, pendant qu'on s'enfuirait dans les embarcations, craintes auxquelles donna naissance une étourderie de jeune homme. Plusieurs soldats avaient saisi leurs armes et s'étaient rangés sur le pont dont ils occupaient tous les passages; mais la présence du gouverneur et des officiers suffit pour lors à calmer les esprits et à rétablir l'ordre.

Bientôt après, le radeau, entraîné par la force du courant et de la mer, cassa l'amarrage qui le retenait à la frégate; il s'en allait en dérive. Des cris annoncèrent cet accident; on envoya de suite un canot qui le ramena à bord. Cette nuit fut extrêmement pénible. Tourmentés tous par l'idée que notre bâtiment était entièrement perdu, ballotté par les forts mouvemens que lui imprimaient les vagues, nous ne pûmes prendre un seul instant de repos.

Le lendemain 5, à la pointe du jour, il y avait 2 mètres 70 centimètres d'eau dans la cale, et les pompes ne pouvaient plus franchir: il fut décidé qu'il fallait évacuer le plus promptement possible. On ajoutait que *la Méduse* menaçait de chavirer; la crainte était puérile sans doute: mais ce qui commandait plus impérieusement l'abandon, c'est que l'eau avait déjà pénétré jusques dans l'entrepont. On retira à la hâte du biscuit des soutes; du vin et de l'eau douce furent également préparés. Ces provisions étaient destinées à être déposées dans les canots et sur le radeau. Pour préserver le biscuit du contact de l'eau salée, on le

mit dans des barriques dont les douves, exactement jointes et affermies encore par des cercles de fer, répondaient parfaitement au but qu'on se proposait.

Nous ignorons pourquoi ces provisions si bien préparées ne furent placées ni sur le radeau ni dans les embarcations ; la précipitation avec laquelle on abandonna *la Méduse* fut probablement cause de cette négligence. On porta l'étourderie et la confusion au point que quelques canots ne sauvèrent pas plus de dix livres de biscuit, une petite pièce à eau et fort peu de vin : le reste fut délaissé sur le pont de la frégate ou jeté à la mer pendant le tumulte de l'évacuation. Le radeau seul eut du vin en assez grande quantité, mais pas une seule barrique de biscuit ; si l'on en mit, il en fut débarqué par les soldats lorsqu'ils s'y placèrent. Pour éviter la confusion, on fit la veille une liste d'embarquement et l'on donna à chacun le poste qu'il devait occuper ; mais on n'eut aucun égard à cette sage disposition. Chacun chercha le moyen qu'il crut le plus favorable pour gagner la terre. Ceux qui exécutèrent les ordres qu'ils avaient reçus de se mettre sur le radeau eurent certainement lieu de s'en repentir. M. Savigny était malheureusement de ce nombre : il aurait pu se glisser dans une chaloupe, mais un attachement invincible à son devoir lui fit oublier le danger du poste qui lui fut assigné.

Le moment arriva enfin d'abandonner la frégate. On fit d'abord descendre sur le radeau les militaires, qui presque tous y furent placés. Ils voulaient emporter leurs

fusils et des cartouches; on s'y opposa d'une manière formelle (1); ils les laissèrent donc sur le pont et ne conservèrent que leurs sabres; quelques-uns cependant sauvèrent des carabines, et presque tous les officiers des fusils de chasse et des pistolets.

Pour donner à nos lecteurs une juste idée de l'ordre qui fut suivi dans cette évacuation, nous allons mettre sous leurs yeux le tableau fidèle et numérique des individus dont se chargèrent les embarcations et le radeau.

Le grand canot du bord, monté par un lieutenant, et où se trouvaient le gouverneur et sa famille, reçut trente-cinq personnes, tout compris. Cette vaste embarcation, bordant quatorze avirons, aurait certainement pu porter cinquante hommes. (Outre les hommes il y avait trois malles), ci. . . . . 35. différence. 15

Le canot major, à quatorze avirons, reçut quarante-deux individus; il pouvait en prendre cinquante, ci. . . . . 42 8

Le canot du commandant, bordant douze avirons, prit vingt-huit matelots; il pouvait en prendre quarante-six, ci. . . . . 28 18

La chaloupe, quoique dans un très-mauvais état, et démunie de rames, se chargea cependant des gens

---

 105

 26
 

---

(1) Pourquoi s'y opposa-t-on ?



abandonnés, et lorsqu'après cinquante-deux jours on eut retrouvé *la Méduse*, il fut vérifié que le nombre de ceux qui y restèrent s'élevait à dix-sept. On dit que lorsque la dernière embarcation, qui était la chaloupe, déborda, plusieurs hommes refusèrent de s'y rendre, les autres étaient trop ivres pour songer à leur salut. Un nommé Dalès, l'un des dix-sept qui ne voulurent pas abandonner la frégate, a déposé dans le conseil que quatorze de ses camarades étaient remontés de la chaloupe, parce qu'ils ne la trouvaient pas susceptible de naviguer, et que lui, ainsi que deux autres, s'étaient cachés pour ne pas être forcés de s'embarquer. Nous ne connaissons pas les dépositions de ses deux compagnons d'infortune (1).

---

(1) Nous ajouterons à notre récit celui de M. Parisot, officier de marine éliminé.

« Je vais maintenant passer en revue toutes les mesures prises pour sauver la frégate, depuis le moment où elle échoua jusques à celui où on l'abandonna avec une précipitation et un désordre inconcevable. Mais auparavant, je crois devoir témoigner combien l'ignorance du capitaine sur la route qu'il avait à tenir pour se rendre de France au Sénégal, a lieu de me surprendre. Je n'irai pas chercher quelles campagnes lointaines avait faites, avant la révolution, M. de Chaumareys, que l'on voit figurer comme lieutenant de vaisseau sur l'état de la marine, en 1792, ni quelle expérience il pouvait avoir acquise à cette époque où il était parvenu à un grade qui en suppose déjà beaucoup; cette recherche rentre dans ces détails personnels que je me suis proposé de m'interdire; mais je citerai ce qui est venu à ma connaissance pendant que j'étais à Brest, il y a trois ans. L'expédition du Sénégal

Quel spectacle de voir une multitude de malheureux qui tous voulaient se dérober à la mort, et qui

---

« avait été préparée dans ce port, et devait en partir au prin-  
 « temps de 1815, sous le commandement du capitaine de  
 « vaisseau Bouvet, l'un de nos meilleurs officiers, si les événe-  
 « mens extraordinaires du mois de mars n'y eussent mis  
 « obstacle. Le capitaine qui a perdu *la Méduse* commandait  
 « à cette époque une corvette attachée à cette expédition.  
 « Indépendamment des instructions qu'il reçut alors, et qu'il  
 « a pu méditer pendant près de deux ans, il a été à même  
 « d'acquérir une foule d'autres renseignemens précieux sur  
 « la navigation qu'il allait entreprendre, dans ses entretiens  
 « fréquens avec l'habile capitaine commandant l'expédition,  
 « et les officiers de marine qui en faisaient partie; entretiens  
 « qui roulaient presque toujours sur l'objet de leur mission,  
 « et sur les moyens de la bien remplir. Toutes les circons-  
 « tances de cette navigation y ont été prévues, tous les dan-  
 « gers de la route signalés. Comment le capitaine de *la*  
 « *Méduse* n'était-il pas plus instruit en 1816, sur des matières  
 « qui avaient été tant de fois discutées devant lui? Je ferai  
 « encore une observation avant de passer outre. Les malheurs  
 « inouis arrivés à l'équipage de *la Méduse*, proviennent  
 « principalement de ce que le capitaine de cette frégate,  
 « commandant les forces navales de l'expédition, n'a pas  
 « voulu naviguer de conserve avec la division. Ayant profité  
 « de la marche supérieure du bâtiment qu'il montait, pour  
 « devancer les autres, il ne s'en est plus trouvé un seul pour  
 « recueillir son équipage, quand la frégate a été perdue.  
 « Il faisait quelquefois tellement forcer de voiles à *la Méduse*  
 « que la Corvette *l'Echo*, voulant la suivre, a compromis  
 « plus d'une fois sa mâture.

« C'est dans la conduite du capitaine de *la Méduse* entre

tous cherchaient à se sauver dans les embarcations ou sur le radeau! L'échelle de la frégate ne pouvait suffire

---

« l'instant où il jeta sa frégate sur le banc d'Arguin et celui  
« où il l'abandonna avec son équipage, qu'éclate toute son  
« ignorance; celle qu'il tint ensuite mérite un autre nom. La  
« frégate avait touché à trois heures un quart; le temps était  
« beau, vers six heures seulement on a mouillé une ancre  
« à jet étalinguée sur deux grelins bout à bout. Ainsi, on  
« employa près de trois heures pour mettre les embarcations  
« à la mer et porter une ancre légère à deux cents brasses de  
« la frégate; on fut encore plus maladroit dans la manière  
« dont on s'y prit pour tâcher de mouiller une ancre de bos-  
« soir. Cette ancre avait été suspendue, comme cela se  
« pratique, à la chaloupe qui devait l'aller porter au large, en  
« se touant sur les grelins de l'ancre à jet; mais la brise était  
« devenue forte, et la chaloupe, remorquée par toutes les  
« embarcations, ne put doubler la frégate et gagner le grelin.  
« Au lieu de remédier, comme il paraît qu'il était facile de le  
« faire, à l'insuffisance des canots pour remorquer la cha-  
« loupe, en envoyant un de ceux-ci frapper une aussière sur le  
« grelin, et en rapporter le bout à la chaloupe, on remit à  
« mouiller l'ancre jusqu'au lendemain matin, encore ne le fut-  
« elle que par treize pieds d'eau. Il résulte de cette faute énorme,  
« que la frégate ayant été allégée par la mise à l'eau de sa  
« drome et une partie de sa mâture, la force du vent l'empê-  
« cha d'étaler sur son ancre à jet, lorsqu'elle vint à flotter au  
« moment de la pleine mer, et quelle monta plus haut sur le  
« banc. Pendant toute la journée du 3, on ne fit pas de ten-  
« tative pour mouiller l'ancre de bossoir dans une meilleure  
« position; il fallait donc que la mer fût bien mauvaise; ce-  
« pendant on travailla à la construction d'un radeau, parce  
« que l'on commençait déjà à regarder comme douteux de



à l'embarquement de tant de monde ; on se précipitait du haut du navire , se fiant sur un simple bout

---

« pouvoir remettre la frégate à flot, et que les embarcations  
 « étaient insuffisantes pour porter près de quatre cents hom-  
 « mes ; d'ailleurs , il devait servir d'abord à recueillir les objets  
 « dont on allégerait le bâtiment, et qu'on ne voudrait pas  
 « jeter à la mer. Il faut croire néanmoins que cette destina-  
 « tion , qui n'était que secondaire, fut la première qu'on  
 « songea à lui donner, car il fût construit d'une manière  
 « qui le rendait peu propre à porter des hommes, et surtout  
 « un grand nombre d'hommes. Enfin, le 4, bien avant dans  
 « la matinée , on fit ce qu'on aurait dû faire le 2 même ; on  
 « élogea trois grappins empennelés avec trois aussières bout  
 « à bout, et on porta au large une nouvelle ancre. Malheu-  
 « reusement ce ne fut encore qu'une ancre à jet, et rien  
 « n'explique pourquoi on n'en élogea pas une de bossoir.  
 « Malgré l'expérience de la veille, on laissa ainsi de nouveau la  
 « frégate sur des ancres à jet, et on continua de l'alléger, ce que  
 « le radeau, qui avait été achevé avec plus de précipitation que  
 « de soin, permettait de faire. Cette dernière faute consumma  
 « la perte de *la Méduse*. Allégée comme elle l'était, on par-  
 « vint facilement à la faire éviter le bout au vent, et tout pré-  
 « sageait qu'à la marée du lendemain, on pourrait la haller  
 « au large, l'y mouiller sûrement par douze ou treize brasses  
 « d'eau, et là, travailler à la remettre en état de faire voile ;  
 « mais dans la nuit une très-forte brise s'éleva, l'ancre à jet  
 « chassa, et la frégate, retombant en plein sur le banc, elle  
 « s'y défonça vers trois heures du matin, le 5, soixante heures  
 « après avoir touché la première fois. L'évacuation alors parut  
 « urgente : elle se fit dans la plus grande confusion. . . . .

. . . . . » ( *Extrait des Annales et des Sciences militaires, tome I<sup>er</sup>, pag. 51.* )

de corde à peine susceptible de supporter le poids d'un homme. Quelques-uns tombèrent à la mer et furent rattrappés : ce qu'il y a de surprenant , c'est que , dans ce tumulte , il n'y eut pas un seul accident grave.

Ceux qui connaissent la mer concevront que, malgré l'inquiétude qui devait nous agiter sur notre sort , nos cœurs en cet instant aient été accessibles à une douleur qui ne portait pas sur nous-mêmes. On sait quelle vive affection les marins éprouvent pour les vaisseaux qu'ils montent, et qui deviennent pour eux une seconde patrie. Ils leur imposent des noms de tendresse ; ils se réjouissent de leur gloire et s'affligent de leurs revers ; ainsi que l'a si bien remarqué l'élégant écrivain , M. Jay, qui, dans *le Mercure* du 22 novembre 1817, a rendu compte de la première édition de notre ouvrage , et à qui nous saisissons cette occasion de payer un juste tribut de notre reconnaissance pour avoir le premier appelé sur notre infortune les secours de la générosité nationale. C'est lui , en effet , et nous nous plaçons à en consacrer ici le souvenir, c'est lui qui a donné à la fois l'idée et l'exemple de cette souscription si noblement proposée , si noblement accueillie , et dans laquelle nous voyons toutes les classes de la société, et jusqu'au malheur même, s'empresser d'offrir des consolations à notre malheur, et réparer, par ces touchans témoignages de l'intérêt public, l'oubli et l'insensibilité de ceux dont nous ayons droit

d'attendre, ou la justice, ou tout au moins la commiseration.

Revenons à notre fatal radeau. Bien donc que notre position y fût des plus terribles, nous jetions tristement les yeux sur la frégate et ne pouvions nous empêcher de regretter ce beau navire qui, quelques jours auparavant, paraissait maîtriser les flots qu'il fendait avec une rapidité étonnante. Ces mâts qui supportaient des voiles immenses n'existaient plus; le bâtiment lui-même était abattu sur la hanche de bâbord.

Cependant des peines bien autrement douloureuses, une nouvelle lutte contre le malheur et la mort attendaient ceux qui devaient revoir la terre.... Mais n'anticipons pas sur les événements, et poursuivons le récit fidèle des opérations qui se succédèrent jusqu'au moment où l'on abandonna le radeau.

Toutes les embarcations, après avoir débordé, manœuvrèrent ainsi que nous allons l'exposer.

Vers les sept heures, on donna le signal du départ; quatre des canots prirent le large. Le radeau était encore le long de la frégate où il était amarré, l'embarcation du commandant était sous le beaupré, et le grand canot près de notre machine où il venait de déposer des hommes. On nous annonce enfin le moment du départ; mais, par une espèce de pressentiment de ce qui devait nous arriver, M. Corréard, montrant de justes craintes que l'événement n'a

que trop réalisées, ne voulut pas partir sans s'être assuré par lui-même que notre radeau était pourvu de tous les instrumens et cartes nécessaires pour naviguer avec une certaine sécurité, dans le cas où le mauvais temps obligerait les embarcations à se séparer de nous. Comme il était impossible de se remuer sur le radeau, tant nous étions serrés les uns contre les autres, il jugea plus simple de faire appeler M. Renaud, qui se rendit sur le champ à son invitation. En venant à bâbord, il nous demanda ce que nous voulions; il lui fut fait alors les questions suivantes : Sommes-nous en état de nous mettre en route? Avons-nous des instrumens et des cartes? *Oui, oui, répondit-il; je vous ai pourvus de tout ce qui peut vous être nécessaire.* On lui demanda encore quel était l'officier de marine qui devait venir nous commander; il répondit : *C'est moi; dans un instant je suis à vous.* Après ces paroles, il disparut et s'embarqua dans un des canots.

Comment est-il possible qu'un marin français ait pu montrer autant de mauvaise foi envers de malheureux compatriotes qui mettaient en lui toute leur confiance! et pourtant nous avons à raconter des traits encore plus hideux, encore plus affligeans pour l'humanité!

Enfin le grand canot se mit sur l'avant de la frégate, et le gouverneur s'y fit descendre dans un fauteuil fixé à l'extrémité d'un palan. On remarquait sur l'arrière

de cette embarcation un lieutenant d'artillerie légère qui remplissait ordinairement les fonctions d'aide-de-camp auprès du gouverneur et qui veillait en ce moment à ce que personne n'entrât dans le canot. Déjà les dames Chmaltz s'y trouvaient placées, ainsi que les officiers de toutes classes qui avaient obtenu cette faveur, et parmi lesquels on voyait M. Richefort. En ce moment cinq ou six matelots et soldats se précipitèrent de la frégate à la mer pour s'embarquer dans ce même canot où ils demandaient, au nom de l'humanité, d'être recueillis : mais l'inflexible aide-de-camp, jaloux de se montrer digne de la consigne qui lui avait été donnée, mit le sabre à la main, et, avec quelques autres qui l'imitèrent, repoussa impitoyablement ces malheureux. Les dames Chmaltz montrèrent la même insensibilité. Ainsi sacrifiées à la commodité de ces dames, ces victimes du plus révoltant égoïsme se virent forcées de regagner la frégate, bien que le canot privilégié, d'où elles étaient rejetées, eût pu contenir quinze hommes en sus du nombre qu'il portait.

L'embarquement ainsi fini, le grand canot vint jeter une remorque à notre radeau, et nous prîmes le large avec cette seule embarcation. Le canot major donna ensuite une touline au premier ; le canot dit du Sénégal, vint après et fit la même manœuvre. Il restait encore trois canots ; celui du commandant était toujours sur l'avant de la frégate, à bord de laquelle il restait

encore plus de quatre-vingts hommes qui poussaient des cris de désespoir et voyaient trois embarcations et le radeau qui prenaient le large. Les trois canots qui nous remorquaient nous eurent bientôt éloignés du bâtiment. Ils avaient bon vent, et les matelots ramaient comme des hommes qui voulaient se sauver du péril imminent qui nous environnait. La chaloupe et la pirogue étaient à une certaine distance et essayaient de retourner à bord; enfin M. de Chaumareys s'embarqua dans son canot par une des manœuvres de l'avant: quelques matelots s'y précipitèrent et larguèrent les amarrages qui le retenait à la frégate. Aussitôt les cris des hommes qui restaient à bord redoublèrent, et M. Danglas, officier de troupe de terre, prit même une carabine pour faire feu sur le capitaine; on le retint.

Au reste, la manière dont M. de Chaumareys abandonna tout son monde acheva de le montrer au-dessous de ses fonctions, ainsi qu'on avait déjà pu le juger durant tout le cours de la navigation. La lâcheté avec laquelle on le vit dans cet instant critique trahir tous ses devoirs, manquer non-seulement aux obligations de sa place, mais même aux droits les plus sacrés de l'humanité, excita un soulèvement général d'indignation. On regrettait qu'on eût arrêté le bras de l'officier et des matelots armés pour prévenir ou punir tant de bassesse; mais le mal était fait, il était irréparable. Le réparer n'était pas d'ailleurs la pensée du capitaine, et il ne pouvait plus revenir à bord, car il était sûr d'y

trouver la mort qu'il cherchait à éviter au prix de l'honneur (b).

M. de Chaumareys néanmoins courut sur la chaloupe, et lui donna l'ordre de se charger de quinze à vingt hommes qui étaient restés sur la frégate. Quelques personnes de cette embarcation nous ont dit qu'on leur cria qu'il n'y en avait tout au plus qu'une

---

(b) Le 5, vers les sept heures du matin, on fait d'abord embarquer tous les soldats sur le radeau, qui n'était pas entièrement achevé; ces malheureux, entassés sur des morceaux de bois, ont de l'eau jusqu'à la ceinture.

Les dames Chmaltz s'embarquent dans leur canot, ainsi que M. Chmaltz.

Le désordre se met dans l'embarquement : tout le monde se précipite. Je recommande de ne point se hâter, et d'attendre patiemment son tour. J'en donne l'exemple, et j'en fus presque la victime. Toutes les embarcations, emportées par le courant, s'éloignent et entraînent le radeau. Nous restons encore une soixantaine d'hommes à bord. Quelques matelots, croyant qu'on les abandonne, chargent des fusils, veulent tirer sur les embarcations, et principalement sur le canot du commandant qui était déjà embarqué. J'eus toutes les peines du monde à les en empêcher : il fallut toutes mes forces et tout mon raisonnement. Je parvins à me saisir de quelques fusils chargés et à les jeter à la mer.

En me préparant à quitter la frégate, je m'étais contenté d'un petit paquet de ce qui m'était indispensable; tout le reste était déjà pillé. J'avais partagé avec un camarade 800 livres en or, que j'avais encore en ma possession, et bien m'en arriva par la suite. Ce camarade était entré dans l'un des canots.



vingtaine qui n'avaient pu s'embarquer ; mais la chaloupe démunie d'avirons , tenta inutilement de regagner *la Méduse*. Un canot essaya sans plus de succès de la remorquer ; elle ne parvint à gagner qu'en envoyant la pirogue chercher de longues manœuvres dont l'une des extrémités fut amarrée sur la frégate, et l'autre , portée à bord de cette chaloupe , qui se trouva jusqu'à bâbord du navire. Le lieutenant de vaisseau, M. Espiau (1), qui commandait cette grande embarcation , fut surpris de rencontrer plus de soixante matelots et soldats , et non une vingtaine ; il a même dit le 15 juillet 1819, à M. Corréard , que s'il eût su qu'il y avait à bord soixante-trois hommes , il n'y serait certainement pas revenu. Ainsi ce fut la supercherie du capitaine qui servit les hommes abandonnés, et non le dévouement raisonné de M. Espiau ; cependant cet officier monta à bord avec M. Brédif, ingénieur des mines dont les discours tendaient à rappeler à la raison ceux dont la présence du danger avait altéré les facultés intellectuelles. M. Espiau fit embarquer avec ordre les hommes qui étaient sur le pont ; dix-sept seulement , ainsi qu'on l'a dit , s'y refusèrent.

---

(1) On ne peut prononcer dans ce Mémoire le nom de cet officier sans reconnaître les bons services qu'il a rendus en cette occasion. Plusieurs matelots et des militaires étaient restés à bord, il affronta mille périls pour les sauver, et il y parvint. En lui donnant un commandement, le ministère a acquitté la dette de l'état et de l'humanité.



Les uns craignaient de voir couler la chaloupe, avant qu'elle eût pu joindre le radeau et les embarcations qui s'éloignaient de plus en plus ; quelques autres étaient trop ivres pour penser à leur salut. Les craintes des premiers (et ce sont probablement ceux qui, d'après la déposition du nommé Dalès, remontèrent à bord), étaient fondées sur ce que la chaloupe était en très-mauvais état et faisait eau de toutes parts. Après avoir promis aux hommes qui s'obstinèrent à rester, qu'on enverrait à leur secours dès qu'on serait au Sénégal, la bosse fut larguée, et cette embarcation partit pour venir rejoindre la petite division. Avant de quitter la frégate, M. Espiau avait fait hisser à la corne le grand pavillon national (c).

---

(c) « Je commençais à croire que nous étions abandonnés, « et que les embarcations, trop pleines, ne pouvaient plus « prendre personne. La frégate était tout-à-fait remplie d'eau. « Assurés qu'elle touchait au fond et qu'elle ne pouvait cou- « ler, nous ne perdîmes pas courage. Sans craindre la mort, « il fallait faire tout ce que nous pouvions pour nous sauver. « Nous nous réunîmes tous, officiers, matelots, soldats ; « nous nommâmes pour chef un chef timonnier ; nous ju- « râmes sur l'honneur de nous sauver tous, ou de périr tous ; « M. Petit, officier, et moi, nous promîmes de rester les « derniers.

« On pense à faire un autre radeau. On fait les dispositions « nécessaires pour couper un des mâts, afin de soulager la « frégate. Épuisés de fatigue, il fallut songer à prendre de la « nourriture ; la cuisine n'était pas noyée, on alluma du feu ; « déjà la marmite bouillait, quand nous crûmes voir que la

Lorsque cette embarcation partit pour venir nous joindre, nous étions au moins à une lieue et demie au large. Depuis assez long-temps le canot du commandant était venu prendre la remorque et occupait la tête de la ligne. La plus petite des embarcations, la pirogue, ne prit point la touline; elle allait en tête de la petite division, probablement pour sonder.

« chaloupe revenait près de nous. Elle était remorquée par  
 « deux autres embarcations plus légères : nous renouvelons  
 « le serment de nous embarquer tous ou de rester tous. Il  
 « nous semblait que notre poids ferait couler la chaloupe.

« M. Espiau, qui la commandait, monte bientôt à bord de  
 « la frégate : il dit qu'il fera embarquer tout le monde. On  
 « commence par faire descendre deux femmes et un enfant;  
 « les plus peureux se pressèrent ensuite : je m'embarquai  
 « immédiatement avant M. Espiau. Quelques hommes pré-  
 « férèrent de rester à bord du bâtiment échoué, plutôt, di-  
 « saient-ils, que de couler avec la chaloupe (\*). Effective-  
 « ment, nous y étions entassés au nombre de quatre-vingt-dix;  
 « aussi fûmes-nous obligés de jeter à la mer nos petits paquets,  
 « les seules choses qui nous restassent. Nous n'osions nous  
 « donner aucun mouvement, de peur de faire chavirer notre  
 « frêle embarcation.

« J'avais fait embarquer des bidons d'eau et grand nombre  
 « de bouteilles de vin : j'avais tenu tout cela prêt d'avance.  
 « Les matelots cachèrent dans la chaloupe ce qui devait être  
 « pour tout le monde : ils burent tout dans la première nuit;  
 « ce qui nous exposa dans la suite à mourir de soif. »

(\*) M<sup>lle</sup> Chemot avait répété tant de fois à M. Brédif, son amant, qu'il n'était resté à bord de *la Méduse* que deux ou trois hommes, qu'il avait fini par le croire; cependant il y en avait dix-sept.

Aussitôt que toutes les embarcations eurent pris leur poste , les cris de *vive le Roi!* furent mille fois répétés par les gens du radeau , et un petit pavillon blanc fut arboré à l'extrémité d'un canon de fusil.



---

## CHAPITRE IV.

**MAUVAISE construction du radeau. — Précautions qu'on aurait dû prendre. — Le radeau enfonce d'un mètre. — Mauvais état de la chaloupe. — Les embarcations refusent de lui prendre quelques hommes et abandonnent le radeau.**

---

**L**ES chefs de la petite division qui devait nous conduire jusqu'à terre avaient juré de ne pas nous abandonner. Nous sommes loin d'accuser tous ces officiers d'avoir manqué aux lois de l'honneur ; néanmoins un enchaînement de circonstances les força de renoncer au plan généreux qu'ils avaient formé de nous sauver ou de mourir avec nous. Ces circonstances méritent d'être scrupuleusement examinées, et notre plume guidée par la vérité, ne doit pas craindre de tracer des faits que cette même vérité nous impose le devoir pénible de raconter à la France entière. Ils sont d'une nature si étrange, que ce n'est pas sans de grands combats avec nous-mêmes et de longues hésitations que nous nous sommes déterminés à les faire connaître. Il est cruel d'avoir été la victime de tels événements, et non moins affligeant d'en être l'historien. Nous avons à montrer jusqu'à quel point l'imagination de l'homme est susceptible d'être frappée par la présence du danger, et même de lui faire oublier

quels sont les devoirs que lui impose l'honneur. Bien certainement nous admettons que dans l'abandon du radeau, les esprits étaient exaltés et que le désir de se soustraire au péril fit oublier que cent cinquante-deux infortunés allaient être abandonnés aux souffrances les plus cruelles. Nous raconterons les faits tels que nous les avons observés et tels qu'ils nous ont été transmis par quelques-uns de nos compagnons d'infortune.

Avant de poursuivre, faisons connaître comment était établi ce radeau auquel furent confiés cent cinquante individus.

Il était composé des mâts de hune de la frégate, vergues, jumelles, beaume, etc. Ces différentes pièces jointes les unes aux autres, par de très-forts amarages, étaient d'une solidité parfaite. Deux mâts de hune formaient les deux principales pièces, et étaient placés sur les côtés et les plus en-dehors; quatre autres mâts, dont deux de même longueur et de même force que les premiers, réunis deux à deux au centre de la machine, en augmentaient encore la solidité. Les autres pièces étaient comprises entre ces quatre premières, mais ne les égalaient pas en longueur. Des planches furent clouées par-dessus ce premier plan et formaient une espèce de parquet, qui, s'il eût eu plus d'élévation, nous eût été dans la suite du plus grand secours. Pour que notre radeau pût mieux résister à l'effort des vagues, on avait placé en travers de longs morceaux de bois, qui, de chaque côté, dépassaient

au moins de trois mètres sur les parties latérales ; il y avait une petite drome pour servir de garde-fou. Son élévation n'était pas de plus de quarante centimètres ; on aurait pu y ajouter des chandeliers de bastingage qui auraient au moins formé des garde-corps assez élevés ; mais on ne le fit pas, parce que ceux qui firent construire la machine ne devaient probablement pas s'y exposer. Sur les extrémités des mâts de hune, on avait frappé deux vergues de perroquet, dont les bouts les plus en-dehors étaient tenus par un fort amarrage, et formaient ainsi le devant du radeau. L'espace angulaire résultant de la séparation des deux vergues, était rempli par des morceaux de bois en travers et des planches assujéties ; cette partie antérieure qui avait au moins deux mètres de long, n'offrait que très-peu de solidité et était continuellement submergée. Le derrière ne se terminait pas en pointe comme le devant, mais une assez longue étendue de cette partie ne jouissait pas d'une solidité plus grande, en sorte qu'il n'y avait que le centre sur lequel on put réellement compter. Un fait peut-être donnera à juger des dimensions de ce centre. Lorsque nous ne fûmes plus que quinze, nous n'eûmes pas assez d'espace pour nous coucher, et encore étions-nous extrêmement près les uns des autres. Le radeau, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, avait au moins vingt mètres, sur sept à peu près de large ; cette longueur pouvait faire croire au premier coup-d'œil, qu'il était susceptible de porter près de deux cents

hommes , mais nous eûmes bientôt des preuves cruelles de sa faiblesse. Il était sans voile et sans mâture. A notre départ de la frégate , on nous jeta cependant précipitamment le cacatois de perruche et le grand cacatois ; on le fit tellement à la hâte , que quelques hommes qui étaient à leur poste faillirent d'être blessés par la chute de ces voiles qui étaient enverguées : on ne nous envoya point de cordages pour installer notre mâture. Il y avait sur le radeau une grande quantité de quarts de farine qui y avaient été déposés la veille , non pour servir de vivres pendant le trajet de la frégate à terre , mais parce que les chapelets n'ayant pas réussi , on les déposa sur la machine pour qu'ils ne fussent pas entraînés par la mer : six barriques de vin et deux petites pièces à eau : ces derniers objets , nous dit-on depuis , y avaient été mis pour l'usage des passagers. Qu'on nous permette une autre citation de M. Parisot , extraite du même ouvrage.

« Pour bien apprécier, dit-il, la possibilité qu'il y  
« avait de prendre une foule de précautions qui eussent  
« assuré le salut de tout l'équipage , il est à propos  
« d'observer que dix-sept hommes restés à bord de  
« la frégate y eussent encore été retrouvés tous, à  
« l'exception d'un seul, quand on y revint pour la pre-  
« mière fois, cinquante-deux jours après, si treize d'en-  
« tre eux n'avaient pas pris le parti de la quitter sur un  
« second radeau qu'ils avaient fait ; et ces hommes,  
« ayant pu tirer de la cale et des soutes une assez grande  
« quantité de vivres , même du biscuit, il est clair que

« l'eau n'avait pas envahi la frégate de manière à ce  
 « qu'il fût absolument indispensable de l'abandonner  
 « à l'instant même où on l'a fait. Rien n'empêchait  
 « donc d'y demeurer le temps nécessaire pour com-  
 « pléter les préparatifs d'un voyage prévu d'ailleurs  
 « depuis trois jours.

« Dès que la frégate fut échouée, et bien qu'il  
 « y eût la plus grande probabilité qu'on parviendrait  
 « à la remettre à flot, il fallait s'occuper activement  
 « de la construction du radeau, dernière ressource,  
 « unique espoir du salut pour une partie de l'équipage.  
 « Il fallait apporter les plus grands soins à le rendre  
 « aussi commode que solide. Il ne devait nullement  
 « servir à recevoir les objets dont on allégerait le bâ-  
 « timent : tous ces objets, susceptibles de flotter, de-  
 « vaient être réunis en chapelets et mouillés au large  
 « sur des grappins ou des gueuses ; ceux qui ne flot-  
 « tent pas, et qu'on eût désiré reprendre, eussent été  
 « jetés au fond avec de forts orins pour les relever,  
 « et de plus petits supportant de légères bouées pour  
 « indiquer leur place. Tous ces travaux pouvaient  
 « d'autant mieux marcher de front avec ceux néces-  
 « saires pour tâcher de raffloner la frégate, que son  
 « équipage était doublé par les passagers qu'elle por-  
 « tait au Sénégal. Le radeau, je le repète, devait avoir  
 « pour unique destination de recevoir le plus d'hom-  
 « mes et de vivres possibles, dans le cas où la retraite  
 « deviendrait inévitable. . . . .  
 « . . . . .



« ..... Je me contenterai d'indiquer  
« quelques dispositions utiles à la sûreté comme à la  
« commodité des hommes qui sont destinés à s'em-  
« barquer sur une semblable machine, non pour ap-  
« prendre quelque chose aux marins, mais parce qu'il  
« paraît qu'aucune d'elles n'a été exécutée pour le ra-  
« deau de *la Méduse*, qu'on a fait partir, même sans  
« ancre et sans boussole : il convenait de placer au-  
« dessous des mâtures, dont l'assemblage composait  
« la masse du radeau, quelques rangs de barriques à  
« eau, vides, à cause du grand nombre d'hommes qu'il  
« devait recevoir, et dont le poids le fit enfoncer quand  
« on s'y embarqua, en sorte que l'eau le couvrait en  
« entier. Il fallait disposer les menus bois entre et par-  
« dessus les pièces principales, de manière à établir  
« une plate-forme la plus unie possible ; recouvrir le  
« tout de planches bien clouées, employant celles du  
« faux pont, et démolissant, au besoin, tous les cais-  
« sons, coffres inutiles au voyage, cloisons, etc. : on  
« formait ainsi une espèce de tillac. Des chandeliers  
« de bastingage, installés tout autour du radeau, de-  
« vaient supporter des filières en corde faisant garde-  
« corps. Ces chandeliers, très - multipliés à dessein,  
« eussent d'ailleurs servi de tolets de nage, quand le  
« temps eût permis de se servir des avirons de rechange  
« des canots, qu'il ne fallait pas négliger d'emporter.  
« Dans le beau temps, un aviron de galère eût pu servir  
« de gouvernail au radeau, qu'on pouvait au reste gou-  
« verner à l'aide des autres moyens employés par les

« marins pour suppléer au gouvernail , précaution  
« bonne en cas de séparation , comme pour soulager  
« les canots remorqueurs. Quelques pierriers devaient  
« être établis , tant pour faire des signaux à des bâ-  
« timens dont on craindrait de n'être pas aperçu ,  
« que pour imposer aux canots dans le besoin. Le pre-  
« mier objet exigeait aussi un ou deux pavillons , et  
« autant de fanaux. Après avoir installé le mât aussi  
« solidement que possible , et embarqué une petite  
« ancre ou un fort grappin étalingué sur un grelin ou  
« une forte aussière , pour étaler une marée contraire  
« sur des bas-fonds , approvisionner la machine était la  
« première chose à laquelle on devait penser. Il fallait  
« embarquer une quantité de vivres et d'eau , calculée  
« sur le nombre total des hommes ( afin de ne pas  
« encombrer les canots de ces objets ) , sur l'éloigne-  
« ment présumé de la côte , et sur les ressources qu'elle  
« pouvait présenter. Le biscuit , qui seul craint l'eau ,  
« demandait à être mis dans des barriques bien étan-  
« chées et soigneusement foncées. Il fallait ensuite  
« placer sur le radeau un petit coffre enfermant la  
« boussole , la sonde et les autres instrumens néces-  
« saires à la navigation ; un autre coffre contenant des  
« outils de diverses espèces ; et enfin deux coffres d'ar-  
« mes et de munitions , garnis de celles nécessaires pour  
« mettre la petite caravane à l'abri de toute insulte dans  
« la route qu'elle aurait à faire par terre. J'ai déjà parlé  
« de bien des choses ; mais je n'ai pas dit , à beaucoup  
« près , tout ce qu'on aurait pu faire , en raison des

« moyens et du temps qu'on avait pour se préparer à  
« un trajet peu considérable ; toutefois, je m'arrête ici.

« Je suppose le radeau entièrement prêt, c'est le  
« capitaine qui doit le commander. Bien coupable est  
« celui qui a pu l'oublier. Les hommes de l'équipage,  
« suivant des listes dressées à l'avance, et qui fixent à  
« chacun son poste, s'embarquent sur cette machine,  
« dans la chaloupe et dans les canots, nul n'emportant  
« d'autres effets que les vêtemens qu'il a sur le corps.  
« Chaque embarcation est commandée par un officier,  
« secondé par un aspirant et un des premiers maîtres.  
« Quelques hommes bien armés, et choisis seulement  
« parmi les officiers mariniens, gabiers, chefs de pièces  
« et chargeurs, se tiennent près d'eux. Sur le radeau  
« se réunit, pour seconder le capitaine, tout ce qui  
« reste d'officiers et d'aspirans disponibles, et des ar-  
« mes y sont distribuées à un petit nombre d'hommes  
« d'élite pour maintenir l'ordre et la police. La yole  
« ( la plus petite embarcation ), peu utile pour trans-  
« porter des hommes ou pour remorquer le radeau,  
« est commandée par le premier lieutenant, et destinée  
« à voltiger pour porter dans toute la ligne les ordres  
« du capitaine et en assurer l'exécution. Tout l'équi-  
« page embarqué, la chaloupe prend la remorque du  
« radeau, et les canots viennent se donner une touline  
« l'un à l'autre. Enfin le capitaine, assuré qu'il ne reste  
« plus un seul homme à bord, en descend ; et, après  
« avoir tourné un dernier regard vers son bâtiment,  
« comme pour lui dire un éternel adieu, il donne le

« signal du départ ; la petite flotille s'ébranle, et désormais le salut de l'équipage ne peut plus être promis que par une tempête, ou les dangers de la côte vers laquelle on se dirige.

« Dans la plupart des naufrages, il est malheureusement impossible de procéder avec un tel ordre. Le bâtiment donne sur un écueil, il s'ouvre, s'emplit, et souvent est brisé en pièces dans peu d'instans. Alors l'équipage ne saurait tenter aucun effort pour se soustraire en totalité à la mort affreuse qui le menace ; et ceux qui survivent à un pareil désastre n'en réchappent d'ordinaire que par une adresse et surtout un bonheur bien rares. Mais, je le repète, si j'en juge par les documens que j'ai entre les mains, et l'état de *la Méduse* six semaines après l'échouage, il m'est permis de croire qu'on eût pu apporter plus de détails et de soins encore que je n'en indique dans l'évacuation de cette frégate. »

A peine fûmes-nous au nombre de cinquante sur le radeau, que ce poids le mit au-dessous de l'eau au moins à soixante-dix centimètres, et que, pour faciliter l'embarquement des autres militaires, on fut obligé de jeter à la mer tous les quarts de farine qui, soulevés par la vague, commençaient à flotter et étaient poussés avec violence contre les hommes qui se trouvaient à leur poste. S'ils eussent été fixés, peut-être en aurait-on conservé quelques-uns; le vin et l'eau le furent seuls, parce que plusieurs personnes se réunirent pour leur conservation, et mirent tous leurs soins à empêcher

qu'ils ne fussent aussi envoyés à la mer comme les quarts de farine. Le radeau, allégé par le poids en moins de ces barils, put alors recevoir d'autres hommes : nous nous trouvâmes enfin cent cinquante-deux. La machine s'enfonça au moins d'un mètre. Nous étions tellement serrés les uns contre les autres, qu'il était impossible de faire un seul pas : sur l'avant et l'arrière on avait de l'eau jusqu'à la ceinture. Au moment où nous débordions de la frégate, on nous envoya du bord vingt-cinq livres de biscuit dans un sac qui tomba à la mer. Nous l'en retirâmes avec peine ; il ne formait plus qu'une pâte. Nous le conservâmes cependant dans cet état. Quelques-uns de nous, comme on l'a dit plus haut, avaient eu la sage précaution de fixer les pièces à eau et à vin aux traverses du radeau, et nous y veillâmes avec une sévère exactitude. Voilà exactement quelle était notre installation, lorsque nous prîmes le large.

Le commandant du radeau était un aspirant de première classe, nommé Coudein. Quelques jours avant notre départ de la rade de l'île d'Aix, il s'était fait à la partie antérieure de la jambe droite, une grave contusion qui ne tendait nullement à sa guérison lorsque nous échouâmes, et qui le mettait dans l'impossibilité de se mouvoir. Un de ses camarades, touché de sa position, lui offrit de le remplacer ; mais M. Coudein, quoique blessé, aima mieux se rendre au poste dangereux qui lui fut assigné, parce qu'il était le plus ancien aspirant du bord. Dès qu'il fut sur le radeau,

l'eau de mer irrita tellement les douleurs de sa jambe, qu'il manqua de se trouver mal. Nous fîmes part de son état au canot le plus voisin de nous ; on répondit qu'une embarcation allait venir prendre cet officier. Nous ne savons si l'ordre en fut donné ; mais il est certain que M. Coudin fut obligé de rester sur le fatal radeau.

La chaloupe que nous avons été forcés d'abandonner un moment pour entrer dans ces détails nécessaires, rallia enfin : ce fut elle qui, nous l'avons déjà dit, déborda la dernière de la frégate. Le lieutenant de vaisseau qui la commandait, craignant avec raison de ne pouvoir tenir la mer dans une embarcation délabrée, démunie d'avirons, fort mal voilée et faisant beaucoup d'eau, longea le premier canot en le priant de lui prendre quelques hommes ; on refusa. Cette chaloupe devait nous laisser des cordages pour installer notre mâture, ce qui, un instant auparavant nous avait été lié du premier canot que nous avions au-devant de nous. Nous ignorons quelles furent les raisons qui l'empêchèrent de nous laisser des manœuvres ; mais elle passa outre, et courut sur la seconde embarcation, qui également ne voulut recevoir personne. Alors l'officier qui la commandait, voyant qu'on se refusait à lui prendre du monde, et tombant toujours sous le vent, parce que ses voiles orientaient fort mal et que les courans le drossaient, aborda le troisième canot commandé par l'enseigne de vaisseau nommé *Maudet*, dont nous avons déjà parlé plus haut. Celui-ci, ayant sous ses

ordres une embarcation faible qui, la veille, avait eu un bordage enfoncé par une des pièces transversales du radeau (accident auquel on avait remédié en appliquant sur l'ouverture une large plaque de plomb), et d'ailleurs très-chargée, pour éviter ce choc qui aurait pu lui être funeste, fut obligé de larguer la remorque qui le tenait au canot major, et divisa ainsi en deux la ligne que formaient les embarcations au-devant du radeau, en s'en séparant avec le canot du commandant qui était en tête. Lorsque le commandant et M. Maudet se furent dégagés, ils serrèrent le vent et revirèrent ensuite de bord pour venir prendre leur poste; M. Maudet héla même à M. de Chaumareys : *Capitaine, reprenez votre touline*. Il reçut pour réponse : *Oui, mon ami*. Deux canots étaient encore à leur poste; mais avant que les deux autres eussent pu les rejoindre, le canot major venait de se séparer. L'officier qui le commandait s'exprime ainsi sur cet abandon : « La touline n'a point été larguée  
« de mon embarcation, mais bien du grand canot qui  
« était derrière moi. » Ce second abandon nous en présageait un plus cruel; car l'officier qui commandait dans le grand canot, après nous avoir remorqués seul un instant, fit larguer l'amarrage qui le tenait au radeau. Lorsque les remorques furent larguées, nous étions à deux lieues de la frégate; la brise venait du large, la mer était aussi belle qu'on pouvait le désirer. Cette dernière remorque ne cassa point, comme le gouverneur s'est efforcé de le faire croire



au ministre de la marine, et à plusieurs des réchappés du radeau. En se promenant sur la terrasse d'un négociant Français au Sénégal, en présence de MM. Savigny et Coudein, le gouverneur l'expliquait ainsi : « Quelques  
« hommes étaient sur le devant du radeau à l'endroit  
« où était fixée la touline sur laquelle ils tiraient de  
« manière à rapprocher les embarcations. Ils en avaient  
« tiré à eux plusieurs brasses ; mais une lame étant  
« survenue, donna une forte secousse ; les hommes  
« furent obligés de lâcher. Les canots coururent alors  
« avec plus de vitesse jusqu'à ce que l'amarrage fût  
« tendu ; au moment où les embarcations en opéraient  
« la tension, l'effort fut tel que la remorque cassa. »  
Cette manière d'expliquer ce dernier abandon est très-adroite, et pourrait être facilement crue de ceux qui n'étaient pas sur les lieux ; mais il ne nous est pas possible de l'adopter, nous qui pourrions même nommer celui qui largua, M. R. . .

Quelques personnes des autres embarcations nous ont assuré que tous les canots venaient pour reprendre leur poste, et que le cri barbare de *Nous les abandonnons*, fut entendu. Nous tenons ce fait de plusieurs de nos compagnons d'infortune. Le désordre fut entièrement mis dans la ligne, et il n'y eut point de mesures prises pour y porter remède. Il est probable que si un des premiers chefs eût montré l'exemple, tout serait rentré dans le devoir ; mais chacun fut abandonné à soi-même ; de là plus d'ensemble dans la petite division ;



chacun ne songea plus qu'à se soustraire à son péril personnel.

Rendons ici hommage au courage de M. Clanet, agent comptable de la frégate, qui se trouvait dans le canot du gouverneur. Si on l'eût écouté, cette remorque n'eût point été larguée. A chaque instant un officier qui était dans cette embarcation demandait hautement : *larguerai-je?* M. Clanet s'y opposait, en répondant avec fermeté : *non, non.* Quelques personnes se réunirent à lui, mais ne purent rien obtenir; la remorque fut larguée. Nous regardons comme chose certaine que les autres commandans des chaloupes, voyant le premier chef de l'expédition se devouer courageusement, seraient revenus prendre leur poste; mais on peut dire que chaque embarcation en particulier fut abandonnée des autres. Il eût fallu dans cette circonstance un homme d'un très-grand sang-froid, et cet homme ne devait-il pas se trouver dans les premiers chefs? Comment justifier leur conduite? Il y a certainement quelques raisons à alléguer. Juges impartiaux des événemens, nous allons les décrire, non comme des victimes malheureuses des suites de cet abandon, mais comme des hommes étrangers à tous ressentimens personnels, et qui n'écoutent que la voix de la vérité.

Le radeau tiré par toutes les embarcations réunies, les entraînait un peu en dérive; il est vrai que nous étions au moment du juzant et que les courans portaient au large. Se trouver en pleine mer avec des embarca-

tions non pontées, pouvait bien inspirer quelque crainte ; mais sous peu d'heures les courans devaient changer et nous favoriser : il fallait donc attendre ce moment, qui aurait évidemment démontré la possibilité de nous traîner jusqu'à terre dont nous n'étions pas éloignés de plus de douze lieues. Cela est si vrai, que le soir, vers six heures et demie (1), et au moment du coucher du soleil, des embarcations on aperçut la terre, c'est-à-dire, les dunes de sable élevées du Sahara, toutes resplendissantes de clarté et se montrant comme des amoncellemens d'or et d'argent. La mer, dans l'intervalle de la frégate à la côte, paraissait avoir du fond ; les vagues étaient plus longues et plus creuses, comme si le banc d'Arguin se haussait vers l'ouest. Mais aux approches de terre, tout-à-coup le fond s'éleva, et ne trouvant plus que trois à quatre pieds d'eau, on prit le parti de mouiller en attendant le jour. Divers tertres épars, quelques rochers, des bancs desséchés, firent présumer que l'on était dans les lagunes formées par la rivière Saint-Jean. Cette opinion se vérifia par la vue du lac Mirik, qui paraît comme la continuation d'une haute colline, venant de l'intérieur, mais se relevant tout-à-coup à son approche de la mer ; à l'instar des courans volcaniques. En passant devant ce cap, au large et vers le couchant, la mer semblait se briser sur quelque haut-fond que l'on soupçonne être la queue

---

(1) Beaucoup de personnes qui étaient dans la chaloupe disent qu'on aperçut la terre à quatre heures du soir.

méridionale du banc d'Arguin, qui, selon quelques personnes du Sénégal, se découvre à marée basse. Peut-être qu'on aurait été contraint de nous abandonner, la deuxième nuit après notre départ, si toutefois il eût fallu plus de vingt-quatre heures pour nous remorquer jusqu'à terre; car le temps fut très-mauvais. Mais nous nous serions trouvés alors très-près de la côte, et il eût été très-facile de nous sauver : nous n'aurions eu du moins que les élémens à accuser!.... Nous sommes persuadés que peu de temps aurait suffi pour nous remorquer jusqu'à vue de terre, car le soir de notre abandon, le radeau se trouva précisément dans la direction de la route qu'avaient tenue les embarcations, entre la terre et la frégate, et au moins à cinq lieues de cette dernière. Le lendemain au matin nous n'apercevions plus *la Méduse*.

Nous ne crûmes réellement pas, dans les premiers instans, que nous étions si cruellement abandonnés; nous nous imaginions que les canots avaient largué, parce qu'il avaient aperçu un navire, et qu'ils couraient dessus pour demander du secours. La chaloupe était assez près de nous, sous le vent à tribord. Elle amena sa misaine à mi-mât; sa manœuvre nous fit croire qu'elle allait reprendre la première remorque. Elle resta ainsi un momer, amena tout-à-fait sa misaine, mâtat son grand mât, hissa ses voiles, et suivit le reste de la division. Quelques hommes de cette chaloupe, voyant qu'on nous abandonnait, menacèrent de faire feu sur les autres canots, mais furent arrêtés

par M. le lieutenant de vaisseau Espiau. Plusieurs personnes nous ont assuré que l'intention de cet officier était de venir reprendre la remorque, mais son équipage s'y opposa; il eût au reste commis une grande imprudence. Ses efforts ne nous auraient été que de peu d'utilité, et ce dévouement n'eût fait qu'augmenter le nombre des victimes. Dès que cette chaloupe fat partie, nous n'eûmes plus alors de doute que nous étions abandonnés; nous n'en fûmes cependant tout-à fait convaincus que lorsque les embarcations eurent disparu (*d*).

---

(*d*) Quand nous eûmes joint le radeau traîné par les autres embarcations, nous demandâmes à celles-ci que l'on nous prît au moins une vingtaine d'hommes; que sans cela nous allions couler: elles nous répondirent qu'elles étaient elles-mêmes trop chargées. Les canots crurent, d'après un mouvement que nous fîmes sur eux, que le désespoir nous avait suggéré l'intention de les couler, et de couler avec eux. Comment les officiers ont-ils pu supposer un tel dessein à M. Espiau, qui venait de montrer un si beau dévouement? Les canots, pour nous éviter, coupèrent les cordes qui les attachaient ensemble, et à pleines voiles s'éloignèrent de nous. Au milieu de ce trouble, la corde qui remorquait le radeau se rompt aussi, et cent cinquante hommes sont abandonnés au milieu des eaux, sans aucun espoir de secours. (Cela est faux, elle fut coupée par M. R. . . ., d'après l'ordre qu'il reçut de M. le gouverneur Schmaltz.)

Ce moment fut horrible. M. Espiau, pour engager ses camarades à faire un dernier effort, vire de bord et fait un mouvement pour rejoindre le radeau. Les matelots veulent s'y opposer, et disent que les hommes du radeau se précipi-

C'est ici que nous eûmes besoin de toute notre fermeté, qui cependant nous abandonna plus d'une fois : nous crûmes réellement que nous étions sacrifiés, et d'un commun accord, nous nous écriâmes que cet abandon était prémédité. Nous jurâmes tous de nous venger si nous avions le bonheur de gagner la côte, et il n'est pas douteux que, si le lendemain nous avions pu joindre ceux qui s'étaient enfuis dans les embarcations, un combat terrible ne se fût engagé entre eux et nous (1).

---

teront sur nous et nous perdront tous. « Je le sais, mes amis, « s'écrie-t-il ; mais je ne veux en approcher qu'autant qu'il « n'y aura pas de danger ; si les autres bâtimens ne me suivent « pas, je ne songerai plus qu'à votre conservation. Je ne puis « l'impossible. » Effectivement, voyant qu'on n'imitait pas son mouvement, il reprend sa route. Les autres canots étaient déjà loin. « Nous coulerons, s'écrie encore M. Espiau, montrons du courage jusqu'à la fin ; faisons ce que nous pourrons : *vive le Roi!* Ce cri, mille fois répété, s'élève du sein des eaux qui doivent nous servir de tombeau. Les canots le répètent aussi ; nous étions encore assez près pour entendre ce cri de *vive le Roi!* Quelques-uns d'entre nous ont trouvé que cet enthousiasme était insensé. Était-ce la plénitude du désespoir qui les faisait parler ainsi, ou bien était-ce l'effet de l'âme brisée par le malheur ? Je ne sais : mais moi j'ai trouvé sublime ce moment : ce cri était un cri de ralliement, un cri d'encouragement et de résignation.

(1) Plusieurs des personnes qui étaient dans les embarcations, et surtout de celles qui se trouvaient avec le gouverneur, nous ont dit qu'elles s'attendaient tellement à nous voir tirer sur les canots, qu'elles baissèrent la tête pour

Ce fut alors que plusieurs personnes qui avaient été désignées pour les embarcations, regrettèrent vivement d'avoir préféré le radeau, parce que le devoir et l'honneur leur avaient marqué ce poste. Nous aurions à citer quelques individus. Par exemple, M. Corréard entre autres devait aller dans une des embarcations; mais douze des ouvriers qu'il commandait avaient été désignés pour le radeau, il crut qu'en sa qualité d'ingénieur-commandant, il était de son devoir de ne point se séparer de la majeure partie de ceux qui lui avaient été confiés, et qui lui avaient promis de le suivre partout où l'exigerait le besoin du service. Dès ce moment son sort devint inséparable du leur, et il fit auprès du gouverneur toutes les démarches possibles pour que ses ouvriers fussent embarqués sur la même chaloupe que lui; mais voyant qu'il ne pouvait rien obtenir pour améliorer le sort de ces braves gens, il dit au gouverneur qu'il n'était pas fait pour commettre une lâcheté; que puisqu'il ne voulait pas réunir ses ouvriers avec lui dans la même embarcation, il le priait de lui permettre d'aller avec eux sur le radeau, ce qui lui fut accordé.

Plusieurs officiers militaires suivirent cet exemple; deux seulement de ceux qui devaient commander les troupes n'avaient pas jugé convenable de se placer sur le

---

laisser passer les balles. Cette vengeance leur paraissait naturelle de la part d'un si grand nombre d'hommes si lâchement abandonnés.

radeau dont l'installation devait à la vérité inspirer peu de confiance.

L'un deux, le capitaine Beinière, se plaça dans la grande chaloupe avec 36 de ses soldats. On nous avait dit que cette troupe était chargée de surveiller la marche des autres embarcations, et de faire feu sur celles qui voudraient abandonner le radeau. Il est vrai, comme on l'a vu plus haut, que quelques braves soldats, écoutant peut-être plus alors la voix de l'humanité et de l'honneur français que les rigoureuses maximes de la discipline, auraient voulu se servir de leurs armes contre les lâches qui nous abandonnaient, mais leur volonté et leur mouvement avaient été paralysés par l'obéissance passive qu'ils devaient à leurs officiers, qui s'opposèrent à cette résolution.

L'autre, M. Danglas, lieutenant, sortant des gardes-du-corps, s'était d'abord embarqué avec nous sur le radeau, où son poste était désigné; mais lorsqu'il vit le danger qu'il courait sur cette effrayante machine, il se hâta de la quitter, sous prétexte qu'il avait oublié quelque chose sur la frégate, et ne reparut plus. Ce fut lui que nous vîmes s'armer d'une carabine et menacer de faire feu sur le canot du gouverneur lorsqu'il commença à s'éloigner de la frégate. Ce mouvement, et quelques autres démonstrations que l'on prit pour de la folie, manquèrent de lui coûter la vie; car pendant qu'il se livrait ainsi à une sorte d'extravagance, le capitaine prit la fuite en l'abandonnant sur la frégate, parmi les soixante-trois hommes qu'il y laissa

Lorsqu'il se vit ainsi traité, M. Danglas donna décidément des marques du plus furieux désespoir. On fut obligé de l'empêcher d'attenter à ses jours ; il invoquait à grand cris la mort qu'il croyait inévitable au milieu de périls si imminens. Il est certain que si M. Espiau, qui avait déjà sa chaloupe pleine, ne fût point revenu prendre à bord de la frégate les quarante-six hommes, du nombre desquels fut M. Danglas, celui-ci eût pu avec tous ses compagnons ne pas éprouver un meilleur sort que les dix-sept qu'on laissa définitivement sur la *Méduse*.





---

## CHAPITRE V.

**DÉSÉPOIR** des naufragés du radeau. — Les vivres manquent. — Prière. — Gros temps pendant la nuit : plusieurs hommes sont emportés par les vagues. — Mort affreuse de douze autres. — Amour filial. — Trois hommes se précipitent dans les flots. — Vertige. — Sédition : combat. — Deux époux, jetés à la mer, sont sauvés par MM. Corréard et Lavillette. — Nouveau combat. — Les révoltés veulent rompre le radeau. — Le délire est général : il se calme un peu durant le jour et s'accroît pendant la nuit. — Soixante-cinq hommes périssent ; le reste éprouve les horreurs de la faim.

---

**APRÈS** la disparition des embarcations, la consternation fut extrême. Tout ce qu'ont de terrible la soif et la faim se retraça à notre imagination, et nous avions encore à lutter contre un perfide élément qui déjà recouvrait la moitié de nos corps. De la stupeur la plus profonde les matelots et les soldats passèrent bientôt au désespoir ; tous voyaient leur perte infaillible et annonçaient par leurs plaintes les sombres pensées qui les agitaient. Nos discours furent d'abord inutiles pour calmer leurs craintes, que nous partagions cependant avec eux, mais qu'une plus grande force de caractère nous faisait dissimuler. Enfin une contenance ferme, des propos consolans, parvinrent peu à peu à les calmer, mais ne purent entièrement dissiper la terreur dont ils étaient frappés : car, selon la judicieuse réflexion qu'en

« faite, en lisant notre déplorable récit, M. Jay, dont nous aimons à citer l'autorité, « pour supporter les « maux extrêmes, et, ce qui est digne de remarque, « les grandes fatigues, l'énergie morale est bien plus « nécessaire que la force physique, que l'habitude « même des privations et des travaux pénibles. Sur « cet étroit théâtre, où tant de douleurs se réunis- « saient, où les plus cruelles extrémités de la faim « et de la soif se faisaient sentir, des hommes vigou- « reux, infatigables, exercés aux professions les plus « laborieuses, succombèrent l'un après l'autre sous « le poids de la destinée commune, tandis que des « hommes d'un faible tempérament, qui n'étaient point « endurcis à la fatigue, trouvèrent dans leur âme la « force qui manquait à leur corps, soutinrent avec « courage des épreuves inouïes, et sortirent vainqueurs « de cette lutte contre les plus horribles fléaux. C'est « à l'éducation qu'ils avaient reçue, à l'exercice de « leurs facultés intellectuelles, à l'élévation de leurs « sentimens, qu'ils furent redevables de cette éton- « nante supériorité et de leur salut. »

Nous reprenons notre récit.

Lorsque la tranquillité fut un peu rétablie, nous nous occupâmes de chercher sur le radeau, les cartes, le compas de route et l'ancre que nous présumions y avoir été déposés, d'après ce qu'on nous avait dit au moment où nous quittâmes la frégate. Ces objets de première nécessité n'avaient point été mis sur notre machine. Le défaut de boussole, surtout, nous alarma

vivement, et nous poussâmes des cris de rage et de vengeance. M. Corréard se rappela alors d'en avoir vu une entre les mains d'un des chefs d'atelier des ouvriers qui était sous ses ordres ; il fit appeler cet homme qui lui répondit : « *Oui, oui, je l'ai avec moi* ». Cette nouvelle nous transporta de joie, et nous crûmes que notre salut dépendait de cette faible ressource. Ce petit compas était dans les mêmes dimensions qu'un écu de six livres et très-peu exact. Celui qui n'a pas été en butte à des événemens où son existence soit fortement menacée, ne peut que faiblement s'imaginer quel prix on attache alors aux choses les plus simples, avec quelle avidité on saisit les moindres moyens susceptibles d'adoucir la rigueur du sort contre lequel on lutte. Ce compas fut remis entre les mains du commandant du radeau ; mais un accident nous en priva pour toujours : il tomba, et disparut entre les pièces de bois qui composaient notre machine. Nous l'avions gardé quelques heures seulement ; nous n'eûmes plus alors de guide que le lever et le coucher du soleil.

Nous étions tous partis du bord sans avoir pris aucune nourriture ; la faim commença à se faire sentir impérieusement. Nous mêlâmes notre pâte de biscuit mariné avec un peu de vin, et nous la distribuâmes ainsi préparée. Tel fut notre premier repas et le meilleur que nous fîmes pendant tout notre séjour sur le radeau.

Un ordre par numéros fut établi pour la distribu-

tion de nos misérables vivres. La ration de vin fut fixée à trois quarts par jour. Nous ne parlerons plus du biscuit; la première distribution l'enleva entièrement. La journée se passa assez tranquillement. Nous nous entretînmes des moyens que nous devions employer pour nous sauver; nous en parlions comme d'une chose certaine, ce qui ranimait notre courage, et nous soutenions celui des soldats en le nourrissant de l'espoir de pouvoir sous peu nous venger sur ceux qui nous avaient si indignement abandonnés. Cet espoir de vengeance, il faut l'avouer, nous animait tous également, et nous vomissions mille imprécations contre ceux qui nous avaient laissés en proie à tant de maux et de dangers. L'officier qui commandait le radeau ne pouvant se mouvoir, M. Savigny se chargea de faire installer la mâture. Il fit couper en deux un des mâts de flèche de la frégate (mât de beaume). Nous mîmes pour voile le cacatois de perruche. Le mât fut maintenu avec le cordage qui nous servait de remorque, et dont nous fîmes des étais et des haubans; il était fixé sur le tiers antérieur du radeau. La voile orientait fort bien, mais son effet nous était de très-peu d'utilité. Elle nous servait seulement lorsque le vent venait de l'arrière; et, pour que le radeau conservât cette allure, il fallait qu'elle fût orientée, comme si le vent nous était venu de travers. Nous croyons qu'on peut attribuer cette position en travers qu'a continuellement conservée notre radeau, aux trop longs morceaux de bois qui dépassaient de chaque côté.

Le soir, nos cœurs et nos vœux, par un sentiment naturel aux infortunés, se portèrent vers le ciel. Environnés de dangers présents et inévitables, nous élevâmes nos voix vers cette puissance invisible qui a établi et qui maintient l'ordre de l'univers. Nous l'invoquâmes avec ferveur, et nous recueillîmes de notre prière l'avantage d'espérer en notre salut. Il faut avoir éprouvé des situations cruelles pour s'imaginer quel charme, au sein même du malheur, peut nous offrir l'idée sublime d'un Dieu protecteur de l'infortune. Une pensée consolante berçait encore nos imaginations : nous présumions que la petite division avait fait route pour l'île d'Arguin, et qu'après y avoir déposé une partie de son monde, elle reviendrait à notre secours. Cette pensée, que nous nous efforçâmes de faire goûter aux soldats et aux matelots, retint leurs clameurs. La nuit arriva sans que nos espérances fussent remplies; le vent fraîchit, la mer grossit considérablement. Quelle nuit affreuse ! L'idée seule de voir les embarcations le lendemain consola un peu nos hommes qui, la plupart, n'ayant pas le pied marin, à chaque coup de mer tombaient les uns sur les autres. M. Savigny, secondé par quelques personnes qui, au milieu de ce désordre, conservaient encore leur sang-froid, plaça des filières (cordes attachées aux pièces du radeau). Les hommes les prirent à la main, et ayant un point d'appui ils purent mieux résister à l'effort de la lame; quelques-uns furent obligés de s'attacher. Au milieu de la nuit, le temps fut très-

mauvais ; des vagues extrêmement grosses déferlaient sur nous et nous renversaient quelquefois très-rudemment. Les cris des hommes se mêlaient alors au bruit des flots , tandis qu'une mer terrible nous soulevait à chaque instant de dessus le radeau , et menaçait de nous entraîner. Cette scène était encore rendue plus affreuse par l'horreur qu'inspirait une nuit très-obscur. Tout-à-coup nous crûmes, pendant quelques instans , découvrir des feux au large. Nous avions eu la précaution de pendre au haut du mât de la poudre à canon et des pistolets dont nous nous étions munis à bord de la frégate : nous fîmes des signaux , en brûlant une grande quantité d'amorces ; nous tirâmes même quelques coups de pistolet, mais il paraît que la vue de ces feux n'était qu'une erreur de vision, ou peut-être était-ce l'effet des brisans des vagues. Nous lutâmes contre la mort pendant toute cette nuit, nous tenant fortement aux filières qui étaient solidement amarrées. Roulés par les flots de l'arrière à l'avant et de l'avant à l'arrière, et quelquefois précipités dans la mer, flottant entre la vie et la mort, gémissant sur notre infortune, certains de périr, disputant néanmoins un reste d'existence à cet élément cruel qui menaçait de nous engloutir, telle fut notre position jusqu'au jour. L'on entendait à chaque instant les cris lamentables des soldats et des matelots ; ils se préparaient à la mort ; se faisaient leurs adieux en implorant la protection du ciel, et adressant de ferventes prières à Dieu. Tous lui faisaient des vœux, malgré la certitude où

ils étaient de ne pouvoir jamais les accomplir. Affreuse position ! comment s'en faire une idée qui ne soit pas au-dessous de la réalité !

Vers les sept heures du matin, la mer tomba un peu ; le vent souffla avec moins de fureur, mais quel spectacle vint s'offrir à nos regards ! Dix ou douze malheureux, ayant les extrémités inférieures engagées dans les séparations que laissaient entre elles les pièces du radeau, n'avaient pu se dégager et y avaient perdu la vie ; plusieurs autres avaient été enlevés par la violence de la mer. A l'heure du repas, nous prîmes de nouveaux numéros pour ne pas laisser de vide dans la série ; il nous manquait vingt hommes. Nous n'assurons pas pourtant que cette quantité soit très-exacte : car nous nous sommes aperçus que quelques soldats, pour avoir plus que leur ration, prenaient deux et même trois numéros. Nous étions tant de personnes confondues, qu'il était absolument impossible de réprimer ces abus.

Au milieu de ces horreurs, une scène attendrissante de piété filiale vint nous arracher des larmes : deux jeunes gens relèvent et reconnaissent leur père dans un infortuné sans connaissance étendu sous les pieds des hommes ; ils le crurent d'abord privé de la vie, et leur désespoir se signala par les regrets les plus touchans. On s'aperçut néanmoins que ce corps presque inanimé respirait encore ; on lui prodigua tous les secours qui étaient en notre pouvoir. Il revint peu à peu et fut rendu à la vie et aux vœux de ses fils qui le



tenaient étroitement embrassé. Tandis qu'ici les droits de la nature et le sentiment de la conservation reprenaient leur empire dans cette épisode touchante de nos tristes aventures, et qui venait de nous faire un peu de bien au cœur, nous eûmes bientôt le douloureux spectacle d'un sombre contraste. Deux jeunes mousses et un boulanger ne craignirent pas de se donner la mort, en se jetant à la mer, après avoir fait leurs adieux à leurs compagnons d'infortune. Déjà le moral de nos hommes était singulièrement altéré; les uns croyaient voir la terre, d'autres des navires qui venaient nous sauver : tous nous annonçaient par leurs cris ces visions fallacieuses.

Nous déplorâmes la perte de nos malheureux compagnons. Nous étions loin, dans ce moment, de prévoir la scène bien autrement terrible qui devait avoir lieu la nuit suivante; loin de là nous jouissions d'une certaine satisfaction, tant nous étions persuadés que les embarcations allaient venir à notre secours. Le jour fut beau, et la tranquillité la plus parfaite régna toute la journée sur notre radeau. Le soir vint et les embarcations ne parurent point. Le découragement recommença à s'emparer de tous nos hommes, et dès-lors l'esprit séditieux se manifesta par des cris de rage : la voix des chefs fut entièrement méconnue. La nuit survenue, le ciel se couvrit de nuages épais. Le vent qui, toute la journée, avait soufflé avec assez de violence, se déchaîna et souleva la mer qui, dans un instant, fut extrêmement grosse. La nuit précé-



dente avait été affreuse, celle-ci fut plus horrible encore. Des montagnes d'eau nous couvraient à chaque instant et venaient se briser avec fureur au milieu de nous (1). Fort heureusement nous étions vent arrière, et la force de la lame était un peu amortie par la rapidité de notre marche; nous courions alors sur la terre. Les hommes, par la violence de la mer, passaient rapidement de l'arrière à l'avant: nous fûmes obligés de nous serrer au centre, partie la plus solide du radeau: ceux qui ne purent le gagner périrent presque tous. Sur l'avant et l'arrière, les lames déferlaient impétueusement, et entraînaient les hommes malgré toute leur résistance. Au centre, le rapproche-

---

(1) Cette forte brise était ce même vent de *nord-ouest* qui, dans cette saison se lève, comme on l'a dit plus haut, tous les jours avec violence, après le coucher du soleil, mais qui, ce jour, commença plutôt et continua jusqu'au lendemain vers quatre heures du matin que le calme lui succéda. Les deux canots qui y résistèrent ont, dans ce coup de vent, failli plusieurs fois d'être naufragés. Tant que dura cette bourasque, la mer resta couverte d'une multitude remarquable de *galères* ou *physalides* (*physalis pelagica*) qui, disposées pour la plupart en lignes droites et sur deux ou trois rangs, coupaient angulairement la direction des lames, et paraissaient en même-temps présenter leurs crêtes au vent d'une manière oblique, comme pour être moins en prise à son impulsion. Il est vraisemblable que ces animaux, ainsi que plusieurs autres mollusques, ont la faculté de marcher par deux ou trois, et de se ranger en ordre régulier ou symétrique; mais le vent avait-il surpris ceux-ci ainsi disposés à la surface de la mer, et avant qu'ils eussent eu le temps de descendre et de se mettre à l'abri

ment était tel, que quelques infortunés furent étouffés par le poids de leurs camarades qui tombaient sur eux à chaque instant. Les officiers se tenaient au pied du petit mat, obligés à chaque instant, pour éviter la vague, de crier à ceux qui les environnaient de passer sur l'un ou l'autre bord; car la lame, qui nous venait à-peu-près du travers, donnait à notre radeau une position presque perpendiculaire, en sorte que, pour faire contre-poids, on était obligé de se précipiter sur le côté soulevé par la mer.

Les soldats et matelots, effrayés par la présence d'un danger presque inévitable, ne doutèrent plus qu'ils ne fussent tous arrivés à leur dernière heure.

---

dans ses profondeurs, ou bien la mer, agitée dans ces parages plus profondément qu'on ne le suppose, leur faisait-elle craindre, dans cette situation, d'être jetés à la côte? Quoi qu'il en soit, l'ordre de leur marche, leur disposition par rapport à la force qui les poussait et à laquelle ils cherchaient à résister, la roideur apparente de leur voile ou crête, paraissaient aussi admirables que surprenans. Le même M. Rang, dont on a fait un bel éloge dans cet ouvrage, ayant eu la curiosité de saisir un de ces singuliers animaux, ne tarda pas à ressentir à la main des picotemens et une chaleur brûlante qui le firent souffrir jusqu'au lendemain.\* Des os de *sèche gigantesque*, déjà blanchis par le soleil, passaient rapidement le long du bord et presque toujours avec quelques insectes qui, s'étant imprudemment trop éloignés de la terre, pour ne pas être submergés, s'étaient réfugiés sur ces îles flottantes. Dès que la mer se fut calmée, on commença à apercevoir quelques grands pélicans se balançant mollement sur les flots.

Croyant fermement qu'ils allaient être engloutis, ils résolurent d'adoucir leurs derniers momens en buvant jusqu'à perdre raison. Nous n'eûmes pas la force de nous opposer à ce désordre ; ils se précipitèrent sur un tonneau qui était au centre du radeau, firent un large trou à l'une de ses extrémités, et avec de petits gobelets de fer-blanc, dont ils s'étaient munis à bord de la frégate, ils en prirent chacun une assez grande quantité. Mais ils furent obligés de cesser, parce que l'eau de mer embarqua par le trou qu'ils avaient fait. Les fumées du vin ne tardèrent pas à porter le désordre dans des cerveaux déjà affaiblis par la présence du danger et le défaut d'alimens. Ainsi excités, ces hommes, devenus sourds à la voix de la raison, voulurent entraîner dans une perte commune leurs compagnons d'infortune ; ils manifestèrent hautement l'intention de se défaire des chefs qui, disaient-ils, voulaient mettre obstacle à leur dessein, et de détruire ensuite le radeau, en coupant les amarrages qui en unissaient les différentes parties. Un instant après, ils voulurent mettre ce plan à exécution ; un d'eux s'avança sur les bords du radeau avec une hache d'abordage et commença à frapper sur les liens : ce fut le signal de la révolte. Nous nous avançâmes sur le derrière pour retenir ces insensés. Celui qui était armé de la hache, dont même il menaça un officier, fut la première victime ; un coup de sabre termina son existence. Cet homme était asiatique, et soldat dans un régiment colonial. Une taille colossale, les cheveux courts, le nez extrê-

mement gros, une bouche énorme et un teint basané, lui donnaient un air hideux. Il s'était d'abord mis au milieu du radeau, et à chaque coup de poing, il renversait ceux qui le gênaient; il inspirait la terreur la plus grande, et personne n'osait l'approcher. S'il y en eût eu six comme lui notre perte était certaine.

Quelques hommes jaloux de prolonger leur existence se réunirent à ceux qui voulaient conserver le radeau et s'armèrent; de ce nombre furent quelques sous-officiers et beaucoup de passagers. Les révoltés tirèrent leurs sabres, et ceux qui n'en avaient pas s'armèrent de couteaux. Ils s'avancèrent sur nous en déterminés; nous nous mîmes en défense; l'attaque allait commencer. Animé par le désespoir, un des rebelles leva le fer sur un officier; il tomba sur-le-champ percé de coups. Cette fermeté en imposa un instant à ces furieux, mais ne diminua rien de leur rage. Ils cessèrent de nous menacer en nous présentant un front hérissé de sabres et de baïonnettes, et se retirèrent sur l'arrière pour exécuter leur plan. L'un d'eux feignit de se reposer sur les petites dromes qui formaient les côtés du radeau, et avec un couteau il en coupait les amarrages. Avertis par un domestique, nous nous élançons sur lui; un soldat veut le défendre, menace un officier de son couteau, et en voulant le frapper, n'atteint que son habit. L'officier se retourne, terrasse son adversaire, et le précipite à la mer ainsi que son camarade.

Il n'y eut plus alors d'affaires partielles : le combat

devint général. Quelques - uns crièrent d'amener la voile ; une foule d'insensés se précipitent à l'instant sur la drisse et les haubans et les coupèrent. La chute du mât faillit de casser la cuisse à un capitaine d'infanterie, qui tomba sans connaissance ; il fut saisi par les soldats qui le jetèrent à la mer. Nous nous en aperçûmes, le sauvâmes et le déposâmes sur une barrique, d'où il fut arraché par les séditieux qui voulurent lui crever les yeux avec un canif. Exaspérés par tant de cruautés, nous ne gardâmes plus de ménagemens et nous les chargeâmes avec furie. Le sabre à la main, nous traversâmes les lignes que formaient les militaires, et plusieurs payèrent de leur vie un instant d'égarement. Plusieurs passagers, dans ces cruels momens, déployèrent beaucoup de courage et de sang-froid.

M. Corréard était plongé dans une sorte d'anéantissement ; mais entendant à chaque instant les cris : *Aux armes ! à nous, camarades ! nous sommes perdus !* joints aux gémissemens et aux imprécations des blessés et des mourans, il fut bientôt arraché à sa léthargie. Tout cet horrible tumulte lui fit comprendre qu'il fallait se tenir sur ses gardes. Armé de son sabre, il rassembla quelques - uns de ses ouvriers sur l'avant du radeau, et leur défendit de faire du mal à qui que ce soit, à moins qu'ils ne fussent attaqués. Il demeura presque toujours avec eux, et ils eurent plusieurs fois à se défendre contre les attaques des révoltés qui, tombant à la mer, revenaient par l'avant du radeau, ce qui plaçait M. Corréard et sa petite

troupe entre deux dangers, et rendait leur position très-difficile à défendre. A chaque instant il se présentait des hommes armés de couteaux, de sabres et de baïonnettes; plusieurs avaient des carabines dont ils se servaient comme de massues. Ils faisaient tous leurs efforts pour les arrêter, en leur présentant la pointe de leurs sabres; mais, malgré toute la répugnance qu'ils éprouvaient à combattre leurs malheureux compatriotes, ils furent cependant forcés de se servir sans ménagement de leurs armes. Plusieurs des révoltés les assaillaient avec furie; il fallut les repousser de même. Quelques ouvriers reçurent dans cette action de larges blessures; celui qui les commandait peut en compter un grand nombre reçues dans les différens combats qu'ils eurent à soutenir. Enfin leurs efforts réunis parvinrent à dissiper ces masses qui s'avançaient sur eux avec rage.

Pendant ce combat, M. Corréard fut averti par un de ses ouvriers, restés fidèles, qu'un de leurs camarades, nommé Dominique, s'était rangé parmi les révoltés, et qu'il venait d'être précipité dans la mer. Aussitôt, oubliant la faute et la trahison de cet homme, il s'y jette après lui à l'endroit d'où l'on venait d'entendre la voix de ce misérable demandant du secours; il le saisit par les cheveux, et il a le bonheur de le ramener à bord. Dominique avait reçu dans une charge plusieurs coups de sabre dont un entr'autres lui avait ouvert la tête. Malgré l'obscurité, nous reconnûmes cette blessure, qui nous parut très-considérable. Un

des ouvriers donna son mouchoir pour la panser et étancher le sang. Nos soins ranimèrent ce misérable; mais dès qu'il eut repris de nouvelles forces, l'ingrat Dominique, oubliant encore une fois son devoir et le service signalé qu'il venait de recevoir de nous, alla rejoindre les révoltés. Tant de bassesse et de fureur ne restèrent point impunies; et bientôt après il trouva, en nous combattant de nouveau, la mort, à laquelle il ne méritait pas en effet d'être arraché, mais qu'il eût probablement évitée, si, fidèle à l'honneur et à la reconnaissance, il fût demeuré parmi nous.

Au moment où nous finissions de mettre une espèce d'appareil sur les blessures de Dominique, une nouvelle voix se fit entendre: c'était celle de la malheureuse femme embarquée avec nous sur le radeau, et que les furieux avaient jetée à la mer, ainsi que son mari, qui la défendait avec courage. M. Corréard, désespéré de voir périr deux malheureux, dont les cris lamentables, surtout ceux de la femme, lui déchiraient le cœur, saisit une grande manœuvre qui se trouvait sur l'avant du radeau, avec laquelle il s'attacha par le milieu du corps, et se jeta une seconde fois à la mer, d'où il fut encore assez heureux pour retirer la femme, qui invoquait de toutes ses forces le secours de Notre-Dame-du-Laux, tandis que son mari était pareillement sauvé par le chef d'atelier Lavillette. Nous assimes ces deux infortunés sur des corps morts et en les adossant à une barrique. Au bout de quelques instans ils eurent repris leurs sens. Le premier mouvement de la femme



fut de s'informer du nom de celui qui l'avait sauvée, et de lui exprimer la plus vive reconnaissance. Trouvant sans doute encore que ses paroles rendaient mal ses sentimens, elle se ressouvint qu'elle avait dans sa poche un peu de tabac mariné, se hâta de le lui offrir... c'était tout ce qu'elle possédait. Touché de ce don, mais ne faisant point usage de cet anti-scorbutique, M. Corréard en fit à son tour présent à un pauvre matelot, qui s'en servit trois ou quatre jours. Mais une scène plus attendrissante encore, et qu'il nous est impossible de dépeindre, c'est la joie que témoignèrent ces deux malheureux époux quand ils eurent recouvré assez de raison pour voir qu'ils étaient sauvés.

Les révoltés repoussés, comme on l'a dit plus haut, nous laissaient en ce moment un peu de repos. La lune éclairait de ses tristes rayons ce funeste radeau, cet étroit espace où se trouvaient réunis tant de peines déchirantes, tant de malheurs cruels, une fureur si insensée, un courage si héroïque, et les plus généreux, les plus doux sentimens de la nature et de l'humanité.

Ces deux époux, qui s'étaient vus tout-à-l'heure criblés de coups de sabre et de baïonnette, et précipités au même instant dans les flots d'une mer agitée, en croyaient à peine leurs sens en se retrouvant dans les bras l'un de l'autre. Ils sentaient, ils exprimaient si vivement cette félicité dont ils devaient, hélas ! si peu jouir, que ce spectacle touchant aurait arraché des larmes au cœur le plus insensible ; mais dans cet affreux moment où nous respirions à peine de l'attaque la plus



furieuse, où il fallait être continuellement sur ses gardes, non-seulement contre la violence des hommes, mais encore contre la fureur des flots, peu d'entre nous eurent, si on peut le dire, le temps de se laisser attendrir par cette scène d'amitié conjugale.

M. Corréard, l'un de ceux qu'elle avait le plus délicieusement ému, entendant la femme se recommander encore, comme elle l'avait fait dans la mer, à Notre-Dame-du-Laux, en lui disant à chaque instant : *Bonne Notre-Dame-du-Laux, ne nous abandonnez point*, se rappela qu'il existait en effet dans le département des Hautes-Alpes un lieu de dévotion de ce nom (1), et lui demanda si elle était de ce pays. Elle lui répondit affirmativement, et ajouta qu'elle en était sortie depuis vingt-quatre ans; que depuis cette époque elle avait fait, comme cantinière, les campagnes d'Italie, etc.; qu'elle n'avait jamais quitté nos armées. « Ainsi, poursuivait-elle, conservez-moi la vie. Vous voyez que je suis une femme utile. Ah ! si vous saviez combien de fois, et moi aussi, sur le champ de bataille, j'ai affronté la mort pour porter du secours à

---

(1) Notre-Dame-du-Laux se trouve dans le département des Hautes-Alpes, non loin de Gap. On y a fait bâtir une église dont la patronne est très-célèbre dans le pays par ses miracles. Les boiteux, les goutteux, les paralytiques, etc., y trouvaient un secours qui, dit-on, ne leur a jamais manqué; malheureusement ce pouvoir miraculeux ne s'étendait pas, à ce qu'il paraît, sur les naufragés; du moins la malheureuse cantinière en tira bien peu d'effet.

nos braves. » Elle prit alors plaisir à entrer dans quelques détails de ses campagnes : elle citait ceux qu'elle avait secourus, les vivres qu'elle leur avait fournis, l'eau-de-vie dont elle les avait régales. « Qu'ils eussent de l'argent ou non, disait-elle, jamais je ne leur refusais ma marchandise. Quelquefois une bataille me faisait perdre quelques-uns de mes pauvres créances; mais aussi, après la victoire, d'autres me payaient le triple et le double de la valeur des vivres qu'ils avaient consommés avant le combat. Ainsi, j'entrais pour quelque chose dans leur victoire. » L'idée de devoir en ce moment la vie à des Français, semblait ajouter encore à son bonheur. L'infortunée !! elle ne prévoyait pas quel sort affreux lui était réservé parmi nous.

Pendant ce temps, voyons ce qui se passait plus loin sur le radeau. Après le second choc, la furie des soldats s'était tout-à-coup apaisée et avait fait place à la plus insigne lâcheté. Plusieurs se jetèrent à nos genoux, et nous demandèrent un pardon qui leur fut à l'instant accordé.

C'est ici le cas de remarquer et de dire hautement, pour l'honneur de l'armée française, de cette armée qui s'est montrée aussi grande, aussi courageuse dans les revers, que redoutable dans les combats, que la plupart de ces misérables n'étaient pas dignes d'en porter l'uniforme. C'était le rebut de toutes sortes de pays; c'était l'élite des bagnes, où l'on avait écumé ce ramassis impur, pour en former la force chargée de

la défense et de la protection de la colonie. Lorsque, par mesure de santé, on les fit baigner à la mer, cérémonie à laquelle quelques-uns eurent la pudeur d'essayer de se soustraire, tout l'équipage put se convaincre par ses yeux que c'était ailleurs que sur la poitrine que ces héros portaient la décoration réservée aux exploits qui les avaient conduits à servir l'état dans les ports de Toulon, de Brest ou de Rochefort.

Ce n'est pas ici le moment, et il ne serait peut-être pas de notre compétence d'examiner si la peine de la flétrissure, telle qu'elle est rétablie dans notre Code actuelle, est compatible avec le véritable but de toute bonne législation, celui de corriger en punissant, de ne frapper qu'autant qu'il est nécessaire pour prévenir et conserver, de faire sortir enfin le plus grand bien de tous, du moindre mal possible des individus. Ce que du moins la raison nous paraît démontrer, ce que nous permet de croire l'expérience de ce qui s'est passé sous nos yeux, c'est qu'il est aussi dangereux qu'inconséquent de remettre les armes protectrices de la société à ceux que cette société même a rejetés de son sein; c'est qu'il implique contradiction de demander du courage, de la générosité et ce dévouement qui commande à un cœur noble de se sacrifier pour son pays ou pour ses semblables, à des misérables, flétris, dégradés par la corruption, chez qui tout ressort moral est détruit ou éternellement comprimé par le poids de l'opprobre ineffaçable qui les rend étrangers à la

patrie, qui les sépare à jamais des autres hommes.

Nous eûmes bientôt sur notre radeau une nouvelle preuve de l'impossibilité de compter sur la permanence d'aucun sentiment honnête dans le cœur d'êtres de cette espèce. Croyant l'ordre rétabli, nous étions revenus à notre poste au centre du radeau ; seulement nous avions eu la précaution de conserver nos armes. Il était à-peu-près minuit. Après une heure d'une apparente tranquillité, les soldats se soulevèrent de nouveau. Leur esprit était entièrement aliéné : ils couraient sur nous en désespérés, le couteau ou le sabre à la main. Comme ils jouissaient de toutes leurs forces physiques, et que d'ailleurs ils étaient armés, il fallut de nouveau se mettre en défense. Leur révolte devenait d'autant plus dangereuse, que dans leur délire ils étaient entièrement sourds à la voix de la raison. Ils nous attaquèrent ; nous les chargeâmes à notre tour, et bientôt le radeau fut jonché de leurs cadavres. Ceux de nos adversaires qui n'avaient point d'armes, cherchaient à nous déchirer à belles dents ; plusieurs de nous furent cruellement mordus : M. Savigny le fut lui-même aux jambes et à l'épaule. Il reçut en outre un coup de pointe au bras droit, qui l'a privé longtemps de l'usage des doigts annulaires et auriculaires. Plusieurs autres furent blessés ; de nombreux coups de couteau et de sabre avaient traversé nos habits.

Un de nos ouvriers fut aussi saisi par quatre des révoltés qui voulaient le jeter à la mer. L'un d'eux l'avait saisi par la jambe droite, et lui mordait cruel-

lement le tendon au-dessus du talon. Les autres l'assommaient à grands coups de sabre et de crosse de carabine; ses cris nous firent voler à son secours. Dans cette circonstance, le brave Lavillette, ex-sergent d'artillerie à pied de la vieille garde, se comporta avec un courage digne des plus grandes éloges; il fondit sur les furieux, à l'exemple de M. Corréard, et bientôt ils eurent arraché l'ouvrier au danger qui le menaçait. Quelques instans après, une nouvelle charge des révoltés fit tomber en leurs mains le sous-lieutenant Lozach, qu'ils prenaient dans leur délire pour le lieutenant Danglas, dont nous avons parlé plus haut, et qui avait abandonné le radeau lorsque nous fûmes sur le point de quitter la frégate. La troupe en général en voulait beaucoup à cet officier, qui n'avait jamais servi, et à qui les soldats reprochaient de les avoir traités durement pendant qu'ils tenaient garnison à l'île de Ré. La circonstance eût été favorable pour apaiser sur lui leur fureur, et la soif de vengeance et de destruction qui les dévorait : s'imaginant le trouver dans la personne de M. Lozach, ils voulaient le précipiter dans les flots. Au reste, les militaires n'aimaient guère plus ce dernier, qui n'avait servi que dans les bandes vendéennes de Saint-Pol-de-Léon. Nous croyions cet officier perdu, quand sa voix, qui se fit entendre, nous apprit qu'il était encore possible de le secourir. Aussitôt MM. Clairet, Savigny, Lheureux, Lavillette, Coudein, Corréard, et quelques ouvriers s'étant formés en petit peloton, s'élancèrent

sur les insurgés avec tant d'impétuosité, qu'ils renversèrent tout sur leur passage, reprirent M. Lozach et le ramenèrent au centre du radeau.

La conservation de cet officier nous coûta des peines infinies. A tout instant les soldats demandaient qu'on le leur livrât, en le désignant toujours sous le nom de Danglas. Nous avons beau essayer de leur faire comprendre leur méprise, et de rappeler à leur mémoire que celui qu'ils demandaient avait remonté à leurs yeux, à bord de la frégate; leurs cris étouffaient la voix de la raison; tout était pour eux Danglas; ils le voyaient partout; ils demandaient sa tête avec fureur et sans relâche, et ce ne fut que par la force des armes que nous parvînmes à réprimer leur rage et à faire taire leurs épouvantables cris de mort.

Nuit affreuse ! tu couvris de tes sombres voiles ces odieux combats auxquels présidait le cruel démon du désespoir.

Nous eûmes aussi, dans cette circonstance, à trembler pour les jours de M. Coudin. Blessé, et fatigué des assauts qu'il avait soutenus avec nous, et où il avait montré un courage à toute épreuve, il se reposait sur une barrique, tenant dans ses bras un jeune marin de douze ans, auquel il s'était attaché. Les séditieux l'enlevèrent avec sa barrique et le lancèrent à la mer avec l'enfant qu'il ne lâcha pas. Malgré ce fardeau, il eut la présence d'esprit de se rattrapper au radeau et de se sauver de ce péril extrême.

Nous ne pouvons encore concevoir comment une

poignée d'individus a pu résister à un nombre aussi considérable d'insensés ; nous n'étions certainement pas plus de vingt pour combattre tous ces furieux. Qu'on ne pense pas cependant qu'au milieu de tout ce désordre nous ayons conservé notre raison intacte ; la frayeur, l'inquiétude, les privations les plus cruelles avaient fortement altéré nos facultés intellectuelles. Mais un peu moins aliénés que les malheureux soldats, nous nous opposâmes énergiquement à leur détermination de couper les amarrages du radeau. Qu'on nous permette, à cette occasion, de citer quelques observations sur les différentes sensations dont nous fûmes affectés.

Dès le premier jour, M. Griffon perdit tellement la raison, qu'il se jeta à la mer pour se noyer. M. Savigny le sauva de sa propre main. Ses discours étaient vagues et sans suite. Il se précipita une seconde fois à l'eau, mais par une espèce d'instinct, il retenait une des pièces transversales du radeau ; il fut encore retiré.

Voici ce que M. Savigny éprouva au commencement de la nuit. Ses yeux se fermaient malgré lui, et il sentait un engourdissement général. Dans cet état, des images assez riantes berçaient son imagination : il voyait autour de lui une terre couverte de belles plantations, et il se trouvait avec des êtres dont la présence flattait ses sens ; il raisonnait cependant sur son état, et il sentait que le courage seul pouvait l'arracher à cette espèce d'anéantissement. Il demanda du vin au



maître canonnier de la frégate, qui lui en procura, et il revint un peu de cet état de stupeur. Si les infortunés qu'assaillaient ces premiers symptômes n'avaient pas la force de les combattre, leur mort était certaine. Les uns devenaient furieux; d'autres se précipitaient à la mer, faisant à leurs camarades leurs derniers adieux avec beaucoup de sang-froid. Quelques-uns disaient : *Ne craignez rien; je pars pour vous chercher du secours, et dans peu vous me reverrez.* Au milieu de cette démence générale, on vit des infortunés courir sur leurs compagnons, le sabre à la main, et leur demander une *aile de poulet* et du *pain* pour apaiser la faim qui les dévorait; d'autres demandaient leurs hamacs pour aller, disaient-ils, dans *l'entrepont de la frégate prendre quelques instans de repos.* Plusieurs se croyaient encore à bord de *la Méduse*, entourés des mêmes objets qu'ils y voyaient tous les jours; ceux-là voyaient des navires et les appelaient à leur secours; ou bien une rade dans le fond de laquelle était une superbe ville. M. Corréard croyait parcourir les belles campagnes de l'Italie. Un des officiers lui dit : *Je me rappelle que nous avons été abandonnés par les embarcations; mais ne craignez rien, je viens d'écrire au gouverneur, et dans peu d'heures nous serons sauvés.* M. Corréard lui répondit sur le même ton, et comme s'il eût été dans un état ordinaire : *Avez-vous un pigeon pour porter vos ordres avec autant de célérité?* Les cris, le tumulte nous arrachèrent bientôt à cet



état comateux dans lequel nous étions comme absorbés; mais dès que la tranquillité fut un peu rétablie, nous retombâmes encore dans le même anéantissement. Ce fut au point que le lendemain nous crûmes sortir d'un rêve pénible, et que nous demandâmes à nos compagnons si, comme nous, pendant leur sommeil, ils avaient vu des combats et entendu des cris de désespoir : quelques-uns nous répondirent que les mêmes visions les avaient continuellement tourmentés, et qu'ils étaient excédés de fatigue : tous se croyaient livrés aux illusions d'un songe effrayant. Le capitaine Dupont nous a raconté qu'il fut arraché à cet état d'anéantissement profond par un matelot entièrement aliéné qui voulait lui couper le pied avec un couteau ; la vive douleur qu'il éprouva le rappela à lui-même.

Lorsque nous nous retraçons ces scènes terribles, elles se présentent à notre imagination comme ces rêves funestes qui, quelquefois, nous frappent vivement, et dont, au réveil, nous nous rappelons les différentes circonstances qui ont rendu notre sommeil si agité. Tous ces événemens horribles, auxquels nous avons miraculeusement survécu, nous paraissent comme un point dans notre existence ; nous les comparons encore à ces accès d'une fièvre brûlante qui a été accompagnée de délire. Mille objets se peignent à l'imagination du malade : rendu à la santé il se retrace quelquefois toutes les visions qui l'ont tourmenté pendant la fièvre qui le dévorait et exaltait ses esprits. Nous étions réellement atteints d'une véritable fièvre

cérébrale, suite d'une exaltation morale poussée à l'extrême. Des que le jour venait nous éclairer, nous étions beaucoup plus calmes; l'obscurité ramenait le désordre dans nos cerveaux affaiblis. Nous avons observé sur nous-mêmes que la terreur si naturelle que nous inspirait la position cruelle dans laquelle nous étions, augmentait de beaucoup dans le silence des nuits : alors tous les objets nous paraissaient infiniment plus effrayans (1).

---

(1) Tous ces différens symptômes ont beaucoup de rapport avec ceux d'une affection particulière aux marins, lorsqu'ils voyagent sous des latitudes très-chaudes, particulièrement dans le voisinage de la ligne équinoxiale ou vers les tropiques. Cette affection a été décrite par Sauvages, sous le nom de *calenture*.

« L'invasion de cette maladie se fait pendant la nuit, et  
« tandis que le sujet est endormi. L'individu se réveille privé  
« de l'usage de sa raison : son regard étincelant . ses gestes  
« menaçans expriment la fureur ; ses discours prolixes sont  
« insignifians et sans suite ; il s'échappe de son lit, s'éloigne  
« de l'entrepont, et court sur le pont ou les gaillards du vais-  
« seau : là il croit voir, au milieu des ondes . des arbres, des  
« forêts, des prairies émaillées de fleurs. Cette illusion le ré-  
« jouit, sa joie éclate par mille exclamations ; il témoigne le  
« plus ardent désir de se jeter dans la mer ; il s'y précipite,  
« en effet, croyant descendre dans un pré, et sa mort est  
« certaine, lorsque ses camarades n'ont pas eu assez d'agilité  
« ou n'ont pas été en nombre suffisant pour s'opposer au ca-  
« price de sa démence. Sa force est si extraordinaire dans  
« cette crise, que souvent quatre hommes vigoureux ont peine  
« à l'arrêter. (*Voyez Dictionnaire des Sciences médicales,*

Après ces différens combats , accablés de lassitude , de besoin et de sommeil , nous essayâmes de prendre

---

article *Calenture* , ou II<sup>e</sup> cahier des *Annales des Faits et Sciences militaires* , article *Calenture* , du docteur Fournier.)

Dans une thèse présentée et soutenue à la faculté de médecine de Paris , en 1818 , M. Savigny a émis les réflexions suivantes :

« Il y a beaucoup d'analogie entre le premier symptôme indiqué dans cet article et ce que j'ai observé. C'est effectivement pendant la nuit qu'éclata la démence qui nous frappa ; et dès que le jour venait nous éclairer , nous étions beaucoup plus calmes : mais l'obscurité ramenait le désordre dans nos cerveaux affaiblis. J'ai eu lieu de remarquer sur moi-même que mon imagination était beaucoup plus exaltée dans le silence des nuits : alors tout me paraissait extraordinaire et fantastique.

« L'individu se réveille , privé de l'usage de sa raison ; son regard étincelant , ses gestes menaçans expriment la fureur , etc. etc. » Cette disposition n'était pas constante chez tous les individus qui m'entouraient. Pendant l'espace de sommeil dans lequel j'étais plongé , à mon réveil même j'appréciais , d'une manière bien confuse à la vérité , toute l'étendue du danger auquel j'étais exposé , et je cherchais à éloigner de moi les songes trompeurs qui m'assiégeaient. Beaucoup de nos compagnons que j'ai interrogés ont éprouvé les mêmes sensations que moi , mais d'autres devenaient complètement aliénés. »

« Tout ce qui est rapporté par le peu d'écrivains qui ont vu la calenture , prouve qu'elle n'est point , ainsi que l'ont pensé plusieurs médecins , le produit d'un coup de soleil : l'époque toujours nocturne de son invasion , et l'absence des signes extérieurs de l'insolation ruinent entièrement cette hypothèse vulgaire. Les faits recueillis concourent

quelques instans de repos jusqu'au moment où le jour vint enfin éclairer cette scène d'horreur. Un grand

---

« unanimement à établir que la calenture reconnaît pour  
 « cause la chaleur permanente, excessive, qui embrase l'at-  
 « mosphère et se concentre dans l'intérieur des vaisseaux.  
 « Pendant la nuit, les écoutilles étant fermées, l'air ne peut  
 « être renouvelé; il se corrompt incessamment par l'effet des  
 « émanations animales, des phénomènes de la respiration,  
 « dans un milieu que la chaleur seule de la zone torride rend  
 « délétère : le sang, déjà très-raréfié par l'influence du cli-  
 « mat, se porte en trop grande quantité dans l'organe encé-  
 « phalique, et exerce sur les nerfs cérébraux une lésion qui,  
 « aidée par l'impureté de l'air vital, donne lieu à ce délire  
 « frénétique. » (*Dictionnaire des Sciences médicales.*)

« Je regarde comme chose certaine que les chaleurs excès-  
 sives qui règnent sous le tropique aggravèrent singulièrement  
 notre état de démence; j'ose même assurer qu'un événement  
 semblable qui aurait lieu dans les mers du nord, mais qui  
 cependant ne durerait pas plus de trois à quatre jours, n'en-  
 traînerait pas après lui une catastrophe aussi terrible que  
 celle qui eut lieu dans le même espace de temps sur notre  
 radeau : si le terme se prolongeait, il est certain que les  
 résultats seraient les mêmes. « Sous la zone torride, le  
 « sang, trop raréfié, se porte en trop grande quantité vers  
 « l'organe encéphalique, et exerce sur les nerfs cérébraux  
 « une lésion qui, aidée par l'impureté de l'air vital, donne  
 « lieu à ce délire frénétique. » On ne peut, il est vrai, se  
 figurer combien la circulation est accélérée, lorsqu'on est  
 exposé aux feux du soleil de l'équateur. J'éprouvais des maux  
 de tête insupportables; je pouvais à peine maîtriser l'impétuo-  
 sité de mes mouvemens; pour me servir d'une phrase très-  
 connue, mon sang bouillonnait dans mes veines. Tous mes  
 compagnons étaient atteints de la même excitation; chacun

nombre de ces aliénés s'étaient précipités à la mer ; nous trouvâmes que soixante à soixante-cinq hommes

---

éprouvait le besoin d'exhaler ou sa rage ou son désespoir. J'ai couru de grands dangers dans les mers du nord (c'était aux mois de décembre et de janvier), mais jamais je n'ai éprouvé rien d'aussi pénible que ce que je ressentis lorsque *la Méduse* échoua. Je puis établir une comparaison exacte, puisque le même accident m'arriva par les 55° de latitude nord. Tels sont les rapports qui existent entre la calenture et l'aliénation qui frappa les tristes victimes du radeau ; les symptômes ont entre eux une analogie frappante, mais les causes sont-elles exactement les mêmes ? On dit que « la calenture reconnaît pour cause la chaleur excessive et permanente qui embrase l'atmosphère et se concentre dans l'intérieur des vaisseaux, les écoutilles et les sabords étant fermés. » Mais sur notre fatale machine la chaleur ne pouvait être concentrée, puisque nous étions en plein air : il est bon aussi d'observer que, dans ces climats, les nuits sont extrêmement fraîches. Au reste, c'est bien une calenture (fièvre) qui nous attaqua, mais d'un genre particulier, et dont l'action était dirigée sur l'organe encéphalique ; d'ailleurs, je pense encore que cette fièvre peut attaquer des individus exposés aux feux du soleil équatorial, sans que la chaleur soit concentrée dans l'entrepont des vaisseaux ; car voici un exemple en tout semblable à ce que j'ai éprouvé moi-même, et qui m'a été fourni par M. Brédif, qui se sauva dans une chaloupe. Il s'exprimait ainsi. « Vers les trois heures du matin, la lune étant couchée, « excédé de besoin, de fatigue et de sommeil, je cède à mon « accablement, et je m'endors, malgré les vagues prêtes à « nous engloutir : les Alpes et leurs sites pittoresques se présentent à ma pensée ; je jouis de la fraîcheur de l'ombrage ; « je renouvelle les momens délicieux que j'y ai passés ; et,

avaient péri pendant la nuit : nous estimâmes qu'un quart au moins s'était noyé de désespoir. Nous n'avions perdu que deux des nôtres, et pas un seul officier. L'abattement le plus prochain se peignait sur tous les visages ; chacun, revenu à lui-même, pu sentir toute l'horreur de sa position ; quelques-uns de nous, en versant des larmes de désespoir, déploraient amèrement la rigueur de leur sort.

Un nouveau malheur nous fut encore révélé : les rebelles, pendant le tumulte, avaient jeté à la mer deux barriques de vin et les deux seules pièces à eau qu'il y eût sur le radeau<sup>(1)</sup>. Dès que M. Corréard s'était aperçu

---

« comme pour ajouter à mon bonheur actuel par l'idée du  
 « mal passé, le souvenir de ma bonne sœur fuyant avec moi,  
 « dans les bois de Kaiserlautern, les Cosaques, qui s'étaient  
 « emparés de l'établissement des mines, est présent à mon  
 « esprit ; ma tête était penchée au-dessus de la mer ; le bruit  
 « des flots qui se brisaient contre notre frêle barque produit  
 « sur mes sens l'effet d'un torrent qui se précipite du haut  
 « des montagnes ; je crois m'y plonger tout entier. » Dans les  
 canots, cependant, il ne se manifesta point de délire frénétique. Il est vrai que leur position était bien moins critique que la nôtre ; car, outre la certitude de gagner la terre, qu'ils apercevaient, ils avaient encore à leur disposition du biscuit, un peu d'eau douce et du vin. Mais ce que dit M. Brédif n'annonce-t-il pas une véritable fièvre cérébrale, ou calenture ? Concluons donc que si, comme je le pense, cette affection attaqua les victimes du radeau, elle fut sans doute aggravée par d'autres causes ; et la principale n'était-elle pas l'abstinence ?

(1) Une des pièces à eau fut rattrapée, mais les rebelles y

qu'on voulait jeter le vin à la mer, et que les barriques étaient déjà presque démarrées, il avait pris le parti de se placer sur l'une d'elles, où, suivant l'impulsion de la vague, il était continuellement ballotté; mais il n'avait point lâché prise. Son exemple en entraîna quelques autres qui saisirent la seconde pièce et restèrent pendant plusieurs heures à ce poste dangereux. Après bien des peines, ils étaient parvenus à conserver ces deux barriques, qui, à chaque instant, poussées avec violence sur leurs jambes, leur faisaient de graves contusions : ne pouvant plus y tenir, ils firent des représentations à ceux qui, avec M. Savigny, employaient tous leurs efforts pour maintenir l'ordre et conserver le radeau; quelques-uns de leurs camarades vinrent alors les remplacer; mais ceux-ci trouvant ce service trop pénible, et, étant assaillis par les rebelles, avaient abandonné le poste. Après leur retraite les barriques furent envoyées à la mer.

Deux pièces de vin avaient déjà été consommées la veille. Il ne nous en restait plus qu'une; et nous étions soixante et quelques hommes : il fallut se mettre à la demi-ration.

An jour, la mer se calma, ce qui nous permit de

---

avaient fait un large trou, et l'eau de mer y pénétra; en sorte que l'eau douce fut entièrement gâtée : nous conservâmes cependant le petit tonneau, aussi bien qu'une des barriques de vin qui était vide. Ces deux futailles nous servirent dans la suite comme on verra.



retablir notre mât. Nous fîmes alors notre possible pour nous diriger vers la côte. Soit délire, soit réalité, nous crûmes la reconnaître et distinguer l'air embrasé du désert de Sahara : il est en effet très-probable que nous n'en étions pas très-éloignés ; car nous avions eu des vents du large qui avaient soufflé avec violence. Dans la suite, nous présentâmes indistinctement la voile aux vents qui venaient ou de terre ou de large, en sorte qu'un jour nous nous rapprochions, et que le lendemain nous courions en pleine mer.

Dès que notre mât fut rétabli, nous fîmes une distribution de vin ; les malheureux soldats murmurèrent et nous accusèrent des privations que nous supportions cependant comme eux. Ils tombaient de lassitude ; depuis quarante-huit heures nous n'avions rien pris, et nous avions été obligés de lutter continuellement contre une mer orageuse. Comme eux, nous nous soutenions à peine, le courage seul nous faisait encore agir. Nous résolûmes d'employer tous les moyens possibles pour nous procurer des poissons ; nous recueillîmes toutes les aiguillettes des militaires ; nous en fîmes de petits hameçons ; nous recourbâmes une baïonnette pour prendre des requins : tout cela ne nous fut d'aucune utilité. Les courans entraînaient nos hameçons sous le radeau, où ils s'engageaient. Un requin vint mordre à la baïonnette et la redressa ; nous abandonnâmes notre projet. Mais il fallait un moyen extrême pour soutenir notre malheureuse existence : nous frémissions d'horreur en nous voyant



**obligés de retracer celui que nous mimes en usage; nous sentons notre plume s'échapper de nos mains; un froid mortel glace tous nos membres et nos cheveux se hérissent sur nos fronts. Lecteurs! nous vous en supplions, ne faites pas retomber sur des hommes déjà trop accablés de tous leurs maux, le sentiment d'indignation qui va peut-être s'élever en vous; plaignez-les bien plutôt, et versez quelques larmes de pitié sur leur déplorable sort.**



---

## CHAPITRE VI.

**On se résout à manger les morts : dix hommes expirent pendant la quatrième nuit. — On prend des poissons volans. — Complot découvert ; nouveau combat. — Il ne reste que trente hommes sur le radeau. — Deux militaires jetés à la mer. — Mort du jeune Léon. — Douze blessés sont aussi jetés à la mer. — L'apparition de quelques papillons annoncent la terre. — Tourment de la soif.**

---

**LES** infortunés que la mort avait épargnés dans la nuit désastreuse que nous venons de décrire se précipitèrent sur les cadavres dont le radeau était couvert, les coupèrent par tranches, et quelques-uns même les dévorèrent à l'instant. Beaucoup néanmoins ni touchèrent pas ; presque tous les officiers furent de ce nombre. Voyant que cette affreuse nourriture avait relevé les forces de ceux qui l'avaient employée, on proposa de la faire sécher pour la rendre un peu plus supportable au goût. Ceux qui eurent la force de s'en abstenir prirent une plus grande quantité de vin. Nous essayâmes de manger des baudriers de sabres et des gibernes ; nous parvînmes à en avaler quelques petits morceaux. Quelques-uns mangèrent du linge ; d'autres des cuirs de chapeaux sur lesquels il y avait un peu de graisse ou plutôt de crasse ; nous fûmes forcés

d'abandonner ces derniers moyens. Un matelot tenta de manger des excréments, mais il ne put y réussir.

Le jour fut calme et beau, un rayon d'espérance vint un moment calmer notre agitation. Nous nous attendions toujours à voir les embarcations ou quelques navires; nous adressâmes nos vœux à l'Éternel, et mîmes en lui notre confiance. La moitié de nos hommes étaient extrêmement faibles, et ces malheureux portaient sur tous leurs traits l'empreinte d'une destruction prochaine. Le soir arriva sans qu'on fût venu à notre secours. L'obscurité de cette troisième nuit augmenta les inquiétudes: mais les vents étaient légers et la mer moins grosse. Nous prîmes quelques instans de repos, repos plus terrible encore que l'état de veille. Des rêves cruels nous assaillaient et augmentaient l'horreur de notre situation. Dévorés par la faim et la soif, nos cris plaintifs arrachaient quelquefois au sommeil l'infortuné qui reposait près de nous: l'eau nous venait alors jusqu'au genou, et par conséquent nous ne pouvions reposer que debout, serrés les uns contre les autres, pour former une masse immobile. Enfin le quatrième soleil, depuis notre départ, revint éclairer notre désastre, et nous montrer dix ou douze de nos compagnons gissans sans vie sur le radeau. Cette vue nous frappa d'autant plus vivement, qu'elle nous annonçait que sous peu nos corps, privés d'existence, seraient étendus sur la même place. Nous donnâmes à leurs cadavres la mer pour sépulture, n'en réservant qu'un seul, destiné à

nourrir ceux qui, la veille, avaient serré ses mains tremblantes, en lui jurant une amitié éternelle. Cette journée fut belle ; nos esprits , avides de sensations plus douces, se mirent en harmonie avec l'aspect de la nature et du ciel, et s'ouvrirent à un nouveau rayon d'espoir. Le soir, vers les quatre heures, un événement inattendu nous apporta quelques consolations ; un banc de poissons volans passa sous le radeau, et comme les extrémités laissaient entre les pièces qui le formaient une infinité de vides, les poissons s'y engagèrent en très-grande quantité. Nous nous précipitâmes sur eux, et nous fîmes une capture assez considérable ; nous en primes environ deux cents et les dépeçâmes dans un tonneau vide (1) ; à mesure que nous les attrapions, on leur ouvrait le ventre pour en tirer ce qu'on nomme la *laite*. Ce mêt nous parut délicieux ; mais il en faudrait un millier pour un seul homme. Notre premier mouvement fut d'adresser à Dieu de nouvelles actions de grâces pour ce bienfait inespéré.

Une once de poudre à canon trouvée le matin avait été séchée au soleil, pendant la journée qui fut fort belle ; un briquet, des pierres à fusil et de l'amadou faisaient aussi partie du même paquet. Après des peines infinies, nous parvîmes à embraser des morceaux de linge sec. Nous fîmes une large ouverture sur l'un des

---

(1) Ces poissons sont très-petits ; le plus gros n'égale en volume qu'un petit hareng.

côtés du tonneau vide ; nous plaçâmes dans son fond plusieurs effets mouillés , et sur cette espèce d'échafaudage nous établîmes notre foyer ; nous l'élevâmes ensuite sur une barrique , pour que l'eau de mer ne vint pas éteindre le feu. Nous fîmes cuire des poissons et nous en mangeâmes avec une extrême avidité ; mais notre faim était telle , et notre portion de poissons si petite , que nous y joignîmes de ces viandes sacrilèges , que la cuisson rendit moins révoltantes ; ce sont celles auxquelles les officiers touchèrent pour la première fois. A compter de ce jour nous continuâmes à en manger ; mais nous ne pûmes plus les faire cuire , les moyens de faire du feu nous ayant été entièrement enlevés ; car la barrique s'étant enflammée , nous l'éteignîmes sans pouvoir en conserver pour en rallumer le lendemain. La poudre et l'amadou étaient d'ailleurs entièrement consommés. Ce repas donna aux uns et aux autres de nouvelles forces pour supporter encore de nouvelles fatigues. La nuit fut passable et nous aurait paru heureuse , si elle n'avait pas été signalée par un nouveau massacre.

Des Espagnols , des Italiens et des noirs, restés neutres dans la première révolte , et dont quelques-uns même s'étaient rangés de notre côté (1), formèrent le

---

(1) Ce complot, comme nous l'apprîmes ensuite , fut particulièrement formé par un sergent piémontais , qui , depuis deux jours , se rapprochait beaucoup de nous pour attirer notre confiance. La garde du vin lui fut confiée ; la nuit il en déroba et en distribuait à quelques hommes de ses amis.

complot de nous jeter tous à la mer ; ils devaient nous surprendre pour exécuter leur dessein. Ces malheureux s'étaient laissé persuader par les noirs qui leur assuraient que la terre était extrêmement près , et qu'une fois sur le rivage, ils leur répondaient de leur faire traverser l'Afrique sans danger. Le desir de se sauver, ou peut-être encore l'envie de s'emparer de l'argent et des bijoux qui avaient été mis dans un sac commun, suspendu au mât (1), avait monté l'imagination de cette bande. Il fallut de nouveau prendre les armes ; mais comment reconnaître les coupables ? Ils nous furent signalés par nos marins qui, restés fidèles, s'étaient rangés près de nous : l'un d'eux avait refusé d'entrer dans le complot. Le premier signal du combat fut donné par un Espagnol, qui, placé derrière le mât, l'embrassait étroitement, d'une main, faisait dessus une croix, invoquait le nom de Dieu, et de l'autre main tenait un couteau. Les matelots le saisirent et le jetèrent à la mer. Le domestique d'un officier de troupes était de ce complot ; c'était un Italien sortant de l'artillerie légère de l'ex-roi de son pays ; lorsqu'il s'aperçut que le complot était découvert, il s'arma de la

---

(1) Nous avons tous mis, dans un sac commun, l'argent que nous possédions, afin d'acheter des rafraichissemens et payer des chameaux pour porter les plus malades, en cas que nous prissions terre sur les bords du désert. La somme s'élevait à 1500 fr. Nous nous sauvâmes quinze, et chacun eut 100 francs : lorsque nous fûmes sauvés, ce fut le commandant du radeau et un capitaine d'infanterie qui firent le partage.

dernière hache d'abordage qu'il y avait sur le radeau, il fit ensuite sa retraite sur l'avant, s'enveloppa dans une draperie qu'il portait croisée sur sa poitrine, et de son propre mouvement se précipita dans la mer. Les séditeux accoururent pour venger leurs camarades; une lutte terrible s'engagea de nouveau, et de part et d'autre on combattit en désespérés. Bientôt le triste radeau fut jonché de cadavres et couvert d'un sang qui aurait dû couler pour une autre cause et par d'autres mains. Dans ce tumulte, des cris que nous connaissions déjà, se renouvelèrent, et nous reconnûmes les accens de la rage funeste qui demandait la tête du lieutenant Danglas. On sait que nous ne pouvions satisfaire cette rage insensée, puisque la victime désignée avait fui les dangers auxquels nous étions exposés; mais quand bien même cet officier serait resté parmi nous, nous aurions bien certainement défendu ses jours aux dépens des nôtres, comme nous avons défendu ceux du sous-lieutenant Lozach. Mais ce n'était pas pour lui que nous étions réduits à déployer contre des furieux tout ce que nous pouvions avoir de valeur et de courage.

Nous répondîmes encore une fois aux cris des assaillans, que celui qu'ils demandaient n'était point avec nous; mais nous ne réussîmes pas davantage à les persuader, et rien ne pouvant les faire rentrer en eux-mêmes, il fallut continuer de les combattre; et d'opposer la force des armes à ceux sur lesquels la raison avait perdu tout empire. Dans cette mêlée, l'infortunée cantinière fut une seconde fois jetée à la mer. On

s'en aperçut ; et M. Couëin, aidé de quelques ouvriers, l'en retira pour prolonger de quelques instans ses tourmens et son existence.

Dans cette nuit horrible, Lavigette ne cessa de donner des preuves de la plus rare intrépidité. Ce fut à lui et à quelques-uns de ceux qui ont échappé à la suite de nos maux, que nous devons notre salut.

Enfin, après des efforts inouis, les révoltés furent encore une fois repoussés, et le calme se rétablit. Sortis de ce nouveau danger, nous cherchâmes à prendre quelques instans de repos : le jour vint enfin nous éclairer pour la cinquième fois. Nous n'étions plus que trente ; nous avons perdu quatre ou cinq de nos fidèles marins ; ceux qui survivaient étaient dans l'état le plus déplorable. L'eau de la mer avait enlevé presque entièrement l'épiderme de nos extrémités inférieures ; nous étions couverts ou de contusions ou de blessures qui, irritées par l'eau salée, nous arrachaient à chaque instant des cris perçans, de sorte que vingt tout au plus d'entre nous étaient capables de se tenir de bout et de marcher. Presque toute la provision de notre pêche était épuisée ; nous n'avions plus de vin que pour quatre jours, et il nous restait à peine une douzaine de poissons. Dans quatre jours, disions-nous, nous manquerons de tout, et la mort sera inévitable. Ainsi arriva le septième jour de notre abandon. Nous calculions que dans le cas où les embarcations n'auraient pas échoué à la côte, il leur fallait au moins trois ou quatre fois vingt-quatre heures pour se rendre à



Saint-Louis ; il fallait ensuite le temps d'expédier des navires , et à ces navires celui de nous trouver ; nous résolûmes de tenir le plus long-temps possible. Dans le courant de la journée , deux militaires s'étaient glissés derrière la seule barrique de vin qui nous restât , ils l'avaient percée , et buvaient avec un chalumeau. Nous avions tous juré que celui qui emploierait de semblables moyens serait puni de mort. Cette loi fut à l'instant mise à exécution , et les deux infracteurs furent jetés à la mer (1).

Cette même journée vit terminer l'existence d'un enfant âgé de douze ans , nommé Léon ; il s'éteignit comme une lampe qui cesse de brûler faute d'aliment. Tout parlait en faveur de cette jeune et aimable créature , qui méritait un meilleur sort. Sa figure angélique , sa voix harmonieuse , l'intérêt d'un âge si tendre , augmenté encore par le courage qu'il avait montré , et les services qu'il pouvait compter , puisque déjà il avait fait , l'année précédente , une campagne dans les Grandes-Indes ; tout nous inspirait la plus tendre pitié pour cette jeune victime dévouée à une mort si affreuse et si prématurée. Aussi nos vieux soldats et tous nos gens en général , lui prodiguèrent tous les soins qu'il crurent propres à prolonger son existence ; ce fut en vain , ses forces finirent par l'abandonner ; ni le vin ,

---

(1) Un de ces militaires était précisément le sergent dont nous venons de parler page 135 ; il mettait ses camarades en avant et se tenait caché , en cas qu'ils échouassent dans leurs projets.

qu'on lui donnait sans regret, ni tous les moyens qu'on put employer, ne l'arrachèrent à son funeste sort, et ce jeune élève expira dans les bras de M. Coudin, qui n'avait cessé d'avoir pour lui les attentions les plus empressées. Tant que les forces de ce jeune marin lui avaient permis de se mouvoir, il n'avait cessé de courir d'un bord à l'autre, en demandant à grands cris sa malheureuse mère, de l'eau et des alimens. Il marchait indistinctement sur les pieds ou les jambes de ses compagnons d'infortune qui, à leur tour poussaient des cris douloureux, et à tout instant répétés. Mais très-rarement ces plaintes étaient suivies de menaces; on pardonnait tout à l'infortuné qui les avait excitées. D'ailleurs il était dans un véritable état d'aliénation, et dans son égarement non interrompu, on ne pouvait plus attendre de lui qu'il se comportât comme s'il lui fût resté quelque usage de la raison.

Nous ne restâmes donc plus que vingt-sept. De ce nombre, quinze seulement paraissaient pouvoir exister encore quelques jours; tous les autres, couverts de larges blessures, avaient presque entièrement perdu la raison. Cependant ils avaient part aux distributions, et pouvaient avant leur mort, consommer, disions-nous, trente ou quarante bouteilles de vin qui, pour nous était d'un prix inestimable. On délibéra; mettre les malades à demi-ration, c'était leur donner la mort de suite. Après un conseil présidé par le plus affreux désespoir, il fut décidé qu'on les jetterait à la mer. Ce moyen, quelque répugnant, quelque horrible qu'il nous

parût à nous-mêmes, procurait aux survivans six jours de vin, à deux quarts par jour. Mais la décision prise, qui osera l'exécuter ? L'habitude de voir la mort prête à fondre sur nous, la certitude de notre perte infail-  
liblé sans ce funeste expédient : tout, en un mot, avait endurci nos cœurs devenus insensibles à tout autre sentiment qu'à celui de notre conservation. Trois matelots et un soldat se chargèrent de cette cruelle exécution ; nous détournâmes les yeux et nous versâmes des larmes de sang sur le sort de ces infortunés. Parmi eux étaient la misérable cantinière et son mari. Tous deux avaient été gravement blessés dans les différens combats ; la femme avait eu une cuisse cassée entre les charpentes du radeau, et un coup de sabre avait fait au mari une profonde blessure à la tête. Tout annonçait leur fin prochaine. Nous avons besoin de croire qu'en précipitant le terme de leurs maux, notre cruelle résolution n'a raccourci que de quelques instans la mesure de leur existence.

Cette femme, cette Française à qui des militaires, des Français donnaient la mer pour tombeau, s'était associée pendant vingt ans aux glorieuses fatigues de nos armées ; pendant vingt ans elle avait porté aux braves, sur les champs de bataille, ou de nécessaires secours, ou de douces consolations. Et elle.... c'est au milieu des siens ; c'est par les mains des siens.... Lecteurs, qui frémissiez au cri de l'humanité outragée, rappelez-vous du moins que c'étaient d'autres hommes,

des compatriotes, des camarades, qui nous avaient mis dans cette affreuse situation.

Cet expédient horrible sauva les quinze qui restaient ; car lorsque nous fûmes joints par le brick *l'Argus*, il ne nous restait que très-peu de vin, et c'était le sixième jour après le cruel sacrifice que nous venons de décrire. Les victimes, nous le répétons, n'avaient pas plus de quarante-huit heures à vivre ; en les conservant sur le radeau, nous eussions absolument manqué de moyens d'existence, deux jours avant d'être rencontrés. Faibles comme nous l'étions, nous regardons comme chose certaine, qu'il nous eût été impossible de résister seulement vingt-quatre heures de plus, sans prendre quelque nourriture. Après cette catastrophe, nous jetâmes les armes à la mer ; elles nous inspiraient une horreur dont nous n'étions pas maîtres. On réserva cependant un sabre, en cas qu'on eût besoin de couper quelque cordage ou morceau de bois.

Nous avions à peine de quoi passer cinq ou six journées sur le radeau : elles furent les plus pénibles. Les caractères étaient aigris ; jusque dans les bras du sommeil, nous nous représentions le trépas affreux de tous nos malheureux compagnons, et nous invoquions la mort à grands cris.

Un nouvel événement, car tout était événement pour des malheureux pour qui l'univers était réduit à un plancher de quelques mètres, que les vents et les flots se disputaient au-dessus de l'abîme ; un événe-

ment donc vint apporter une heureuse distraction à la profonde horreur dont nous étions saisis. Tout-à-coup un papillon blanc du genre de ceux qui sont si communs en France, nous apparut voltigeant au-dessus de nos têtes, et se reposa sur notre voile. La première idée qui fut comme inspirée à chacun de nous, nous fit regarder ce petit animal comme l'avant-courrier qui nous apportait la nouvelle d'un prochain atterrage, et nous en embrassâmes l'espérance avec une sorte de délire. Mais c'était le neuvième jour que nous passions sur notre radeau ; les tourmens de la faim déchiraient nos entrailles ; déjà des soldats et des matelots dévoraient d'un œil hagard cette chétive proie et semblaient près de se la disputer. D'autres regardant ce papillon comme un envoyé du ciel, déclarèrent qu'ils prenaient le pauvre insecte sous leur protection et empêchèrent qu'il ne lui fût fait de mal. Nous portâmes donc nos vœux et nos regards vers cette terre désirée que nous croyions à chaque instant voir s'élever devant nous. Il est certain que nous ne pouvions en être éloignés ; car les papillons continuèrent les jours suivans de venir voltiger autour de notre voile, et le même jour nous en eûmes un autre indice non moins positif, en apercevant un goéland qui volait au-dessus de notre radeau. Ce second visiteur ne nous permit pas de douter que nous ne nous fussions très-approchés du sol africain, et nous nous persuadâmes que nous serions incessamment jetés sur le rivage par la force des courans. Combien de fois alors, et dans les jours sui-

vans , n'invoquâmes-nous pas une tempête qui nous jetât à la côte , qu'il nous semblait que nous allions toucher.

L'espérance qui venait de pénétrer jusqu'au fond de notre être ranima aussi nos forces abattues et nous fit retrouver une ardeur, une activité dont nous ne nous serions pas crus capables. Nous recourûmes à tous les moyens que nous avions déjà employés pour la pêche du poisson. Nous convoitions principalement le goéland , qui parut plusieurs fois tenté de se reposer sur l'extrémité de notre machine. L'impatience de nos desirs redoubla quand nous vîmes plusieurs de ses compagnons se joindre à lui et rester à notre suite jusqu'à notre délivrance ; mais tous nos efforts pour les attirer jusqu'à nous furent inutiles , aucun ne se laissa prendre aux pièges que nous leur offrions. Ainsi notre destinée, sur le fatal radeau, était d'être sans cesse ballottés entre des illusions passagères et des tourmens continus ; et nous n'éprouvions pas une sensation agréable qu'à l'instant même nous ne fussions en quelque sorte condamnés à l'expiation par l'angoisse d'une nouvelle souffrance , par la douleur irritante de l'espérance toujours trompée.

Ce même jour un autre soin nous avait aussi occupés. Nous voyant réduits à un petit nombre, nous recueillîmes le plus de forces qui nous restait, nous détachâmes quelques planches qui étaient sur le devant du radeau , et avec des morceaux de bois assez longs, nous élevâmes au centre une espèce de parquet sur lequel nous nous reposâmes. Tous les effets que nous

avons pu ramasser, avaient été étendus dessus et servaient à le rendre un peu moins dur. Cet appareil empêchait aussi la mer de passer avec autant de facilité par les intervalles qui étaient entre les différentes pièces du radeau ; mais la lame embarquait par le travers et nous recouvrait quelquefois entièrement.

Ce fut sur ce nouveau théâtre que nous nous décidâmes à attendre la mort d'une manière digne de Français, et avec une entière résignation. Les plus adroits d'entre nous, pour nous distraire et pour nous faire passer le temps avec plus de rapidité, mettaient leurs camarades à même de nous raconter leurs triomphes passés, et parfois ils leur faisaient établir des comparaisons entre les traverses qu'ils avaient essuyées dans leurs campagnes glorieuses, et les peines que nous souffrions sur notre radeau. Voici ce que nous disait à ce sujet le sergent d'artillerie Lavillette : « J'ai éprouvé dans les différentes campagnes de mer que j'ai faites, toutes les fatigues, toutes les privations et tous les dangers qu'il est possible de courir en mer : mais aucun de mes maux passés n'est comparable aux douleurs et aux privations extrêmes que nous supportons ici. Dans mes dernières campagnes de 1813 et 1814, en Allemagne et en France, j'ai partagé toutes les fatigues que nous occasionnèrent tour à tour, et les victoires et les retraites. J'étais aux glorieuses journées de Lutzen, de Bautzen, de Dresde, de Leipsick, d'Hannau, de Montmirail, de Champ-Aubert, de Montreau, etc., etc. Oui, continua-t-il, tout ce que nous



éprouvâmes dans tant de marches forcées, et au milieu des privations qui en étaient la suite, n'était encore rien comparativement à tout ce que nous supportons sur cette épouvantable machine. Dans ces journées où la valeur française se montra dans tout son éclat, et toujours digne d'un peuple libre, nous n'avions guère à craindre la mort que pendant la durée des batailles ; mais ici nous avons eu souvent les mêmes dangers, et ce qui est plus affreux, nous avons des Français, des camarades à combattre. Il nous faut encore lutter contre la faim, la soif, contre une mer affreuse, remplie de monstres dangereux, et contre l'ardeur d'un soleil brûlant qui n'est pas le moindre de nos ennemis. Couverts de vieilles cicatrices et de nouvelles blessures sans pouvoir nous panser, il est physiquement impossible que nous puissions nous sauver de ce péril extrême, s'il se prolonge encore quelques jours. »

Les tristes souvenirs de la position critique de la patrie venaient aussi se mêler à nos douleurs ; et certes de tous les maux que nous ressentions, celui-ci n'était pas un des moindres, pour nous, qui presque tous ne l'avions abandonnée que pour n'être plus les témoins des dures lois, de l'affligeante dépendance sous laquelle l'ont courbée des ennemis jaloux de notre gloire et de notre puissance. Ces pensées, nous ne craignons pas de le dire et de nous en honorer, nous affligeaient encore plus que la fin inévitable que nous avions la presque certitude de trouver sur notre radeau. Plusieurs d'entre nous regrettaient alors de n'avoir pas succombé.



en défendant la France. Si du moins, disaient-ils, il nous eût été possible de nous mesurer encore une fois avec les ennemis de notre indépendance et de notre liberté ! D'autres trouvaient quelques consolations dans la mort qui nous attendait, en ce que nous n'aurions plus à gémir sous le poids honteux qui pèse sur la patrie. Ainsi se passèrent les dernières journées de notre séjour sur le radeau. Notre temps fut presque tout employé à parler de notre malheureux pays ; tous nos souhaits, nos derniers vœux étaient pour le bonheur de la France.

Les premiers jours de notre abandon, pendant les nuits, qui sont très-fraîches dans ces pays, nous supportions assez facilement l'immersion ; mais durant les dernières que nous passâmes sur notre machine, toutes les fois qu'une vague déferlait sur nous, elle produisait une impression très-douloureuse et nous arrachait des cris plaintifs ; ensorte que chacun employait tous les moyens pour l'éviter. Les uns élevaient leur tête sur des morceaux de bois, et faisaient avec ce qu'ils rencontraient une sorte de petit parapet où venait se briser la vague ; les autres se mettaient à l'abri derrière deux tonneaux vides qui se trouvaient placés l'un en long et l'autre en travers. Mais ces moyens étaient souvent insuffisans ; il fallait que la mer fût bien belle pour qu'elle ne vint pas briser jusques sur nous.

Une soif ardente, redoublée dans le jour par les rayons d'un soleil brûlant, nous dévorait ; elle fut telle, que nos lèvres desséchées s'abreuvaient avec

avidité d'urine qu'on faisait refroidir dans de petits vases de fer-blanc. On mettait le petit gobelet dans un endroit où il y avait peu d'eau, pour que l'urine refroidit plus promptement. Il est souvent arrivé que ces vases aient été dérobés à ceux qui les avaient préparés. On remettait bien le gobelet à celui auquel il appartenait, mais après avoir bu le liquide qu'il contenait. M. Savigny a observé que quelques-uns de nous avaient l'urine plus agréable à boire. Il y avait un passager qui ne put jamais se décider à en avaler; il la donnait à ses compagnons; elle n'avait pas réellement un goût désagréable. Chez plusieurs elle devint épaisse et extraordinairement âcre. Cette boisson produisait un effet tout-à-fait digne de remarque, c'est qu'à peine l'avait-on bue, qu'elle occasionnait une nouvelle envie d'uriner. Nous cherchâmes aussi à nous désaltérer en buvant de l'eau de mer. M. Griffon, secrétaire du gouverneur, en fit un usage continu; il en buvait dix et douze verres de suite. Mais tous ces moyens ne diminuaient notre soif que pour la rendre plus vive le moment d'après.

Un officier de troupes de terre trouva par hasard un petit citron, et l'on sent combien un pareil fruit lui devenait précieux; aussi le réservait-il pour lui seul. Ses camarades, malgré les supplications les plus pressantes, ne pouvaient rien obtenir; déjà s'élevaient dans tous les cœurs des mouvemens de rage, et s'il ne se fût rendu en partie aux sollicitations de ceux qui l'entouraient, on le lui aurait certainement enlevé

de force, et il eût péri victime de son égoïsme. Nous disputâmes aussi une trentaine de gousses d'ail qui étaient restées jusque-là au fond d'un petit sac ; toutes ces disputes étaient le plus souvent accompagnées de menaces énergiques, et si elles eussent été prolongées, peut-être en serions-nous venus aux dernières extrémités. On avait aussi trouvé deux petites fioles dans lesquelles il y avait une liqueur alcoolique pour nettoyer les dents ; celui qui les possédait les réservait avec soin, et accordait avec peine une ou deux gouttes de ce liquide dans le creux de la main. Cette liqueur qui, à ce que nous pensons, était une teinture de gayac, de cannelle, de girofle et autres substances aromatiques, produisait sur nos langues une impression délectable, et faisait disparaître pour quelques instans la soif qui nous dévorait. Quelques-uns trouvèrent des morceaux d'étain, qui, mis dans la bouche, y entretenaient une sorte de fraîcheur. Un moyen qui fut généralement employé, était de mettre dans un chapeau une certaine quantité d'eau de mer ; on s'en lavait la figure pendant quelque temps, et en y revenant à plusieurs reprises ; on s'en mouillait également les cheveux ; nous laissions aussi nos mains plongées dans l'eau (1). Le malheur nous rendait industriels, et

---

(1) Des naufragés, dans une situation pareille à celle qui est décrite ici, ont éprouvé le plus grand soulagement en trempant leurs habits dans la mer et les portant tout imprégnés d'eau : ce moyen ne fut point employé sur le fatal radeau.

chacun imaginait mille moyens d'alléger ses souffrances, Exténués par les plus cruelles privations, la moindre sensation agréable était pour nous un bonheur suprême ; aussi recherchait-on avec avidité un petit flacon vide que possédait un de nous, et dans lequel il y avait eu autrefois de l'essence de roses. Dès qu'on pouvait le saisir, on respirait avec délices l'odeur qu'il exhalait, et qui portait dans nos sens les impressions les plus douces. Plusieurs de nous, au moyen de petits vases de fer-blanc, conservaient leur ration de vin, et pompaient dans le gobelet avec un tuyau de plume. Cette manière de prendre notre vin nous faisait un grand bien et diminuait beaucoup plus notre soif que si nous l'eussions bu de suite. L'odeur seule de cette liqueur nous était extrêmement agréable. M. Savigny a observé que beaucoup de nous, après en avoir pris leur faible portion, tombaient dans un état voisin de l'ivresse, et que toujours, après les distributions, il régnait parmi nous beaucoup de mésintelligence.

En voici un seul exemple entre plusieurs que nous aurions pu citer. Le dixième jour que nous passâmes sur le radeau, à la suite d'une distribution, il prit à MM. Claret, Coudin, Charlot, et un ou deux de nos matelots, la bizarre fantaisie de vouloir se détruire, mais de s'enivrer auparavant avec le reste de notre barrique. En vain le capitaine Dupont, secondé de MM. Lavillette, Savigny, Lheureux, et de tous les autres, leur opposaient les plus vives représentations

et toute la fermeté dont ils étaient capables ; leurs cerveaux malades conservaient fixement la folle idée qui les dominait , et un nouveau combat était près de s'engager. Cependant, après des peines infinies , nous commencions à ramener MM. Clairet et Coudin à la raison , ou plutôt celui qui nous protégeait acheva de dissiper cette funeste querelle en détournant notre attention sur le nouveau danger qui vint nous menacer au moment où la cruelle discorde allait peut-être éclater parmi des malheureux déjà en proie à tant d'autres maux ; c'était une troupe de requins qui vinrent entourer notre radeau. Ils s'en approchaient de si près , que de dessus nous pûmes les attaquer à coups de sabre ; mais nous ne pûmes triompher d'un seul de ces ennemis , malgré la bonté de l'arme que nous possédions et l'ardeur avec laquelle s'en servait le brave Lavillette. Les coups qu'il portait à ces monstres les faisaient rentrer dans la mer , et quelques secondes après ils reparaissaient à la surface , et ne semblaient nullement effrayés de notre présence : leur dos s'élevait d'environ 30 centimètres au-dessus de l'eau ; plusieurs nous parurent avoir au moins 10 mètres de longueur.

Trois jours se passèrent dans des angoisses inexpriables : nous méprisions tellement la vie , que plusieurs d'entre nous ne craignirent pas de se baigner à la vue des requins qui entouraient notre radeau ; quelques autres se mettaient nus sur le devant de notre machine qui était alors submergée : ces moyens dimi-

naient un peu l'ardeur de leur soif. Une espèce de mollusques, connue à bord des vaisseaux sous le nom de *galère*, était quelquefois poussée sur notre radeau en très-grand nombre; et lorsque leurs longues expansions se reposaient sur nos membres dépouillés, elle nous occasionnaient les souffrances les plus cruelles. Croirait-on qu'au milieu de ces scènes terribles, luttant contre une mort inévitable, quelques-uns de nous se soient permis des plaisanteries qui nous faisaient encore sourire, malgré l'horreur de notre situation. L'un, entre autres, dit en plaisantant : *Si le brick est envoyé à notre recherche, prions Dieu qu'il ait pour nous des yeux d'Argus*, faisant allusion au nom du navire que nous présumions devoir venir à notre recherche. Cette idée consolante ne nous abandonna pas d'un instant, et nous en parlions fréquemment.





*La vue de ce bâtiment répandit parmi nous une allégresse difficile à dépeindre, chacun de nous croyait son salut certain, et nous rendîmes à Dieu mille actions de grâces.*

---

## CHAPITRE VII.

HUIT hommes construisent une frêle machine pour gagner le rivage : elle chavire ; ils restent sur le radeau. — Un brick se montre dans le lointain ; il disparaît. — On s'abrite sous une tente contre l'ardeur du soleil. — Le maître canonnier découvre *l'Argus*. — *L'Argus* embarque tous les naufragés. — Incendie dans le brick. — On aborde au Sénégal. — Liste des naufragés qui revirent la terre.

---

LE 16, dans la journée, nous estimant très-près de terre, nous nous résolûmes, huit des plus déterminés, à essayer de gagner la côte. Nous détachâmes une forte jumelle qui faisait partie des petites dromes dont nous avons parlé ; de distance en distance nous fixâmes des planches en travers avec de gros clous, pour l'empêcher de chavirer ; un petit mât et une voile furent établis sur le devant. Nous devions nous armer d'avirons faits avec les douves d'un tonneau, taillées avec le seul sabre qui nous restait. Nous coupâmes des morceaux de corde, les réduisîmes en étoupe et en fîmes des manœuvres moins grosses et plus faciles à manier. Un drap de hamac qui était par hasard sur le radeau, fut changé en une voile dont les dimensions pouvaient être de cent trente centimètres de large sur cent soixante de long. Le diamètre transversal de la jumelle était de soixante ou soixante-dix centimètres, et sa longueur



de douze mètres à peu près. (1) Une certaine portion de vin nous fut assignée et, le départ fixé au lendemain 17 : le vin devait être mis dans une botte, seule chose qui fût susceptible de le contenir. La machine achevée, il fallut l'essayer. Un matelot voulant passer de l'avant en arrière, fut gêné par le mât, et plaça le pied sur l'une des planches transversales ; le poids de son corps fit chavirer le petit navire, et cet accident nous démontra la témérité de notre entreprise. Il fut alors décidé que nous attendrions tous la mort sur le radeau : on largua l'amarrage qui retenait la jumelle à notre machine, et elle s'en alla en dérive. Il est bien certain que si nous étions partis sur ce second radeau, faibles comme nous l'étions, nous n'aurions pu résister seulement six heures, les jambes dans l'eau et étant forcés d'agir continuellement pour ramer.

La nuit vint sur ces entrefaites, et ses sombres voiles ramenèrent dans nos esprits les plus affligeantes pensées. Nous étions convaincus qu'il ne restait dans notre barrique que douze ou quinze bouteilles de vin. Nous commençons à avoir un dégoût invincible pour les chairs qui nous avaient à peine soutenus jusque-là ; et nous pouvons dire que leur vue nous imprimait un sentiment d'effroi, sans doute amené par l'idée d'une destruction très-prochaine.

---

(1) On nomme jumelle un long morceau de bois concave sur l'une de ses faces, et servant à être appliqué sur les côtés d'un mât lorsqu'il menace de se rompre : il est maintenu là par de forts amarrages.

Le 17 au matin, le soleil parut dégagé de tous nuages. Après avoir adressé nos prières à l'Éternel, nous partageâmes une partie de notre vin ; chacun savourait avec délices sa faible portion, lorsqu'un capitaine d'infanterie jetant ses regards à l'horizon, aperçut un navire, et nous l'annonça par un cri de joie. Nous reconnûmes que c'était un brick ; mais il était à une grande distance : nous ne pouvions distinguer que les extrémités de ses mâts. La vue de ce bâtiment répandit parmi nous une allégresse difficile à dépeindre ; chacun de nous croyait son salut certain, et nous rendîmes à Dieu mille actions de grâces. Cependant des craintes venaient se mêler à nos espérances ; nous redressâmes des cercles de barrique, aux extrémités desquels nous fixâmes des mouchoirs de différentes couleurs. Un homme avec nos secours réunis, monta au haut du mât, et agitait ces petits pavillons. Pendant plus d'une demi-heure, nous flottâmes entre l'espoir et la crainte ; les uns croyaient voir grossir le navire, et les autres assuraient que sa bordée le portait au large de nous. Ces derniers étaient les seuls dont les yeux n'étaient pas fascinés par l'espérance, car le brick disparut (1). Du dé-

---

(1) M. Géricault a fait sur cette épisode un tableau dont voici la description.

Le groupe principal est composé de M. Savigny au pied du mât, et de M. Corréard, dont le bras étendu vers l'horizon et la tête tournée vers M. Savigny, indique à celui-ci le côté où se dirige un bâtiment aperçu au large par deux matelots, qui lui font des signaux avec des lambeaux d'étoffes de couleur.

lire de la joie nous passâmes à celui de l'abattement et de la douleur ; nous envions le sort de ceux que nous avions vu périr à nos côtés, et nous disions, entre nous : « Lorsque nous manquerons de tout , et que nos forces commenceront à nous abandonner, nous nous envelopperons de notre mieux ; nous nous coucherons sur ce parquet , témoin des plus cruelles souffrances, et là nous attendrons la mort avec résignation. » Enfin pour calmer notre désespoir nous voulûmes chercher quelques consolations dans les bras du sommeil. La veille nous avions été dévorés par les feux d'un soleil brûlant ;

---

Les expressions de ces différentes figures sont énergiques et tout-à-fait conformes à la vérité historique. Découragé et croyant remarquer que la corvette signalée fait une route opposée à celle qu'on espère, le chirurgien Savigny indique à ses amis qu'ils se flattent en vain ; son camarade, au contraire, par une inspiration qui eut la plus heureuse réalité, essaie de lui persuader que le bâtiment en vue étant à leur recherche, ne saurait manquer de virer de bord et de les rencontrer avant la fin du jour. Pendant cette petite scène, à laquelle trois personnages, rapprochés des deux que j'ai nommés, prennent part, chacun dans un sens bien marqué, les hommes qui agitent leurs signaux poussent des cris de joie, auxquels répond M. Coudin, qui se traîne jusqu'à eux. L'une des victimes, presque mourante, entend cette clameur, qui pénètre jusqu'au fond de son cœur ; elle lève sa tête décolorée et semble exprimer son bonheur par ces mots : *Au moins nous ne mourrons pas sur ce funeste radeau.* Derrière cet homme, abattu, exténué de maux et de besoin, un Africain n'entend rien de tout ce qui se passe autour de lui ;

ce jour-ci, pour fuir la vivacité de ses rayons, nous fîmes une tente avec le grand cacatois de la frégate. Dès quelle fut dressée, nous nous couchâmes tous dessous; nous ne pouvions ainsi apercevoir ce qui se passait autour de nous. On proposa alors de tracer sur une planche un abrégé de nos aventures, d'écrire tous nos noms au bas de notre récit, et de le fixer à la partie supérieure du mât, dans l'espérance qu'il parviendrait au gouvernement et à nos familles. Après avoir passé deux heures, livrés aux plus cruelles réflexions, le maître canonnier de la frégate voulut aller sur le devant du radeau, et sortit de dessous notre tente. A peine

---

il est morne, et sa figure immobile accuse la situation de son âme. Plus loin, dans un état d'anéantissement et de douleur, un vieillard, tenant couché sur ses genoux le cadavre de son fils expiré, se refuse à toutes les impressions de la joie que peut faire éprouver la nouvelle de sa délivrance. Que lui importe la vie qu'il va recouvrer? Ce jeune homme, qui faisait son espoir et sa consolation; cet ami qui avait partagé tant de maux, vient de succomber; il est condamné à lui survivre quelques jours, quelques heures seulement; car les souffrances inouïes qu'il a éprouvées sont de sinistres précurseurs du trépas; mais ce peu d'instans lui doit être à charge; l'Océan va engloutir l'objet de toutes ses affections et de tous ses regrets. Cet épisode est des plus touchans; il fait honneur à l'imagination de M. Géricault; enfin çà et là, sur le premier et le second plan, des corps morts ou des malheureux prêts à rendre le dernier soupir. Telle est assez fidèlement la marche de cette vaste composition, à laquelle la variété des posés et la vérité des mouvemens donnent un grand caractère.

eût il mis la tête au-dehors, qu'il revint à nous en poussant un grand cri. La joie était peinte sur son visage ; ses mains étaient étendues vers la mer ; il respirait à peine. Tout ce qu'il put dire, ce fut : *Sauvés ! voilà le brick qui est sur nous !* et il était en effet tout au plus à une demi-lieue, ayant toutes ses voiles dehors et gouvernant à venir passer extrêmement près de nous. Nous sortîmes de dessous notre tente avec précipitation ; ceux mêmes que d'énormes blessures aux membres inférieurs retenaient continuellement couchés depuis plusieurs jours, se traînèrent sur le derrière du radeau pour jouir de la vue de ce navire qui venait nous arracher à une mort certaine. Nous nous embrassions tous, avec des transports qui tenaient beaucoup de la folie, et des larmes de joie sillonnaient nos joues desséchées par les plus cruelles privations. Chacun se saisit de mouchoirs ou de différentes pièces de linge pour faire des signaux au brick qui s'approchait rapidement. Quelques autres prosternés remerciaient avec ferveur la Providence qui nous rendait si miraculeusement à la vie. Notre joie redoubla lorsque nous aperçûmes au haut de son mât de misaine un grand pavillon blanc ; nous nous écriâmes : C'est donc à des Français que nous allons devoir notre salut. » Nous reconnûmes presque aussitôt le brick *l'Argus* ; il était alors à deux portées de fusil. Nous nous impatientions vivement de ne pas lui voir carguer ses voiles ; il les amena enfin, et de nouveaux cris de joie s'élevèrent de notre radeau. *L'Argus* vint

se mettre en panne sribord à nous, à demi-portée de pistolet. L'équipage rangé sur le bastingage et dans les haubans, nous annonçait en agitant les mains et les chapeaux, le plaisir qu'il ressentait de venir au secours de leurs malheureux compatriotes. On mit de suite une embarcation à la mer; un officier du brick, nommé M. Lemaigre s'y était embarqué pour avoir le plaisir de nous enlever lui-même de dessus notre fatale machine. Cet officier plein d'humanité et de zèle s'acquitta de sa mission d'une manière touchante, et prit lui-même les plus malades pour les transporter dans son canot. Après que tous les autres furent embarqués, M. Lemaigre revint encore lui-même prendre dans ses bras M. Corréard, comme étant le plus malade et le plus écorché; il le plaça à côté de lui, dans son embarcation, lui prodigua tous les soins imaginables et lui adressa les discours les plus consolans.

En peu de temps nous fûmes tous transportés à bord du brick *l'Argus*, où nous rencontrâmes le lieutenant en pied de la frégate et quelques autres naufragés. L'attendrissement était peint sur tous les visages; la pitié arrachait des larmes à tous ceux qui portaient leurs regards sur nous. Qu'on se figure quinze infortunés presque nus, le corps et la figure flétris de coups de soleil. Dix des quinze pouvaient à peine se mouvoir; nos membres étaient dépourvus d'épiderme; une profonde altération était peinte dans tous nos traits; nos yeux caves et presque farouches, nos longues barbes nous donnaient encore un air plus hi-

deux; nous n'étions que les ombres de nous-mêmes. Nous trouvâmes à bord du brick de fort bon bouillon qu'on avait préparé, dès qu'on nous eut aperçus; on releva ainsi nos forces prêtes à s'éteindre; on nous prodigua les soins les plus généreux et les plus attentifs; nos blessures furent pansées, et le lendemain, plusieurs des plus malades commencèrent à se soulever; cependant quelques-uns eurent beaucoup à souffrir, car ils furent mis dans l'entrepont du brick très-près de la cuisine, qui augmentait encore la chaleur presque insupportable dans ces contrées: le défaut de place dans un petit navire fut cause de cet inconvénient. Le nombre des naufragés était à la vérité trop considérable. Ceux qui n'appartenaient pas à la marine furent couchés sur des câbles, enveloppés dans quelques pavillons et placés sous le feu de la cuisine, ce qui les exposa à périr dans le courant de la nuit par l'effet d'un incendie qui se manifesta dans l'entrepont, vers les dix heures du soir, et qui faillit à réduire le navire en cendres. Mais des secours furent apportés à temps, et nous fûmes sauvés pour la seconde fois. A peine échappés, quelques-uns de nous éprouvèrent encore des accès de délire. Un officier de troupes de terre voulait se jeter à la mer pour aller chercher son portefeuille; il eût exécuté ce dessein si on ne l'eût retenu; d'autres eurent aussi des accès non moins violens.

Le commandant et les officiers du brick s'empres-  
saient près de nous, et prévoyaient nos besoins avec  
attendrissement. Ils venaient de nous arracher à la



mort en nous enlevant de dessus notre radeau ; leurs soins empressés ranimèrent chez nous le feu de la vie. Le chirurgien du bord, M. Renaud, se signala par un zèle infatigable. Il fut obligé de passer la journée entière à panser nos blessures ; et pendant les deux jours que nous restâmes sur le brick, il nous prodigua tous les secours de son art avec une attention et une douceur qui méritent de notre part une éternelle reconnaissance.

Il était vraiment temps que nous trouvassions un terme à nos souffrances ; elles duraient depuis treize jours d'une manière cruelle. Les plus vigoureux d'entre nous pouvaient vivre encore deux fois vingt-quatre heures au plus. M. Corréard sentait qu'il devait terminer sa carrière dans cette journée même ; il avait cependant un pressentiment que nous serions sauvés ; il disait qu'une série d'événemens si inouis ne devaient pas rester plongés dans l'oubli ; que la Providence conserverait au moins quelques-uns de nous, pour retracer aux hommes le tableau déchirant de nos malheureuses aventures.

Par combien d'épreuves terribles n'avons-nous pas passé ! Quels sont les hommes qui peuvent dire avoir été plus malheureux que nous ?

La manière dont nous fûmes sauvés est vraiment miraculeuse : le doigt de la Divinité est marqué d'une manière puissante dans cet événement si fortuné pour nous.

Le brick *l'Argus* avait été expédié du Sénégal pour



porter des secours aux naufragés des embarcations et chercher le radeau. Pendant plusieurs jours il longea la côte sans nous rencontrer, et donna des vivres aux naufragés des embarcations qui traversaient le désert de Sahara. Croyant que ses recherches seraient désormais inutiles pour trouver notre machine, il fit voile pour la rade d'où il avait été expédié, afin d'y aller annoncer l'inutilité de ses perquisitions ; c'est quand il courait sa bordée sur le Sénégal que nous l'aperçûmes. Le matin il n'était plus qu'à quarante lieues de l'embouchure du fleuve, lorsque les vents passèrent au sud-ouest : le capitaine, comme par une espèce d'inspiration, dit qu'il fallait revirer de bord. Les vents portaient sur la frégate ; après avoir couru deux heures sur ce bord, les hommes de garde annoncèrent un navire ; quand le brick fut plus près, à l'aide de lunettes, on nous reconnut. Lorsque nous fûmes recueillis par *l'Argus*, notre première question fut celle-ci : « Messieurs, nous cherchez-vous depuis long-temps ? » On nous répondit qu'oui ; mais que cependant le capitaine n'avait point reçu d'ordre positif à ce sujet, et que nous devions au hasard seul le bonheur d'avoir été rencontrés. Nous nous faisons un vrai plaisir de citer une phrase de M. Parnajon, adressée à l'un de nous : *On m'aurait donné le grade de capitaine de frégate, que j'éprouverais un plaisir moins vif que celui que j'ai ressenti en rencontrant votre radeau.* Quelques personnes nous dirent franchement : *Nous vous croyions tous morts depuis plus*

*de huit jours.* Nous disons que le commandant du brick n'avait pas reçu l'ordre positif de nous chercher ; voilà quelles étaient ses instructions. « M. de Parnajon , commandant du brick *l'Argus* , se rendra sur la côte du désert , avec son bâtiment , emploiera tous les moyens pour donner des secours aux naufragés qui doivent avoir fait côte ; il leur fera passer les vivres et les munitions dont ils pourront avoir besoin. Après s'être assuré du sort de ces infortunés , il tâchera de continuer sa route jusqu'à la frégate *la Méduse* , pour s'assurer si les courans n'auraient point porté le radeau vers elle. » Voilà tout ce qui était dit de notre misérable machine. Il est bien certain qu'à l'île Saint-Louis on ne comptait plus sur nous ; nos amis , depuis plusieurs jours , nous croyaient tous péris. Cela est si vrai , que quelques-uns d'eux , qui étaient à la veille de faire parvenir des lettres en Europe , annonçaient que cent-cinquante malheureux avaient été déposés sur un radeau , et qu'il était impossible qu'ils se fussent sauvés. Il ne sera peut-être pas déplacé de faire connaître une conversation qui eut lieu à notre sujet. Dans un cercle assez nombreux , quelques personnes dirent : *Il est dommage qu'on ait abandonné ce radeau , il y avait dessus plusieurs braves garçons ; mais leurs peines sont finies ; ils sont plus heureux que nous , car nous ne savons comment tout cela va se passer.* Enfin notre rencontre fit décider de se diriger de nouveau sur le Sénégal , et le lendemain nous vîmes cette

terre que pendant treize jours nous avions si ardemment désirée. Nous mouillâmes le soir sous la côte, et au matin, favorisés par les vents, nous fîmes route pour la rade de Saint-Louis, où nous jetâmes l'ancre le 19 juillet à deux ou trois heures d'après-midi.

Telle est l'histoire fidèle de ce qui se passa sur le mémorable radeau. De cent-cinquante délaissés, quinze seulement ont été sauvés; mais cinq n'ont pu survivre à tant de fatigues, et sont morts à Saint-Louis. Ceux qui existent encore sont couverts de cicatrices, et les cruelles souffrances auxquelles ils ont été en proie, ont singulièrement altéré leur constitution.

En terminant ce récit des maux inouis contre lesquels nous avons lutté pendant treize jours, nous nous faisons un devoir de nommer ici ceux qui les ont partagés avec nous.

*Noms des personnes existant lors du sauvetage, et renseignements sur leur sort ultérieur.*

**MM.**

|                                             |                                                            |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Dupont, capitaine d'infanterie. . . . .     | <i>En retraite.</i>                                        |
| L'Heureux, lieutenant <i>idem</i> . . . . . | <i>Fait capitaine<br/>et chevalier de<br/>Saint-Louis.</i> |
| Lozach, sous-lieutenant . . . . .           | <i>Mort.</i>                                               |
| Clairét, <i>idem</i> . . . . .              | <i>Mort.</i>                                               |
| Griffon du Bellay, ex-commis de marine. . . | <i>Employé.</i>                                            |
| Coudin, élève de marine. . . . .            | <i>Enseigne de vaisseau.</i>                               |
| Charlot, sergent-major (de Toulon). . . .   | <i>Mort au Sénégal.</i>                                    |
| Courtade, maître canonier. . . . .          | <i>Mort.</i>                                               |

|                                         |                        |
|-----------------------------------------|------------------------|
| Lavillette, chef d'atelier. . . . .     | <i>En France.</i>      |
| Coste, mafelot. . . . .                 | <i>En France.</i>      |
| Thomas, pilotin . . . . .               | <i>Idem.</i>           |
| François, infirmier. . . . .            | <i>Dans l'Inde.</i>    |
| Jean-Charles, soldat noir. . . . .      | <i>Mort.</i>           |
| Corréard, ingénieur-géographe . . . . . | <i>Sans emploi.</i>    |
| Savigny, chirurgien . . . . .           | <i>Démissionnaire.</i> |

Le gouverneur ayant été instruit de notre arrivée, nous expédia une grande embarcation pontée pour nous transporter à terre; cette embarcation nous apportait aussi du vin et quelques rafraîchissemens. Le patron ayant jugé que nous pourrions franchir dans la marée, la barre qui est à l'embouchure du fleuve, on décida qu'on allait nous débarquer dans l'île. Les noirs qui composaient l'équipage du petit navire, déposèrent dans leur cale ceux d'entre nous qui étaient les plus malades; ces hommes quoique peu civilisés, laissaient couler des larmes en voyant l'état déplorable dans lequel nous étions. Nous abandonnâmes le brick *l'Argus* vers les six heures du soir, accompagnés de M. Parnajon. Lorsque nous approchâmes de la barre, on ferma les écoutilles sur ceux qui étaient couchés à fond de cale. Nous attendions avec impatience que nous eussions franchi ce mauvais pas dont le passage dura quelques minutes. Pendant ce temps le plus profond silence régnait à bord; la voix seule du patron se faisait entendre. Dès que nous fûmes hors de danger, les noirs recommencèrent leurs chants, qui ne cessèrent qu'au moment de notre arrivée à Saint-Louis.

On nous fit une réception des plus brillantes ; le gouverneur, plusieurs officiers, les uns Français, les autres Anglais, vinrent nous recevoir, et l'un de ceux qui composaient ce nombreux cortège nous tendit une main qui, quinze jours auparavant, nous avait plongé le poignard dans le sein en larguant la remorque.

Cependant tel est l'effet que produit la vue de malheureux qui viennent d'être miraculeusement sauvés, qu'il n'y eut personne, soit Anglais, soit Français, qui ne versât des larmes d'attendrissement en nous voyant dans l'état déplorable où nous étions réduits. Tous nous parurent vraiment touchés de notre triste position comme de l'intrépidité que nous avions déployée sur notre radeau. Nous ne pûmes cependant retenir notre indignation à la vue de quelques personnages de ce cortège.

Quelques-uns de nous furent accueillis par des négocians français, qui leur prodiguèrent des attentions et des égards infinis. MM. Valentin et Lasalle se distinguèrent par un désintéressement sans égal. Ils suivirent cette impulsion si naturelle qui porte l'homme à assister son semblable, lorsqu'il est témoin de sa détresse extrême. Nous devons dire aussi que ce furent les seuls colons qui vinrent au secours des naufragés du radeau.



---

## CHAPITRE VIII.

**MARCHE** des embarcations. — Soixante-trois hommes de la chaloupe descendent au cap Mirick. — La chaloupe prend quinze hommes de la pirogue. — Tous les équipages abordent. — Fatigues et privations dans le désert. — Comment les Maures voyagent. — Insectes. — On rencontre des Maures. — Le brick apporte des vivres à la caravane. — Arrivée à Saint-Louis. — Conduite des Maures. — Mésintelligence entre les naufragés. — Délire. — Relation de la marche dans le désert, par M. Brédif.

---

**AVANT** de passer à la seconde partie de notre ouvrage où nous comprendrons l'histoire du cap de Daccard et des malheureux naufragés qui restèrent dans les hôpitaux de Saint-Louis, rejetons encore un moment nos regards en arrière et faisons connaître ici quelles furent les manœuvres des embarcations, lorsque les remorques eurent été larguées et que le radeau fut abandonné à lui-même.

La chaloupe fut la dernière embarcation que nous vîmes disparaître. Elle eut connaissance de la terre et des îles d'Arguin à quatre heures du soir; les autres canots durent donc nécessairement les voir aussi quelque temps auparavant, ce qui, à ce que nous pensons, prouve assez que, lorsque nous fûmes abandonnés, nous étions à une très-petite distance de la côte. Deux embarcations parvinrent à gagner le

Sénégal sans accident ; ce sont celles que montaient le gouverneur et le commandant de la frégate. Dans le mauvais temps qui força les autres canots à faire côte, elles eurent beaucoup à souffrir pour résister à une grosse mer et à un vent extrêmement fort. Deux jeunes marins, dans ce moment fort épineux, donnèrent des preuves de courage et de sang froid, savoir : dans le grand canot, M. Barbotin, élève de marine, et dans celui du commandant, M. Rang (1), également élève de marine, aussi recommandable par ses connaissances que par le courage qu'il déploya dans cette circonstance. Tous les deux, tant que dura le mauvais temps, se tinrent au gouvernail et dirigèrent la marche des canots. Un nommé Thomas, chef de timonerie, et un nommé Lange, contre-maître, montrèrent également beaucoup de courage et toute l'expérience de vieux marins. Ces deux embarcations arrivèrent le 9, vers dix heures du soir, à bord de la corvette *l'Echo*, qui, depuis quelques jours, était mouillée sur la rade de Saint-Louis. Un conseil fut

---

(1) La conduite de ce jeune marin eût mérité quelque récompense. A la fin de l'année 1816, il y eut une promotion de 80 enseignes, qui devaient être pris parmi les élèves qui comptaient le plus de service ; M. Rang avait déjà huit ans de grade et dix de service, ce qui le classait parmi les soixante-dix premiers ; ainsi, il devait être nommé de droit. A la vérité, on dit qu'il avait été porté sur la liste des candidats ; mais il en fut rayé, parce que quelques jeunes gens (qu'on nomme protégés) se présentèrent au ministère, et durent nécessairement l'emporter.

tenu, on y fit choix des moyens les plus prompts et les plus sûrs pour donner des secours aux naufragés abandonnés dans les embarcations et sur le radeau.

Le brick *l'Argus* fut désigné pour cette mission. Le commandant de ce navire, brûlant du désir de voler au secours des infortunés naufragés, aurait voulu mettre sous voile à l'instant même; mais des causes sur lesquelles nous garderons le silence, enchaînèrent son zèle. Quoi qu'il en soit, cet officier distingué exécuta les ordres qu'il reçut avec une rare activité.

Revenons à l'histoire des quatre autres embarcations, et suivons d'abord la marche de la principale, qui était la chaloupe. Dès qu'elle eut pris connaissance de la terre, elle revira de bord et prit le large, parce qu'elle était sur des hauts-fonds, et qu'il eût été imprudent de rester par 1 mètre ou 1 mètre 30 centim. d'eau, pendant la nuit : elle avait touché deux ou trois fois. Le 6, vers les quatre heures du matin, se trouvant trop éloignée de la côte, et la mer étant très-houleuse, elle revira de bord, et peu d'heures après on vit la terre pour la seconde fois. A huit heures on en fut extrêmement près, et les hommes désirant ardemment gagner le rivage, on mit à terre soixante-trois des plus décidés. On leur donna des armes et le plus de biscuit qu'on put; ils commencèrent à faire route vers le Sénégal, en suivant les bords de la mer. Ce débarquement se fit dans le nord du cap Mirick, à quatre-vingts ou quatre-vingt-dix lieues de l'île Saint-



Louis (e), et la chaloupe prit ensuite le large. Laissons aller ces soixante-trois malheureux qui viennent d'être déposés sur les sables du cap Mirick. Nous y reviendrons plus tard; pour le moment, suivons les mouvemens des autres canots. A midi, ayant couru quelques milles, la chaloupe eut connaissance des autres embarcations. On manœuvrait pour les recon-

---

(e) La mer était à deux doigts du bord de la chaloupe, le moindre flot entraît dedans, de plus, elle faisait eau, il fallait continuellement la vider; service auquel se refusaient les matelots et les soldats qui étaient avec nous: heureusement la mer était assez tranquille.

Dès le soir même du 5 nous vîmes terre, et ce cri de *terre!* fut répété par tout le monde. Nous faisons voile rapidement vers les côtes d'Afrique, quand nous sentîmes que nous avions touché. Nouvelle détresse. Nous n'avions que trois pieds d'eau: mais nous serait-il possible de remettre la chaloupe à flot et de la pousser au large? Il n'y avait plus d'espoir de pouvoir gagner terre. Quant à moi, je ne voyais que danger sur les côtes d'Afrique, et j'aimais autant me noyer que d'être fait esclave et conduit à Maroc ou à Alger. Mais la chaloupe ne toucha qu'une fois; nous revînmes sur notre chemin, et, à force de sondages et de tâtonnemens, nous parvînmes au large vers la nuit.

La Providence avait décidé que nous éprouverions toutes les angoisses, et que nous ne péririons pas. Quelle nuit en effet! la mer fut très-grosse; le talent de notre timonnier nous sauva. Un seul mouvement faux, c'était fait de nous. Nous embarquâmes cependant en partie deux ou trois lames qu'il nous fallut vider à la hâte. Il était temps: toute chaloupe, dans la même circonstance, se serait perdue. Cette nuit, si longue et si affreuse, fit enfin place au jour.

naître. La chaloupe fit son possible pour les rallier ; mais les canots employèrent tous les moyens pour éviter cette rencontre : on se méfiait les uns des autres. Leurs officiers se conduisaient ainsi, parce que quelques personnes avaient assuré que l'équipage de la chaloupe était révolté, et qu'il avait même menacé de faire feu sur les autres canots (1). La

---

Nous nous trouvâmes, au point du jour, en vue de terre. La mer se calma un peu : l'espoir revint dans l'âme des matelots abattus. Presque tout le monde demande à aller à terre. L'officier, malgré lui, cède à leurs vœux. Nous approchons des côtes, et nous jetons une petite ancre, afin de ne pas échouer. On file la corde, et nous sommes assez heureux pour venir près de terre, à deux pieds d'eau seulement. Soixante-trois hommes se jettent dans l'eau et gagnent le rivage, qui n'est qu'un sable aride et brûlant. Ce devait être à quelques lieues au-dessus de Portendic. Je me gardai bien de les imiter. Je restai, moi vingt-septième, dans la chaloupe, bien décidés tous à tâcher de gagner le Sénégal avec notre embarcation, qui se trouvait allégée de plus des deux tiers de son poids. C'était le 6 juillet, à neuf heures du matin.

(1) Ce bruit de révolte parmi l'équipage de la chaloupe commença à courir dès qu'elle eut joint la ligne que formaient les embarcations au-devant du radeau. Voici ce qui nous a été raconté. Lorsque les canots nous eurent abandonnés, plusieurs hommes de la chaloupe, des sous-officiers des troupes passagères, s'écrièrent : *Faisons feu sur ceux qui s'enfuient.* Déjà les fusils étaient armés ; mais l'officier qui commandait eut assez d'empire sur eux pour les empêcher d'exécuter leur dessein. Il nous a également été rapporté que le nommé F...., quartier-maître, coucha en joue le commandant de la frégate. Voilà ce que nous avons pu recueillir sur cette prétendue révolte.

chaloupe , au contraire , qui venait de débarquer une partie de son monde , s'avancait pour dire aux embarcations qu'elle était en état de leur en prendre , en cas qu'elles fussent trop chargées. Le canot du commandant et la pirogue furent les seuls qui s'approchèrent à portée de la voix. Le soir , à cinq heures , la mer devint houleuse et le vent très-fort. La pirogue , ne pouvant tenir contre la violence du vent , demanda du secours à la chaloupe , qui revira de bord et se chargea de quinze personnes qui montaient cette faible embarcation. Voici ce que dit à cet égard M. Rédif :

« Une heure après le débarquement des soixante-trois hommes , nous aperçûmes derrière nous quatre de nos embarcations. M. Espiau , malgré les cris de son équipage qui s'y opposait , baisse les voiles et met en travers pour les attendre. *Il nous ont refusé de prendre du monde ; faisons mieux maintenant que nous sommes allégés , offrons de leur en prendre.* Il leur fit en effet cette offre , lorsqu'elles furent à portée de la voix : mais au lieu d'approcher franchement , elles se tiennent à distance. La plus légère des embarcations ( c'était une yole ) , va de l'un à l'autre pour les consulter. Cette défiance venait de ce qu'ils pensaient que , par une ruse de guerre , nous avions caché tout notre monde sous les bancs , pour nous élancer ensuite sur eux quand ils seraient assez près , et telle était cette défiance , qu'ils prirent le parti de nous fuir comme des ennemis , et de s'éloigner. Ils

craignaient tout notre équipage, qu'ils croyaient révolté; cependant nous ne mettions d'autres conditions, en recevant du monde, que de prendre de l'eau. La soif commençait à se faire sentir; quant au biscuit, nous n'en manquions pas. »

« Plus d'une heure s'étant écoulée depuis cet incident, la mer devint très-grosse; l'yole ne put tenir. Obligée de demander du secours, elle arriva vers nous. Mon camarade de Chasteluz était un des quinze hommes qu'elle renfermait. Nous songeons d'abord à son salut; il s'élança sur notre chaloupe, je le retiens par le bras et l'empêche de retomber à la mer. Nous nous serrâmes la main : quel langage ! »

« Singulière suite d'événemens ! Si nos soixante-trois hommes n'avaient pas absolument voulu débarquer, nous n'aurions pu sauver les quinze hommes de l'yole; nous eussions eu la douleur de les voir périr devant nous sans pouvoir les secourir. Ce n'est pas tout; voici ce qui me regarde particulièrement. Quelques instans avant de prendre les hommes de l'yole, je me déshabillai afin de faire sécher mes habits qui, depuis quarante-huit heures étaient mouillés, pour avoir aidé à tirer l'eau de la chaloupe. Avant d'ôter mon pantalon, je touchai ma bourse qui contenait les 400 fr.; un moment après, je ne l'avais plus : c'était le complément de toutes mes pertes. Quelle heureuse idée d'avoir partagé mes 800 fr; M. de Chasteluz avait les 400 autres. »

« La chaleur fut très-forte pendant la journée du 6.

Nous étions réduits à une ration d'un verre d'eau sale ou puante. Encore si nous en avions eu en abondance ! Pour tromper notre soif, nous mettions un morceau de plomb dans la bouche; c'était un triste expédient ! »

« La nuit vint encore; elle fut la plus terrible de toutes; le clair de lune nous faisait apercevoir une mer furieuse. Des lames longues et creuses menacèrent vingt fois de nous faire disparaître. Le timonier ne pouvait croire que nous pussions échapper à toutes celles qui arriveraient. Si nous en avions embarqué une seule, la fin était venue; le timonier mettait le gouvernail en travers, et la chaloupe faisait capot. Ne valait-il pas mieux en effet disparaître d'un seul coup que de mourir lentement ? »

« Vers le matin, la lune étant couchée, excédé de besoin, de fatigue et de sommeil, je cède à mon accablement, et je m'endors malgré les vagues prêtes à nous engloutir. Les Alpes et leur sites pittoresques se présentent à ma pensée. Je jouis de la fraîcheur de l'ombrage; je renouvelle les momens délicieux que j'y ai passés, et comme, pour ajouter à mon bonheur actuel par l'idée du mal passé, le souvenir de ma bonne sœur, fuyant avec moi dans les bois de Kaiserlautern les Cosaques qui s'étaient emparés de l'établissement des mines, est présent à mon esprit. Ma tête était penchée au-dessus de la mer. Le bruit des flots qui se brisent contre notre frêle barque produit sur mes sens l'effet d'un torrent qui se précipite du

haut des montagnes : je crois m'y plonger tout entier. Cette douce illusion ne fut pas complète ; je me réveillai , et quel réveil , grand Dieu ! Ma tête se releva douloureusement , je décole mes lèvres ulcérées , et ma langue desséchée n'y trouve qu'une croûte amère de sel , au lieu d'un peu de cette eau que j'avais vue dans mon rêve. Le moment fut affreux , et mon désespoir extrême. Je pensai à me jeter à la mer , et à terminer en un instant toutes mes souffrances : ce désespoir fut court ; il y avait plus de courage à souffrir. »

• Un bruit sourd qu'on entendait au loin , ajouta aux horreurs de cette nuit. La crainte que ce ne fût le bruit de la barre du Sénégal , empêcha qu'on ne fit tout le chemin qu'on aurait pu faire. Nous n'avions aucun moyen de savoir où nous étions. L'erreur était grande ; ce bruit n'était que celui des brisans qui se trouvent sur toutes les côtes d'Afrique. Depuis , nous avons su que nous étions encore à plus de soixante lieues du Sénégal. »

Dans la journée du huit , à deux heures du soir , les hommes , tourmentés par une soif ardente et une faim qu'ils ne pouvaient satisfaire , forcèrent , par leur demandes réitérées , à faire côte , ce qui eut lieu dans la soirée du même jour. L'intention de l'officier était de continuer sa route jusqu'au Sénégal ; il eût réussi sans doute , mais les cris des soldats et des matelots qui , déjà , murmuraient hautement , décidèrent la manœuvre qui fut faite , et l'équipage débarqua à

quarante lieues à peu près de l'île Saint-Louis. Le canot major et celui du Sénégal, qui s'étaient beaucoup rapprochés de la côte et qui n'avaient pu résister à la violence du gros temps, d'ailleurs dépourvus de vivres, avaient également été obligés de faire côte, dans la journée du 8, le premier à cinq heures du soir, et le second à onze heures du matin.

Écoutons encore M. Bredif.

« Notre position ne changea pas jusqu'au 8 ; la soif nous tourmentait de plus en plus. L'officier me parla de faire la liste et d'appeler les personnes pour les rations d'eau ; tout le monde s'approchait et buvait ce qui lui était distribué. Je tenais mon registre au-dessous du gobelet de fer-blanc pour recevoir les gouttes qui tombaient et en humecter mes lèvres. Quelques-uns essayèrent de boire de l'eau de mer ; je pense qu'ils ne faisaient que hâter le moment de leur destruction.

« Vers le milieu du 8 juillet, un de nos canots fit route avec la chaloupe. Il souffrait plus que nous, et résolut de faire de l'eau à terre, si cela était possible ; mais les marins révoltés exigèrent qu'on y débarquât tout à fait : il y avait deux jours qu'ils n'avaient bu. L'officier voulait s'y opposer ; les matelots avaient le sabre à la main. Une boucherie épouvantable fut sur le point d'avoir lieu à bord de ce malheureux canot. Les deux voiles furent hissées pour aller échouer plus promptement à la côte ; tout le monde arriva à terre ; le bateau s'emplit d'eau et fut abandonné.



« Cet exemple funeste pour nous, donna à nos matelots l'envie d'en faire autant. M. Espiau consentit à les mettre à terre ; il espérait pouvoir ensuite, avec le peu d'eau qui restait, et en manœuvrant nous-mêmes, aller jusqu'au Sénégal. Nous entourons donc ce peu d'eau, et nous nous armons d'épées pour la défendre. On se porte près des brisans ; on jette l'ancre, et l'officier donne l'ordre de filer la corde doucement ; les marins, au contraire, lâchèrent la corde ou la coupèrent. La chaloupe, n'étant plus arrêtée, est entraînée dans un premier brisant. L'eau passe par-dessus nos têtes, et emplit la chaloupe aux trois quarts ; elle ne coule pas. Sur le champ on déploie une voile qui nous emporte à travers les autres brisans. La chaloupe s'emplit tout à fait ; nous coulons ; mais il n'y avait plus que quatre pieds d'eau : tout le monde se jette à la mer et personne ne périt.

« Avant que l'on songeât à aller à terre, je m'étais déshabillé pour faire sécher mes habits, et j'aurais pu me revêtir ; mais la nouvelle résolution étant prise, je crus que, sans vêtemens, je serais plus dispos en cas de besoin. M. de Chasteluz ne savait pas nager : il s'attacha une corde dont je pris un bout, et au moyen de laquelle je devais l'attirer à moi, dès que j'aurais atteint la terre. Quand la chaloupe coula, je me jetai dans les flots ; je ne fus pas peu satisfait de toucher le fond, car j'étais inquiet de mon camarade. Je retournai à la chaloupe ; je cherchai mes habits et mon épée. Une partie m'était déjà volée ; je ne retrouvai que mon



habit et un des deux pantalons que j'avais mis sur moi. Un noir voulut bien me vendre pour 8 fr. une vieille paire de souliers : car il m'en fallait une pour marcher.

« Les matelots avaient sauvé le baril d'eau. Aussitôt que nous fûmes à terre, ils se battirent entr'eux pour boire. Je me précipite au milieu de la mêlée, et me fais jour jusqu'à celui qui tenait le baril au-dessus de sa bouche ; je le lui arrache, et je trouvai le temps, en y appliquant la mienne, d'avaler deux gorgées. Le baril me fut ensuite enlevé : mais ces deux gorgées me valurent deux bouteilles : sans elles, je ne pouvais plus vivre que quelques heures.

« Ainsi je me trouvai sur la côte d'Afrique, presque mouillé jusqu'aux os, n'ayant dans mes poches que quelques galettes de biscuit trempées d'eau salée, pour la nourriture de plusieurs jours, sans eau au milieu d'un desert de sables brûlans où errent des hommes cruels ; c'était quitter un danger pour un autre plus grand.

« Nous résolûmes de suivre toujours le bord de la mer, la brise nous rafraîchissant un peu ; de plus, le sable mouillé était plus doux que le sable fin et mouvant dans l'intérieur. Avant de commencer notre route, nous attendîmes l'équipage du canot qui avait fait côte avant nous.

« Nous marchions depuis une demi-heure, lorsque nous vîmes un autre canot qui s'avavançait à pleines voiles ; il vint échouer Il renfermait toute la famille Picard, composée de Monsieur, de Madame, de trois

grandes demoiselles, et de quatre petits enfans en bas âge, dont un à la mamelle. Je me déshabille et me jette à la mer pour aider cette malheureuse famille ; je contribue à mettre M. Picard à terre : tout le monde est conservé. Je reviens chercher mes habits que je ne trouve plus ; j'entre dans une colère violente, et témoigne en termes énergiques l'indignité de voler en de telles circonstances. Je suis réduit à ma chemise et à mon caleçon. J'ignore si mes cris, mes accents donnèrent du remords au voleur ; mais je retrouvai mon habit et mon pantalon étendus un peu plus loin sur la table »

Les officiers réunirent leurs équipages, les rangèrent en ordre et firent route pour le Sénégal. Mais ils étaient dans l'abandon, dépourvus de toutes ressources, sans guide sur une côte peuplée de barbares. La soif et la faim les assaillaient d'une manière cruelle ; les rayons d'un soleil ardent qui se réfléchit sur ces immenses plaines de sable, aggravèrent encore leurs souffrances. Le jour, accablés par une chaleur excessive, ils pouvaient à peine faire un pas ; la fraîcheur du soir et du matin pouvait seule favoriser leur pénible marche. Ayant, après des peines infinies, franchi les dunes, ils trouvèrent de vastes plaines où ils eurent le bonheur de découvrir de l'eau, après avoir fait dans le sable des trous à une certaine profondeur : ce liquide bienfaisant leur rendit l'espérance et la vie.

Cette manière de se procurer de l'eau est indiquée dans plusieurs voyages, et pratiquée dans plusieurs

pays. Tout le long des côtes de la Sénégambie et jusqu'à quelque distance dans les terres, on trouve ainsi, en creusant le sable à la profondeur de cinq à six pieds, une eau blanche et saumâtre, la seule en usage dans toute cette contrée pour la boisson ordinaire et les besoins domestiques, à l'exception des eaux du Sénégal, dont on peut se pourvoir à Saint-Louis, lors de la crue ou inondation.

Les Maures ont entr'eux des signes convenus pour s'avertir, hors de la portée de la voix, lorsqu'ils ont trouvé de l'eau. Comme les sables du désert sont disposés par ondulations, et que le relief de ces plaines présente l'image d'une mer brisée en grandes ondes qui seraient tout à coup, comme par un soudain enchantement, restées suspendues avant d'avoir pu retomber, c'est sur le dos de ces flots immobiles qu'en général les Maures voyagent, à moins que la direction de ces espèces de vagues, trop écartée de la route qu'ils veulent tenir, ne force les voyageurs à les traverser. Mais d'ailleurs, comme ces arrêtes elles-mêmes ne sont pas toujours disposées d'une manière parallèle, et se croisent souvent entr'elles, les Maures ont constamment quelques-uns des leurs en avant pour servir de guides et indiquer, par divers signes de mains, à chaque croisement, de quel côté il faut prendre, comme aussi tout ce que la prudence exige que l'on connaisse d'avance, ainsi que les eaux ou plutôt l'humidité et la verdure que l'on peut apercevoir. En général, ces peuples qui se rapprochent des bords de la

mer pendant les vents et les ouragans du solstice d'été, se tiennent rarement sur le rivage, proprement dit, parce qu'ils sont trop tourmentés, ainsi que leurs animaux, par des myriades de mouches extrêmement importunes et qui n'abandonnent point les bords de la mer. Dans cette même saison, l'apparition des cousins ou maringouins, les porte à s'éloigner du Sénégal; car leur bétail alors, sans cesse piqué par ces insectes, en devient furieux et malade.

Les nôtres rencontrèrent quelques - uns de ces Maures, et les forcèrent en quelque sorte à leur servir de guides. Après avoir continué leur marche en longeant les bords de la mer, le 11 au matin, ils aperçurent le brick *l'Argus* qui croisait pour donner des secours à ceux qui avaient fait côte. Le brick les eut à peine découverts, qu'il vint très-près du rivage et mit en travers; il envoya une embarcation à terre et leur fit parvenir du biscuit et du vin. Le 11 au soir, ils rencontrèrent d'autres indigènes et un Irlandais, nommé Karnet, capitaine marchand, qui, de son propre mouvement, était parti de Saint-Louis dans l'intention de porter des secours aux naufragés; il parlait la langue du pays et avait pris les mêmes habillemens que les Maures. Après les souffrances et les privations les plus cruelles, ceux de ces infortunés qui composaient les équipages du canot major, de celui dit du Sénégal, vingt-cinq hommes de la chaloupe et quinze personnes de la pirogue arrivèrent à Saint-Louis, le 13 juillet, à sept heures du soir, après avoir

erré pendant cinq journées entières au milieu de ces déserts affreux qui, de toutes parts, n'offraient à leurs yeux que la plus profonde solitude et l'aspect d'une destruction inévitable.

Pendant le trajet qu'ils parcoururent, ils eurent à lutter contre tout ce qu'ont d'horrible la faim et la soif poussées à l'extrême. Leur soif était telle, que la première fois que plusieurs d'entre eux découvrirent de l'eau dans le désert, l'égoïsme fut poussé au point, que ceux qui avaient trouvé ces sources bienfaisantes, s'agenouillaient quatre ou cinq près du trou qu'ils venaient de creuser. Là, les yeux fixés sur l'eau, ils faisaient signe de la main à leurs compagnons de ne pas s'en approcher, qu'ils avaient trouvé les sources, et qu'eux seuls avaient droit de s'y désaltérer. Ce n'était qu'après les plus grandes supplications qu'ils accordaient un peu d'eau au malheureux dévoré d'une soif brulante. Lorsqu'ils rencontrèrent des Maures, ceux-ci leur procurèrent quelques secours; mais ces barbares poussaient l'inhumanité jusqu'à ne pas vouloir leur indiquer les sources qui sont répandues sur le rivage. Une avarice sordide les faisait ainsi agir envers les malheureux naufragés; car lorsque ceux-ci avaient passé un des puits, les Maures en tiraient de l'eau qu'ils leurs vendaient jusqu'à une gourde le verre. Ils exigeaient le même prix d'une petite poignée de mil.

Lorsque le brick vint près de la côte pour secourir ces infortunés, une grande quantité de naturels

du pays couronnèrent les hauteurs ; leur nombre était si grand qu'il inspira des craintes aux Français, qui aussitôt se formèrent en bataille sous les ordres d'un capitaine d'infanterie. Deux officiers se détachèrent et allèrent demander aux chefs des Maures quelles étaient leurs intentions, s'ils voulaient la paix ou la guerre. On leur fit entendre que loin de vouloir agir comme des ennemis, ils s'offraient au contraire à procurer aux naufragés tous les secours qui étaient en leur pouvoir ; mais ces barbares déployèrent dans toutes les circonstances une perfidie qui n'appartient qu'aux peuples de ces climats. Lorsque le brick eut envoyé du biscuit à terre, ils en pillèrent la moitié, et quelques instans après ils le vendaient au poids de l'or à ceux mêmes auxquels ils l'avaient dérobé. S'ils rencontraient quelques matelots ou soldats qui eussent eu l'imprudence de s'éloigner de la troupe, ils les dépouillaient entièrement et ensuite les maltrahaient. Il n'y avait que le nombre qui, leur inspirant de l'effroi, ne recevait d'eux aucune insulte. D'ailleurs il existe entre les chefs de ces peuples nomades et le gouvernement qui possède l'île Saint - Louis, un traité où il est stipulé qu'une forte récompense sera accordée aux Maures qui trouveront des naufragés dans le désert et les ramèneront au comptoir européen : l'intérêt guidait donc ces barbares ; et s'ils ramenaient les hommes égarés, ce n'était que dans l'espoir du prix qu'ils en attendaient.

Des femmes et de jeunes enfans inspiraient la pitié

la plus grande. Ces faibles êtres ne pouvaient poser leurs pieds délicats sur des sables brûlans, et d'ailleurs n'étaient pas capables de marcher long-temps. Les officiers eux-mêmes vinrent au secours des enfans et les portèrent alternativement ; leur exemple entraîna quelques personnes qui les imitèrent. Mais ayant rencontré les Maures, qui ne voyagent jamais dans ces déserts sans avoir avec eux leurs châteaux et leurs ânes, tout ce qui n'était pas en état de faire route monta sur ces animaux. Pour l'obtenir il fallait payer jusqu'à deux gourdes pour une journée ; ensorte qu'il était impossible à M. Picard, qui avait une famille nombreuse, de subvenir à tant de dépense : ses respectables filles furent donc obligées de marcher à pied. Un jour à l'heure de midi, qui était le moment de halte, l'aînée, excédée de fatigue, chercha la solitude pour prendre quelques instans de repos, et s'endormit sur le rivage. Pour se garantir des moustiques, elle s'était recouvert la poitrine et la figure avec un grand schall. Pendant que tout le monde se livrait au sommeil, un Maure de ceux qui servaient de guides, soit par curiosité, soit par un tout autre sentiment, s'approcha d'elle tout doucement, examina soigneusement ses formes, et après cette première inspection, qu'il ne trouva pas sans doute suffisante, il s'avisait de soulever le voile qui recouvrait sa poitrine, y fixa attentivement ses regards, resta pendant quelques instans comme un homme vivement étonné. Après l'avoir bien observée, il laissa retomber le voile et revint à



sa place, où tout joyeux il raconta à ses camarades ce qu'il venait de voir. Plusieurs Français s'étant aperçus de la démarche du Maure, en firent part à M. Picard, qui se décida (d'après les offres obligeantes des officiers) à revêtir ces dames d'habits militaires, ce qui par la suite prévint toute tentative de la part des habitans du désert.

Avant d'arriver au Sénégal, l'officier irlandais dont nous avons déjà parlé, fit l'achat d'un bœuf. On le tua à l'instant même ; on ramassa le plus qu'on put de matières susceptibles de s'enflammer, et lorsque l'animal fut divisé en autant de parties qu'il y avait d'individus, ceux-ci fixèrent leur part à l'extrémité de leurs sabres ou de leurs baïonnettes, et préparèrent ainsi un repas qui fut délicieux pour eux.

Pendant tout le temps qu'ils restèrent dans le désert, du biscuit, du vin et de l'eau-de-vie, en très-petite quantité, avaient été leur principale subsistance. Quelquefois, à force d'argent, ils obtenaient des Maures du lait et du mil ; mais ce qu'il y avait de plus pénible pour eux, c'est qu'au milieu de ces plaines de sables, il leur était absolument impossible de se dérober aux rayons d'un soleil de feu qui embrase l'atmosphère de ces régions désertes. Assiégés par une chaleur insupportable, manquant presque des premiers besoins, quelques-uns d'eux perdirent un peu la raison ; l'esprit de révolte se manifesta même pendant quelques instans, et deux officiers, dont la conduite est cependant irréprochable, étaient désignés pour les premières



victimes : fort heureusement qu'on n'en vint pas aux mains. Beaucoup de ceux qui ont traversé le désert nous ont assuré qu'ils avaient eu des momens d'absence.

Écoutons M. Brédif : « Nous continuâmes notre route dans le reste de la journée du 8 juillet : la soif accablait plusieurs d'entre nous. Quelques-uns, les yeux hagards, n'attendaient plus que la mort. On creusa dans le sable, mais on n'en tira qu'une eau plus salée que celle de la mer. Un homme but de son urine.

« On se décida enfin à passer les dunes de sable ; on rencontra ensuite une plaine de sable presque aussi basse que l'Océan. Ce sable présentait un peu d'herbe sèche et dure. On creusa un premier trou à trois ou quatre pieds, et l'on trouva une eau blanche et d'une mauvaise odeur. Je la goûte, elle était douce. Je m'écrie : nous sommes sauvés ! et ce mot est répété par toute la caravane qui se réunit autour de cette eau, que chacun avalait des yeux. Cinq ou six autres trous sont bientôt faits, et chacun se gonfle de ce liquide bourbeux. On resta deux heures en cet endroit et on tâcha de manger un peu de biscuit, pour se conserver quelques forces.

« Vers le soir, on reprend le bord de la mer. La fraîcheur de la nuit permettait de marcher ; mais la famille Picard ne pouvait nous suivre. On porte les enfans ; pour engager les matelots à les porter tour à tour, nous donnons l'exemple. La position de M. Picard était cruelle ; ses demoiselles et sa femme montrent un grand courage ; elles se mettent en hommes. Après

une heure de marche, M. Picard demande qu'on s'arrête : son ton est celui d'un homme qui ne veut pas être refusé ; on y consent, quoique le moindre retard puisse compromettre la sûreté de tous. Nous nous étendons sur le sable ; nous dormons jusqu'à trois heures du matin.

« Nous nous remîmes aussitôt en route. Nous étions au 9 juillet. Nous suivons toujours le bord de la mer ; le sable mouillé permet une marche plus facile ; on se repose toutes les demi-heures à cause des dames.

« Sur les huit heures du matin, nous entrons un peu dans les terres pour reconnaître quelques Maures qui s'étaient montrés. Nous rencontrons deux ou trois misérables tentes où étaient quelques Maresses presque toutes nues : elles étaient aussi affreuses et aussi laides que les sables qu'elles habitaient. Elles vinrent à notre secours, nous offrant de l'eau, du lait de chèvre, et du millet, leur seule nourriture. Elles nous eussent paru belles, si c'eût été pour le plaisir de nous obliger. Mais ces êtres rapaces voulaient que nous leur donnassions tout ce que nous avions. Les marins, chargés de nos dépouilles, étaient plus heureux que nous autres : un mouchoir leur valait un verre d'eau ou de lait, ou une poignée de mil. Ils avaient plus d'argent que nous, et donnaient des pièces de cinq ou dix francs pour des choses pour lesquelles nous offrions vingt sols. Au reste, ces Maresses ne connaissaient pas la valeur de l'argent, et livraient plus à celui qui leur donnait deux ou trois petites pièces de dix sols qu'à celui qui leur

offrait un écu de six livres. Malheureusement nous n'avions pas de monnaie, et je bus plus d'un verre de lait au prix de six francs par verre.

« Nous achetâmes plus cher que nous n'eussions acheté de l'or, deux chevreaux qu'on fit bouillir tour à tour dans une petite marmite de fonte qui appartenait aux Maresses. Nous retirâmes les morceaux à moitié cuits, pour les dévorer comme de véritables sauvages. Les matelots, ces hommes détestables (1), pour qui nous avions acheté ces chevreaux, laissent à peine la part de leurs officiers, pillent ce qu'ils peuvent et se plaignent encore d'en avoir trop peu. Je ne pus m'empêcher de leur parler comme ils le méritaient. Aussi m'en voulaient-ils, et ils me menacèrent plus d'une fois.

A quatre heures du soir, après avoir passé la grande chaleur du jour sous les tentes dégoûtantes des Maresses, étendus à côté d'elles, nous entendons crier : *aux armes, aux armes!* Je n'en avais point : je m'armai d'un grand couteau que j'avais conservé et qui valait bien une épée. Nous avançons vers des Maures et des Noirs qui avaient déjà désarmé plusieurs des nôtres qu'ils avaient trouvés se reposant sur le bord de la mer. On était sur le point de s'égorger, lorsque nous comprîmes que ces hommes venaient s'offrir à nous pour nous conduire au Sénégal.

---

(1) M. Brédif se trompe ; tous les matelots ne sont point des hommes détestables. Nous pourrions en citer un grand nombre de très-généreux et de très-braves.

Quelques âmes craintives se défiaient de leur intention. Pour moi, ainsi que les plus prudens parmi nous, je pensai qu'il fallait entièrement se confier à des hommes qui se présentaient en petit nombre et se confiaient eux-mêmes à nous, tandis qu'il leur eût été si facile de venir en assez grand nombre pour nous accabler. On le fit et l'on s'en trouva bien.

« Nous partons avec nos Maures qui étaient des gens très-bien taillés et superbes dans leur genre. Un noir, leur esclave, était un des plus beaux hommes que j'aie vus. Son corps, d'un beau noir, était vêtu d'un bel habit bleu dont on lui avait fait cadeau. Ce costume lui allait à merveille ; sa démarche était fière, et son air inspirait la confiance. La défiance de quelques-uns d'entre nous qui avaient leurs armes nues, et la crainte marquée sur le visage d'un certain nombre, le faisaient rire. Il se mettait au milieu d'eux, et plaçant la pointe des armes sur son estomac, il ouvrait les bras pour leur faire comprendre qu'il n'avait pas peur, et qu'ils ne devaient pas non plus le craindre.

« Après avoir marché quelque temps, la nuit étant venue, nos guides nous conduisirent un peu dans les terres, derrière les dunes, où étaient quelques tentes habitées par un assez grand nombre de Maures. Beaucoup de gens de notre caravane s'écrient qu'on les conduit à la mort. Mais nous ne les écoutons pas, persuadés que de toutes les manières nous sommes perdus, si les Maures veulent notre perte ; que d'ailleurs ils ont un véritable intérêt à nous conduire au Sénégal, et

qu'enfin la confiance est le seul moyen de salut.

« La peur fait que tout le monde nous suit. Nous trouvons dans le camp, de l'eau, du lait de chameau et du poisson sec ou plutôt pourri. Quoique tout cela coûtât l'impossible, nous étions trop heureux de le trouver. J'achetai pour 10 francs un de ces poissons qui puait horriblement. Je l'enveloppai du seul mouchoir que j'avais, pour l'emporter avec moi. Nous n'étions pas sûrs de trouver toujours si bonne auberge sur la route.

« Nous nous couchons dans notre lit accoutumé, c'est-à-dire étendus sur le sable. On se reposa jusqu'à minuit. On prit quelques ânes pour la famille Picard et pour quelques hommes que la fatigue avait mis hors d'état d'aller plus loin.

« J'ai remarqué que les hommes les plus épuisés de lassitude étaient précisément ceux qui paraissaient les plus robustes. A leur figure et à leur force apparente, on les aurait crus infatigables ; mais la force morale leur manquait ; celle-là seule soutient. Pour moi je fus étonné de supporter aussi bien tant de fatigues et de privations. Je souffrais, mais avec courage. Mon estomac, à ma grande satisfaction, ne souffrait point du tout. J'ai tout supporté de la même manière jusqu'à la fin.

« Le sommeil seul, mais le plus accablant des sommeils pensa causer ma perte. C'était à deux ou trois heures du matin qu'il s'emparait de moi ; je dormais en marchant. Aussitôt qu'on criait *alte*, je me laissais

tomber sur le sable, et je me trouvais dans la plus profonde léthargie. Rien ne m'était plus pénible que d'entendre, au bout d'un quart-d'heure : *debout, en route.*

« Je fus une fois tellement accablé que je n'entendis rien : Je restai étendu par terre pendant que toute la caravane passait à mes pieds. Elle était déjà très-loin, quand un traîneur m'aperçut heureusement : il me pousse et me réveille enfin. Sans lui, mon sommeil aurait duré sans doute plusieurs heures. Lorsque je me serais réveillé seul au milieu du désert, ou le désespoir aurait terminé mes souffrances, ou j'aurais été fait esclave par les Maures, ce que je n'aurais pu supporter. Pour éviter ce malheur, je priai un de mes amis de veiller sur moi, et de se charger de me tirer du sommeil à chaque station, ce qu'il fit.

« Le 10 juillet, vers les six heures du matin, nous marchions sur le bord de la mer, quand nos conducteurs nous prévinrent d'être sur nos gardes et de prendre nos armes. Je saisis mon couteau ; on rallie tout le monde. Le pays était habité par des Maures pauvres et pillards, qui n'auraient pas manqué d'attaquer les traîneurs. La précaution était bonne. Quelques Maures se montrent sur les dunes : leur nombre augmente, et bientôt surpasse le nôtre. Pour leur en imposer, nous nous mîmes en rang sur une ligne avec les épées et les sabres en l'air. Ceux qui n'avaient pas d'armes agitaient les fourreaux, pour faire croire que nous étions tous armés de fusils. Ils n'approchaient

pas : nos conducteurs vont au-devant à moitié chemin. Ils laissent un seul homme et se retirent : les Maures en font autant de leur côté. Les deux parlementaires s'entretiennent pendant quelque temps ; puis ils reviennent chacun à leur troupe. L'explication fut satisfaisante, et les Maures ne tardent pas à venir nous trouver sans la moindre défiance.

« Leurs femmes nous apportent du lait, qu'elles nous vendent horriblement cher ; la rapacité de ces Maures est étonnante ; ils demandent jusqu'à partager le lait qu'ils nous ont vendu.

« Cependant nous vîmes une voile qui cinglait vers nous ; nous fîmes toutes sortes de signaux pour en être aperçus, et nous fûmes assurés qu'on nous répondait. Notre joie fut vive et bien fondée ; c'était le brick *l'Argus* qui venait à notre secours. Il baisse les voiles et met une embarcation à la mer. Quand elle est auprès des brisans, un de nos Maures se jette à la nage, muni d'un billet qui peignait notre détresse. Le canot prend le Maure à bord, et retourne porter le billet au capitaine. Après une demi-heure, le canot revient chargé d'un gros baril et de deux petits. . . . . Lorsqu'il est arrivé à l'endroit où il avait pris le Maure, ce dernier se remet à la nage, apportant avec lui la réponse, elle nous annonce qu'on va mettre à la mer un tonneau de biscuit et de fromage, et deux autres contenant du vin et de l'eau-de-vie.

« Une autre nouvelle nous comble de joie : les deux embarcations, qui n'étaient pas échoués comme nous



à la côte , étaient arrivées au Sénégal après avoir essuyé les temps les plus orageux. Sans perdre un instant , M. le gouverneur avait expédié *l'Argus* , et pris toutes les mesures pour secourir les naufragés , et aller jusqu'à *la Méduse* (1). De plus , on avait envoyé par terre des chameaux chargés de vivres , que nous devions rencontrer ; enfin les Maures étaient prévenus de nous respecter et de nous porter secours. Tant de bonnes nouvelles nous rendent à la vie et nous donnent un nouveau courage.

Quand les trois barils annoncés eurent été abandonnés à la mer , nous les suivions des yeux , nous craignons que les courans , au lieu de les amener à la côte , ne les envoyassent au large. Enfin nous ne doutons plus qu'ils ne s'approchent de nous ; nos Noirs et nos Maures les vont chercher en nageant , et les poussent vers le rivage , où nous nous en emparons.

Le gros baril fut défoncé ; le biscuit et le fromage furent distribués. Nous ne voulûmes pas défoncer ceux de vin et d'eau-de-vie ; nous appréhendions que les Maures , à une telle vue , ne pussent se contenir et ne se précipitassent sur cette proie. Nous marchâmes , et une demi-lieue plus loin sur le bord de la mer , nous fîmes un repas des dieux. Nos forces réparées , nous continuâmes notre route avec plus d'ardeur.

---

(1) M. Brédif se trompe , puisque le gouverneur , M. Chmaltz , est resté deux fois vingt-quatre heures sans faire partir *l'Argus*.



« Vers la fin du jour, le pays change un peu d'aspect; les dunes s'abaissent, nous apercevons dans le lointain une surface d'eau, nous croyons, et ce n'est pas pour nous une satisfaction légère, que c'est le Sénégal qui faisait un coude en cet endroit pour couler parallèlement à la mer. De ce coude s'échappe le bras du fleuve appelé le Marigot des Maringois : pour le passer un peu plus haut, nous quittons le bord de la mer. Nous arrivons dans un endroit où il se trouvait un peu de verdure et de l'eau : on résolut d'y rester jusqu'à minuit.

« A peine y étions nous que nous voyons venir un Anglais nommé Karnet, et trois ou quatre marabouts (prêtres de ce pays). Ils ont des chameaux : ils sont envoyés sans doute par le gouverneur anglais du Sénégal à la recherche des naufragés. On fait partir aussitôt un des chameaux chargé de vivres. Ceux qui le conduisent iront, s'il le faut, jusqu'à Portendic réclamer nos compagnons d'infortune, ou au moins en savoir des nouvelles.

« L'envoyé anglais a de l'argent pour nous acheter des vivres. Il nous annonce encore trois jours de marche jusqu'au Sénégal. Nous pensions en être plus près; les plus fatigués sont effrayés de cette grande distance. Nous dormons tous réunis sur le sable. On ne laisse personne s'éloigner, à cause des lions qui, dit-on, étaient dans cette contrée. Cette crainte ne me tourmente guère, et ne m'empêche pas de dormir assez bien.

« Le 11 juillet, après avoir marché depuis une heure du matin jusqu'à sept heures, nous venons dans un lieu où l'Anglais comptait trouver un bœuf. Par un mal-entendu il n'y en avait point; il fallut se *serrer le ventre*; mais nous eûmes un peu d'eau.

« La chaleur était insupportable; le soleil était déjà brûlant. On fit halte sur le sable blanc des dunes, comme étant plus sain pour une station que le sable mouillé de la mer; mais ce sable était si chaud que les mains ne pouvaient l'endurer. Vers midi, le soleil, d'à-plomb sur nos têtes, nous torréfiait. Je n'y pus trouver de remède qu'au moyen d'une plante rampante poussant çà et là sur ce sable mouvant. D'anciennes tiges me servent de montant, et par-dessus j'établis mon habit et des feuilles. Je mets ainsi ma tête à l'ombre, le reste du corps était cuit. Le vent renversa vingt fois mon léger édifice.

« Cependant l'Anglais, sur son chameau, était allé à la recherche d'un bœuf. Il ne fut de retour que sur les quatre ou cinq heures. Il nous annonce que nous trouverions cet animal à quelques-heures de chemin. Après une marche des plus pénibles et à la nuit, nous trouvons en effet un bœuf petit, mais assez gras. On cherche loin de la mer un endroit où l'on croyait qu'il y avait une fontaine, ce n'était qu'un trou que les Maures avaient abandonné depuis peu d'heures. Là nous nous établissons: une douzaine de feux sont allumés autour de nous. Un Noir tord le cou à notre bœuf comme nous l'aurions fait à un poulet. En cinq

minutes il est écorché et coupé en parties que nous faisons griller à la pointe des épées ou des sabres. Chacun dévore son morceau.

« Après ce léger repas, chacun s'étend à terre, et cherche le sommeil. Pour moi, je ne le trouvais pas. Le bruit importun des moustiques, et leurs piqûres cruelles s'y opposèrent, malgré l'extrême besoin que j'en avais.

« Le 12, nous nous remîmes en marche à trois heures du matin. J'étais mal disposé, et pour m'achever, il fallait cheminer sur le sable mouvant de la pointe de Barbarie. Rien, jusques-là, n'avait été plus fatigant : tout le monde se récria ; nos guides maures assurèrent que c'était le plus court de deux lieues. Nous préférâmes retourner sur le rivage, et marcher sur le sable que l'eau de la mer rendait ferme. Ce dernier effort fut presque au-dessus de mes forces. Je succombais, et sans mes camarades, je restais sur le sable.

« On voulait absolument gagner le point où le fleuve vient rencontrer les dunes. Là, des embarcations qui remontaient le fleuve devaient venir nous prendre et nous conduire à Saint-Louis. Près d'arriver à ce lieu, nous franchissons les dunes et nous jouissons de la vue de ce fleuve tant désiré.

« Pour surcroît de bonheur, la saison est celle où l'eau du Sénégal est douce. Nous nous désaltérâmes à souhait. On s'arrête enfin ; il n'était que huit heures du matin. Nous n'eûmes d'autre abri, pendant toute la jour-

née , que quelques arbres qui m'étaient inconnus , et qui portaient un triste feuillage. Je me mis souvent dans le fleuve , mais sans oser aller au large ; la peur que nous avions des kaymans nous empêchait de nous éloigner du bord.

« Vers les deux heures , arrive une petite embarcation ; le maître demande M. Picard : envoyé par un des anciens amis de celui-ci , il lui apporte des vivres avec des habits pour sa famille. Il nous annonce à tous de la part du gouverneur anglais , deux autres embarcations chargées de vivres. Je ne puis , en attendant qu'elles arrivent , rester auprès de la famille Picard. Je ne sais quel mouvement se passait dans mon âme en voyant couper ce beau pain blanc , et couler ce vin qui m'aurait fait tant de plaisir. A quatre heures , nous pûmes aussi manger du pain ou de bon biscuit , et boire d'excellent vin de Madère , que l'on nous prodigua même avec peu de prudence. Nos matelots étaient ivres ; ceux mêmes d'entre nous qui en usèrent avec plus de réserve , ou dont les têtes étaient meilleures , étaient au moins fort gais. Aussi , que ne dûmes-nous pas en descendant le fleuve , dans nos barques ! Après une courte et heureuse navigation , nous abordâmes à Saint-Louis vers les sept heures du soir.

« Mais que faire ? où aller ? Telles étaient nos réflexions en mettant pied à terre ! Elles ne furent pas longues : nous trouvâmes de nos camarades de nos embarcations arrivés avant nous , qui nous conduisirent et nous distribuèrent chez différens particuliers chez

lesquels tout était préparé pour nous bien recevoir. Je me rappellerai toujours la tendre hospitalité que nous ont donnée en général les habitans de Saint-Louis, Anglais et Français. Tous, nous fûmes accueillis ; nous eûmes tous du linge blanc pour changer , de l'eau pour nous laver les pieds ; une table somptueuse nous attendait. Pour moi , je fus reçu avec plusieurs compagnons de voyage, chez MM. Durécu et Potin, négocians de Bordeaux. Tout ce qu'ils possédaient nous fut prodigué(1). On me donna du linge, des habits légers, enfin tout ce qu'il me fallait. Je n'avais plus rien. Honneur à celui qui sait aussi bien secourir les malheureux ; à celui surtout qui sait le faire avec autant de simplicité et si peu d'ostentation que le faisaient ces messieurs. Il semblait que c'était un devoir pour eux de secourir tout le monde. Ils auraient voulu ne rien laisser aux autres du bien qui était à faire. Des officiers anglais réclamèrent avec ardeur le plaisir, disaient-ils, d'avoir quelques naufragés ; quelques-uns de nous eurent des lits ; d'autres de bons matelas étendus sur des nattes , dont ils se trouvèrent très-bien. Je dormis mal cependant , j'étais trop fatigué et trop agité ; je me croyais toujours ou ballotté par les flots , ou sur des sables brûlans.

---

(1) M. Brédif écrivit ses notes avant que MM. Durécu et Potin eussent présenté à chaque naufragé la note de leurs dépenses, lesquelles se sont élevées à 8 fr. 50 c. par jour. Voilà quelle a été la générosité des deux négriers dont parle ici M. Brédif.

---

## CHAPITRE IX.

### *Aventures des soixante-trois naufragés.*

DÉSERT de Saara. — Ordre de marche. — Mottes d'Angel. — Privations. — Songes. — Souffrances. — Abattement. — Mort. — Délire. — Captivité. — Portrait d'un chef Maure. — Il conduit les naufragés au Sénégal. — Le prince Hamet les enlève et les envoie à son camp. — Méchanceté des enfans et des femmes. — Hamet conduit ses captifs à Saint-Louis. — Espoir déçu. — M. Karnet. — *L'Argus* envoie du biscuit. — Arrivée à Saint-Louis.

---

LES soixante-trois qui débarquèrent à huit lieues nord environ des Mottes d'Angel, eurent de plus longues fatigues à supporter; ils avaient quatre-vingts ou quatre-vingt-dix lieues à faire dans le désert de Saara. Il est borné au nord par les royaumes de Maroc, Tunis et Tripoli; à l'est par les royaumes de Bournou; au sud par la Nigritie; à l'ouest par l'Océan atlantique. La surface a plus de 80,000 lieues carrées.

Cette immense région est couverte d'une épaisse couche de sable mobile et blanc qu'embrase les rayons du soleil et que bouleversent des ouragans capricieux. Quelques tristes cosis, répandus de loin en loin, sont les délices de cette contrée stérile, où l'on éprouve jusqu'à 60° de chaleur.

Les Maures, joignant l'audace à la force et à la perfidie, s'érigent en maîtres du désert; ils combattent

avec un égal succès et les autres peuplades, et les lions énormes, et toutes les bêtes féroces; ils respirent impunément un air enflammé, se contentent du sol le plus aride, et savent s'orienter au milieu de leur montagnes changeantes.

Telle est la côte où débarquèrent soixante trois infortunés, sans vivres, sans guides, sans la moindre connaissance de la route qu'ils devaient tenir.

On convint sur-le-champ et à l'unanimité, de conférer le commandement de la troupe à l'adjudant Petit, homme ferme et intelligent. Il s'occupa aussitôt de reconnaître les lieux: ayant gravi un monticule et promenant autour de lui ses regards inquiets, il vit de tous côtés l'affreux désert s'étendre jusqu'à la mer ou à l'horizon; il ne put se défendre des plus sinistres pressentimens, mais il sut les cacher à ses compagnons d'infortune déjà trop accablés de leurs propres terreurs.

Les soldats avaient apporté dix fusils et un baril de poudre; un matelot s'était muni de quelques planches de plomb en passant de la frégate dans la chaloupe, et les avait conservées; tout le monde s'était armé d'épées ou de baïonnettes. M. Petit remit les mousquets aux plus adroits tireurs et donna à la caravane une sorte d'organisation militaire. Un sergent avec quatre hommes composaient l'avant garde; quelques caporaux éclairaient le flanc gauche, l'Océan couvrait le flanc droit: un caporal, fermant la marche avec quatre soldats, avait ordre de ramasser les traîneurs.

Cette précaution était bien nécessaire pour empêcher la dispersion de la compagnie, car déjà trois personnes s'étaient écartées et perdues, comme le prouva la liste suivante, dressée par un sergent-major au moment de se mettre en route, et où figurent seulement cinquante-sept des soixante-trois individus débarqués de la chaloupe.

## MM.

|    |                                                                |                |
|----|----------------------------------------------------------------|----------------|
| 1  | Petit, adjudant sous-officier, commandant la caravane. . . . . | âgé de 28 ans. |
| 1  | Laboulef, payeur du Sénégal. . . . .                           | 57             |
| 1  | Leichenaux, cultivateur-naturaliste. . . . .                   | 58             |
| 1  | Lerouge, commis de marine. . . . .                             | 49             |
| 1  | Deformet aîné, directeur d'hôpital. . . . .                    | 21             |
| 1  | Deformet jeune, guetteur. . . . .                              | 18             |
| 1  | Danglas, lieutenant. . . . .                                   | 29             |
| 1  | Mitler, fourrier. . . . .                                      | 25             |
| 6  | Caporaux.                                                      |                |
| 42 | Marins et soldats.                                             |                |
| 1  | Femme d'un caporal.                                            |                |

---

57

---

L'ordre établi par le commandant ne permettait plus de craindre une surprise. La force de la troupe laissait présumer qu'il serait facile de repousser les Maures et les bêtes féroces; mais comment se défendre contre les rayons du soleil africain? La chaleur fut de 50° à 60°! Les voyageurs sentirent leurs cerveaux s'enflammer, leurs langues se dessécher, et ils ne découvrirent ni source, ni abri. Du moins le soleil ne devait les



brûler qu'un temps connu, mais quand pourront-ils éteindre la soif qui les tourmente ? cette réflexion ajoutait à la douleur actuelle le supplice de l'inquiétude.

On marchait tristement. Le soir on atteignit trois collines de sable situées au bord de la mer et appelées les Mottes d'Angel. Quand l'Océan est calme, il dort près de leur pied ; quand il se courrouce, on craint qu'il ne les surmonte ; chaque flot qui se retire entraîne quelque partie ; chaque flot qui vient menace de les emporter dans l'abîme. Le Maure lui-même ne passe jamais sans émotion entre ces dunes et la mer ; et il fallait qu'à peine échappée d'un naufrage, la caravane franchît ce périlleux défilé ! La terreur l'arrêta un instant ; mais bientôt on passa outre ; on ne tarda point à découvrir quelques cabanes, dont on s'approcha, non sans de grandes précautions. Elles étaient inhabitées ; l'on n'y trouva que des têtes et des pattes de sauterelles, en assez grande quantité pour autoriser à croire que les Maures s'en nourrissent quand ils habitent ces contrées à l'époque du passage de ces insectes.

Les cabanes servent de retraite aux Maures, qui viennent pêcher dans ces parages ; elles étaient incommodes et malpropres ; on devait craindre le retour des barbares ; cependant aucune considération ne put empêcher les malheureux voyageurs de profiter du premier abri qu'ils eussent trouvé pour se reposer un instant. Si l'on n'avait ni bu, ni mangé de toute la journée, depuis trois jours on n'avait pas fermé l'œil ;

le sommeil triompha de la faim et même de la soif. On dormait, lorsque des lions vinrent rugir aux environs des cabanes : tout le monde s'apprêta donc à se défendre ; mais en attendant l'ennemi, chacun se fiant à la vigilance de son voisin, se rendormit près de ses armes. De nouveaux rugissemens donnèrent de nouvelles alertes, toujours suivies d'un nouveau somme, et l'on en fut quitte pour la peur.

Le 7, vers deux heures du matin, la compagnie se remit en route. La soif et la faim se faisaient cruellement sentir ; tout affaibli qu'on était, on courait de tous côtés pour tacher de découvrir un peu d'eau et quelques racines. Enfin ces recherches ne procurant que de la fatigue, quelques-uns se mirent à boire de l'eau de mer. Elle leur donna d'horribles coliques, avec de violens vomissemens, et irrita leur soif au lieu de l'apaiser. D'autres songèrent à boire de l'urine. Cette ressource fut bientôt épuisée, quoique les plus délicats ne voulussent pas y porter les lèvres. Enfin d'autres s'avisèrent de creuser de petits puits au bord de la mer ; il s'y trouva une eau bourbeuse moins salée et moins nuisible que celle de l'Océan.

La nuit ayant rafraîchi l'atmosphère, toute la caravane, abritée derrière une dune, s'endormit bientôt, mais d'un sommeil agité par des songes presque tous pénibles et qui nous ont été racontés. Un ancien militaire voyait se reproduire les malheurs de l'invasion, et braquer des canons prussiens sur les ponts de Paris ; un autre recommençait la conquête de l'Égypte ; un

troisième se sentait broyer dans la gueule des lions qui l'avaient réveillé la nuit précédente ; d'autres rentraient au sein de leurs familles et n'y trouvaient que des morts ; quelques-uns rêvaient l'hymen et les amours ; ceux-là , tout à coup transportés devant un large buffet, buvaient, mangeaient gloutonnement et cachaient des provisions ; ceux-ci se croyaient condamnés à mourir de faim ; et tous ces malheureux devaient en se réveillant se retrouver côte à côte, en proie aux mêmes douleurs dans le même désert.

Enfin le soleil reparut aussi ardent que jamais ; il redoubla leurs souffrances. Exténués de besoin et de fatigues, ils avaient tous la peau aride, les lèvres gercées, le gosier sec et durci, la langue noire et retirée. Il n'est guère donné à l'homme de conserver sa force morale en un pareil excès de mal physique prolongé plusieurs jours, surtout sous la main de la mort, dans un désert, entre les rugissemens des lions et les murmures de l'Océan. Aussi la plupart des voyageurs ne soupiraient plus qu'après la rencontre des Maures, qui pouvaient bien les réduire en esclavage, mais qui du moins leur donneraient un peu d'eau et de nourriture. Sans doute quelques-uns de ces mêmes hommes auraient en Europe sacrifié leur vie pour rester libres, en Afrique même ils se seraient peut-être donné la mort s'ils n'avaient pu autrement briser leurs chaînes ; mais dans leurs souffrances actuelles ils veulent avant toute chose éteindre leur soif et apaiser leur faim. De toute la journée on ne trouva rien à manger que des

crabes; la forme de cet animal est si hideuse et sa chair donne de si fortes coliques, surtout quand on la mange crue, que peu de personnes osèrent en goûter.

La nuit se passa comme la précédente, mais on entendait siffler beaucoup de serpents.

Le lendemain 9, vers deux heures du matin, on reprit la route du Sénégal. Cette quatrième journée passée dans le désert fut la plus terrible. Chacun sentant ses forces entièrement épuisées, ne s'attendait plus qu'à mourir. Pourtant quelques-uns se déterminèrent enfin à manger des crabes. Par la liste donnée au commencement de ce chapitre on a pu voir qu'il n'y avait qu'une femme dans la caravane, c'était celle d'un caporal. Cette malheureuse, exténuée de fatigue, se laissa tomber par terre, et déclara ne pouvoir aller plus loin. L'idée de l'abandonner à la voracité des lions ou à la brutalité des Maures, révoltait son mari; il pensa que la peur lui rendrait peut-être la force de continuer la route, et la menaça de lui passer son sabre à travers le corps, si elle ne se relevait à l'instant. Elle voulut obéir, parvint à peine à se soulever, retomba épuisée de cet effort, et pria son mari de la tuer : Frappe, lui dit-elle, et que je cesse de souffrir. On la laissa en proie aux horreurs de la faim; mais pour ne pas la voir succomber au même genre de mort auquel on se croyait réservé soi-même, et si prochainement, on se traîna vers un marigot d'eau salée, près duquel on passa une nuit troublée par les cris des oiseaux de proie, les sifflemens des reptiles, et les rugissemens des lions. Le caporal

était retourné auprès de sa femme; il l'avait vue expirer, et ne revenait, dit-il, qu'après s'être bien assuré qu'elle n'était plus.

Le 10, lorsqu'on donna le signal du départ, la moitié de la troupe ne put se relever; ce n'était d'abord qu'un engourdissement dans les jambes; des douleurs aiguës survinrent, et avec elles le découragement. MM. Danglas et Leichenaux, désespérant d'achever la route, demandaient instamment à être fusillés. On ne put se résoudre à leur accorder cette horrible grâce. La douce chaleur du soleil levant les réchauffa, leur rendit l'usage de leurs membres, et ils se traînèrent comme le reste de la troupe.

Pendant la nuit du cinquième au sixième jour, presque tous nos voyageurs tombèrent dans le délire; par fois leur langue perdait sa flexibilité; ils ne s'entendaient plus que par signes. Plusieurs demandèrent la mort, et surtout M. Danglas, que l'excès de la douleur jetait dans une horrible frénésie. Enfin quelqu'un imagina de se déchirer le bout des doigts et de sucerson propre sang: il fut imité aussitôt par tous les autres; mais un si déplorable expédient n'empêcha pas que six de ces infortunés ne périssent cette nuit même.

Le 11, vers deux heures du matin, l'adjutant Petit venait de se mettre en route avec l'avant-garde, lorsqu'il découvrit des cabanes d'où s'élançèrent aussitôt une quarantaine de Maures armés de poignards, de sabres et de sagaies, et poussant de grands cris. Ils n'eurent point de peine à prendre la faible avant-garde; M. Petit

eut seul l'adresse de rejoindre la caravane ; il annonça l'arrivée des barbares. A cette nouvelle, la troupe entière, qui avait ramassé toutes ses forces pour continuer le voyage, resta comme frappée de la foudre ; la résistance et la fuite étaient également impossibles. Au milieu de la consternation générale, une voix s'écrie : « Eh bien ! les Maures nous donneront à boire. » Et d'un même-temps, tout le monde s'avance au-devant de cette bande, qui tout-à-l'heure inspirait tant d'effroi. Elle accourait elle-même comme une meute à la curée. En un clin-d'œil, les naufragés furent dépouillés de leurs vêtemens et même de leurs chemises. Ils se prêtaient de la meilleure grâce possible à cette honteuse opération, craignant que la moindre résistance, le moindre mot, ou seulement un air de regret n'indisposât les brigands à qui ils demandaient en suppliant un peu d'eau et de mil. Enfin on conduisit les captifs à un marigot caché dans un fond. L'eau en était amère et couverte de mousse ; cependant ces malheureux, pressés à l'entour, ne pouvaient se rassasier de cette espèce de bourbe, que leur estomac affaibli rejetait à mesure qu'ils la buvaient. On les mena ensuite vers les cabanes ; le chef des Maures demanda le commandant ; on lui montra M. Petit. Il lui prit la main et le fit asseoir à son côté, pendant que les femmes partageaient le butin ; ensuite toute la horde, guerriers, femmes et enfans, commença les danses mêlées des cris et des contorsions par lesquels ils témoignent ordinairement leur allégresse.

Selon M. Lerouge, le chef de la tribu avait la taille moyenne, mais bien prise, la figure noble, le front très-haut, les cheveux courts et bouclés, une barbe d'environ deux pouces, un costume ressemblant à celui des anciens Romains, avec la démarche d'un homme libre sur la terre de l'esclavage. Il portait un cimenterre turc, quatre ou cinq poignards, et, par-dessus ses autres vêtemens, un grand manteau à capuchon, formé de plusieurs peaux de chèvres.

Il voulut savoir le pays des naufragés, d'où ils venaient, où ils allaient; comment ils étaient parvenus à la côte; ce que contenait leur vaisseau; ce qu'il était devenu, etc. Satisfait sur tous ces points, il consentit à conduire les naufragés au gouverneur du Sénégal, à condition qu'on lui donnerait des toiles de Guinée, de la poudre, des fusils, du tabac. Il leur fit distribuer un peu de poisson, déjà fourmillant de vers, et donna le signal du départ.

Vers onze heures du soir, on trouva des cabanes, ou plutôt des cavernes creusées dans le sable, que soutenaient des ronces, dont les rameaux et les racines s'étendaient fort loin. C'était l'empire du chef qui conduisait les naufragés! Pourtant, ils purent à peine obtenir un peu d'eau saumâtre et bourbeuse. Pendant deux heures ils cherchèrent le sommeil, et pendant deux heures, les femmes et les enfans, acharnés après eux comme des insectes importuns qu'on n'oserait écraser, ne leur permirent point de clore la paupière. Enfin, n'y pouvant plus tenir, ils demandèrent à se remettre en route.



Le 12 , après quelques heures de marche , on rencontra une autre bande de Maures , beaucoup plus forte que la première ; celle-ci voulut pourtant résister ; elle fut vaincue , et son chef renvoyé avec la barbe et les cheveux rasés , sans doute en signe de mépris.

Hamet était le nom du vainqueur. « Je suis , dit-il en mauvais anglais , votre maître et le prince des Maures pêcheurs ; vous allez être conduits à mon camp. » On y arriva vers le soir , sous la garde de quatre sauvages ; mais on n'y trouva , au milieu de quelques chétives cabanes , que des femmes et des enfans , laissés à la garde des troupeaux , et on n'eut pour boisson que de l'eau bourbeuse et amère , et pour nourriture que des crabes crus et des racines filandreuses. Le prince Hamet ne revenait point ; cependant le défaut ou la mauvaise qualité des alimens , l'air embrasé qu'on respirait ; ce soleil , dont les rayons perpendiculaires grillent la peau des Européens , la privation du sommeil , d'affreux souvenirs , de plus terribles inquiétudes avaient allumé le sang des malheureux voyageurs ; leur corps se couvrit de cloches qui crevaient d'elles-mêmes. Ils étaient réduits à coucher sur l'arène , et comme ils n'avaient pas un vêtement , pas un linge pour étendre sous eux , le sable , imprégné de vapeurs salines , s'attachait à toutes ces plaies cuisantes , et irritait leurs souffrances à tel point que tous résolurent de se laver dans la mer ; elle emporta le sable ; mais cette eau , chargée de sel et de



bitume, produisit sur les chairs vives des douleurs mille fois plus atroces. Dès-lors, ne voyant plus aucun moyen de se laver, ni la possibilité de se coucher sans se remplir de sable, il fallut, malgré l'état de faiblesse où l'on se trouvait, tâcher de rester de bout.

Enfin le prince Hamet revint le 16, distribua aux naufragés dix gros poissons avec à peu près deux verres d'eau, et demanda ce qu'ils lui donneraient pour les conduire au Sénégal : on le pria de dire lui-même ce qu'il désirait : on lui promit davantage, et sur-le-champ on se mit en route, lui enchanté de sa bonne fortune, les captifs trop heureux de quitter cet odieux repaire.

Nous avons dit une partie des misères qu'ils y souffrirent, mais il est difficile d'imaginer combien les naturels prenaient plaisir à les vexer. On leur faisait arracher des racines, charger et décharger les chameaux, panser les bestiaux, etc.; et quand enfin le sommeil, plus fort que toutes les douleurs, venait fermer leurs paupières, les femmes et les enfans s'amusaient à les pincer jusqu'au sang, à leur arracher les cheveux et les poils de la barbe, à jeter du sable dans leurs plaies, et se délectaient surtout à entendre leurs cris et leurs gémissemens. Cependant, comme la curiosité de l'homme ne cesse qu'avec lui, on remarqua que le prince avait une tente beaucoup plus belle que les autres; qu'il y couchait, environné de ses femmes favorites, qui gardaient un silence respectueux pendant qu'il fumait gravement. Pour réunir à la fois toutes

les douleurs humaines , il ne manquait plus aux pauvres captifs que les angoisses de l'espoir déçu ; ils les éprouvèrent le 17. Au lever du soleil, on aperçoit un navire , on le voit forcer de voile vers la côte ; il approche rapidement : on reconnaît le pavillon français ; tous les cœurs palpitent de désir et d'espérance ; chacun s'empresse de faire des signaux ; le navire s'approche toujours, et tout à coup, changeant de route, il s'éloigne , disparaît, et laisse les Français confondus, froudroyés.

C'était *l'Argus* , qui cherchait les naufragés pour les ramener au Sénégal, mais il n'avait pas vu les signaux qu'on lui faisait du rivage. Ce fut un bonheur pour les naufragés du radeau , car ayant continué sa route , il les rencontra par hasard ce jour là même, au moment où ils allaient expirer de besoin.

La caravane se remit en route. Le 18 et le 19 on fut réduit à boire de l'urine de chameau, mêlée avec un peu de lait, et l'on trouva cette boisson préférable aux eaux du désert.

Enfin , le 19 on rencontra un marabou qui annonça l'arrivée prochaine de M. Karnet, dont on a déjà parlé. M. Karnet, toujours en habit de Maure, et monté sur un chameau, parut bientôt avec quatre autres marabous. Ce philanthrope Irlandais venait à travers mille périls apporter aux naufragés des vivres qu'il leur distribua en arrivant. Personne n'ayant la patience de laisser cuire le riz, on l'avala tout cru ; et aux tourmens de la faim succédèrent de doulou-

reuses indigestions, qui n'empêchèrent pourtant pas d'acheter un bœuf et de le faire cuire à la manière des Maures. Voici en quoi elle consiste : on creuse un grand trou ; on y allume un feu de racines (seuls combustibles que présente la côte) ; puis on y jette l'animal ; on le recouvre de sable ; et par-dessus on entretient un feu ardent. M. Petit et quelques soldats contenaient les plus affamés, qui voulaient déterrer le bœuf et le dévorer sans plus attendre. Enfin, on le partagea. Cette viande coriace, mangée avidement, produisit de funestes effets. Un Italien s'en gorgea au point de se faire enfler le ventre et d'en mourir le lendemain. M. Danglas, M. Leichenaux et plusieurs autres tombèrent dans une véritable démence : le premier prenait toutes les manières d'un petit garçon, demandait en pleurant qu'on ne l'abandonnât point dans le désert. Aussi l'excellent M. Karnet le traitait en enfant gâté, et lui donnait du sucre et des petits pains américains.

Le même jour *l'Argus* reparut à une lieue environ. Ayant entendu quelques coups de fusil tirés par M. Karnet, il s'approcha du rivage autant qu'il put, et envoya à terre une embarcation. Comme elle tentait en vain de franchir les brisans, M. Karnet, le prince Hamet et son frère les passèrent à la nage, et parvinrent au canot, qui les porta au brick. Le capitaine, M. Parnajon, leur remit un baril de biscuit avec quelques bouteilles d'eau-de-vie, et les renvoya dans un autre canot, qui, non plus que l'autre, ne put traverser les brisans. Alors ils se mirent à la mer avec leur car-

gaison, et parvinrent à la pousser devant eux jusqu'au rivage. Aussitôt l'adjutant Petit fit une distribution de biscuit et d'eau-de-vie, et chargea le reste sur des chameaux. Ce fut alors qu'on apprit de *l'Argus* le malheureux sort des naufragés du radeau, et qu'on n'était plus qu'à une vingtaine de lieues du Sénégal.

Le 20, dès le matin, il fallut se débarrasser de M. Danglas; car, dans son délire, il voulait absolument commander la caravane. On lui fit entendre qu'il était bien plus glorieux pour lui d'aller en ambassade auprès du gouverneur, annoncer l'arrivée prochaine de la compagnie. Il partit donc en avant avec le marabou Abdalla, qui devait prier les autorités anglaises d'envoyer des ânes et des chameaux pour les hommes les plus fatigués. Mais le 21, la faiblesse de M. Danglas retardant la marche d'Abdalla, ce dernier dépêcha un jeune Maure au gouverneur (1). Les montures demandées au gouverneur furent mises en route. La caravane les rencontra à sept à huit lieues de Saint-Louis.

Le 22, à sept heures du soir, M. Danglas et le marabou Abdalla arrivèrent au petit village de Guétandar, situé en face de Saint-Louis, sur la pointe de Barbarie, qui sépare le fleuve de la mer: un lapto lui offrit sa pirogue pour traverser le fleuve. M. Danglas, en descendant sur la rive opposée s'écria, *une voile, sauvée!* et il oublia entièrement ses compagnons

---

(1) Un Maure fait à pied trente lieues par jour, trottant sans cesse, et soutenant ses bras avec un bâton placé en travers sur ses épaules.

d'infortune. Abdalla le conduisit au gouverneur, qui le logea chez ses dignes amis Potin et Durécu. Quand M. Danglas arriva, il avait pour tout vêtement un mauvais pantalon ; son corps était couvert de plaies et de cicatrices ; et il ne parla aux naufragés du radeau que des confitures qu'il avait achetées à Saint-Louis.

Le 23 juillet, à midi, la caravane, réduite à cinquante-quatre hommes, entra dans Saint-Louis. En tête marchaient M. Karnet avec le prince Hamet. Cinq hommes et une femme avaient péri ; trois hommes s'étaient égarés presque en débarquant ; on trouvera plus loin le récit de leurs aventures.

Les malheureux qui avaient enduré tant de fatigues et de privations, n'obtinrent que du biscuit pour toute nourriture, tandis que tous les jours les lâches qui les avaient abandonnés faisaient ripaille chez les négriers Potin, Durécu et Chmaltz.





Le Roi ordonne à M. Karaman de lui faire part des... des de votre dernière résolution le  
 Ministre du Roi... à savoir la... de... de...

---

## CHAPITRE X.

**MM. Kummer et Rogery quittent la caravane; le premier rencontre le fils du roi Zaïde, et ensuite le roi lui-même. — Rogery conduit au même prince. — Maures marabouts. — Gris-Gris. — Portrait du roi Zaïde. — M. Kummer raconte la dernière révolution française. — Narration du roi Zaïde. — Les deux naufragés sont conduits à Saint-Louis. — Péril de M. Rogery. — Aventure d'une noire. — Arrivée à Saint-Louis. — Le gouverneur anglais retarde la remise de la colonie. — Ses motifs présumés.**

---

**QUELQUES personnes s'étant écartées de la troupe, furent enlevées par les naturels du pays et emmenées dans le camp des Maures. Un militaire, entre autres, resta plus d'un mois parmi eux et fut ensuite ramené à l'île Saint-Louis. Le naturaliste Kummer et M. Rogery ayant commis la même imprudence, furent forcés d'errer de peuplade en peuplade et furent ensuite ramenés au Sénégal. Leur histoire, que nous allons donner de suite, sera le complément de celle des naufragés qui ont traversé le désert.**

Après l'échouement de la chaloupe, M. Kummer quitta la caravane que formaient les naufragés, et prit la direction de l'est, dans l'espérance de rencontrer des Maures qui lui donneraient des alimens pour satisfaire la faim et la soif qu'il éprouvait depuis deux

jours. Un instant après son départ, M. Rogery prit la même résolution que notre naturaliste, et suivit une route parallèle à celle que parcourait M. Kummer. Celui-ci marcha toute la journée sans rencontrer personne : vers le soir, il aperçut au loin des feux qui couronnaient les hauteurs qui ordinairement bordent les marigots. Il tressaillit de joie et conçut l'espérance de rencontrer enfin des Maures qui voudraient bien le conduire à l'île Saint-Louis et lui donner des alimens dont il avait un pressant besoin. Il s'avança d'un pas ferme et rapide, et aborda les Maures qui étaient sous leurs tentes, avec beaucoup d'assurance, en prononçant, tant bien que mal, quelques mots d'arabe, dont il avait eu des leçons, et qu'il accompagnait de profonds saluts. « Recevez, leur dit-il, sous vos tentes, le fils d'une infortunée mahométane que je vais rejoindre dans la Haute-Egypte. Un naufrage m'a jeté sur vos côtes, et je viens au nom du grand Prophète vous demander l'hospitalité et des secours ». Au nom du grand Prophète, M. Kummer se prosterna la face contre terre et fit le salut d'usage ; les Maures en firent autant, et ne doutèrent plus qu'ils n'eussent devant les yeux un sectateur de Mahomet. Ils l'accueillirent avec joie et le prièrent d'entrer dans leurs tentes et de leur raconter en abrégé ses aventures. Du lait, des couscous lui furent aussi présentés, et cette nourriture lui redonna des forces. Ce fut alors que les Maures lui firent promettre qu'il les conduirait à l'endroit où était échouée la grande chaloupe ; ils con-



cevaient l'espérance de s'emparer des débris et d'une grande quantité d'effets que les naufragés, à ce qu'ils croyaient, avaient été obligés d'abandonner sur le rivage. Cette promesse faite, M. Kummer alla examiner les tentes et les troupeaux du chef de cette tribu, qui le conduisait lui-même, et lui vantait ses richesses et ses dignités. Il lui dit qu'il était le prince Fune-Fahdime Muhammed, fils de Liralie Zaïde, roi des peuples maures nommés Trazas; que lorsqu'ils seraient de retour des bords de la mer, il le conduirait devant le roi son père, et que là il verrait ses nombreux esclaves, ses immenses troupeaux. En parcourant les différentes positions du camp, le prince Muhammed s'aperçut que M. Kummer avait une montre; il demanda à la voir, et il fallut bien la montrer sans résistance. Le prince la prit, et après une première inspection, il dit à M. Kummer qu'il la lui rendrait quand ils seraient arrivés à Andar, ce qui fut par la suite ponctuellement exécuté. Ils arrivèrent enfin à la tête du troupeau, et notre naturaliste fut témoin des soins extraordinaires que ces peuples donnent à leurs bestiaux. Les chevaux et les chameaux étaient dans un lieu particulier, et tout le troupeau était répandu sur les bords d'un grand marigot salé. Derrière eux les esclaves avaient formé une ligne de feu très-étendue, pour chasser les moustiques et les autres insectes qui tourmentent ces animaux: tous étaient d'une rare beauté. En parcourant avec le chef des Maures les divers quartiers du camp, M. Kummer ne vit pas

sans être extrêmement étonné, la manière dont ils nettoient leurs bestiaux. Le prince donne l'ordre ; aussitôt des hommes commis à cet emploi prennent des bœufs très-forts par les cornes, et les renversent sur le sable avec une facilité étonnante. Des esclaves désignés se saisissent de suite de l'animal, lui enlèvent de dessus le corps tous les insectes qui, malgré les feux dont sont entourés les troupeaux, parviennent à se glisser dans les poils des animaux qu'ils tourmentent. Après cette première opération, on les lave avec soin, principalement les vaches, qu'ensuite on se met à traire. Ces diverses opérations occupent ordinairement les esclaves et même les maîtres, jusqu'à onze heures du soir. M. Kummer fut ensuite invité à se reposer sous la tente du prince ; mais avant qu'il pût se livrer au sommeil, il fut assailli d'une foule de questions, L'histoire de la révolution française est parvenue jusque chez ces peuples, et ils firent à notre naturaliste des questions qui le surprirent beaucoup. Il lui demandèrent en outre pourquoi nos navires ne venaient plus à Portendic et aux îles d'Arguin : après quoi ils le laissèrent prendre quelques instans de repos. Mais le pauvre Toubabe (nom que les Maures donnent aux blancs) n'osait se livrer au sommeil ; il redoutait la perfidie de ses hôtes et leur esprit de rapine. Cependant, accablé par trois jours de fatigues continuelles, il s'endormit quelques instans ; mais il ne put goûter qu'un sommeil très-agité, pendant lequel les barbares lui enlevèrent sa bourse, qui contenait encore trente

pièces de 20 francs, sa cravatte, son mouchoir, sa redingote, ses souliers, son gilet et quelques-autres effets qu'il portait dans ses poches. Il ne lui resta plus qu'un mauvais pantalon et une veste de chasse: ses souliers lui furent remis.

Le lendemain, au lever du soleil, les Maures firent leur salam (prière mahométane); puis, sur les huit heures, le prince, quatre de ses sujets, M. Kummer et un esclave partirent pour les bords de la mer, dans l'intention d'y retrouver la chaloupe échouée. Ils se dirigèrent d'abord vers le sud, puis vers l'ouest, ensuite au nord, ce qui fit croire à M. Kummer qu'on le conduisait à Maroc. Les Maures n'ont point d'autre méthode, pour se reconnaître dans leurs chemins, que de courir d'une butte à l'autre, ce qui les oblige à prendre toutes sortes de directions. Après qu'ils eurent fait cinq ou six lieues dans la dernière, ils reprirent celle de l'ouest, puis celle du sud-ouest. Ayant encore marché assez long-temps, ils arrivèrent sur le rivage, où ils trouvèrent peu de chose. Des morceaux de cuivre furent les objets qui fixèrent plus particulièrement leur attention. Ils les emportèrent, se promettant de revenir pour enlever les débris de la chaloupe et plusieurs barriques que les courans avaient poussées à la côte. Après s'être emparés de tous les objets dont ils purent se charger, ils reprirent la route de l'est, et au bout d'environ deux lieues, ils rencontrèrent d'autres Maures, sujets également du prince Muhammed. Ils s'arrêtèrent, et couchèrent sous leurs

tentes. Le prince occupa la plus belle, et ordonna que des rafraîchissemens fussent donnés au Toubabe, qui était exténué de fatigue et de besoin. Ici M. Kummer fut tourmenté par les femmes et les enfans, qui venaient le toucher à tout instant pour s'assurer de la finesse de sa peau, et pour tâcher de lui enlever quelques lambeaux de sa chemise et du peu d'effets qui lui restaient. On lui demanda, pendant la soirée, de nouveaux renseignemens sur les guerres terribles que la France a eu à soutenir : il fallut alors qu'il en retraçât le récit sur le sable en caractères arabes. Ce fut cette excessive complaisance, et sa prétendue qualité de fils d'une mahométane et d'un chrétien, qui le mirent très-bien avec le prince Muhammed, et en général avec tous les Maures qu'il rencontra dans son voyage. A chaque instant du jour, le prince priait M. Kummer de faire marcher les rouages de sa montre, dont les mouvemens étonnaient singulièrement les Maures : notre voyageur n'était pas moins surpris de voir, au milieu des hordes, des enfans âgés de cinq ou six ans qui écrivaient parfaitement l'arabe (1).

Le lendemain, 8 juillet, au petit jour, les Maures furent se placer sur le sommet d'une hauteur. Là, prosternés et la face tournée du côté de l'orient, ils

---

(1) Il n'y a pas de doute que la méthode d'enseignement mutuel nous vient des peuples nomades, qui tous écrivent sur le sable et suivent exactement les règles adoptées dans nos nouvelles écoles.

attendaient le lever du soleil pour faire ensuite leur salam , qu'ils commencent à l'instant où l'astre paraît à l'horizon. M. Kummer les suivit, les imita dans toutes leurs cérémonies, et ne manqua jamais, par la suite, de faire les prières en même temps qu'eux.

La cérémonie achevée , le prince et sa suite continuèrent leur route dans la direction du *sud-est*, ce qui effraya de nouveau le pauvre Toubabe ; il crut que les Maures allaient reprendre la route du *nord*, et que définitivement on le conduirait à Maroc. Alors il fit son possible pour faire part de ses inquiétudes au prince Muhammed , qui finit par le comprendre ; mais pour plus de sûreté , M. Kummer traça sur le sable une partie de la carte d'Afrique. Cependant il entendait toujours prononcer le mot *Andar*, ce qui ne diminuait en rien ses alarmes ; mais par les lignes qu'il traça , il comprit bientôt que les Maures voulaient désigner *l'île Saint-Louis* , ce dont il fut convaincu lorsqu'il eut écrit le nom du comptoir européen à côté de celui d'Andar. Les Maures lui témoignèrent qu'il les avait compris , et firent éclater une grande joie de ce qu'un blanc pût entendre leur langage.

A midi la troupe s'arrêta sur les bords d'un marigot. M. Kummer, qui était extrêmement fatigué, se coucha sur le sable, et s'endormit à l'instant. Durant son sommeil, les Maures se mirent à la recherche d'un fruit, produit d'un arbrisseau qui croît ordinairement sur les bords des marigots ; ce sont des petites grappes

rouges très-rafraîchissantes (1), les Maures les recherchent beaucoup et en font un grand usage.

Pendant ce temps, le hasard voulut que M. Rogery, qui avait également été pris par les Maures, s'arrêtât dans le même lieu; il était emmené par des naturels du pays qui le conduisaient aussi à leur souverain Z.ïde. Il aperçut bientôt M. Kummer, couché le visage contre terre, et le crut mort : à cette vue, un frisson mortel parcourut tous les membres du désolé Rogery. Il déplorait vivement la perte d'un ami, d'un compagnon d'aventures; il s'approcha en tremblant, et passa bientôt du désespoir à la joie, lorsqu'il se fut aperçu que son ami respirait encore. Il le saisit et le tint étroitement embrassé. Ces deux infortunés étaient transportés d'une joie mutuelle de rencontrer au milieu de leurs malheurs un compatriote; ils se racontèrent réciproquement leurs aventures. M. Rogery avait tout perdu; on lui avait pris environ quarante pièces

---

(1) Les fruits dont il est ici fait mention sont probablement des jujubes à leur dernier degré de maturité. L'auteur de cette note a rencontré dans les sables de la bande de Barbarie, et à l'ombre des acacias, quelques jujubiers communs; mais outre ce fruit, les seuls de couleur rouge ou rougeâtre qu'il ait remarqués dans cette contrée, sont ceux de quelques caparidées fort acides, des icaques avant leur maturité, le tampus ou sebestenier d'Afrique, et les bois d'un prasium fort commun dans la plupart des lieux arides, et dont le calice gonflé, succulent et couleur d'orange, est bon à manger et fort recherché des naturels.

de 20 francs, sa montre et tous ses effets ; il ne lui restait plus que sa chemise, un très - mauvais pantalon et un chapeau. Les femmes des Maures , et principalement les enfans, l'avaient beaucoup tourmenté ; ces derniers le pinçaient continuellement et l'avaient empêché de prendre un instant de repos. Son caractère en était singulièrement aigri , et ses facultés morales un peu altérées. Ces deux amis , après s'être raconté leurs peines , s'endormirent à côté l'un de l'autre ; quelques heures après les Maures les rejoignirent et leur donnèrent de ces petites grappes dont nous avons parlé plus haut. La caravane se mit bientôt en marche , et prit la route du *sud-est* , qui conduisait au camp du roi Zaïde. Le même soir , ils y arrivèrent ; mais le monarque était absent. Le bruit de notre naufrage était parvenu dans son camp ; et Zaïde , qui veut tout voir par lui-même , s'était rendu sur le rivage pour faire donner des secours aux naufragés qu'il pourrait y rencontrer. Le roi ne revint que vingt-quatre heures après , ce qui donna le temps à nos voyageurs de se reposer , et au prince Muhammed de faire un marché avec les deux blancs , pour les conduire jusqu'à l'île Saint-Louis. Le prince demanda pour sa peine , y compris les frais de nourriture et de voyage, huit cents gourdes à chacun , et les obligea , avant de se remettre en route , de passer un engagement par écrit en langue arabe. M. Kummer y consentit , et dit à M. Rogery : « Une fois rendu à l'île Saint-Louis , nous leur donnerons ce que nous voudrons. » Ce dernier hésitait ,



et plus scrupuleux que son compagnon , il ne voulut point d'abord accéder à un pacte qu'il craignait de ne pouvoir exécuter. Mais voyant que les Maures se décidaient à le garder parmi eux , il se résolut à accepter la proposition absolue du prince, et les conventions furent signées.

Nos deux voyageurs passèrent une partie de leur temps à examiner les coutumes de ces peuples. Nous citerons quelques traits qui les frappèrent plus particulièrement. Ils remarquèrent que les enfans commandent impérieusement à leurs pères ou à leurs mères , mais principalement à ces dernières , qui jamais ne s'opposent à leurs désirs ; de là , sans doute , vient cet esprit de despotisme qui est poussé chez eux jusqu'au dernier degré. Un refus ou un retard dans l'exécution de leurs ordres les irrite , et leur colère est si forte , que dans le premier moment , le malheureux esclave qui aurait excité leur emportement , courrait les risques d'être poignardé sur-le-champ. De là aussi , sans doute , cette mâle fierté qui les caractérise, et qui semble commander à ceux qui les environnent le respect et la soumission.

Sous tous les rapports , les Maures sont bien supérieurs aux noirs ; plus braves qu'eux , ils les réduisent à l'esclavage et les emploient aux travaux les plus pénibles. Ils sont en général d'une taille avantageuse , parfaitement proportionnés , et leurs figures sont très-belles et pleines de caractère. Cependant on peut aussi observer que les Maures des deux sexes paraissent au



premier coup-d'œil comme un peuple composé de deux races distinctes, qui n'ont de commun que la couleur extrêmement basanée de leur épiderme, et le noir lustré de leurs cheveux. La plus grande partie d'entr'eux, il est vrai, sont doués de cette stature et de ces traits nobles, mais sévères, qui rappellent les figures de quelques grands peintres italiens; mais parmi eux il s'en trouve plusieurs, et c'est à la vérité le plus petit nombre, dont le crâne et le profil contrastent singulièrement avec les autres. Leur tête est remarquablement allongée, leurs oreilles petites : le front qui, dans les premiers, est très-élevé et imposant par ses belles dimensions, se rétrécit dans ceux-ci, et devient, vers le sommet, d'une protubérance choquante. Leurs yeux sont enfoncés et comme obliquement disposés, ce qui ne contribue pas peu à leur donner l'air farouche qu'on leur reproche, et leur mâchoire inférieure a de la tendance à s'allonger. Dans quelques-uns, à la vérité, on retrouve le front haut et développé des premiers, mais il en diffère toujours par son enfoncement à la base, et l'on continue à remarquer cette sorte d'allongement de la boîte osseuse, qui est alors comme latéralement comprimée et sans saillie postérieure fort distincte. Ces derniers seraient-ils les descendants des aborigènes de cette contrée, dont le type reparaitrait, nonobstant leur alliance avec tant d'étrangers ? L'histoire nous a bien transmis quelques-uns des usages de ces Numides, tour-à-tour ennemis ou alliés des Romains, mais elle a dédaigné de nous

faire leur portrait. *Juvénal* cite quelque part les mains desséchées des Maures, *manus ossæ Mauri*. Mais outre que cela est général chez les habitans des pays chauds, cette description peut aussi s'entendre de la maigreur d'esclaves mal nourris. Nos gens remarquèrent d'ailleurs qu'il n'y a pas de différence entre la nourriture très-frugale des esclaves, qui sont tous noirs, et celle des maîtres.

Les pères et les mères, aussi-bien que les marabouts (espèce de prêtres), passent leurs momens de récréation à instruire leurs enfans dans les principes de leur religion, ainsi qu'à leur apprendre à écrire sur le sable. Les femmes du roi Zaïde, dont le nombre est assez grand, obéissent passivement à Fatimme, qui est la favorite ou première femme.

Nos voyageurs évaluèrent, par aperçu, le nombre d'hommes, femmes, enfans et esclaves, à sept ou huit cents individus. Les troupeaux leur parurent très-nombreux; c'est ce qui constitue une partie de la fortune de Zaïde, qui, en outre, en possède une grande quantité sur les différens points de son royaume, dont la surface est assez considérable: il a à peu près soixante lieues de côtes, et une profonde étendue dans l'intérieur du désert. Ces peuples, comme nous l'avons dit, se nomment *Trasas*, et professent la religion mahométane. Ils chassent les lions, les tigres, les léopards et tous les autres animaux féroces, qui sont en grande quantité dans cette partie de l'Afrique. Leur commerce consiste en pelleteries et en plumes d'Autruche. Ils fabriquent de

plus des basanes, qui sont assez bien préparées ; ils en font des portefeuilles auxquels ils donnent des formes différentes, mais principalement celle d'une sabretache. Ils s'habillent aussi de peaux de chèvres, et en unissent plusieurs pour leur donner plus d'ampleur : elles sont connues sous le nom de *peaux de Maures*, sont superbes, et garantissent parfaitement de la pluie. Leur forme se rapproche assez de l'habillement d'un capucin (1). Ils vendent tous ces objets dans l'intérieur, mais leur principal commerce, et qui est très-étendu, consiste en sels qu'ils portent à Tombuctou et à Sego, villes grandes et très-populeuses, situées dans l'intérieur de l'Afrique et assises, la dernière sur le Niger, et l'autre non loin de ses bords. Tombuctou est à six

---

(1) Les Maures tannent des peaux avec les gousses desséchées de l'acacia gommifère : ainsi préparées elles passent pour impénétrables à la pluie, et on peut assurer que, pour leur souplesse autant que pour la finesse et le brillant de leur poil, elles pourraient devenir en Europe des fourrures de prix, soit d'utilité, soit d'ornement. Les plus belles de ces peaux paraissent provenir de chevreaux arrachés du ventre de leur mère avant la gestation complète. La quantité considérable de ces animaux, répandus partout à l'entour des lieux habités, permet d'en sacrifier beaucoup à cette sorte de luxe, sans dépense extraordinaire. Les manteaux à capuchon, dont il est parlé dans ce Mémoire, sont composés de plusieurs de ces peaux, rassemblées et artistement cousues avec de petites lanières, et extrêmement déliées. Ces vêtements, destinés à garantir du froid et de la pluie, sont ordinairement noirs ; mais on en voit aussi de rougeâtres qui sont moins beaux et plus lourds ; ceux-ci sont fabriqués avec des peaux de cette espèce de brebis connues

cents lieues, et Sego à cinq cents environ à l'est de l'île Gorée. Les marabouts, qui sont presque tous marchands, poussent souvent leurs courses jusque dans la Haute-Egypte. Les Maures et les noirs respectent infiniment ces prêtres, qui fabriquent en peau, de petits étuits, des sachets et de petits portefeuilles auxquels ils donnent le nom de *gris-gris*. Au moyen de paroles magiques prononcées sur le gris-gris, et des petits billets écrits en langue arabe qu'ils y renferment, celui qui le porte sur soi est à l'abri de la morsure des animaux féroces. Ils en font pour préserver des serpents, des crocodiles, des lions, etc, et les vendent extrêmement cher. Ceux qui les possèdent y attachent un très-grand prix. Le roi, les princes ne sont pas moins

---

sous le nom de *moutons de Guinée*, qui ont du poil au lieu de laine. Quant à l'orfèvrerie de ces peuples, elle est exécutée par des ouvriers ambulans qui sont tout-à-la-fois armuriers, taillandiers, forgerons et bijoutiers. Pourvus d'une outre munie d'un tuyau de fer et gonflée d'air, qu'ils expriment et remplissent alternativement, en la plaçant sous leur cuisse, qu'ils font mouvoir sans cesse en chantant; assis devant un trou creusé dans le sable, et à l'ombre de quelques feuilles de dattier recroisées sur leur tête, ils exécutent sur une petite enclume, et à l'aide d'un marteau et de quelques pointes de fer, non-seulement toutes les réparations nécessaires aux armes à feu, aux sabres, etc., fabriquent des couteaux ou poignards, mais font encore des bracelets, des colliers, des boucles d'oreilles en or qu'ils ont l'art de tirer en fil délié, et d'arranger pour l'ornement des femmes d'une manière où, à défaut de goût, on ne peut s'empêcher d'admirer au moins l'adresse

superstitieux que ceux qu'ils commandent ; il en est qui portent jusqu'à une vingtaine de ces gris-gris fixés au cou, aux bras et aux jambes.

Après une journée de séjour, le roi Zaïde arriva. Il n'avait aucun ornement qui le distinguât, mais il est d'une haute taille ; il a une physionomie ouverte, et trois grosses dents du côté gauche, faisant partie de la mâchoire supérieure, qui dépassent d'une ligne au moins sur la lèvre inférieure, ce que les Maures regardent comme une grande beauté. Il était armé d'un grand sabre, d'un poignard et d'une paire de pistolets ;

---

de l'ouvrier, surtout lorsqu'on réfléchit à l'espèce et au petit nombre d'outils qu'il emploie. .

Les Maures, comme les noirs Mahométans, sont, pour la plupart, chargés d'une plus ou moins grande quantité de *gris-gris*, espèce de talismans qui consistent en paroles ou versets écrits du Coran, auxquels ils attribuent la propriété de les garantir de maladies, maléfices ou accidens, et qu'ils achètent de leurs prêtres ou marabouts. Des Espagnols de Ténériffe, qui vinrent au Cap-Vert lorsque l'expédition française y était réfugiée, nous frappèrent tous par leur ressemblance avec ces Africains. Ce n'était pas seulement par leur teint rembruni qu'ils s'en rapprochaient ; mais c'était aussi par leurs longs chapelets contournés de même autour du bras, à la croix près conformes à ceux des Maures, par le grand nombre d'amulettes ou de gris-gris d'une autre espèce qu'ils portaient au cou, et par lesquels ils semblaient vouloir rivaliser de crédulité avec les infidèles. Il existe donc encore dans le sud de l'Europe, comme dans le nord de l'Afrique, une classe d'hommes qui voudrait tenir son autorité de l'ignorance, et fonder ses revenus sur la superstition.

ses soldats l'étaient de sagayes ou lances, et de petits sabres à la turque. Le roi a toujours à ses côtés son noir favori, qui porte un collier de perles rouges, et se nomme *Billai*. Zaïde accueillit les deux blancs avec bonté, ordonna qu'ils fussent bien traités, et qu'on laissât tranquille M. Rogery, qui continuellement était tourmenté par les enfans. M. Kummer était beaucoup plus gai, et s'étourdissait sur ses malheurs. Il écrivait l'arabe, de plus il s'était fait passer pour le fils d'une mahométane; tout cela plaisait beaucoup aux Maures, qui le traitaient bien, tandis que M. Rogery, profondément affecté de son sort, et venant de perdre ses dernières ressources, se livrait à ses inquiétudes sur la bonne foi des Maures. Dans la journée, le roi ordonna

M. Kummer de lui faire part des événemens de notre révolution; déjà il connaissait ceux de la première. M. Kummer ne comprenait pas très-bien ce que le roi exigeait de lui. Zaïde ordonna à son premier ministre de tracer sur le sable la carte d'Europe, la Méditerranée et la côte d'Afrique qui borde cette mer; il lui désigna l'île d'Elbe, et lui ordonna de raconter les circonstances qui avaient eu lieu dans l'invasion de 1815, depuis le moment où Napoléon en était sorti. M. Kummer profita de ce moment pour réclamer sa montre, et le roi ordonna à son fils de la rendre au Toubabe, qui alors commença sa narration; et comme dans le récit, il nommait l'ex - empereur tantôt Bonaparte, tantôt Napoléon, un marabou, au nom de Bonaparte, l'interrompit, et lui demanda si c'était ce général dont

il avait vu les armées dans la Haute-Egypte, en allant faire son pèlerinage à la Mecque. M. Kummer répondit oui. Alors le roi et toute sa suite s'extasièrent de surprise ; ils ne concevaient pas comment un simple général d'armée avait pu s'élever à la dignité d'empereur : il paraît que ces peuples avaient cru jusqu'alors que Napoléon et Bonaparte étaient deux personnages différents. On demanda également à M. Kummer si son père avait fait partie de l'armée d'Egypte ; il répondit que non, que c'était un marchand très-paisible qui n'avait jamais porté les armes. M. Kummer continua son récit. Il étonna de plus en plus le roi des Traras et toute sa cour. Le lendemain Zaïde voulut encore voir les deux blancs, de qui il apprenait toujours quelque chose de nouveau. Il renvoya les Maures ses sujets qui avaient amené M. Rogery, et ordonna à son fils, le prince Muhammed, accompagné d'un de ses ministres, de deux autres Maures de sa suite et d'un esclave, de conduire les deux blancs à Andar. Ils avaient avec eux des chameaux pour les porter, ainsi que leurs provisions. Zaïde, avant de les congédier, les fit rafraîchir, leur donna des vivres pour faire une partie de leur route, et conseilla à M. Kummer de confier sa montre à son fils, disant que par là, il éviterait que les Maures ne s'en emparassent, et qu'il la lui rendrait à son arrivée à Saint-Louis. M. Kummer obéit de suite ; le prince exécuta fidèlement les ordres de son père.

Avant le départ des deux Français, le roi voulut leur montrer son respect pour les lois qui régissent



ses états. Sachant bien que cette qualité est celle que les peuples désirent toujours trouver dans ceux qui les gouvernent, il crut, avec raison, qu'il ne pourrait donner une plus haute idée de ses vertus, et se faire connaître d'une manière plus honorable, qu'en les convaincant qu'il en était le protecteur et le plus fidèle observateur. Pour le leur prouver, il leur raconta l'anecdote suivante.

« Deux princes mes sujets avaient une affaire en litige depuis long-temps ; ils résolurent, pour la terminer, de venir me prier de leur servir d'arbitre. Mais la décision que je leur donnai, quoiqu'elle me parût tout-à-fait raisonnable, ne fut goûtée ni de l'un ni de l'autre ; de manière qu'à la suite de mes propositions, il s'engagea une forte querelle entre les deux parties. Il s'ensuivit une provocation, et les deux princes sortirent de ma tente pour soumettre leur cause au sort des armes. En effet, l'affaire s'engagea en ma présence ; l'un d'eux, le plus petit, fut terrassé par son adversaire, qui le poignarda sur-le-champ : c'était mon ami. J'eus la douleur de le voir mourir, et malgré toute ma puissance, il me fut impossible, d'après nos lois, qui permettent le duel, et d'après le respect que j'ai pour elles, de tirer vengeance de la mort de ce prince que je chérissais. Jugez, d'après ce trait, combien je suis scrupuleux observateur des lois par lesquelles je régis mes états, et qui règlent les droits des princes, ainsi que ceux des citoyens et des esclaves. »

Le troisième ou le quatrième jour après qu'ils eurent



quitté le camp du roi Zaïde, nos voyageurs se reposaient, comme c'est la coutume, pour laisser passer la plus forte chaleur du jour. Au moment du repas, le ministre qui portait les engagements contractés entre le prince et les deux Français, tira de son grand *gris-gris*, ou porte-feuille, celui de M. Rogery, qui s'en empara et le mit en mille pièces; aussitôt un des Maures s'élança sur lui, le saisit d'une main par le cou, le renversa par terre, et de l'autre, armée d'un poignard, voulut l'en percer. Fort heureusement que le prince, à la considération de M. Kummer, qu'il chérissait particulièrement, accorda la grâce de celui qui avait osé manquer si gravement à un de ses ministres. Mais pendant les quatre ou cinq jours du reste du voyage, on ne cessa de le tourmenter. Ils ne lui donnaient que le quart de ce qu'il lui fallait pour sa nourriture, au point que cet infortuné fut obligé plusieurs fois de ronger les os dont les Maures ne voulaient plus; ils le forcèrent aussi à faire tout le chemin à pied : cette route fut assez longue. Nos voyageurs, à leur arrivée à Saint-Louis, l'évaluèrent à cent quarante lieues au moins, par les détours considérables que les Maures leur firent faire.

Le respectable M. Rogery, homme d'une probité rare, était agité par le souvenir de l'engagement qu'il avait contracté avec Muhammed dans un moment difficile, sachant trop bien ne pouvoir jamais le remplir. Il croyait son honneur compromis et lié étroitement par ce traité, quoiqu'il l'eût détruit. Ce souvenir et son impuissance de payer lui donnaient des attaques

de nerfs : à cela se joignait la crainte que le traité ne fût connu de ses compatriotes, et c'est ce qui le porta à cet acte de désespoir qui faillit lui coûter la vie, et priver l'humanité d'un des plus zélés partisans de la liberté et de l'abolition de la traite des noirs.

Le 19 au matin, ils arrivèrent dans un village situé sur les bords de l'un des bras du Sénégal, qu'on nomme *Marigot des Maringouins*, et qui paraît être l'ancienne bouche du fleuve, lorsqu'il se rendait directement à la mer avant qu'il se fût détourné pour se porter vers le sud. Cet emplacement peut acquérir un jour de l'importance, si la Sénégambie vient enfin à se coloniser.

En effet, nos compagnons remarquèrent que les bords de ce bras du fleuve sont très-bien cultivés. La campagne est couverte de plantations de cotonniers, de champs de maïs et de mil (1) : on y rencontre par-

---

(1) Est-ce bien du maïs (zca) que l'on a remarqué vers ce marigot et par grandes plantations ? Ce nom est si souvent donné aux variétés du sorgho et du dourha des noirs, qu'il est vraisemblable qu'on s'est trompé. On a déjà imprimé, depuis cette expédition, que le maïs était cultivé en plein champ par les noirs du Cap-Vert, tandis que leur culture en graines se borne à deux espèces de houlques, auxquelles ils ajoutent çà et là, mais en champ moins étendu, une espèce de haricot, le *dolique unguiculé*, qu'ils recueillent en octobre, et dont ils vendent une partie à Gorée et à Saint-Louis, soit en gousses, soit en semences. Les mets qu'ils préparent avec ce dolique sont assaisonnés de feuilles de boabab mises en poudre, et de casse à feuilles obtuses et encore fraîches. Quant aux cous-

fois des bouquets de bois qui la rendent agréable et salubre. M. Kummer pense que ces contrées seraient propres à la culture des denrées coloniales. C'est là que commence la Nigritie, et l'on peut dire le pays des bonnes gens ; car dès ce moment nos voyageurs ne manquèrent plus d'alimens, et les noirs leur donnèrent tout ce dont ils avaient besoin.

Dans le premier village qu'on nomme Vu, ils rencontrèrent une bonne femme noire, qui leur offrit du lait et du couscous ( farine de mil ) ; elle fut attendrie et versa des larmes lorsqu'elle vit ces deux malheureux blancs presque nus, et surtout lorsqu'elle sut qu'ils étaient Français. Elle commença par vanter notre nation ; c'est l'usage de ces peuples, et ensuite elle leur fit une courte histoire des malheurs qu'elle avait éprouvés. Cette bonne femme avait été faite es-

---

cous, manger ordinaire des noirs, c'est de la bouillie faite avec de la farine de sorgho et du lait. Pour obtenir cette farine, ils pilent le mil dans un mortier, et avec un pilon dur et lourd de bois de mahogon, qui vient aux bords de la Sénégambie. Le mahogon, ou mahogoni, qui a, selon les naturalistes, beaucoup d'affinité avec la famille des méliacées, et qui se rapproche du genre des cedrelles, se trouve dans l'Inde, ainsi que dans le golfe du Mexique, où il commence à devenir rare. A Saint-Domingue, on le regarde comme une espèce d'acajou, et on lui en donne le nom. Le mahogoni jaune de l'Inde fournit le bois de satin : il y a le mahogon fébrifuge, dont l'écorce remplace le kina. Lamarque a observé que le mahogon du Sénégal n'a que huit étamines ; les autres espèces en ont dix.

clave par les Maures qui l'avaient arrachée des bras de sa mère : aussi elle les détestait et les nommait les brigands du désert. Elle disait, en très-bon français, aux deux blancs : « *N'est-ce pas que ce sont là de vilains Messieurs ?* » Oui, lui répondirent nos malheureux compatriotes. Eh bien, continua-t-elle, ces brigands m'enlevèrent, malgré les efforts de mon malheureux père, qui me défendait avec courage. Ils portèrent ensuite la dévastation dans notre village, qui l'instant d'auparavant goûtait le bonheur et la tranquillité. Nous vîmes dans cette triste journée des familles entières qui furent enlevées, et nous fûmes tous conduits à cet horrible marché de Saint-Louis, où les blancs exercent l'exécrable métier de marchands d'hommes. Le sort voulut bien me favoriser, et m'éviter d'aller chercher la mort en Amérique, à travers les tempêtes qui couvrent la mer qui la sépare du sol africain ; j'eus le bonheur de tomber entre les mains du respectable général Blanchot (1), dont le nom et le souvenir seront toujours chers aux habitans de

---

(1) La probité et la justice du général Blanchot étaient tellement reconnues par les habitans de Saint-Louis, que lorsque la mort le frappa et priva pour toujours la colonie de son plus ferme appui, tous les commerçans et les employés du gouvernement se réunirent pour lui faire élever un monument dans lequel reposent encore les restes de ce brave général. Ce fut peu de temps après sa mort que les Anglais s'emparèrent de Saint-Louis, et tous les officiers de cette nation voulurent coopérer aux frais qu'exigeait l'érection du monument, sur lequel on remarque une épitaphe qui commence par ces

Saint-Louis. Ce digne gouverneur me garda pendant quelques années à son service; mais voyant que je pensais toujours à mon pays et à mes parens, et qu'enfin je ne pouvais pas m'habituer à vos usages, il me rendit la liberté, et depuis ce moment j'ai voué

---

*mots : Ici reposent les restes du brave et intègre général Blanchot, etc.*

Nous croyons qu'il n'est pas hors de propos de faire connaître un trait qui prouvera jusqu'à quel point le général Blanchot portait la justice : l'homme sensible s'arrête avec plaisir au récit d'une belle action, surtout quand elle appartient à un héros de sa nation.

Quelque temps avant que le Sénégal fût livré aux Anglais, Saint-Louis était étroitement bloqué, de manière que les communications avec la France étaient absolument impossibles. En peu de temps la colonie fut en partie privée de toute espèce de vivres. Il fallut employer des moyens extrêmes. Le prudent général convoqua un conseil extraordinaire, auquel furent appelés tous les notables de la ville et les employés du gouvernement. On y décida qu'il ne fallait pas attendre que la colonie fût dénuée de vivres, et qu'afin de tenir jusqu'à la dernière extrémité, tous les habitans, sans distinction de couleur, de rang et de grade, seraient mis au quart de ration pour le pain, et à deux onces de riz ou de mil par jour. Pour exécuter cet arrêté, toutes les denrées furent transportées dans les magasins du gouvernement, et le général donna des ordres pour qu'il fût ponctuellement suivi. Quelques jours après que ces mesures furent prises, le gouverneur invita, comme à son ordinaire, les autorités à venir dîner chez lui; il était bien entendu que chacun apporterait sa ration de pain et de riz. Néanmoins, on servit un pain entier sur la table du général. Dès qu'il l'aperçut, il demanda à ses domestiques qui

mon amitié à tout ce qui porte le nom français. Nos deux blancs furent très attendris de cette touchante rencontre; ils se crurent dès ce moment au milieu de de leurs compatriotes. Après quelques heures de repos,

---

avait pu donner l'ordre au garde-magasin de suspendre à son égard l'arrêté du conseil général. Tous les convives prirent alors la parole, et lui dirent que le conseil n'avait jamais eu l'intention de le rationner, et qu'il devait souffrir cette exception. Le général répondit, en se tournant du côté d'un de ses aides-de-camp : Allez dire au garde-magasin que je le mets provisoirement aux arrêts pour avoir outre-passé mes ordres; et vous, messieurs, sachez que je ne suis pas fait pour ravir les moyens d'existence qu'ont les malheureux esclaves, qui manqueraient certainement de vivres, tandis que j'aurais du superflu sur ma table; apprenez qu'un général français sait aussi-bien supporter les privations que les braves soldats qu'il a sous ses ordres. Pendant tout le temps de la pénurie, qui dura quatre mois, le général ne voulut jamais souffrir qu'on lui donnât une plus forte ration que celle qui revenait au dernier des esclaves : son exemple fit que personne ne murmura et qu'on parvint à sauver la colonie. Pendant qu'on éprouvait les plus fortes privations, la récolte avançait, et vint enfin délivrer Saint-Louis de la disette; des navires arrivèrent en même temps de France et y répandirent l'abondance. Mais quelque temps après, les Anglais revinrent assiéger Saint-Louis et s'en emparèrent.

Quoique cette note nous ait un peu éloignés de notre sujet, nous n'avons pas voulu passer sous silence un trait aussi beau : c'est un hommage rendu à la mémoire du brave général Blanchot. Nous pouvons ajouter qu'après avoir été gouverneur pendant très-long-temps, il mourut sans fortune. Combien compte-t-on d'hommes comme Blanchot ?

ils continuèrent leur route et ils eurent effectivement à se louer des noirs, qui ne les laissèrent manquer de rien. A mesure qu'ils approchaient de la ville, les Maures devenaient beaucoup plus doux ; et lorsqu'ils furent sur le point de passer le fleuve pour entrer à Saint-Louis, le prince Muhammed remit à M. Kummer la montre qui lui appartenait. Le gouverneur français accueillit très-bien le prince et sa suite. Il leur fit donner environ 60 francs en pièces de deux sous ; cette somme leur parut énorme, car ils en furent très-satisfaits. Cela porte à croire qu'ils ne connaissaient pas la valeur de la gourde lorsqu'ils en demandèrent huit cents pour la rançon de chacun de nos deux voyageurs. Ce fut le 22 juillet qu'ils arrivèrent, après avoir erré pendant seize jours dans les sables brûlans du désert de Sahara, et avoir supporté tout ce que peuvent avoir d'affreux la soif et la faim, principalement l'infortuné M. Rogery, qui eut à subir tous les caprices des Maures.

Tous les naufragés échappés à ces désastres se trouvant rassemblés à Saint-Louis, nous comptions entrer de suite en possession de nos établissemens. Mais après que le gouverneur anglais, M. Beurthonne, eut appris notre naufrage, soit de son propre mouvement, soit qu'il eût reçu des ordres de son gouvernement à cet égard, il refusa de rendre la colonie. Ce contretemps força le chef supérieur de l'expédition française à prendre des mesures pour attendre de nouveaux ordres de France. Il lui fut enjoint de faire partir sur-le-



champ tous les naufragés qui arrivaient dans l'île de Saint-Louis.

Tout nous porte à croire que le retard qui fut apporté à la restitution de nos établissemens, dépendit du gouverneur anglais, qui y mit des obstacles toutes les fois que les circonstances le lui permirent. Il alléguait d'abord qu'il n'avait pas reçu l'ordre de rendre la colonie, et qu'en outre il manquait de navires pour transporter ses troupes et tous les objets qui appartenaient à sa nation. Cette dernière allégation suffit seule pour prouver combien peu il était disposé à se retirer de l'île Saint-Louis; car le gouverneur français, afin d'applanir toutes ses difficultés, lui proposa la flûte *la Loire* pour servir de transport, et il fut refusé. Nous croyons avoir deviné la cause de ce retard dans la remise de la colonie, et nous pouvons en présenter deux raisons qui nous paraissent d'autant mieux fondées, qu'elles prennent leur source dans cette politique britannique qu'on voit en toute circonstance ne suivre d'autre règle que celle de l'intérêt de sa puissance ou de son commerce. Nous ne les livrons d'ailleurs que comme des présomptions; mais ces présomptions semblent si bien confirmées par les événemens auxquels elles ont rapport, que nous n'hésitons pas à les soumettre à nos lecteurs.

Nous pensons donc que M. Beurthonne avait reçu l'ordre de rendre les îles Saint-Louis et de Gorée à l'escadre française, qui devait se présenter pour en prendre possession; mais nous pensons aussi qu'il lui était



recommandé de ne les évacuer que le plus tard qu'il pourrait, dans le cas où le commerce et le gouvernement anglais pourraient tirer quelques avantages d'un retard.

En effet, si M. Beurthonne n'avait pas reçu d'instructions pour rendre la colonie, il lui était bien certainement inutile d'alléguer qu'il manquait de moyens de transport. Aux instances du gouvernement français, il n'avait qu'à faire une réponse toute simple et sans réplique, celle que son gouvernement ne lui avait donné aucun ordre. C'est donc par l'espèce de vacillation qu'il mit dans ses réponses, qu'il nous a lui-même mis sur la voie de l'opinion que nous nous sommes formée; c'est d'après ses paroles et ses actions que nous avons dû croire ce que nous avons osé avancer. Mais enfin, dira-t-on, quel avantage ce délai pouvait-il procurer au gouvernement anglais? Voici, comme nous le disions plus haut, ce qu'il nous est bien permis de conjecturer à cet égard.

La traite des gommés était à la veille de se faire; il était bien juste que les commerçans anglais qui étaient dans le Sénégal enlevassent cette récolte, qui eût appartenu au commerce français si la colonie eût été rendue.

Un second motif, non moins puissant, c'est que nous étions au moment de la mauvaise saison, et que les établissemens anglais sur la rivière de Gambie (lieu où devait se rendre une partie de la garnison anglaise), sont extraordinairement malsains : des ma-

ladies presque toujours mortelles y règnent pendant l'hivernage, et enlèvent communément les deux tiers des Européens nouvellement arrivés. Tous les ans le ravage est le même, et tous les ans on est obligé de transporter de nouvelles garnisons : ceux qui ont le bonheur de résister à ces terribles épidémies viennent en convalescence à l'île de Gorée, où l'air est assez salubre. Telles sont les raisons qui, selon nous, ont occasionné le retard de la remise des établissemens sur la côte d'Afrique.

Au demeurant, et sans nous épuiser davantage en conjectures, terminons par une dernière remarque ; c'est que le commandant anglais obéit peut-être plus, en cette circonstance, à la politique coutumière de son gouvernement, qu'à des considérations locales et particulières. Qu'on se rappelle en effet ce qui s'est passé lors de la restitution de nos établissemens d'outre-mer à la paix de 1802 et à celle de 1814, et l'on verra que le ministère britannique, sans trop s'inquiéter d'en donner des raisons, s'est fait un principe très-fidèlement suivi de ne pas aimer à se dessaisir (1).

Le naufrage de la frégate *la Méduse* favorisa les desseins du gouverneur ; car quelle sensation pouvait produire l'arrivée d'une expédition dont la principale voile n'existait plus, et dont les trois autres navires ne parurent que les uns après les autres ? Si les Anglais

---

(1) Tout le monde connaît le proverbe populaire, qui rend très-bien notre idée : *Ce qui est bon à prendre est bon à garder.*

avaient eu l'intention de nous rendre la colonie à notre arrivée, le désordre dans lequel nous nous présentâmes eût suffi seul pour leur faire naître l'idée de ne pas se presser à se retirer de l'île Saint-Louis. Mais ce que nous concevons à peine , c'est que ce gouverneur, après un bon accueil de quelques jours , ait exigé que les troupes françaises fussent éloignées de la colonie. Et quelles étaient ces troupes ? des malheureux presque nus , exténués par de longues fatigues et les privations qu'ils avaient eu à supporter au milieu des déserts : presque tous étaient sans armes. Craignait-il l'esprit des colons et même des noirs, qui n'étaient pas en sa faveur, et qui virent avec le plus grand plaisir l'arrivée des Français ? Cela n'est guère supposable.



---

## CHAPITRE XI.

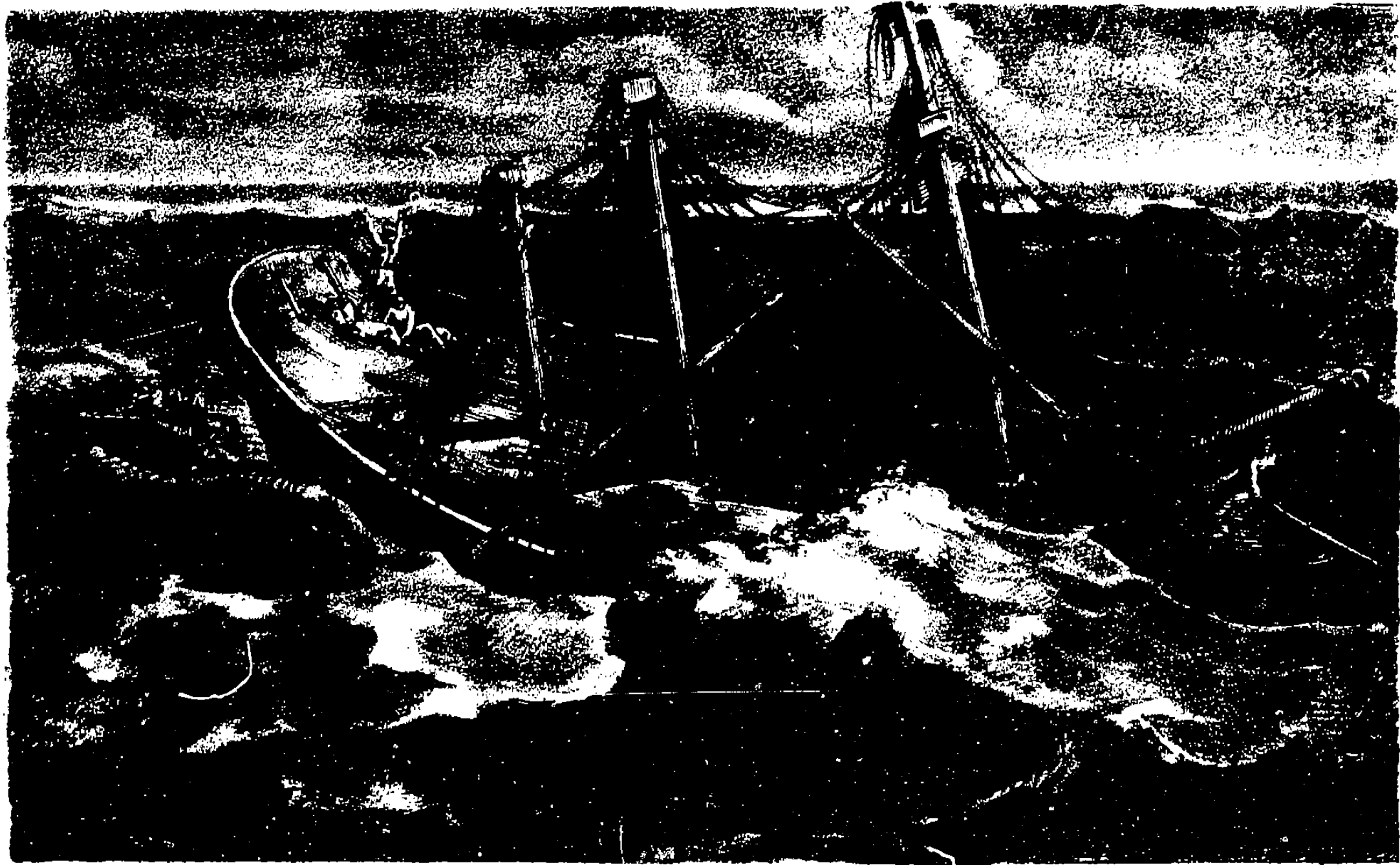
**P**REMIER voyage d'une goëlette vers *la Méduse*. — Deuxième et troisième voyages. — On trouve encore trois hommes sur la frégate ; perte de treize autres. — Retour de la goëlette. — Vente publique des effets des naufragés. — Quatre goëlettes vont à *la Méduse*. — Le gouverneur anglais renvoie tous les Français au camp de Daccard.

---

**T**ous les naufragés étant donc rassemblés à Saint-Louis, comme nous l'avons déjà dit, notre gouverneur, deux jours avant son départ pour le Cap-Vert, songea à envoyer un navire à bord de *la Méduse*, pour y chercher une somme de 100,000 fr., apportée pour être le trésor de la colonie (1), ainsi que des provisions qui s'y trouvaient en quantité, et dont on manquait pour ainsi dire dans les établissemens français. On parlait très-peu des hommes qui étaient restés à bord, et

---

(1) On ne saurait croire à combien de bruits populaires ont donné lieu ces 100,000 fr. Il est des gens qui ne croient pas encore qu'ils aient jamais été embarqués sur la frégate. Comment expliquent-ils cette supposition ? C'est en demandant comment se seraient conduits autrement que l'ont fait certaines personnes, des gens qui auraient vendu les intérêts de leur pays, et leur honneur à des intérêts étrangers. Nous ne doutons pas, pour nous, que ce bruit ne soit une fable. La



*Victimes malheureuses nous deplorons la rigueur de votre sort, comme nous vous avez été en butte aux plus affreux tourmens comme nous vous tûtes lues au hazard, sur un radeau qui devint votre tombeau*

*Inth. de C. Mille, R. des m. m. m.*

auxquels on avait juré de les envoyer chercher dès qu'on serait arrivé à Saint-Louis ; mais déjà on ne pensait presque plus à ces infortunés. M. Corréard rapporte que le premier jour qu'il fit une promenade dans la ville, étant allé rendre une visite à la famille du gouverneur, pendant la conversation on vint à parler de la goëlette qu'on allait expédier, et de la possibilité de retrouver les 100,000 fr. , des vivres et des effets. Voyant qu'on ne disait rien des dix-sept infortunés qui étaient restés sur la frégate, il ne put s'empêcher de dire : « Mais un objet plus précieux dont on ne parle pas, ce sont les dix-sept malheureux qui ont été abandonnés ! — Bah ! répondit M<sup>lle</sup> Chmaltz, dix-sept ! il n'en reste pas trois. — N'en restât-il que trois, répliqua-t-il, qu'un seul, sa vie est préférable à tout ce qu'on peut retirer de la frégate. » Et il sortit indigné.

Lorsque, dans la première partie de cet ouvrage, nous avons présenté M<sup>me</sup> et M<sup>lle</sup> Chmaltz seules impassibles lors de l'échouement de la frégate, et semblant s'élever au-dessus de la consternation générale, on a pu leur faire honneur d'une grandeur d'âme peu

---

sottise, l'orgueil, l'entêtement, qui nous ont conduits sur le banc d'Arguin, n'ont pas besoin qu'on leur prête d'autre crime. D'ailleurs, s'il est quelquefois des gens qui vendent leur honneur, il n'en est point qui vendent en même-temps leur vie ; et ceux qu'on voudrait accuser de quelque chose de plus que d'une haute incapacité, ont assez prouvé, dans les dangers qui leur étaient personnels, qu'ils savaient très-bien pourvoir à leur propre sûreté.

commune et d'un courage plus que viril. Pourquoi faut-il que nous soyons obligés de détruire ici l'illusion honorable que nous avons pu causer ? pourquoi, lorsque ces dames ont porté l'indifférence jusqu'à se soustraire aux plus ordinaires devoirs de l'humanité, en s'abstenant de rendre la moindre visite aux malheureux déposés dans l'hôpital de Saint-Louis, nous ont-elles révélé elles-mêmes que leur calme sur la frégate n'était qu'une profonde insensibilité ?

Nous pourrions au reste, sinon excuser, au moins nous expliquer cette dernière marque de leur dureté. Quel spectacle en effet les attendait dans ce triste séjour, sur le nouveau théâtre où les tristes victimes d'une première inhumanité avaient à lutter contre les nouvelles misères que leur préparaient l'indifférence, l'incurie de leurs semblables ? La vue d'hommes qui tous portaient dans leur cœur le souvenir des fautes d'un mari, d'un père, ne devait pas être un objet que leurs regards fussent très-avides de chercher où de rencontrer ; et à cet égard, le soin qu'elles mirent à éviter l'hôpital nous paraît presque pardonnable. Mais ce qui ne l'est point, ce qui ne saurait l'être, ce que nous n'avons pu apprendre qu'avec une inexprimable surprise, c'est que M<sup>lle</sup> Chmaltz, nous jugeant sans doute d'après une manière de penser qui n'était pas la nôtre, et ne croyant pas possible que les fautes de son père et la conduite inhumaine d'elle et de sa mère ne fussent pas un jour connues en France, se soit hâtée de prévenir cette publication, en écrivant à ses amis,

à Paris une lettre justificative de ses rapports avec les naufragés du radeau, et en cherchant à dévouer ces malheureux au mépris, à la haine publique. Elle avouait dans cette lettre singulière qui a circulé dans les sociétés de Paris, que la vue de ces naufragés lui inspirait une horreur dont elle n'était pas maîtresse. « Il m'était, disait-elle, réellement impossible de supporter la présence de ces hommes, sans que j'éprouvasse un moment d'indignation ».

Quel était donc notre crime aux yeux de M<sup>lle</sup> Chmaltz ! Ah ! sans doute celui de trop bien connaître les véritables coupables de nos malheurs. Oui, à ce titre, toute les fois que M<sup>lle</sup> Chmaltz nous voyait, ce qui était excessivement rare, notre présence devait faire sur elle l'effet de la foudre. Elle pouvait se dire : Voilà les hommes qui tiennent dans leurs mains le sort de mon père. S'ils parlent, s'ils font entendre des plaintes qu'ils retiennent jusqu'ici, si on les écoute (et comment ne les écouterait-on pas dans un pays où la loi seule doit régner ?), au lieu d'être la fille d'un gouverneur, je ne suis plus qu'une misérable orpheline ; au lieu de ces honneurs dont il m'est si doux de me voir entourée, je retombe dans l'abaissement et l'oubli qui attend d'ordinaire la triste famille d'un grand coupable.

Il est certain que si nous avions écouté nos douleurs, si nous avions poursuivi devant le tribunal des lois les auteurs de nos maux, il est difficile de croire qu'ils eussent échappé aux rigueurs de l'inflexible jus-



tiée (1). Ainsi donc, selon que les historiens du cœur humain l'ont trop souvent observé, *il est plus facile de pardonner l'injure qu'on a reçue que celle que l'on a faite.*

Voici un petit trait qui donnera de nouveau la mesure de la sensibilité des dames Chmaltz. Le 12 juillet, M. Valentin père reçut l'ordre de M. le gouverneur d'aller à bord de la corvette *l'Echo* pour y prendre ces dames et les ramener à Saint-Louis. M. Valentin montait une goëlette qui remorquait une péniche dans laquelle il y avait huit sapftos (matelots noirs). Malgré le mauvais temps, M. Valentin parvint à franchir la barre du fleuve, et à une heure il fut rendu à la corvette. Les dames Chmaltz, et M. Coureau, leur aide-de-camp, s'embarquèrent de suite sur la goëlette. Nous devons dire aussi qu'on n'oublia pas les fameuses malles qu'on avait sauvées du naufrage préférablement à des hommes. On fit de suite voile pour le Sénégal; mais la barre était tellement grosse, qu'il y avait réellement beaucoup de dangers à la franchir dans un semblable moment; aussi, à peine fut-on engagé que la remorque

---

(1) Il est vrai que cela n'est qu'ajourné, et que le jour où le règne de la loi cessera d'être illusoire, nous ferons traduire nos bourreaux devant la justice. Mais nous avons été trop généreux, et c'est pour cela qu'on nous opprime! Cependant, nous ne devons pas nous dissimuler que nos assassins pourraient bien l'emporter sur leurs victimes, puisque les égorgeurs du maréchal Brune et des généraux Lagarde et Ramel respirent encore.

de la péniche cassa par suite d'un violent coup de mer : la péniche vint passer tout près de la goëlette ; mais il fut impossible de donner du secours aux malheureux noirs, sous peine de périr tous ensemble. Les hommes des deux navires s'entêtèrent et continuèrent leur route plutôt que de revenir sur leurs pas. Un deuxième coup de mer, encore plus violent que le premier, fit chavirer la péniche ; elle vint passer tout près de la goëlette sans que celle-ci pût encore recueillir les sophtos. Quelques minutes après, on ne vit plus ni hommes ni péniche ; on crut que tout était perdu ; fort heureusement que ce petit navire était fort léger, et que c'était au commencement du jusant, moment où la mer se retire au large : aussi les infortunés noirs en profitèrent ; ils se mirent tous les huit à cheval sur la quille ; les courans les avaient dérivés à deux lieues environ à l'ouest de la barre. A huit heures du soir ils étaient à une lieue d'un gros navire (*la Médée*), qui était à l'ancre à une distance respectueuse de la côte. A minuit les courans entraînent la péniche près du navire où, au moyen d'un canot qu'on mit en mer, on recueillit les huit naufragés. Le lecteur attendri croit sans doute que les dames Chmaltz sont au désespoir de voir périr des hommes qui venaient tout exprès pour leur service ; point du tout, elles font même semblant de ne pas s'apercevoir qu'ils sont disparus. Elles ne laissent pas échapper une seule larme, pas le moindre signe d'attendrissement, rien qui dénote la moindre sensibilité. Ces dames, d'une espèce toute

particulière, arrivèrent le même soir à cinq heures, à Saint-Louis, où tout le monde apprit en peu de jours à les connaître.

Le petit navire choisi pour aller à la frégate était une goëlette commandée par M. Renaud, lieutenant de vaisseau : des plongeurs noirs et quelques passagers composaient son équipage. Elle partit de Saint-Louis le 26 juillet, ayant à son bord des vivres pour huit jours ; en sorte qu'ayant éprouvé des vents contraires, elle fut obligé de rentrer dans le port, après avoir inutilement lutté sept ou huit jours pour se rendre à bord de *la Méduse*.

Cette goëlette partit de nouveau, après avoir fait, cette fois, à peu près pour vingt-cinq jours de vivres ; mais comme la voilure était très-délabrée, et que le propriétaire de ce bâtiment ne voulait point la faire changer avant qu'elle fût entièrement hors d'état de servir, on fut obligé de remettre en mer après quelques légères réparations seulement. Ayant éprouvé au large un assez fort coup de vent, les voiles furent presque détruites, et il fallut rentrer dans le port après quinze jours environ de navigation ; sans avoir pu en atteindre le but. Alors on fit faire une nouvelle voilure, ce qui demanda à peu près dix jours. Dès qu'elle fut installée, on sortit pour la troisième fois, et l'on atteignit *la Méduse*, cinquante deux jours après son abandon.

Une réflexion toute simple se présente ici à l'esprit le plus inattentif ; il est certain que tout lecteur doit

présumer qu'il n'y avait dans la colonie que cette seule goëlette. Il est de notre devoir de le détromper ; plusieurs autres négocians offrirent leurs navires , mais ils furent refusés. Le gouverneur aima mieux traiter avec une seule maison , que d'avoir des comptes à régler avec une partie des négocians de la colonie , qui cependant voulurent mettre à sa disposition tout ce qui était en leur pouvoir. MM. Durécu et Potin furent les commerçans favorisés (1) : ils firent au gouverneur, en vivres et en argent , de fortes avances , qui se sont élevées à 50,000 fr. ; ils eurent continuellement dans leur maison M. Chmaltz , sa famille et une suite nombreuse. L'opinion générale était que ces MM. Durécu et Potin avaient tiré de leurs actes de générosité un bénéfice honnête de 100 pour 100 ; cela est si vrai que M. Valentin père offrit la même qualité de vin à 250 fr. la barrique , tandis qu'on la payait 400 fr. à M. Durécu ; et cependant on refusa les offres de M. Valentin , ainsi que celles de tous les marchands de Saint-Louis : néanmoins M. Durécu fut récompensé , à la demande du gouverneur son digne ami , par cette décoration qu'une action d'éclat (et non un coup de commerce très-lucratif) semble seule devoir mériter.

Voici l'extrait d'une lettre que m'écrivit M. Valentin

---

(1) Cette maison fait tout le commerce du Sénégal ; sa raison y a remplacé la compagnie d'Afrique , surtout depuis qu'elle fait la traite des noirs.

père, le 9 avril 1818, qui justifie parfaitement ce que nous venons de dire :

« Cinq jours après mon arrivée à Gorée, M. Danglas, qui était malade, me fit appeler par son domestique : il me demanda si j'avais des comestibles à lui vendre. Sur ma réponse affirmative, il envoya de suite prendre dans mon magasin tout ce dont il avait besoin ; ce qui me mit en relation d'affaires avec lui, et m'engagea à aller le voir au moment de son départ pour la France : il s'entretint avec moi et me témoigna un très-grand mécontentement envers M. Chmaltz, attendu que celui-ci l'avait traité on ne peut plus mal, lorsque M. Danglas était au camp de Daccard. Il me parla aussi de M. Durécu, et se plaignit de ce qu'il lui avait vendu des objets bien chers, et que le vin qu'il avait cédé au gouvernement n'était point potable. »

J'espère que personne ne contredira M. Danglas, qui est un homme tout-à-fait monarchique, et qui, je pense, a parlé d'après sa conscience. Du reste, à cette époque, il ne s'était pas encore déclaré le champion de MM. Chmaltz, Potin et Durécu, comme il l'a fait par la suite. Mais revenons à notre goëlette. Quel fut l'étonnement de ceux qui la montaient de retrouver encore à bord de *la Méduse* trois infortunés à la veille d'expirer ! Bien certainement on était loin de s'attendre à cette rencontre ; mais, comme nous l'avons dit, il y en eut dix-sept d'abandonnés. Que sont

devenus les quatorze qui manquaient ? Essayons de retracer l'histoire de leur triste sort.

Dès que les embarcations et le radeau furent débordés de la frégate , ces dix-sept malheureux cherchèrent à se procurer des moyens de subsistance, en attendant qu'on vint à leur secours ; ils fouillèrent tous les lieux où l'eau n'avait pas encore pénétré, et parvinrent à rassembler assez de biscuit, de vin, d'eau-de-vie et de lard salé pour exister pendant un certain temps. Tant que les vivres durèrent, la paix régna parmi eux ; mais quarante-deux jours s'écoulèrent sans qu'ils vissent paraître les secours qu'on leur avait promis. Alors douze des plus décidés, se voyant à la veille de manquer de tout, résolurent de gagner la terre. Pour y parvenir, ils construisirent un radeau avec les différentes pièces qui restaient sur la frégate, le tout maintenu, comme le premier, par des amarages solides. Ils s'y embarquèrent, et dirigèrent leur route sur la côte ; mais comment pouvoir manœuvrer sur une machine dépourvue, sans doute, des rames et des voiles nécessaires ? Il est indubitable que ces malheureux, qui n'avaient pris qu'une très-petite quantité de vivres, n'auront pu long-temps résister, et qu'accablés de désespoir et de besoin, ils auront été victimes de leur témérité. On a dû être convaincu que tel aura été le résultat de leur funeste tentative, par les restes de leur radeau, qui furent trouvés sur la côte du désert de Saara, par les Maures sujets du roi

Zaïde, lesquels vinrent à Saint-Louis annoncer cette nouvelle. Ces infortunés auront été la proie des monstres marins, qui sont en très grande quantité sur ces rivages de l'Afrique.

Victimes malheureuses ! nous déplorons la rigueur de votre sort ! Comme nous, vous avez été en butte aux plus affreux tourmens ! comme nous, livrés au hasard sur un radeau, vous avez eu à lutter contre ces besoins si pressans que l'homme ne peut maîtriser, la faim et la soif poussées à l'extrême ! Notre imagination nous reporte sur votre funeste machine ; nous y voyons votre désespoir, vos fureurs ; nous apprécions enfin toute l'étendue de vos souffrances, et vos malheurs nous arrachent des larmes. Il est donc vrai que l'infortune d'autrui frappe plus vivement celui qui a déjà eu à combattre la rigueur d'un sort pareil ! L'homme heureux croit à peine au malheur, et souvent accuse celui dont il a causé les désastres.

Un matelot qui s'était refusé à s'embarquer sur ce radeau, voulut aussi gagner la terre, quelques jours après les premiers ; il se mit dans une cage à poules, mais à une demi-encablure de la frégate il fut submergé.

Quatre hommes se décidèrent à ne pas abandonner *la Méduse*, alléguant qu'ils aimaient mieux mourir à bord que d'aller affronter de nouveaux dangers, qu'il leur paraissait impossible de surmonter. Un de ces quatre venait de mourir de besoin quand la goëlette arriva ; son corps avait été jété à la mer. Les



trois autres étaient très-faibles, et deux jours plus tard on n'aurait trouvé que leurs cadavres. Ces malheureux occupaient chacun un endroit séparé, et n'en sortaient que pour aller chercher des vivres qui, dans les derniers jours, ne consistaient qu'en un peu d'eau-de-vie, du suif et du lard salé. Quand ils se rencontraient, ils couraient les uns sur les autres, et se menaçaient de coups de couteau. Tant que le vin avait duré avec les autres provisions, ils s'étaient parfaitement soutenus; mais dès qu'ils furent réduits à l'eau-de-vie pour boisson, ils s'affaiblirent de jour en jour (1).

On prodigua à ces trois hommes les soins qu'exigeait leur état, et tous les trois sont maintenant en pleine santé.

Après avoir donné les secours nécessaires aux mal-

---

(1) Ces abandons ne sont malheureusement pas très-rares dans les fastes de la marine. La frégate *l'Utile* échoua, en 1760, à l'île aux Sables, et quatre-vingt-sept malheureux furent abandonnés, malgré les promesses de venir les chercher que leur firent les trois cent vingt naufragés, qui se sauvèrent presque tous à Madagascar. Quatre-vingts noirs ou noires périrent faute de secours, les uns de misère, les autres en essayant de se sauver sur des radeaux : sept noires et un enfant, qui restèrent pendant quinze années dans l'île aux Sables, furent exposés à toutes les rigueurs de la plus cruelle position, et ont été sauvés en 1776 par M. de Tromelin, commandant la corvette *la Dauphine*.

Le bot *le Favori*, commandé par le capitaine Moreau, en 1757, rencontra, le 26 mars de la même année, l'île Adu : il



heureux dont nous venons de parler , on s'occupa de retirer du corps de la frégate tous les objets susceptibles d'être saisis. On la saborda , et au moyen de cette vaste ouverture , on put sauver des farines , du vin et plusieurs autres objets. M. Corréard a eu la bonhomie de penser que les naufragés allaient recouvrer au moins quelques-uns de leurs effets , puisqu'un bâtiment du roi était parvenu jusqu'à la frégate. Mais qu'on se détrompe ! ceux qui le montaient se déclarèrent corsaires , et mirent , pour ainsi dire , au pillage tous les effets qu'ils purent rattraper. Un d'eux , M. Renaud , enleva plusieurs malles pleines et quatre hamacs contenant toutes sortes d'objets , le tout à son profit.

Ayant complété l'entière cargaison de la goélette , et les tentatives pour retrouver les cent mille fr. dont nous avons déjà parlé , ayant été inutiles , l'on cingla vers le Sénégal. Nous vîmes arriver ce petit bâtiment ,

---

envoya un canot , monté par huit hommes , commandé par M. Rivière , officier de marine ; mais Moreau les abandonna , parce que les courans le drossaient sur l'île , et revint à celle de France , où il ne fit aucune démarche auprès du gouvernement pour qu'on leur portât du secours. Le brave Rivière et tous ses matelots parvinrent à se sauver à la côte du Malabar au moyen d'un radeau et de son canot. Il débarqua à Cranganor , près Calicut.

On conçoit que , dans un premier moment , la présence subite d'un danger inévitable puisse égarer la raison et faire abandonner du monde sur un navire ; mais ne pas aller au secours des siens , lorsqu'on est soi-même hors de danger , ou mettre du retard à y voler , c'est ce qui ne se conçoit pas.

et nos cœurs palpitérent de joie : nous comptions tous revoir nos infortunés compatriotes, qui avaient été abandonnés sur la frégate, et en outre recouvrer quelques hardes dont nous manquions entièrement. La goëlette franchit la barre, et en moins de quelques heures, elle eut parcouru l'espace qui la séparait de nous. Courir au port, aborder le bâtiment et demander combien il y avait d'infortunés de sauvés, fut l'affaire d'un instant. On nous répondit que trois existaient encore, et que quatorze étaient morts depuis notre départ : cette réponse nous attéra. Nous nous informâmes ensuite s'il avait été possible de sauver des effets ; on nous répondit que *oui*, mais qu'ils étaient de *bonne prise*. Nous ne concevions pas cette réponse, mais on nous la répéta ; et nous apprîmes, pour la première fois, que nous étions en guerre avec des Français, parce que nous avions été excessivement malheureux.

Dès le lendemain la ville fut transformée en une foire publique qui dura pendant au moins huit jours. Là, on vendait des objets appartenant à l'état, et à ceux des malheureux naufragés qui avaient péri ; ici, c'étaient les habillemens de ceux qui vivaient encore ; plus loin, c'était l'ameublement de la chambre du commandant lui-même ; ailleurs, on voyait les pavillons du bord (série de signaux composée de pavillons de diverses couleurs) que des noirs achetaient pour se faire des pagnes ou des manteaux ; autre part, on vendait le grément et la voilure de la frégate ; puis

venaient des draps de lit, des cadres, des hamacs, des couvertures, des livres, des instrumens, etc., etc.

Mais une chose sacrée, respectée de tout homme qui sert avec honneur, ce signe de ralliement sous lequel on doit trouver la victoire ou la mort, le pavillon enfin, qu'est-ils devenu? . . . . Il a été sauvé. . . . Est-il tombé entre les mains d'un Français? . . . . Non! . . . . Celui qui avilit un signe respectable qui représente une nation; celui-là ne peut appartenir à cette même nation. Eh bien! ce signe fut employé à des usages domestiques (1). Des vases qui appartenaient au commandant de la frégate même, furent également sauvés, et passèrent de son buffet sur la table de l'honnête gouverneur, où M. de Chaumareys les reconnut, et c'est de lui que nous tenons ces détails; il est vrai que les dames du gouverneur les avaient reçus à titre de cadeau de la part du lieutenant Renaud, qui commandait à bord de la goëlette.

L'on ne voyait plus dans la ville que des noirs affublés, les uns de vestes et de pantalons, les autres de grandes capotes grises; d'autres portaient des chemises, des gilets, des bonnets de police, etc., tout enfin rappelait le désordre et la confusion. Tel fut en partie le produit de l'expédition de la goëlette. Les

---

(1) Entre diverses personnes que nous pourrions nommer, lesquelles divisèrent le grand pavillon, en firent des serviettes, des draps, etc., citons, avec la distinction qu'elles méritent, les nommées Sophie, négresse du gouverneur, et Marguerite, domestique blanche.

vivres qu'elle rapporta furent d'ailleurs du plus grand secours au gouverneur français, qui était à la veille d'en manquer.

Quelques jours après, les commerçans de Saint-Louis furent autorisés à se rendre à bord de *la Méduse* avec leurs navires, aux conditions suivantes : ils devaient faire les armemens de leurs bâtimens à leurs frais, et tous les objets qu'ils parviendraient à sauver de la frégate devaient être partagés en deux portions égales, l'une pour le gouvernement et l'autre pour les armateurs. Quatre goëlettes partirent de Saint-Louis, et, en peu de jours, parvinrent à leur destination. Elles rapportèrent dans la colonie une grande quantité de barils de farine, de viandes salées, de vin, d'eau-de-vie, de cordage, de voiles, etc., etc. Cette expédition fut terminée en moins de vingt jours (1). A mesure que les goëlettes arrivaient dans le Sénégal, il était naturel de les décharger et de mettre les objets en magasin, en attendant l'arrivée du gouverneur français, qui était absent ; il nous semble en effet que, dans les partages qui devaient avoir lieu, sa

---

(1) Il fut recueilli encore une autre pièce de la frégate ; ce fut le mât d'artimon, qui arriva à Saint-Louis le 24 octobre. Il avait été coupé dans une des expéditions qui allèrent à bord de *la Méduse* ; mais on ne put réussir à l'embarquer, et on l'abandonna. La mer, à la longue, ayant fait considérablement rouler le bâtiment, en détacha ce mât et le poussa sur la côte, vis-à-vis de l'île Saint-Louis. Les habitans de Guétandar le tirèrent de la mer et le ramènèrent dans l'île.

présence ou celle de toute autre autorité était nécessaire. Mais soit que les armateurs ne voulussent pas attendre le retour du gouverneur, soit qu'ils fussent pressés de posséder ce qui leur revenait dans les cargaisons des navires, ils se présentèrent chez M. Potin, agent ou associé de la maison Durécu, et le prièrent de vouloir bien faire le partage des objets sauvés de la frégate. Nous ignorons si M. Potin fut autorisé à faire ces partages; mais qu'il y ait été autorisé ou non, nous croyons qu'il ne pouvait les faire sans la coopération d'un ou de plusieurs employés de l'administration, puisqu'il était lui-même l'un des armateurs. Il eût été d'autant plus facile de faire surveiller ces partages par un agent du gouvernement, qu'il y en avait alors quatre ou cinq à Saint-Louis, entre autres le greffier et le payeur; mais aucun d'eux ne fut appelé pour assister à ces diverses opérations, qui durèrent cependant plusieurs jours. Quoi qu'il en soit, ceux auxquels appartenaient les navires se montrèrent bien plus généreux envers les naufragés que les hommes qui allèrent à bord de la frégate sur la première goëlette: le peu de livres et d'effets divers qu'ils purent sauver furent restitués à ceux des naufragés qui les réclamèrent.

Peu après que ces déprédations furent terminées, quelques officiers et soldats français de terre et de mer qui étaient encore à Saint-Louis, reçurent ordre du gouverneur anglais de se rendre de suite au camp de Daccard; c'était vers le 1<sup>er</sup> octobre. A cette époque

M. Corréard resta seul de Français à l'hôpital de Saint-Louis, où il attendait son entier rétablissement. Nous ignorons absolument quelles furent les raisons qui engagèrent ce gouverneur à employer des mesures aussi sévères, pour une vingtaine de malheureux naufragés, dont trois officiers avaient fait partie du triste radeau. Cependant il permit aux employés de l'administration de demeurer dans la ville.



---

## CHAPITRE XII.

**GÉNÉROSITÉ de M. Lasalle. — Les naufragés du radeau à l'hôpital de Saint-Louis. — Inhumanité du gouverneur anglais ; humanité de ses officiers. — M. Corréard délaissé quarante jours. — Le major Peddy et ses officiers viennent à son secours. — Mort de M. Clairét.**

---

**J**ETONS ici encore un coup-d'œil rapide sur les nouveaux malheurs auxquels furent en proie quelques infortunés échappés au radeau et au désert, et qui restèrent plongés dans un hôpital affreux, sans secours, sans consolation, avant de passer à l'histoire du camp de Daccard, qui terminera ce tableau. On peut se rappeler que ce fut le 23 juillet que se trouvèrent réunis les hommes du radeau et les soixante-trois qui furent débarqués par la chaloupe près des môles d'Angel.

M. Cou din, commandant du radeau, et M. Savigny, furent d'abord accueillis au Sénégal par M. Lasalle, négociant français, qui, dans toutes les circonstances, leur prodigua les soins les plus généreux, et qui leur épargna les nouvelles souffrances qu'éprouvèrent leurs compagnons d'infortune ; aussi M. Lasalle a-t-il des titres éternels à leur reconnaissance.

Quant à M. Corréard, dès qu'il fut rendu à l'île



*Les deux militaires s'approchèrent avec un air de bonté du triste et immobile Correard recouvert de saables sous c'est le major Peddi et le cap Campbell qui vous les conduisent*



Saint-Louis, lui et quelques autres de nos compagnons, tout couverts de blessures, ne tenant plus à la vie que par un fil, furent couchés sur des lits de sangle, dont les matelas n'étaient que des couvertures de laine ployées en quatre, et garnis de draps d'une malpropreté dégoûtante. Les quatre officiers de troupe furent aussi placés dans une des salles de l'hôpital, et les soldats et matelots dans une autre salle voisine de la première, et couchés de la même manière que les officiers. Le soir de leur arrivée, le gouverneur, accompagné du commandant de la frégate et d'une nombreuse suite, vint leur rendre visite : l'air compatissant avec lequel il les aborda les toucha vivement. Dans ce premier moment, on leur promit des toiles de Guinée pour les vêtir, du vin pour rétablir leurs forces, des armes et des munitions pour les distraire, lorsqu'ils seraient en état de sortir. Promesses frivoles : ce ne fut qu'à la pitié des étrangers que, pendant cinq mois ils durent leur existence. Le gouverneur annonça son départ pour le camp de Daccard, en disant à ces tristes délaissés qu'il avait donné des ordres pour que rien ne leur manquât pendant son absence. Tous les Français en état de s'embarquer venaient de partir avec le gouverneur.

Livrés à eux-mêmes dans l'affreux séjour qu'ils habitaient ; entourés d'hommes auxquels leur cruelle position n'inspirait aucune pitié, nos compatriotes, encore une fois abandonnés, gémissaient et se répandaient en plaintes inutiles. En vain ils représentèrent

au médecin anglais que la ration ordinaire de simple soldat qu'on leur avait donnée jusque-là, ne leur convenait sous aucun rapport, d'abord en ce que leur santé altérée exigeait, si toutefois on voulait les rétablir, une nourriture moins grossière que celle qu'on donne à un soldat bien portant dans sa caserne ; qu'ensuite les officiers, dans tous les pays, jouissaient de quelques distinctions, et qu'en conséquence il était prié d'avoir égard à la juste réclamation de ses malades.

Le docteur fut impitoyable ; il répondit qu'il n'avait pas reçu d'ordre et qu'il ne changerait rien. Alors ils adressèrent leurs plaintes au gouverneur anglais, qui y fut aussi peu sensible. Il est cependant probable que le gouverneur français, avant son départ, avait invité cet officier à procurer tous les secours qu'exigeait la position de ceux qu'il laissait à la garde de sa loyauté. Si cette prière lui a été faite, il faut convenir que ce M. Beurthonne a un cœur bien peu accessible aux sentimens d'humanité. Quel contraste entre la conduite de ce lieutenant-colonel et celle des autres officiers de sa nation faisant partie de l'expédition de l'intérieur de l'Afrique, auxquels se joignirent ceux de la garnison ! C'est à leurs soins généreux que les officiers provenant du radeau durent des soulagemens, et la vie peut-être. Au reste, il n'est pas rare de voir les mêmes circonstances donner lieu à la même observation. Dans ces sortes d'occasions un grand nombre de simples particuliers anglais étonnent par l'excès de leur générosité envers leurs ennemis, tandis qu'au contraire les agens

du Gouvernement et les individus qui croient sans doute entrer dans ses vues, semblent faire gloire d'une conduite diamétralement opposée.

Ces messieurs, quelques jours après l'arrivée des naufragés, ayant appris leur cruelle position, vinrent dans l'hôpital, et emmenèrent avec eux les quatre officiers qui déjà étaient en état de sortir; ils les invitèrent à partager leur repas en attendant la remise de la colonie (1).

Quarante jours s'étaient passés depuis que les compatriotes Anglais étaient venus au secours de ses quatre compagnons d'infortune, sans que l'affligé Corréard en eût personnellement ressenti les effets. Sa santé était fortement ébranlée, par suite des souffrances inouïes qu'il avait éprouvées sur le radeau. Ses blessures lui occasionnaient des douleurs très-vives, et il était obligé de garder l'infirmierie; d'ailleurs il manquait absolument de vêtemens, n'ayant rien autre chose pour se couvrir que le drap de son lit dans lequel il s'enveloppait. Depuis le départ du gouverneur il n'avait point entendu parler des Français, ce qui l'inquiétait surtout et redoublait l'envie qu'il avait de se rapprocher de ses compatriotes, dans l'espérance de trouver près d'eux

---

(1) Presque tous les jours ils mangeaient avec les officiers anglais; mais le soir il fallait rentrer dans le funeste hôpital, où gémissaient une infinité de victimes. S'il arrivait qu'un de ces convalescens manquât de venir, leurs hôtes généreux et bienveillans envoyaient à l'hôpital s'informer avec sollicitude de la cause de son absence.

des consolations et quelques adoucissements ; car il comptait des amis parmi les officiers et passagers qui étaient au camp de Daccard. Il était dans cette disposition, et dans la triste situation qu'il vient de dépeindre, réduit à la ration de simple soldat, pendant les quarante jours qui venaient de s'écouler, lorsqu'il fit demander à un capitaine de la marine marchande américaine, s'il voulait lui faire le plaisir de le conduire au Cap-Vert, lieu où il devait se rendre. La réponse du capitaine fut affirmative, et le départ fixé à deux jours. Dans cet intervalle, le naturaliste Kummer eut occasion d'exprimer en présence du major Peddy, commandant en chef l'expédition anglaise pour l'intérieur de l'Afrique, les craintes que lui faisait concevoir le départ de son ami, et les inquiétudes que lui donnait, pour une santé aussi délabrée que l'était celle de M. Corréard, l'insalubrité du camp de Daccard, où il devait se rendre. A peine le sensible M. Kummer eut-il cessé de parler, que le major Peddy partit précipitamment, rentra dans son appartement, y prépara de suite du linge, des vêtemens et de l'argent. Pendant qu'il arrangeait ces différens objets, ce vrai philanthrope versait des larmes sur le sort du malheureux qu'il ne connaissait pas, maudissant ceux qui l'avaient impitoyablement abandonné. Son indignation venait de ce qu'on lui avait assuré que depuis le départ du gouverneur français, M. Corréard n'avait plus entendu parler de lui, ni de ses compatriotes. Respectable major ! digne ami de l'humanité ! en partant pour l'intérieur de l'Afrique,

vous avez emporté les regrets et la reconnaissance d'un cœur où sont gravés vos nobles bienfaits.

Pendant ces apprêts de secours inattendus, assis sur le pied de son grabat, M. Corréard était accablé par la pensée de sa misère et livré aux plus déchirantes réflexions. Tout ce qu'il voyait l'affectait plus profondément que les scènes affreuses qui s'étaient passées sur le radeau. Dans la plus grande chaleur des combats, se disait-il, la douleur de mes blessures n'était point accompagnée de ce sombre découragement qui m'abat, et qui, par une marche lente, mais sûre, me conduit à la mort ! Il y a deux mois, j'étais un homme intrépide, capable de résister à toutes les fatigues ; aujourd'hui, renfermé dans cet affreux séjour, mon courage s'est évanoui ; tout m'abandonne. J'ai en vain demandé quelques secours à ceux qui sont venus me voir, non par humanité, mais par une froide curiosité : c'est ainsi qu'on allait voir, à Liège, le brave Goffin, après que, par son courage, il se fut tiré des éboulemens des mines de houille où il avait été enseveli. Mais lui, plus heureux que moi, fut récompensé de la décoration de la Légion d'honneur et d'une pension qui lui assura l'existence (1). Si j'étais en France,

---

(1) L'événement de la houillère de Beaujon, ainsi que l'a fort bien dit un journaliste (*Annales du 29 décembre 1817*), « assure une longue célébrité au nom du brave Goffin, dont l'Académie française, par un prix de poésie, et la ville de Liège, par un grand tableau historique exposé au salon,

se disait-il encore, mes parens, mes compatriotes adouciraient mes peines. Mais ici, sous un ciel brûlant, où tout m'est étranger, entouré de ces Africains endurcis par le spectacle habituel des maux qu'occasionne la traite des noirs, rien ne me soulage ; au contraire, la longueur des nuits, la continuité de mes souffrances, la vue de celles de mes compagnons d'in-

---

« ont consacré la mémoire. » Ah ! sans doute, le dévouement de Goffin fut sublime ; mais, d'ailleurs, Goffin n'était victime que d'un accident de la nature ; aucun sentiment d'honneur et de devoir ne l'avait précipité volontairement, comme quelques-uns des naufragés du radeau, dans un danger imminent, et que plusieurs d'entre eux auraient pu éviter. Goffin, n'accusant que le sort et ces lois physiques qui entourent l'homme, dans toutes les positions, de causes permanentes de destruction, n'avait point à défendre son âme de tout ce que peuvent offrir d'odieus et de terrible toutes les passions déchaînées du cœur humain ; la haine, la trahison, la vengeance, le désespoir, le fratricide, toutes les furies, enfin, ne promenaient pas autour de lui leurs spectres hideux et menaçans. Combien cette différence dans la nature de leurs souffrances comparées, n'en suppose-t-elle pas dans les âmes de ceux qui eurent à triompher de ces dernières ? et cependant quel contraste dans les résultats ! Goffin fut honoré et dût l'être : les naufragés du radeau, proscrits une première fois, semblent abandonnés sans retour. D'où vient donc cette fidélité du malheur à les persécuter ? Est-ce que quand la puissance a été une fois injuste, il n'est pour elle d'autre moyen d'effacer son injustice que d'y persister, d'autre secret pour réparer ses torts que de les aggraver ?

fortune, la malpropreté dégoûtante à laquelle je suis livré, les mauvais soins d'un soldat infirmier, continuellement ivre et négligent, l'insupportable dureté d'un mauvais lit à peine abrité des injures de l'air, tout m'annonce une fin inévitable. Il faut donc m'y résigner et l'attendre avec courage ! J'étais moins à plaindre sur le radeau ; là, l'imagination exaltée, à peine je jouissais de mes facultés intellectuelles ! Mais ici, je ne suis plus qu'un homme ordinaire, un homme avec toute la faiblesse de l'humanité. Mon esprit se perd dans de mornes réflexions ; mon âme se fond dans de continuelles souffrances, et je vois chaque jour ceux qui partagèrent mon sort malheureux me précéder dans la tombe (1).

C'est au moment même où ce soliloque désespérant l'absorbait en entier, qu'il vit entrer dans la salle où il était deux jeunes officiers accompagnés de trois ou quatre esclaves chargés de différens effets. Ces deux militaires s'approchèrent avec un air de bonté du triste et immobile Corréard. Recevez, lui dirent-ils, ces faibles dons ; c'est le major Peddy et le capitaine Campbell qui vous les envoient ; et nous, Monsieur, nous avons voulu jouir du bonheur de vous ap-

---

(1) Trois malheureux provenant du radeau moururent en fort peu de temps : ceux qui ont traversé le désert s'étant trouvés trop malades pour se rendre à Daccard, étaient en assez grand nombre dans cet hôpital, et y périssaient successivement.



porter les premiers secours. Nous avons la mission de la part de tous nos camarades d'obtenir de vous la vérité sur les besoins que vous pouvez avoir; en outre, vous êtes invité à partager notre table, pendant tout le temps que nous passerons ensemble. Le major et tous les officiers vous engagent à rester ici, et à ne point vous rendre au camp pestiféré de Daccard, où une maladie mortelle vous enleverait en peu de jours. « Il y aurait de l'ingratitude à ne pas nommer ici ces deux jeunes gens; l'un porte le nom de Beurthonne, sans être le parent du gouverneur de ce nom, l'autre se nomme Addam.

Tandis que ces généreux officiers remplissaient avec tant de politesse et de prévenance ces actes d'humanité, M. le major Peddy entra dans la salle, suivi d'autres esclaves, chargés également d'effets qu'il venait encore offrir à l'ami du naturaliste Kummer, dont il était accompagné. Le major s'approcha de l'infortuné Corréard, qui semblait sortir d'un rêve; il le serra dans ses bras en versant des larmes et lui jurant une amitié qui ne s'est pas démentie pendant tout le temps qu'il resta avec lui. Quelle image sublime qu'un bel homme, de près de deux mètres de hauteur, qui verse des larmes d'attendrissement à l'aspect d'un malheureux qui n'était pas moins vivement ému, et qui en répandait aussi d'abondantes, mais que rendaient bien douces la reconnaissance et l'admiration dont il était pénétré. Après s'être remis du trouble que lui avait



occasionné le spectacle de la triste situation de l'étranger qu'il venait d'arracher à la détresse, M. le major lui fit les offres les plus obligeantes ; et pour que M. Corréard ne les refusât pas, il lui protesta d'avance qu'il avait trouvé, ainsi que plusieurs de ses camarades, de semblables secours auprès des Français, et que leur compatriote lui devait l'honneur de lui permettre de s'acquitter, si toutefois cela était possible, envers leur nation, des soins généreux qu'il en avait reçus (1). Des offres aussi noblement faites ne pouvaient qu'être acceptées, en témoignant au bienfaiteur combien on s'estimerait heureux de pouvoir mériter l'amitié qu'il venait d'offrir, et que l'on ne désirait rien tant que d'être un jour à même d'en prouver sa reconnaissance d'une manière digne de lui-même et d'un Français. A partir de là, M. Corréard reçut tous les secours imaginables de la part du major et de ses officiers, et on peut dire avec vérité qu'il leur doit la vie, ainsi que les quatre officiers français qui étaient avec lui.

Le 24 du mois d'août, M. Clairret paya son tribut à

---

(1) Le major Peddy avait combattu contre les Français aux Antilles et en Espagne. La bravoure de nos soldats, et l'accueil qu'on lui avait fait en France, lors de nos désastres lui avaient inspiré une très-grande vénération pour nos compatriotes, qui, dans plus d'une circonstance, s'étaient montrés généreux à son égard.

la nature Il y avait trente-cinq jours que nous étions arrivés à l'île Saint-Louis. M. Corréard eut la douleur de le voir mourir à ses côtés. Ce malheureux jeune homme lui dit, avant sa mort, qu'il mourait satisfait, puisqu'il avait eu le temps de recommander à son père un fils naturel qu'il chérissait. A cette époque les secours de M. Peddy n'avaient pas encore soulagé M. Corréard ; il était nu, de manière qu'il ne put assister aux funérailles de son infortuné camarade qui venait de succomber, exténué par les souffrances qu'il avait éprouvées sur le radeau.

Les restes de ce jeune officier reçurent les honneurs qui lui étaient dûs. MM. les officiers anglais, et particulièrement le major Peddy, dans cette circonstance, se comportèrent d'une manière digne d'éloges. Peut-être les lecteurs ne seront-ils pas fâchés de retrouver ici quelques détails de cette lugubre cérémonie. C'est M. Corréard qui les a tracés, et qui trouve encore un douloureux plaisir à se rappeler ces momens, qui durent lui faire, et lui firent en effet une si profonde impression

Le corps du malheureux Clairét fut exposé dans une salle souterraine de l'hôpital, où se portait une foule immense, pour voir encore une fois la dépouille mortelle de celui qu'on regardait presque comme un homme extraordinaire, et qui devait en ce moment à nos cruelles aventures, l'intérêt puissant dont la faveur publique entourait ceux qui avaient si miraculeusement

échappé à tous les fléaux réunis contre eux sur l'affreux radeau.

« Vers quatre heures du soir, dit M. Corréard, que nous laissons ici parler lui-même, j'entendis les sons lugubres d'une musique guerrière sous les fenêtres de la pharmacie. Le coup fut terrible pour moi, non pas tant à cause qu'il m'avertissait du sort prochain qui m'était infailliblement destiné, mais parce que ce signal funèbre m'annonçait le moment de la séparation éternelle qui m'ôtait le compagnon de nos souffrances et l'ami que m'avait donné la société du malheur, lorsque je passai avec lui les momens les plus affreux de ma vie. A ce bruit, je m'enveloppai de mon drap de lit, et me traînai jusqu'au balcon de ma fenêtre pour lui faire mes derniers adieux et le conduire des yeux aussi loin qu'il me serait possible. Je ne sais quel effet mon apparition put produire ; mais, quand j'y pense moi-même aujourd'hui, je m'imagine qu'on dût croire que c'était un spectre qui faisait à un cadavre les honneurs du séjour des tombeaux.

« Quant à moi, malgré ma vive émotion, le sacrifice que j'avais fait de ma vie me permit de contempler et de suivre en détail le triste spectacle dont mes regards presque éteints se repaissaient. Je distinguai une foule d'esclaves empressés, qui avaient obtenu de leur maître la permission d'assister à la cérémonie. Un peloton de soldats anglais était placé en ligne ; après eux venaient deux lignes de soldats et de matelots français qui formaient la haie. Immédiatement après, quatre soldats

européens portaient le cercueil sur leurs épaules, à la manière des anciens. Un pavillon national le recouvrait et retombait jusqu'à terre ; quatre officiers, dont deux français et deux anglais, placés aux angles diagonalement opposés, en soutenaient les coins : sur le cercueil on avait placé l'uniforme et les armes du jeune guerrier et les signes distinctifs de son grade. A droite et à gauche, des officiers français de terre et de mer et tous les officiers de l'administration rangés sur deux files, formaient le cortège. Le corps de musique était placé à leur suite ; après, venait l'état-major anglais ayant à sa tête le respectable major Peddy, et le corps des bourgeois conduits par le maire de la ville : enfin les officiers du régiment et un détachement commandé par l'un d'eux, fermaient la marche. Ainsi fut conduite au champ du repos cette autre victime du funeste radeau, enlevée à la fleur de l'âge, à ses amis et à la patrie, par la mort la plus funeste, et digne, par ses belles qualités et son courage, d'un moins déplorable sort. »

Ce brave militaire, qui n'était âgé que de vingt-huit ans, comptait huit années de service ; il avait été décoré de la Légion d'honneur au Champ de mai, en récompense des services qu'il avait rendus aux journées de Talavera de la Reina, de la Sicra-Morena, de Saragosse, de Montmirail, de Champ - Aubert et de Montereau : il s'était aussi trouvé à la trop déplorable journée de Waterloo, et il était alors officier portedrapeau de son régiment.

Tels étaient les événemens qui se passaient à l'île

Saint-Louis. La mauvaise saison qui, dans ces contrées, est si fatale aux Européens, commençait à répandre cette foule d'affections terribles dont la mort est fréquemment la compagne. Portons maintenant nos regards sur les malheureux rassemblés au camp de Daccard, non loin du village de ce nom, situé sur la presqu'île du Cap-Vert.



---

### CHAPITRE XIII.

*L'Echo* ramène en France cinquante-trois naufragés. — Camp de Daccard. — Maladies. — Le gouverneur français habite à Saint-Louis. — Dernière entrevue du major Peddy et du capitaine Campbell avec M. Corréard. — Retour de M. Corréard. — Ses nouveaux dangers. — Son entrée à l'hôpital de Rochefort.

---

LE gouverneur français, comme nous l'avons déjà dit, ne pouvant entrer en possession de la colonie, s'était décidé à aller camper sur le Cap - Vert, dont la propriété était reconnue à la France. Le 26 juillet, le brick *l'Argus*, et un trois-mâts appartenant à MM. Potin et Durécu, se chargèrent des restes de l'équipage de *la Méduse* : c'étaient les hommes qui étaient débarqués près de Portendic, et quelques personnes du radeau ; les plus malades étaient restés à l'hôpital de Saint-Louis. Ces deux navires mirent sous voile ; le gouverneur s'était embarqué sur le trois-mâts. Ils arrivèrent en la rade de Gorée, le soir à la nuit. Le lendemain, les hommes furent transportés sur le Cap-Vert. Déjà plusieurs militaires et matelots y étaient arrivés ; c'étaient ceux qui les premiers avaient traversé le désert : la flûte *la Loire* les y avait transportés, depuis quel-

ques jours, avec le commandant de la frégate. Elle avait également mis à terre les troupes de débarquement qu'elle avait à son bord, et qui consistaient en une compagnie de soldats coloniaux. Le commandement du camp fut confié à M. de Fonsain, respectable vieillard, qui y mourut victime de son zèle. Ce qui lui valut cette fatale distinction, ce fut la résolution que prit le gouverneur d'habiter l'île de Gorée pour être, disait-il, à portée de surveiller le camp et les navires, et sans doute pour ménager sa santé. (1)

Le naufrage de la frégate ayant diminué de beaucoup

---

(1) M. le gouverneur, qui n'aimait pas, à ce qu'il paraît, l'approche des malheureux, devait cependant ne pas craindre d'affecter trop vivement sa sensibilité. Il s'était élevé sur les petites misères de la vie, du moins quand elles ne le touchaient pas, à une hauteur d'impassibilité qui aurait honoré le plus rude stoïcien, et qui indique sans doute la tête de l'homme d'état, dans laquelle les plus grands intérêts et la pensée du bien public ne laissent plus de place aux intérêts vulgaires, aux détails bourgeois, à des soins à accorder à la conservation d'un chétif individu. Aussi, quand on venait lui annoncer la mort d'un malheureux Français, tout ce que cette nouvelle lui causait de distraction se réduisait à dire à son secrétaire, sans interrompre autrement ses grandes méditations : *Ecrivez que Monsieur un tel est mort.*

M. le gouverneur n'est sans doute pas, au fond, un homme insensible ; car, par exemple, il ne passait jamais devant le portrait de Louis XVIII qu'il ne versât, quand il était en présence d'étrangers, des larmes d'attendrissement. Mais la grande application aux affaires, les occupations sans nombre, les entreprises diverses qui ont agité sa vie, ont, si l'on peut le

le nombre de la garnison , et occasionné la perte d'une grande quantité de vivres dont elle était chargée , il

---

dire , dissipé si long-temps sa pensée , qu'il aura fini par sentir la nécessité de la concentrer tout entière sur lui-même.

Voici ce qu'on lira dans *la Biographie pittoresque et contemporaine des hommes de mer et d'eau douce*, par M. Royou, membre de la Légion d'honneur. (1811.)

SCHMALTZ. — Tripoteur nautique , qui donnerait des leçons d'intrigue à Figaro. Ce reptile amphibie est , par cela même , difficile à saisir. Nous allons pourtant essayer d'en esquisser quelques traits.

Ce héros d'antichambre naquit à Lorient, d'une famille allemande qui y faisait le commerce du temps de la compagnie des Indes. Très-jeune encore il partit pour l'Ile-de-France. Il paraît qu'il y trouva établi un frère , homme d'un grand mérite. Schmaltz lui dut la connaissance d'un langage *technologique* , avec lequel il étourdit souvent ses auditeurs ; mais à la vérité Schmaltz n'a que de la superficie. Gardez-vous de creuser , il n'a pas un pouce d'épaisseur ! Son jargon scientifique ne le mena d'abord qu'à être commis marchand , puis courtier de commerce. Il se dégoûta bientôt de ces professions. Il se fit volontaire à bord d'un corsaire ; il débarqua à Batavia , où il exerça l'état de droguiste médecin. Il était dans sa destinée de descendre encore dans la hiérarchie sociale , car il fut piqueur d'ouvriers hollandais. Il parvint à se faire nommer ensuite officier d'ouvriers ; ce qui plus tard l'aida singulièrement à se faire passer pour officier du génie , lui qui ne subirait pas l'examen d'admission à l'école polytechnique ! Quoi qu'il en soit , il ne parvint pas à se maintenir dans son grade équivoque , et par des querelles particulières il se fit renvoyer de son corps et passa à Sourabaya , où il fut cinq ans simple passementier. Lorsque les Anglais attaquèrent en dernier lieu l'île de Java , il offrit ses



fallut expédier un navire pour France, afin d'obtenir des secours ainsi que de nouveaux ordres, d'après les

---

services au général anglais Yenssens; mais deux ou trois jours après la colonie fut prise. Il aurait pu y rester; il aima mieux suivre les prisonniers, parce qu'il eut l'adresse de se faire embarquer comme capitaine du génie hollandais, quoiqu'il se fût donné ce grade à la manière de *Rico*. Arrivé à Calcutta avec les prisonniers, le flexible Schmaltz se hâta de fournir aux Anglais beaucoup de renseignemens sur les Moluques, et surtout sur Java. Ainsi, encore officier hollandais il trahissait la Hollande. Aussi, dès son arrivée en Angleterre il reçut le prix de sa trahison, et obtint la faveur d'être renvoyé en France.

Le contre-amiral Linois avait connu Schmaltz dans l'Inde; mais ce qui valait encore mieux pour notre grand cosmopolite, c'est qu'il eut le bonheur, dans ce pays, de guérir, comme médecin, le parent de l'inévitable Forestier. Cet éternel tuteur du ministre présent comme du ministre à venir, est capable de tout, même de reconnaissance ! la sympathie, d'ailleurs, l'attirait vers Schmaltz. Ce fut peu de le protéger lui-même, il lui valut encore son protecteur, le succu'ent Lareinty, le plus moelleux des intendans d'armées navales chimériques. Qui peut s'étonner maintenant de ce que l'ex-passementier fît reconnaître la qualité de capitaine du génie qu'il avait prise, de son autorité privée ? Dès-lors on avait trouvé des rapports cachés au vulgaire entre la fabrication d'un galon et le tracé d'un ouvrage à cornes, comme on a trouvé depuis une relation intime entre la régie d'un *tabac usurpateur* et le commandement d'une *frégate légitime*. Après avoir fait reconnaître le grade de capitaine, qu'il n'eut jamais, Schmaltz reçut réellement celui de chef de bataillon. C'est en cette qualité qu'il obtint du général Linois, gouverneur de la Guadeloupe, le commandement de place de la Basse-Terre. La vipère amphibie se repliant, enlaça si bien son général, qu'elle le détermina à

difficultés survenues de la part du gouverneur anglais. Le choix tomba sur la corvette *l'Echo*, qui mit sous

---

arboret le drapeau tricolore en 1815. Le motif de cette belle détermination a été, assurent nos Mémoires, le désir de secourir l'amiral anglais Durham, affamé d'un prétexte pour prendre et rançonner la Guadeloupe. Cependant l'amiral Linois ne tarda point à envoyer Schmaltz en France, afin d'y avoir un agent sûr. Il l'expédia en conséquence sur la goëlette commandée par M. Bianchi, le 4 juillet 1815. Schmaltz partit, bien convaincu qu'il trouverait le trône impérial debout, et déterminé à faire valoir à Bonaparte le dévouement qu'il avait montré à la Guadeloupe. Plein des idées de son élévation future, qu'il faisait partager à sa femme et à sa fille, embarquées avec lui, il arrive à l'entrée de la rivière de Bordeaux. Un bâtiment anglais l'arrête et dissipe ces vains songes de gloire; mais bientôt remis de sa surprise, il jette ses paquets impériaux à la mer et fabrique à l'instant des pièces monarchiques, les antidate et les adresse au ministre du Roi; on a été même jusqu'à dire qu'il était parti des colonies avec des dépêches doubles qui n'exigeaient qu'un léger changement d'adjectif à l'épithète de majesté. Quoi qu'il en soit, ne se croyant pas en sûreté à Bordeaux, où il craignait d'être considéré comme Bonapartiste, il se rendit à Paris, et fut de suite employé au ministère de la marine. Il y prépara toutes les pièces de la procédure de MM. Linois et Boyer, sur lesquels M. le colonel Donatien de Sesmaisons établit son rapport. Parmi les pièces se trouvent le rapport de Schmaltz au Roi, et une lettre de M. l'intendant Guilhermy, que celui-ci a désavouée publiquement, comme une calomnie dirigée contre M. de Vaugiraud.

C'est pour récompenser Schmaltz d'avoir si bien justifié l'amiral Linois en sacrifiant le général Boyer, que les grands plumifères aquatiques le firent nommer commandant administrateur du Sénégal et de Gorée.

voile le 29 juillet au soir. Elle avait à son bord cinquante-trois naufragés, dont trois officiers de marine,

---

Voici enfin, à force d'intrigues et de charlatanisme de tous les genres, le Figaro-nautique sur un théâtre un peu plus vaste que l'atelier d'un passementier. Cependant, comme on revient toujours à ses premières habitudes, et que lorsqu'on prend du galon on n'en saurait trop prendre, le droguiste-ingénieur-commandant-administrateur débute, en arrivant au Sénégal, par tout bouleverser. Pour mieux organiser le désordre, il arrange aussi, pour son usage particulier, une petite collection de maximes. Il place à leur tête celle-ci, sur laquelle tout le monde est d'accord : « Quand on appartient à la marine, c'est pour pêcher en eau trouble. »

On va voir combien la digne créature des Forestier, des Carpentier, des Portier, a été fidèle à la maxime favorite de tous nos tripoteurs nautiques : et qu'on ne vienne point ici élever le moindre doute sur l'exactitude de nos assertions ; les faits sont puisés dans les écrits de MM. Giudicelly et Morenas, adressés aux deux Chambres. Ces deux courageux citoyens, honorés des injures de M. Courvoisier, demandent à grands cris une enquête sur les affaires du Sénégal : on se gardera bien de l'ordonner. A défaut d'une flétrissure légale, attachons du moins au carcan de l'opinion publique tous les marchands de chair humaine.

Sur le premier plan de ce hideux tableau se présente Schmaltz. En partant de France pour son gouvernement, ses discours respiraient la philanthropie la plus pure. Il devait, arrivé au Sénégal, employer un système de culture qui n'admettrait que des mains libres. C'était par elles, et par elles seulement, que les déserts arides de Sahara devaient s'ombrager bientôt des cotonniers Fleuriau. Ce plan était absurde ; mais que ne fait-on pas croire à ce bon Mauduit ? Schmaltz avança, avec un aplomb imperturbable, que M. Potin avait

le chirurgien-major, l'agent comptable, trois élèves de marine et un chirurgien en sous ordre. Après trente-

---

déjà planté un million de pieds de coton, et qu'en 1818 il en planterait deux millions. Ce qui ajoutait au dégoût, dans ce mensonge impudent, c'est qu'il n'était jamais question que de faire travailler des hommes libres au moment même où les captiveries de M. Potin égorgeaient d'esclaves destinés à être portés en Amérique; et ils le furent en effet (\*). Que la traite se soit faite ostensiblement au Sénégal; il n'y a qu'un Courvoisier au monde qui ait eu l'audace de le nier à la tribune. Mais Schmaltz y a-t-il contribué?

Cette seconde proposition nous paraît aussi évidente que la première, quand on rassemble les preuves morales. En vain M. Mackau, homme de mer avec les hommes du monde, homme du monde avec les hommes de mer, a-t-il affirmé, dans un rapport d'une éloquence officieuse et officielle, que les captiveries étaient des chimères. Si M. le baron Mackau n'a rien vu, c'est que l'ambition a aussi son bandeau. M. Morenas, qu'on n'ose pas mettre en jugement, affirme que M. Courau était chargé de vendre les esclaves de la captiverie d'une maison de Bordeaux. Eh bien! lecteur, ce courtier d'un commerce infame était aide-de-camp de Schmaltz, commandant de la place de Saint-Louis, et de plus chargé de la police, et pour de bonnes raisons! M. Morenas va plus loin que d'accuser Schmaltz d'avoir favorisé et soutenu tous ceux qui faisaient la traite ostensiblement; tels que les Bastides et les Potins. Cet écrivain courageux affirme, aussi-bien que l'abbé Giudicelly, que le gouverneur du Sénégal excitait les Maures à attaquer les nègres, pour procurer à bas prix, au marché Saint-Louis, les esclaves dont il avait besoin (\*\*). Il cite à ce sujet un certain F. Pelegrin, ami de Schmaltz, prêtant des

(\*) Morenas, deuxième pétition.

(\*\*) *Idem, idem*, p. 38.

cing jours de traversée, cette corvette mouilla sur la rade de Brest. M. Savigny dit que, depuis six ans qu'il

---

embarcations aux Maures d'une manière si scandaleuse, que Schmaltz fut obligé de le faire arrêter, pour la forme seulement ; car après avoir été consigné quelques jours chez le gouverneur, il fut rendu à la liberté, sans nul égard à l'indignation générale.

Il ne suffisait point à Schmaltz de moissonner sur le commerce lucratif de la traite, il glanait encore sur le salaire des malheureux ouvriers, en les forçant de prendre en paiement des marchandises dont il fixait lui-même la valeur (\*). Cette peccadille aurait pu rester long-temps impunie ; mais la traite dénoncée par le gouvernement anglais, força le ministère français à rappeler Schmaltz à Paris. A son arrivée, il rejeta l'odieuse de cette dénonciation sur le lieutenant colonel Gavot, commandant de Gorée. Il calomnia ce brave officier, spectateur malévole des turpitudes qu'il était fort loin d'approuver. Nous avons eu sous les yeux une lettre de M. Gavot qui ne laisse aucun doute sur son innocence et sur la culpabilité de l'ex-passementier-ex-gouverneur. Mais tel est le train de ce monde, que M. Gavot est menacé dans sa vieillesse de la misère et de son hideux cortège, tandis que Schmaltz marche le front levé et assiège la commission chargée de l'acquisition de Chambord, pour être nommé architecte dirigeant les réparations qu'on doit y faire. S'il y parvient, on peut compter qu'au lieu d'architecture, il s'occupera beaucoup d'histoire naturelle. Voici une anecdote dont nous garantissons l'authenticité. L'amiral Linois, voulant obtenir une carte topographique d'une petite province de l'Inde, chargea Schmaltz d'aller faire les levées convenables. Les plaisirs de la table avaient plus de charmes pour lui que le maniement d'un graphomètre, et il n'arpentait que du

(\*) Morenas, deuxième pétition, p. 36.

est dans la marine, il n'a jamais vu un bâtiment aussi bien tenu, et où le service se fit avec autant de régu-

---

jardin à la salle à manger. Un marchand ambulante lui porta un jour un morceau de charbon de terre, et Schmaltz s'extasia sur la découverte d'un combustible précieux, là précisément où l'on croyait en manquer. Il écrit à l'amiral des Mémoires détaillés; il fait dresser des plans pour l'exploration d'une mine du plus grand prix: il séduit tellement le général Linois, qu'il le rappelle près de lui pour avoir plus de détails sur la découverte d'une mine inépuisable, et le renvoie bientôt pour en commencer l'exploitation. De retour sur les lieux, Schmaltz demande sa mine, on lui rit au nez; il demande son marchand, il était parti; et l'amiral en fut pour des frais de voyage, des dessins, des plans de machine, exécutés d'une manière dispendieuse, pour l'exploitation d'une mine qui n'existait pas.

L'ex-gouverneur n'est pas plus heureux comme ingénieur-constructeur que comme ingénieur des mines. Pendant qu'il commandait au Sénégal, il lui prit fantaisie de faire construire un navire d'après ses plans, et qui fut nommé *l'Elisa*; mais la conception de ce bâtiment était tellement contraire à toutes les lois de l'hydrostatique, qu'il fut démoli avant d'être mis à flot, acte de prudence de la part de l'auteur. Comme agriculteur, il a obtenu aussi peu de succès. Il saisit avec transport une idée de Fleuriau, et fit planter des cotonniers à Saint-Louis, mais aux yeux de toute la colonie, les *cotonniers-fleuriau* jetèrent le plus vilain coton du monde. Tel est l'homme qui est sur le point d'être nommé architecte-restaurateur de Chambord; il n'a aucun droit pour obtenir un pareil emploi, il est incapable de le remplir, raison excellente pour qu'il lui soit donné; ce sera une branche de plus à ajouter à toutes celles qu'il a cultivées d'une manière si brillante; et comme il a, ou

larité qu'à bord de la corvette *l'Echo*. Revenons au nouvel établissement qui rassemblait nos débris sur le Cap-Vert.

Un camp y fut assis pour les recevoir, près d'un village habité par des noirs et nommé Daccard, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Les naturels du pays parurent voir avec plaisir les Français s'établir sur cette côte. Peu de jours après, les soldats et les matelots ayant eu quelque mésintelligence, on rappela les derniers, et ils furent distribués sur la flûte *la Loire* et le brick *l'Argus*.

Les hommes que renfermait le camp furent bientôt assaillis par les maladies du pays. Ils étaient mal nourris, et beaucoup venaient de supporter de longues fatigues. Quelques poissons, du rhum très-mauvais, un peu de pain ou du riz, tels étaient leurs vivres : la chasse pourvoyait aussi à leurs besoins ; mais les courses qu'ils faisaient pour se procurer du gibier devenaient souvent de nouvelles causes de l'altération de leur santé. Dès les premiers jours de juillet, la mauvaise saison avait commencé à se faire sentir. Des maladies cruelles attaquèrent les malheureux Français : et avec quels progrès ces affections terribles ne marchèrent-elles pas, lorsqu'elles assaillirent des infortunés exténués par de

---

du moins ne peut tarder à avoir des lettres de noblesse, nous lui proposons pour devise :

J'ai fait tant de métiers, d'après le naturel,  
Que je puis m'appeler un homme universel.



longues privations ! Les deux tiers furent terrassés par des fièvres putrides ; la marche rapide de l'invasion laissait à peine aux médecins le temps de faire usage de ce médicament précieux , présent du Pérou , dont , par un vice d'administration , les hôpitaux se trouvèrent presque dénués. Ce fut dans ces pénibles circonstances que M. de Chaumareys vint prendre le commandement du camp. De nouvelles mesures y furent ordonnées , et le quinquina ne fut plus soustrait des hôpitaux ; mais des dyssenteries souvent mortelles se répandaient partout.

Le quina , que l'on commença à administrer dès-lors , avait été avarié ou plutôt volé ; mais à défaut de cette écorce , on cherchait à la remplacer par celle dont les noirs font usage pour se guérir de la dyssenterie , et qu'ils apportent des environs de Rufisque. Cette écorce , dont ils faisaient mystère , semble provenir de quelques térébinthacées , et peut-être des mombins , communs vers cette partie de la côte. Dans les fièvres d'hivernage qui ont eu lieu à Gorée , au Cap-Vert , etc. on suivit deux méthodes de traitement qui eurent des effets différens. Ces fièvres étaient souvent compliquées de spasmes d'estomach , de coliques et de diarrhée. La première de ces méthodes consistait à faire vomir , à purger et à administrer ensuite le kina , auquel on ajoutait parfois du musc , lorsque le mal empirait. Dans ce cas , lorsque la mort ne terminait pas la maladie , la dyssenterie succédait souvent à la fièvre , ou ceux qui se croyaient guéris étaient sujets à des re-



chutes. La seconde manière que le docteur Bergeron suivit avec plus de succès, était opposée à la première ; il ne faisait que peu ou point vomir, cherchait à calmer les symptômes, à relever les forces par des ainers, et enfin administrait le kina.

Les noirs qui ont, comme tous les peuples, leur médecine et leur pharmacopée, et qui dans cette saison sont sujets aux mêmes maladies que les Européens, ont recours tout d'abord à un remède plus héroïque, et ceux des soldats campés à Daccard qui en ont fait usage, s'en sont généralement bien trouvés. Le prêtre ou marabou qui leur offrait souvent le secours de son art, dès l'invasion de la fièvre, leur faisait prendre un grand verre de punch au rhum très-chaud, avec une légère infusion de ce petit piment, connu sous le nom de poivre de Cayenne. Une transpiration extraordinaire terminait le plus souvent cet accès. On évitait ensuite pendant quelques jours de se promener au soleil, et on se nourrissait en petite quantité de poisson rôti et de cous-cous dans lequel on avait mêlé une suffisante quantité de feuilles de casse, d'espèces différentes, pour purger lentement. Afin d'entretenir la sueur, et selon le docteur noir, pour fortifier la peau, on faisait de temps à autre des lotions chaudes de feuilles de palma-christi et de casse-puante. Cet emploi du rhum, réprouvé par la religion musulmane, et qui est pour ce pays une production étrangère, fait croire que ce remède n'est pas fort ancien chez les noirs.

De tous côtés, ce n'était que des malheureux qui

se livraient au désespoir et qui soupiraient après leur patrie ; à peine pouvait-on trouver du monde pour le service du camp. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est que les équipages des navires qui étaient sur la rade de Gorée, ne se ressentirent presque pas de l'influence de la mauvaise saison. Il est vrai que ces équipages étaient mieux nourris, mieux habillés, et abrités des injures de l'air ; il est d'ailleurs assez constant que cette rade est saine, tandis que les maladies du pays règnent à terre. Telle était la situation du camp de Daccard, lorsque, le 20 novembre, le gouverneur français fut autorisé par le gouverneur-général des établissemens anglais (M. Macarty) à habiter, sur la côte des possessions françaises, le lieu qui lui conviendrait le mieux. M. Schmaltz choisit Saint-Louis (1).

N'étant resté ni l'un ni l'autre au camp de Daccard, nous n'avons pu rendre un compte détaillé de tous les événemens qui s'y passèrent, et pour ne parler que des choses dont nous avons une parfaite connaissance, nous avons été obligés de glisser un peu légèrement sur cette partie de notre relation.

M. Corréard, qui était resté à l'île Saint-Louis, s'empressa de rendre ses devoirs au gouverneur, lorsque celui-ci fut venu, en vertu de l'autorisation de M. Macarty, habiter cette ville. Il rapporte, à cette occasion,

---

(1) La remise de la colonie n'eut lieu que six mois après notre naufrage. Ce fut le 25 janvier 1817 que nous prîmes possession de nos établissemens de la côte d'Afrique.

que ce chef supérieur l'accueillit très-bien, le plaignit beaucoup et lui protesta que s'il n'avait pas été mieux soigné, ce n'était point sa faute. M. Chmaltz convint qu'il avait été le plus mal traité de tous les naufragés, chose qu'il savait depuis long-temps; « mais, ajouta-t-il, « vos malheurs sont terminés, et désormais vous ne « manquerez de rien. Je vous enverrai tous les jours « de très-bonnes rations de riz, de viande, de bon vin « et d'excellent pain : d'ailleurs sous peu je vous met- « trai en pension chez M. Monbrun, où vous serez « parfaitement. » Ces dernières promesses n'ont pas eu plus d'effet que les premières. Cependant un jour, dans un accès de fièvre, M. Corréard céda à l'idée d'envoyer son domestique porter au gouverneur un billet, dans lequel il demandait une bouteille de vin et une d'eau-de-vie : il reçut effectivement ce qu'il avait demandé; mais revenu de son délire, il voulut renvoyer ces liqueurs; cependant, après avoir réfléchi, il jugea que le procédé serait inconvenant, et il se décida à les garder. Voilà tout ce qu'il put obtenir des autorités françaises, en cinq mois de temps qu'il resta malade à Saint-Louis. Il est même probable qu'il serait revenu en France sans avoir coûté la moindre chose à son gouvernement, s'il ne lui était pas survenu cet accès de fièvre qui lui fit perdre la raison, et pendant lequel il fit cette demande, qui lui parut ensuite indiscrete et inopportune.

Le 23 ou le 24 novembre, il revit ses deux bien-fauteurs, le major Peddy et le capitaine Campbell; ils

partaient pour leur grand voyage de l'intérieur de l'Afrique. Au moment de leur séparation le respectable major Peddy s'empressa encore de donner à M. Corréard les dernières marques d'un véritable intérêt, non-seulement par son inépuisable générosité, mais encore par des conseils que l'événement a rendus très-remarquables pour nous, et que, par cette raison, nous croyons devoir consigner ici. Voici donc à peu près le discours que tint à M. Corréard le bon major, à leur dernière entrevue. « Puisque votre intention, lui dit-il, est de retourner en France, veuillez bien, avant tout, me permettre de vous donner un conseil; je suis persuadé que si vous voulez le suivre, vous pourrez un jour vous en féliciter. Je connais les hommes, et sans prétendre deviner au juste quelle sera la conduite de votre ministre de la marine à votre égard, je ne m'en crois pas moins bien fondé à présumer que très-probablement vous n'obtiendrez aucun secours de lui : car rappelez-vous bien qu'un ministre qui a fait une faute et surtout une faute grave, ne veut jamais qu'on lui en parle, ni même qu'on lui présente les individus et les objets qui pourraient lui rappeler son impéritie. Ainsi, croyez-moi, mon ami : au lieu de prendre la route de Paris, prenez celle de Londres. Là vous trouverez une foule de philanthropes qui viendront à votre secours, et je puis vous assurer que désormais vous ne manquerez de rien. Vos malheurs ont été portés à un si haut degré qu'il n'est pas d'Anglais qui ne se fasse un véritable plaisir de venir à votre

secours. Tenez, Monsieur, voilà 300 francs pour faire votre voyage, soit que vous vous rendiez à Paris ou à Londres. D'ailleurs réfléchissez un instant au parti que je vous propose, et si votre détermination est telle que je voudrais vous la voir prendre, faites m'en part sur-le-champ, afin que je puisse vous donner des lettres de recommandation pour tous mes amis ainsi que pour mes protecteurs, qui se feront un vrai plaisir de vous être utiles. »

M. Corréard était vivement pénétré de ce qu'il venait d'entendre : la noble générosité de l'homme de bien auquel il devait déjà la vie et qui descendait avec une bonté si parfaite à tous les détails des moyens qu'il croyait les plus propres à achever son ouvrage et assurer le bonheur de son pauvre naufragé, remplissait le cœur de celui-ci d'attendrissement et de reconnaissance. Cependant, le dirons-nous ? le conseil d'aller à Londres, que vient de lui donner le major, avait eu quelque chose d'attristant pour son cœur : il ne l'avait pas entendu sans se souvenir aussitôt qu'il était Français, et je ne sais quel confus murmure d'amour-propre et d'orgueil national lui disait qu'un Français qui avait servi son pays, à qui un malheur inoui donnait tant de titres à la justice ainsi qu'à la bienfaisance de son propre gouvernement, ne pourrait, sans une sorte d'insulte à ses compatriotes, commencer par aller en Angleterre se mettre à la merci de la pitié publique. Ce furent donc ces sentimens, sur lesquels il s'en

rapporta bien plus à son cœur qu'à sa raison, qui lui dictèrent sa réponse au major.

Il ne lui en coûta rien de lui exprimer avec feu toute la reconnaissance qu'il lui devait pour la manière noble et délicate avec laquelle il était venu chercher et soulager son infortune. « Quant au secours pécuniaire que vous me destinez encore, poursuivit-il, je l'accepte avec plaisir, parce que des bienfaits de votre part ne peuvent qu'honorer celui qui les reçoit, et que j'espère-pouvoir un jour acquitter cette dette et en payer les intérêts à vos compatriotes, si jamais j'en rencontre qui puissent avoir besoin de mon assistance. Mais quant à votre autre proposition, M. le major, permettez-moi de ne pas être de votre avis, et d'avoir un peu plus de confiance dans la générosité de mon gouvernement ainsi que dans celle de mes compatriotes. Si j'en agissais autrement, ne serait-ce pas vous autoriser à mal penser du caractère français, et dès-lors, c'est à vous-même que j'en appelle, généreux Anglais, n'aurais-je pas perdu mes titres à votre estime? Croyez, M. le major, que notre belle France s'enorgueillit aussi d'un grand nombre d'hommes dont le patriotisme et les sentimens d'humanité peuvent rivaliser avec ceux qu'on trouve si fréquemment dans la Grande-Bretagne. Comme vous, nous sommes libres; comme vous, nous nous sommes formés aux sentimens, aux devoirs dont se compose le véritable amour de la patrie et de la liberté. En retournant en France, je crois fermement retourner au sein d'une grande famille.

Mais si, contre mon attente, il était possible que je me visse un jour abandonné de mon gouvernement, comme nous le fûmes de quelques hommes qui n'ont de français que l'habit ; si la France qui accueillit si souvent et si noblement l'infortune étrangère, pouvait refuser sa commisération et ses secours à ses propres enfans, alors, M. le major, forcé d'aller chercher ailleurs un meilleur sort et une nouvelle patrie, il n'y a nul doute que ce serait celle de mes généreux bienfaiteurs que je choiserais de préférence à toute autre. »

Le major Peddy ne répondit à M. Corréard que par des larmes. L'élan patriotique auquel celui-ci s'était naturellement abandonné, avait trouvé, comme on peut l'imaginer, le cœur du noble Breton en harmonie avec celui de son protégé ; il en éprouvait une satisfaction visible et une émotion qu'il ne cherchait point à dissimuler. Le major embrassa étroitement M. Corréard, en lui faisant ses adieux pour toujours : il semblait que ce digne homme prévoyait sa fin prochaine.

Il ne devait pas en effet résister aux fatigues du voyage qu'il allait entreprendre.

Cette expédition était composée, outre le major, commandant en chef, et le capitaine, commandant en second et chargé des observations astronomiques, d'un jeune médecin, commandant en troisième, du naturaliste Kummer ( Saxon, naturalisé Français ), d'un mulâtre servant d'interprète, de trente soldats blancs, presque tous ouvriers, de cent soldats noirs,



et d'environ dix chameaux , de cent cinquante chevaux, d'autant d'ânes et de bœufs porteurs; ce qui élevait à-peu-près à cent trente le nombre des hommes et à quatre cents celui des animaux. Tous les équipages furent embarqués sur six petits bâtimens qui remontèrent la rivière de Rio-Grande , à quarante lieues dans l'intérieur.

Le respectable chef de cette expédition ne put résister à la rigueur du climat : il fut atteint d'une maladie cruelle qui termina son existence, peu de jours après son départ de l'île Saint Louis. De semblables hommes devraient être immortels (1).

Qu'aurait dit notre bon major s'il eût su que notre ministre de la marine, M. Dubouchage, s'était bien autrement exposé à l'embarras de cette espèce de

---

(1) En livrant cette feuille à l'impression, nous apprenons par les papiers publics que cette expédition a échoué; qu'elle n'a pu s'avancer à plus de cinquante lieues dans l'intérieur, et qu'elle est revenue à Sierra-Léone, après avoir perdu plusieurs officiers, et notamment son second chef, le capitaine Campbell, qui en avait pris le commandement après la mort du major Peddy. Ainsi les bons succombent, et les Thersites vivent et sont même souvent honorés. Le capitaine Campbell fut un de nos bienfaiteurs. Puissent ses mânes être sensibles à nos regrets, et que ses compatriotes et sa famille nous permettent de mêler à leur juste douleur ce faible tribut d'un hommage par lequel nous nous efforçons de payer, autant qu'il est en nous, la dette sacrée de la reconnaissance! Kummer est mort à Sierra-Léone, par suite des fatigues de son voyage. On attribue le mauvais succès de l'expédition aux obstacles



honte qu'il lui supposait, en confiant sept ou huit expéditions à des officiers qui ne font pas moins d'honneur à son choix et à son discernement, que lui en a fait l'expédition du Sénégal.

Outre *la Méduse*, qui fut conduite si droit sur le banc d'Arguin par M. le vicomte de Chaumareys, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et, dans l'intervalle de ses campagnes, receveur des droits réunis à Bellac (Haute-Vienne), tout le monde sait que *le Golo*, partant de Toulon pour Pondichéry, a manqué de périr sur la côte par l'ineptie de son capitaine, M. le chevalier d'Amblard, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et qui pour ne pas perdre de vue les choses de la mer, s'était fait marchand de sel près de Toulon. On se rappelle aussi le début de M. le vicomte de Chesson-

---

qu'y ont apportés les naturels de l'intérieur. On voit dans les géographes, que dans le haut de Rio-Grande habite la nation belliqueuse des Sousous, que quelques-uns appellent Foullahs de Guinée. Leur capitale se nomme Téembo. Ils sont mahométans, et font la guerre aux peuplades idolâtres qui les environnent, pour vendre les prisonniers. Une institution remarquable, nommée le *pouarh*, paraît avoir un grand rapport avec l'ancien tribunal secret de l'Allemagne. Le *pouarh* est formé d'initiés qui ne sont admis qu'après des épreuves terribles. L'association exerce le droit de vie et de mort; tout le monde abandonne celui dont elle a proscrit la tête. Il pourrait se faire que ce fût par cette espèce de gouvernement, qui paraît ne pas manquer de force, qu'eût été arrêtée l'expédition anglaise.

taine, qui, à la sortie de Rochefort, d'où il devait faire voile pour l'île Bourbon, alla relâcher à Plymouth pour y refaire sa mâture, qu'il avait perdue au bout de trois ou quatre jours de mer. Qui ne sait enfin qu'il ne tiendrait qu'à nous de multiplier ces citations ?

Nous épargnons au lecteur français ces souvenirs toujours pénibles ; d'ailleurs, que pourrait ajouter notre faible voix aux accents éloquens dont a retenti, dans la session précédente, la tribune de la Chambre des députés, lorsqu'un membre, ami de la patrie et de sa gloire, y signala les aberrations du ministère de la marine, et s'éleva contre ces *ombres d'officiers* que la faveur portait aux postes les plus importants. Il représenta, avec raison, combien il était préjudiciable au gouvernement que le commandement des vaisseaux et des colonies fût distribué au gré du caprice et pour satisfaire les prétentions d'un vain orgueil, tandis que les officiers expérimentés étaient ou méconnus ou dédaigneusement repoussés, condamnés à ne plus figurer que sur les états des demi-soldes, des réformes, des retraites, même avant que le temps les eût appelés à un repos nécessaire ou du moins légal. Combien, en effet, ne sont pas onéreuses à l'état ces retraites qui rendent inutiles des hommes à qui leur zèle et leurs talens n'en devaient assurer d'autre que leur bord ; qui n'ambitionnaient que d'y consacrer leur vie à un service sans relâche ; qui s'en seraient fait un tombeau, le seul digne d'un marin français, plutôt qu'y rien

souffrir contre le devoir et l'honneur. Au lieu de ce<sup>1</sup>, on a vu les titres tenir lieu de savoir, le repos d'expérience, et la protection de mérite. Des hommes, tout glorieux de trente ans d'obscurité, les font figurer sur les états comme temps de présence sous des drapeaux imaginaires, et ce service de nouvelle nature fonde pour eux le droit d'ancienneté. Ces hommes tatoués de rubans de toutes couleurs, qui comptaient très-bien le nombre de leurs aïeux, mais auxquels il eût été inutile de demander compte de leurs études, appelés aux commandemens supérieurs, n'ont su qu'y montrer leurs décorations et leur impéritie. Ils ont fait plus : ils ont eu le privilège de perdre les vaisseaux et les hommes de l'état, sans qu'il ait été possible aux lois de les atteindre. Et comment, après tout, un tribunal les aurait-il condamnés ? Ils auraient pu répondre à leurs juges qu'ils ne s'étaient pas amusés à étudier les règles du service, ni les lois de la marine, et que, s'ils avaient péché, ils l'avaient fait sans connaissance de cause et sans intention. En effet, il eût été difficile de leur supposer celle de se perdre eux-mêmes : ils ont trop bien prouvé qu'ils savaient pourvoir à leur propre salut. Et, enfin, qu'aurait-on eu à leur répliquer, s'ils eussent borné leur défense à ces deux mots ? Ce n'est pas nous qui nous sommes nommés : ce n'est pas nous qui sommes coupables.

Cela est très-vrai, et le ministère craignait tellement cette réponse, que pour clore la bouche à M. de Chauma-

reys, lorsqu'il fut condamné à la dégradation, à trois ans d'emprisonnement, et jugé incapable de servir, pour avoir seulement perdu *la Méduse*, il fit, le 18 avril 1818, nommer son fils, Toussaint-Paul, élève au collège de Limoges, d'après la recommandation de M. le comte d'Escar, employé dans la maison de Louis XVIII.

Les médecins anglais voyant que la santé de M. Corréard, loin de s'améliorer, semblait, au contraire, s'affaiblir de plus en plus, le déterminèrent à retourner en France. Ces messieurs lui donnèrent à cette fin un certificat tel que le gouverneur français ne pouvait point s'opposer à son départ. En effet, il accueillit parfaitement bien cette demande, et deux jours après le passage lui fut assuré : mais on verra plus tard quel était le motif de cet accueil favorable.

Le 28 novembre au matin, il s'embarqua sur un côtre qui devait le conduire à bord de la flûte *la Loire*, destinée pour la France. Il ne fut pas plutôt embarqué, que la fièvre le prit, comme elle le faisait presque tous les jours. Il était dans une situation affreuse, affaibli par cinq mois de maladie, dévoré par une fièvre brûlante, jointe à l'ardeur du soleil du midi, qui lui tombait perpendiculairement sur la tête ; il crut qu'il allait mourir. Il éprouvait avec cela des vomissemens douloureux produits par la chaleur et par une indigestion de poisson dont il avait fait son déjeûner avant son départ. Le petit navire franchit la barre du fleuve ; mais le calme étant survenu au-delà, il ne put plus

marcher. On s'en aperçut du bord de *la Loire*, et on expédia aussitôt un grand canot pour aller retirer les passagers de l'ardeur du soleil. Pendant que ce canot venait, M. Corréard s'endormit sur un tas de câbles placés sur le pont du côté; mais avant qu'il fût entièrement assoupi, il entendit quelqu'un qui disait : « *En voilà un qui n'ira jamais jusqu'en France.* » Le canot arriva, après un petit quart-d'heure de route; tous ceux qui entouraient le malade s'embarquèrent dans le canot, sans que personne eût la générosité de l'éveiller. Ils le laissèrent plongé dans le sommeil et exposé aux rayons du soleil, et il passa cinq heures dans cet état, après le départ de l'embarcation. De sa vie il n'avait autant souffert, si l'on en excepte les treize jours du radeau. Quand, à son réveil, il demanda ce qu'étaient devenus ses compagnons, on lui répondit qu'ils étaient partis, et que pas un d'eux n'avait manifesté l'intention de l'emmener. La brise s'étant élevée, le côté arriva enfin à bord de *la Loire*, et là, sur le pont, en présence des matelots, il fit à ceux qui l'avaient abandonné les reproches les plus amers, en leur disant même des choses offensantes. Ces sorties, suites de son exaspération, le firent considérer comme fou, et personne ne se formalisa des dures vérités par lesquelles il venait d'exalter hautement sa juste colère.

*La Loire* mit à la voile le 1<sup>er</sup> décembre, et nous arrivâmes en France le 27 du même mois: nous eûmes pendant notre traversée un temps assez beau, à l'except-

tion de trois ou quatre jours de gros temps, pendant lesquels nous fûmes à la cape ; nous étions alors entre les Açores et le cap Finistère ; et la mer fut si forte, que nous perdîmes presque tous les animaux qu'il y avait à bord : la majeure partie fut écrasée par des caisses qui roulaient dans l'entrepont, et par une infinité d'objets qui se trouvaient déplacés par les grandes secousses qu'éprouvait le navire.

La majeure partie de ces animaux, qui étaient presque tous très-rares et fort curieux par leur beauté ou par leur intelligence, appartenaient en grande partie au colonel Beurthonne dont nous avons déjà parlé ; il retournait en Angleterre pour y rétablir sa santé. Nous avions encore à notre bord le commandant Poincignon, homme d'un talent distingué, ayant des connaissances générales sur tout, et s'occupant plus particulièrement d'histoire naturelle, dont il a fait une étude approfondie. Mais par compensation, nous avions aussi le digne M. de Chaumareys, ex-commandant de *la Méduse*, retournant en France pour y rendre compte de sa mission. Ce dernier, en se promenant sur le pont, eut plusieurs fois occasion de m'adresser la parole (à M. Corréard) ; sa conversation était des plus singulières ; elle avait toujours pour but de prouver son innocence ; il rejetait tous nos malheurs sur le gouverneur Chmaltz : il rappelait avec juste raison, la mésintelligence qu'il avait semée dans son état-major, lorsqu'il voulut faire donner le poste de lieutenant en pied à M. Espiau, en remplacement

de M. Renaud. Il me disait que tous nos malheurs dérivait de là : et peut-être avait-il raison ; car à bord d'un bâtiment , le lieutenant en pied a presque toujours l'entière confiance du capitaine ; et dans ce cas ci M. Renaud possédait tout entière celle de M. de Chaumareys qui , par un instinct singulier reconnaissait son insuffisance. Or, il fallait un Chmaltz pour parvenir à brouiller un officier avec son capitaine, au point de préférer de voir périr le vaisseau , plutôt que d'instruire le commandant du véritable danger qui nous menaçait. M. de Chaumareys voulait en suite prouver son habileté comme marin ; mais il puisait ses preuves dans les campagnes qu'il avait faites étant très-jeune ; et pour justifier ses assertions, il me citait le mérite des jeunes officiers de la marine de Napoléon ; il me disait obligeamment qu'il ne différait avec eux que par l'opinion ; et qu'il était bien malheureux pour la France qu'ils fussent tous de jeunes jacobins. Dans son délire , il ajoutait : Il ne leur manque que le bonnet rouge, oui, rien que cet affreux bonnet ; et que si *la Méduse* avait été perdue, c'était leur faute, attendu que lui capitaine ne pouvait pas répondre des fautes de ses officiers, surtout en plein jour, et dans un moment où il était dans sa chambre, occupé à des travaux qui absorbaient tout son esprit : puis il ajoutait encore : Je considère mon affaire, pour moi seulement, comme une bagatelle ; cela ne sera rien, non, cela ne sera rien. Il ne doutait pas un moment de son résolution. mais il craignait pour tous les autres naufragés. Il offrait à



ceux qui voulaient bien lui parler, l'assistance de ses puissans protecteurs ; il comptait aussi que sa malheureuse aventure serait utile pour le service du *Roi*, attendu qu'il voulait proposer que tous les bâtimens du *Roi*, fussent commandés par des officiers de l'*ancienne Roche*, c'était son expression ; et qu'on mît sous leurs ordres les jeunes *jacobs*, pour être corrigés et élevés dans les bons principes.

Le 26, nous aperçûmes un peu à tribord de nous, une tour, que l'on prit pour celle de Cordoin, mais qui était celle de Chassiron ; et à babord de nous, un instant après, nous vîmes une seconde tour qu'on prit pour celle de Chassiron, mais c'était celle des Bollenots. Toute la nuit on courut des bordées entre ces deux tours, de manière que pendant la nuit nous eûmes un coup de vent terrible, qui dura environ une heure, et qui dut nous conduire tout près des Roches-Bonnes, car le lendemain, d'après les reconnaissances qu'on fit à bord et les différentes observations, il se trouvait que nous avions passé sur ces roches, et que nous avions couru toute la nuit l'açore du banc de rochers dits *les Bollenots*. Il est vraiment surprenant et même inconcevable, que notre bâtiment ne se soit pas perdu pendant cette nuit. Le jour nous montra les fautes de la nuit, et cependant on continua à faire des bévues. Notre pilote, et l'on pourrait dire notre capitaine, car selon moi, tout officier doit connaître l'entrée du port auquel il est attaché, croyant entrer dans le pertuis d'Antioche, nous avait fait entrer dans le pertuis Breton ; et



ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'on ne s'est aperçu de cette erreur, qu'après avoir couru les plus grands dangers sous les murs de la ville de Saint-Martin-de-Ré. Une demi-heure avant notre entière conviction, le maître canonnier avait reconnu notre faute, mais les officiers ne voulurent point en convenir, et le traitèrent d'imbécile : il fallut cependant avouer que cet homme avait raison, et appeler un pilote du pays pour venir nous tirer de cet embarras. Alors on tira le canon d'alarme, et en moins d'une demi-heure, le nouveau pilote fut à bord. Le même soir nous entrâmes en rade de l'île d'Aix. A peine l'ancre fut-elle mouillée, que nous jetâmes à la mer un matelot qui était venu mourir à une demi-lieue de sa maison bâtie sur la rade.

Je dois à la justice de dire que je fus, pendant la traversée, parfaitement soigné par le docteur Bergeron ; mais d'un autre côté, je dois dire aussi que je n'eus jamais l'honneur d'avoir provoqué la moindre marque d'attention de la part de M. Gignel-Destouches, lieutenant commandant la flûte *la Loire*. Cependant ma position était bien faite pour émouvoir les entrailles de l'homme le plus endurci au malheur. Cet homme n'est frère que de nom du fameux capitaine de vaisseau Destouches, qui a une si belle réputation comme savant, comme habile constructeur de vaisseaux, et comme habile marin, et doué, dit-on, par-dessus tout, de beaucoup de philanthropie.

Rendu à Rochefort, M. Corréard se présenta chez

M. l'intendant de la marine, qui l'accueillit avec bonté, et l'autorisa à passer à l'hôpital tout le temps qu'il jugerait convenable pour son rétablissement. Il fut placé dans une salle d'officiers, où il reçut les soins les plus attentifs des officiers de santé en chef de cet hôpital, qui, outre les secours de leur art, lui témoignèrent tous les égards imaginables, et allégèrent ses maux par de douces consolations. M. Savigny voyait tous les jours son compagnon d'infortune, qui lui répétait souvent : « Je suis heureux, j'ai enfin trouvé  
« des Français sensibles à mes malheurs. » Après trente-trois jours passés dans ce superbe hôpital, il crut sa santé assez bien rétablie, et il demanda à en sortir pour se rendre dans sa famille.

Nous terminerons ici l'histoire de notre relation nautique ; mais comme depuis notre retour en France, des circonstances particulières, et une série d'événemens que nous étions loin de prévoir, ont, pour ainsi dire, prolongé la chaîne de nos aventures, nous ne croyons pas qu'il soit mal-à-propos de terminer notre ouvrage par un récit succinct de ce qui nous est arrivé depuis que nous avons revu notre patrie.



---

## CHAPITRE XIV.

**PUBLICATION de la relation de M. Savigny ; ses suites. — Manœuvres du gouverneur du Sénégal pour la démentir. — Ressentiment du ministre de la marine contre M. Savigny , qui donne sa démission. — M. Corfféard s'achemine vers Paris. — Inutiles sollicitations.**

---

**M. SAVIGNY** crut qu'après avoir essuyé des malheurs sans exemple , il lui était bien permis de décrire toutes les souffrances auxquelles , pendant treize jours , lui et ses compagnons d'infortune avaient été en proie. A-t-on jamais interdit la plainte aux malheureux ! Eh bien , les nouvelles épreuves qui l'ont atteint , et qu'il va mettre sous les yeux des lecteurs , proviennent de ce qu'il n'a pu garder le silence sur ces événemens désastreux.

Pendant sa traversée sur la corvette *l'Echo* , il écrivit le récit de nos tristes aventures : son intention était de déposer son narré au ministère de la marine. Arrivé en France au mois de septembre , on lui conseilla d'aller à Paris , où , disait-on , « *Vos malheurs vous attireront la bienveillance du ministère,* » et l'on regardait comme chose certaine que quelque récompense lui ferait oublier les pertes considérables qu'il venait de faire , les dangers auxquels il venait d'échapper , et les douleurs que lui occasionnaient ses blessures ; car il avait encore , à cette époque , le bras

droit en écharpe. Il écouta les conseils qu'on lui donnait, parce qu'ils venaient de personnes très-sensées, et il se mit en route pour la capitale, emportant avec lui son manuscrit. Il arriva à Paris le 11 septembre. Son premier soin fut de se présenter au ministère, où il déposa tous les écrits qu'il avait rédigés sur le naufrage de *la Méduse*. Mais quel fut son étonnement de voir le lendemain dans le *Journal des Débats* du 13 septembre, un extrait de sa relation, copié presque littéralement. Il chercha alors d'où les rédacteurs de ce journal avaient pu tenir ces détails : il lui fallut peu de temps pour trouver le mot de cette énigme.

On n'exposera point ici par quel moyen son manuscrit a été connu du rédacteur de ce journal. On se borne à dire que M. Savigny étant encore à Brest, M. de Venancourt, capitaine de frégate, qui a des relations avec le ministère, dans l'intention de lui être utile, lui demanda une copie de son mémoire que, par la voie d'un homme en place, il ferait parvenir au ministre de la marine; cet homme est M. Forestier, conseiller d'état et directeur d'une des divisions de l'administration de la marine, intendant de la maison de Louis XVIII. Cette copie de nos aventures fut donc confiée à M. de Venancourt, et par lui envoyée à Paris. M. Savigny n'avait pris ce parti que parce que son intention était alors de se rendre dans sa famille, sans passer par la capitale. Cette pièce fut accueillie avec empressement par l'adroit courtisan Forestier, qui voulut la faire servir à son ambition; et voici comment. A cette

époque M. Decazes était déjà favori, et très-souvent il était contrarié dans le conseil par M. Dubouchage, alors ministre de la marine. Un homme médiocre peut entendre la vérité sans en être offensé; mais un jeune ambitieux, qui veut marcher sur les traces de l'homme le plus extraordinaire que la terre ait produit, n'eut point cette force de caractère: dès lors, il conçut le projet de faire chasser M. Dubouchage du ministère de la marine. L'événement du naufrage de *la Méduse* était admirable. Le courtisan Forestier était l'ami intime de M. Decazes, et ce dernier, dit-on, lui avait promis le ministère de la marine. On pense bien qu'ils agissaient de concert, et, pour atteindre leur but, ils adressèrent au rédacteur du *Journal des Débats* la relation que M. Savigny avait rédigée. Au reste, celui qui la reçut à Brest était loin de vouloir nuire à l'auteur de cet écrit. S'il avait eu la moindre idée de tous les désagrémens qu'occasionna la publicité qu'il donna à sa relation, en la montrant à plusieurs personnes, il l'eût plus soigneusement conservée, ou du moins il l'eût remise immédiatement au ministre de la marine, à qui elle était destinée. Cette publicité, par la voie du *Journal des Débats*, attira à M. Savigny les plus vives remontrances. Dès le jour même il fut appelé à la marine. On lui dit que son excellence était mécontente, et qu'il eût à prouver de suite qu'il était innocent de la publication de nos malheurs, dont toute la France s'affligeait en s'intéressant au sort des victimes. Mais tout avait changé pour celle-ci: au

lieu de l'intérêt que devait inspirer sa position, M. Savigny venait d'appeler sur lui la sévérité du ministre, et il lui fallait se justifier d'avoir osé écrire qu'il avait été très-malheureux par la faute d'autrui. La réception qu'on lui fit au ministère l'affecta tellement, que, sans les conseils de quelques personnes, il donna sur-le-champ sa démission. Enfin il n'y avait qu'un moyen de prouver que ce n'était pas lui qui avait donné sa relation au rédacteur du *Journal des Débats*, c'était d'avoir l'aveu même de ce rédacteur. Fort de sa conscience, il alla le trouver; et sans hésiter, cet écrivain rendit loyalement hommage à la vérité par le certificat transcrit ci-après :

« Je certifie que ce n'est point de M. Savigny que je  
 « tiens les détails du naufrage de *la Méduse*, insérés  
 « sur la feuille du 13 septembre 1816. »

*Signé*, le rédacteur du *Journal des Débats* (1).

Ce certificat fut remis entre les mains de M. Carpentier et par lui présenté à son excellence, qui ne parut cependant pas satisfaite, parce que cette pièce, tout en lui prouvant que ce n'était pas M. Savigny qui avait rendu publique l'histoire de nos aventures, n'apprenait nullement par quelle voie le manuscrit avait pu être connu du rédacteur (2). Un des chefs du mi-

---

(1) Le rédacteur ne voulut jamais insérer dans son certificat qu'il tenait l'article de M. Decazes.

(2) Maintenant Son Exc. n'ignorera plus les noms de ceux

nistère lui ayant laissé entrevoir l'opinion de son excellence, qui trouvait insuffisante cette justification, M. Savigny eut recours de nouveau au rédacteur du même journal, qui ne lui refusa pas de lui délivrer un second certificat; il était ainsi conçu: « Je certifie  
« que ce n'est point de M. Savigny que je tiens les  
« détails insérés sur la feuille du 13 septembre, mais  
« bien du ministère de la police. » Après cette nouvelle preuve, on ne douta plus que M. Savigny avait été victime d'une indiscretion; et on lui dit qu'il pouvait se rendre dans son port. Il quitta donc la capitale, après avoir éprouvé bien des contrariétés; mais toutes celles que devait lui occasionner la publication de nos malheurs n'étaient pas encore à leur fin.

Les Anglais traduisirent les détails donnés par le journal du 13 septembre, et les insérèrent dans une de leurs gazettes qui parvint au Sénégal. Dans cette traduction amplifiée, il y avait des choses assez fortes qui furent loin de plaire au gouverneur et à M. Renaud, l'un des officiers de la frégate. L'on sentit qu'il n'y avait qu'un moyen de combattre la relation; c'était de tâcher de persuader qu'elle était fautive en plusieurs points. On travailla donc à Saint-Louis à un nouveau rapport; on l'apporta, pour le signer, à M. Corréard, qui, après l'avoir parcouru, s'y refusa, parce qu'il le trouvait contraire à la vérité. Le secrétaire du gou-

---

qui l'ont, par ce petit tour d'adresse, arrachée du ministère.

verneur revint plusieurs fois à l'hôpital pour obtenir sa signature; il fut toujours inébranlable. Le gouverneur lui-même le pressa vivement. Un jour qu'il était allé solliciter son départ, il lui répondit que jamais il ne consentirait à signer une relation tout opposée à la vérité; et il retourna à son hôpital. Le lendemain il vit entrer son ami M. Kummer, qui venait l'inviter à retourner chez le gouverneur et à signer enfin ce rapport, parce qu'on l'avait averti que, s'il persistait dans son refus, il ne retournerait pas en France. Cette pièce était donc d'un bieu grand intérêt aux yeux de ces Messieurs, pour qu'ils fussent réduits à employer de semblables moyens envers un malheureux exténué par une longue maladie, et dont le rétablissement dépendait de son retour en Europe, puisque l'on prétendait ne lui en accorder la permission qu'au prix de sa signature apposée à une narration fausse et contraire à ce qu'il avait vu et éprouvé. Un paragraphe en effet était employé à vouloir prouver que la remorque avait *cassé*. Pouvait-il le signer, lui, témoin oculaire, et qui tenait de plus de vingt personnes qu'elle avait été *larguée*. Outre ce mensonge, dans un autre endroit, on disait que, lorsque le radeau fut délaissé, les mots barbares *nous les abandonnons* ne furent pas prononcés, et dans un autre passage, que M. Savigny, en publiant sa relation, s'était montré ingrat envers des chefs qui avaient tout fait pour le sauver personnellement; il y avait d'ailleurs quelques personnalités inconvenantes. M. Corréard fut surtout très-étonné de



voir figurer au bas de cet écrit la signature d'un homme à qui M. Savigny, de sa propre main, avait sauvé la vie (1). La persévérance de M. Corréard à refuser sa

---

(1) Cette remarque sur la conduite d'un de nos compagnons, que nous avons connu sous des rapports estimables, nous avait coûté quelque peine; aussi n'avions nous pas désigné expressément dans la première édition celui qu'elle concernait. Aujourd'hui, en nommant M. Griffon, nous croyons remplir une obligation que ses sentimens actuels nous imposent.

Un homme d'honneur, surtout dans l'état de faiblesse et de maladie morale et physique où nous étions plongés, a pu être un moment égaré; mais quand il répare cette erreur, pour ainsi dire involontaire, avec la générosité qui a dicté la lettre suivante, nous le répétons, il n'y a plus de crime à avoir erré ainsi, et c'est une justice, c'est pour nous un devoir bien doux de rendre hommage à la franchise, à la loyauté de M. Griffon, et de nous féliciter d'avoir retrouvé l'âme du compagnon de nos malheurs telle que nous l'avions connue, avec tous ses titres à notre estime.

Voici donc la lettre qu'il vient d'adresser à M. Savigny, et qui devient pour nous une preuve précieuse de la vérité de nos récits.

*Extrait d'une lettre de M. Griffon à M. Savigny.*

Actuellement, Monsieur, je vous dois un témoignage de reconnaissance pour votre attention à me prévenir. Je sais qu'à vos yeux je ne devais pas mériter autant de générosité de votre part; il est beau d'oublier le mal qu'on nous a fait, et de faire du bien à ceux qui ont voulu nous nuire: votre conduite avec moi est admirable. Je confesse que, quoique mes réclamations fussent justes au premier abord, je me suis trop laissé aller au premier mouvement d'une imagination faible et mon-

signat ~~on~~ triompha de l'injustice , et son passage en Europe cessa d'être retardé. Mais les mêmes manœuvres eurent plus de succès d'un autre côté, et MM. Dupont , Lheureux , Charlot , Jean-Charles et Touche-Lavillette ne purent échapper au piège qui leur fut présenté. Ils étaient atteints de cette fièvre terrible qui moissonnait les Français avec tant de rapidité, quand il furent invités, de la part du gouverneur, à signer sa relation. Les uns cédèrent à la crainte qu'ils avaient de déplaire à son excellence ; d'autres conçurent l'espoir d'obtenir par ce moyen sa protection, ce qui n'est pas un petit avantage dans les colonies ; enfin les autres étaient si faibles, qu'ils ne purent pas même prendre connaissance de l'importance de la pièce à laquelle on leur demandait d'attacher leur nom. Ce fut ainsi que nos compagnons furent induits à témoigner contre eux-mêmes, à certifier le

---

tée, qui me portait à décrier mon malheureux compagnon d'infortune, et cela, parce que je m'étais figuré que la relation qu'il avait faite de nos malheurs pouvait nous rendre odieux à tous nos parens et amis (\*). Telles sont les raisons que je vous ai alléguées à Rochefort, et vous dûtes alors vous apercevoir que je vous parlais avec franchise, puisque je ne vous ai rien caché. Je ne suis pas à présent sans me repentir de n'avoir pas attendu à être mieux instruit pour agir contre quelqu'un qui, par sa fermeté, n'a pas peu contribué à nous sauver la vie.

GRIFFON-DUBELLAY.

Bourgneuf, le 7 janvier 1818.

(\*) On employa les mêmes moyens auprès de M. Corréard.

contraire de ce qu'ils avaient vu, de tout ce qui s'était fait pour nous perdre. On vient de voir plus haut le noble désaveu fait par M. Griffon, des fausses impressions qui l'avaient abusé à notre égard ; pour achever d'éclairer l'opinion du lecteur sur le rapport dirigé contre nous, nous consignons ici une pièce non moins précise et non moins décisive : c'est une déclaration de M. Touche-Lavillette qui reconnaît avoir signé de confiance une pièce dont il ignorait le contenu, aussi-bien que la fin qu'on s'était proposée en la rédigeant (1).

Ainsi appuyé d'autorités dont chacun peut maintenant apprécier la valeur, ce rapport aussi tardif qu'in-

---

(1) Je soussigné chef d'atelier des ouvriers sous les ordres de M. Corréard, ingénieur-géographe, l'un des membres de la commission déléguée par son Exc. le ministre de la marine et des colonies, pour aller reconnaître le Cap-Vert et ses environs, certifie qu'il m'a été présenté, dans le mois de novembre 1816, un Mémoire à signer, par ordre du gouverneur du Sénégal ; qu'à cette époque, étant à l'hôpital de l'île de Gorée, pour me faire traiter d'une fièvre épidémique qui régnait alors sur le Cap-Vert, elle m'occasionnait parfois des accès de folie ; qu'en conséquence, l'altération de mes facultés morales, et même l'état de démence dans lequel je me trouvais, a fait que j'ai signé cette pièce sans en prendre connaissance ; il paraît qu'elle tendait en partie à désapprouver la conduite de M. Savigny sur le radeau, et pour laquelle je ne lui dois que des éloges ; il paraît encore, d'après ce qui m'a été dit, qu'on m'a fait certifier que la remorque s'était cassée, et n'avait point été larguée ; je déclare que ma signature apposée au bas de ce Mémoire m'a été subtilisée, et comme telle est nulle et non avenue : en foi de quoi j'ai délivré le présent certificat,

exact, fut adressé au ministre de la marine. M. Corréard, à son débarquement à Rochefort, en prévint M. Savigny, et lui donna un certificat de ce qui vient d'être dit. Ce dernier en recueillit deux autres, qui lui furent délivrés par ceux des naufragés du radeau qui se trouvaient en France. Voici ces attestations, placées ci-dessous en notes (1, 2, 5).

pour servir à repousser toute attaque qui pourrait être dirigée contre M. Savigny, au moyen de ce Mémoire.

TOUCHE-LAVILLETTE.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> novembre 1817.

(1) « Je soussigné, aspirant de première classe, nommé  
« pour commander le radeau de la frégate *la Méduse*, cer-  
« tifie que M. Savigny, chirurgien embarqué sur ledit radeau,  
« a donné dans toutes les circonstances malheureuses où nous  
« nous sommes trouvés, des preuves du plus grand courage  
« et sang-froid, et que dans plusieurs occasions, sa pru-  
« dence nous a été du plus grand secours, par les moyens  
« qu'elle lui suggérait pour maintenir le bon ordre et la disci-  
« pline, dont nous avions tant de besoin, et qu'il nous était si  
« difficile d'obtenir.

« Signé COUDIN.

(2) Je soussigné, certifie que M. Savigny, par son cou-  
rage et par son sang-froid, est parvenu à maintenir le  
bon ordre sur le radeau, et que ses sages dispositions ont con-  
servé la vie aux quinze infortunés qui ont été recueillis par le  
brick *l'Argus*.

Signé NICOLAS FRANÇOIS.

(5) Je soussigné, certifie à qui de droit, avoir refusé de signer  
un Mémoire rédigé par M.....; lequel était adressé à  
son excellence le ministre de la marine, et tendait à dé-  
sapprouver la conduite qu'a tenue M. Savigny à bord du ra-

Muni de ces trois certificats, M. Savigny sollicita une permission de se rendre à Paris, afin d'être à portée de faire voir au ministre de la marine qu'on cherchait à le tromper. Deux mois se passèrent sans nouvelles. Sur ces entrefaites, M. Corréard partit pour la capitale, chargé par son compagnon d'une lettre pour un employé du ministère, à qui elle fut remise, et qui

deau, ainsi que quelques points de la relation de notre naufrage, publiée par le *Journal des Débats* du 13 septembre 1816; en outre tous les événemens exposés dans ce Mémoire n'ayant paru de la plus grande fausseté et si contraires en tout à ce que nous devons à M. Savigny, qu'il m'a été impossible de lui accorder ma signature.

Signé A. CORRÉARD.

Maintenon, 6 avril 1818.

« . . . . .  
 « . . . . . Au sujet des moyens dont M. le  
 « gouverneur s'est servi contre vous pour faire oublier l'extrait  
 « publié dans le journal du 13 septembre 1816, je vous  
 « avouerai sincèrement que lorsque j'ai signé la pièce qui  
 « m'a été présentée à cet effet, je sortais de maladie, ainsi  
 « que Lheureux; Lavillette y était encore. Je n'aurais pas  
 « signé, si j'eusse vu le journal. Ce n'est qu'ici que je l'ai  
 « vu, chez mon frère. J'avais signé d'après une lettre qui  
 « m'avait été écrite, et que je ne pouvais pas supposer être  
 « forcée. L'on m'y disait que vous nous aviez compromis  
 « aux yeux de nos familles. Comme ni moi, ni les autres n'a-  
 « vions vu votre relation, nous nous en sommes parfaitement  
 « rapportés à cette lettre, dont l'auteur approchait de for-  
 « près M. Schmaltz.

« Dans notre traversée pour revenir en France, M. le gou-

ne donna point de réponse décisive sur ce qu'on lui demandait. Enfin M. Savigny reçut une lettre de Paris, dans laquelle on lui annonçait *que non-seulement il n'aurait pas la permission qu'il sollicitait, mais que tant que le ministre actuel serait à la tête des affaires, il n'aurait pas d'avancement.* Cette lettre, long-temps attendue, était datée du 10 mai 1817. M. Savigny, dégoûté par tout ce qu'il venait d'éprouver, donna sa démission, après avoir servi pendant

« verneur ne m'a jamais dit qu'il eût lu la dernière relation  
 « que vous avez publiée. Ce n'est qu'en arrivant à Rochefort  
 « que j'ai appris qu'il l'avait lue . . . . .  
 . . . . . »

« Je vous salue d'amitié, mon cher Savigny.

« Votre ancien camarade d'infortune,

DUPONT, capitaine. »

Quelques jours après, M. Dupont m'a remis le certificat suivant :

« Je soussigné, certifie qu'étant à Gorée, à l'hôpital, j'ai  
 « signé une pièce qui m'a été envoyée au Sénégal, laquelle  
 « tendait à annuler le rapport fait par M. Savigny, et inséré  
 « dans le *Journal des Débats* du 13 septembre 1816. Les  
 « moyens qu'on a employés près de moi ont pu seuls m'y  
 « déterminer. Mais aujourd'hui, mieux instruit, connaissant  
 « enfin la vérité, c'est avec une vive satisfaction que je dé-  
 « savoue cet acte, rédigé contre M. Savigny, qui dans tous nos  
 « malheureux événemens a déployé beaucoup de courage et  
 « de sang-froid, et par là contribué puissamment à nous  
 « sauver la vie.

« Maintenon, 15 mai 1818.

Signé DUPONT, capitaine. »

six ans, et fait autant de campagnes de mer. En se retirant du service, cet officier de santé, qui déjà avait manqué de périr plusieurs fois dans les flots, a emporté les regrets des chefs sous lesquels il a été employé, ce dont on peut juger par la copie du certificat (1) qu'ils lui ont délivré, lorsqu'il s'est démis de son poste.

Tel fut pour M. Savigny le résultat de ses démarches auprès des autorités. Voyons maintenant quel sort était réservé à M. Corréard, depuis son départ de Rochefort jusqu'au moment où il a pu se réunir à son compagnon d'infortune, pour écrire ensemble la relation de leur naufrage.

Le 4 février 1817, se croyant totalement rétabli, il se décida à partir pour Paris, où des affaires d'intérêt l'appelaient; mais comme ses moyens pécuniaires étaient faibles, et qu'il lui fallait faire des dépenses assez fortes pour s'habiller (car il était presque nu en descendant de la flûte *la Loire*), il crut pouvoir faire la route à pied. La première journée de marche,

---

(1) Le conseil de santé certifie que M. Jean-Baptiste-Henri Savigny a été employé en qualité de chirurgien entretenu de 3<sup>e</sup> classe, par concours, le 15 avril 1811, jusqu'au 5 mai 1817, et que dans son service, tant à terre qu'à la mer, il a fait preuve de zèle, d'émulation et de bonne conduite.

Ce n'est pas sans regret que le conseil de santé a vu se retirer du service un sujet aussi distingué par ses talents que l'est M. Savigny.

Signé MM. CHASLON, TUFFET, RÉGOU.

il n'éprouva que de légères douleurs ; la seconde, le mal-aise augmenta, et à la troisième, la fièvre se déclara. Il était alors à trois lieues de Poitiers, très-près d'un petit village. Se trouvant exténué de fatigue et accablé par la fièvre, il résolut d'aller chez le maire, demander un billet de logement ; ce fonctionnaire était absent, et son épouse répondit que dans tous les cas, il fallait avant tout obtenir l'agrément de M. le marquis de Fayolle (1), colonel de la garde nationale. Le voyageur languissant ne vit aucun inconvénient à se rendre auprès de M. le marquis : il fut trompé dans son attente. M. le colonel lui fit un fort mauvais accueil, et resta insensible à ses prières ; il eut beau lui montrer ses certificats, sa feuille de route, ses blessures ; même lui présenter son bras tremblant qu'agitait la fièvre, rien ne put le fléchir. Désespéré, le malheureux malade se retira, en maudissant une inhumanité qu'il ne s'attendait pas à trouver dans un chef de la garde nationale, et se promettant de n'oublier jamais son illustre nom, et la manière impitoyable avec laquelle il avait répondu à ses prières. Tout épuisé qu'il était, il fut obligé de se traîner encore à pied pendant une mortelle lieue, pour atteindre une auberge où il

---

(1) Ce marquis de Fayolle est le même qui, en sa qualité de maire de la commune de Colombier, étant assisté de trois membres du conseil municipal, condamna, le 15 août 1816, le sieur Henri Dusouil à l'amende de 5 fr., pour avoir fait cuire trois pains le jour du dimanche, délit prévu par l'art. 5 de la loi mémorable du 18 novembre 1814.



pût se reposer. Le lendemain il gagna avec peine Poitiers. Il eut le bonheur de trouver une âme sensible dans M. le maire, qui prit un intérêt touchant à sa triste position. Elle était bien faite en effet pour intéresser, car, quelques minutes après son entrée dans l'hôtel-de-ville, il se trouva mal; mais les secours les plus charitables lui furent prodigués par une dame respectable, et il revint bientôt de cet évanouissement. Un des commis ne tarda pas à lui donner un billet de logement, lui assurant qu'il l'avait destiné pour une des meilleures maisons de la ville, ce qui était vrai; le pauvre malade est convenu que de sa vie il n'avait reçu de soins plus affectueux que ceux qu'il éprouva chez M. Maury, propriétaire de l'hôtel des Antiquités Romaines. Poitiers fut donc pour lui un lieu de bonheur. On sut bientôt dans la ville qu'un des naufragés du radeau était dans ses murs, et pendant toute la journée, il ne fut question que de ce triste événement. Deux personnages connus par leurs talens et les fonctions éminentes qu'ils ont remplies, MM. Eberard et Desbordes, vinrent au secours de M. Corréard. L'un et l'autre avaient été autrefois exilés, ils connaissaient le malheur et surent compatir à celui d'un infortuné qui venait d'en éprouver d'extraordinaires. Ils lui offrirent de passer toute la belle saison à leurs maisons de campagne; mais désirant se rendre promptement à Paris, il refusa des offres généreuses qui lui furent faites, et après s'être reposé trois jours à Poitiers, il en partit par la diligence, et arriva enfin dans la capitale.

A son arrivée, ses premières démarches furent dictées par la reconnaissance : il se rappelait les services signalés qu'il avait reçus des officiers anglais pendant son séjour à Saint-Louis ; et ce fut un besoin pour son cœur de s'informer près de M. l'ambassadeur de leur nation (1), s'il n'avait pas reçu de nouvelles de ses bienfaiteurs. Après s'être acquitté de ce premier devoir,

---

(1) *A Son Excellence le ministre d'état d'Angleterre ,  
ambassadeur près la cour de France.*

**MONSIEUR,**

Un Français qui, dans un naufrage sans exemple, a été fraternellement secouru par des étrangers que des intérêts nationaux semblaient devoir éloigner de lui, se sent pressé d'épancher les sentimens de gratitude dont il est rempli.

Ce Français, Monseigneur, est Corréard (Alexandre), ingénieur, membre honoraire de la commission déléguée pour reconnaître le Cap-Vert et ses environs, l'un des quinze réchappés sur les cent-cinquante individus naufragés du radeau de la frégate *la Méduse*, dont onze seulement respirent encore.

C'est ce besoin de mon cœur qui me porte à oser adresser à Votre Excellence, digne représentant dans ma patrie de celle de mes généreux bienfaiteurs, des noms à jamais mémorables dans les fastes de l'humanité.

Oui, Monseigneur, mon cœur se fait un devoir délicieux de manifester que les droits les plus justes à la reconnaissance de tous les Français sont acquis à M. le major Peddy (commandant l'expédition de l'intérieur de l'Afrique, chargé de continuer le grand voyage de Mungo-Park), pour la générosité prévenante avec laquelle il a accueilli les infortunés échappés au fatal radeau, en leur prodiguant linge, vêtemens, argent,

il s'occupa de former auprès du ministère de la marine les demandes nécessaires pour obtenir un emploi dans la capitale. On lui répondit que la chose était impossible, et qu'on l'engageait à faire une demande pour les colonies, principalement pour Cayenne. Trois mois se passèrent en sollicitations inutiles, pour obtenir cet emploi, ainsi que la déco-

---

nourriture à sa table, etc. Ces soins ont été secondés par le capitaine Campbell, commandant en second, qui n'a cessé de me combler aussi de ses bienfaits : enfin, à leur imitation, tous les officiers anglais, tant de l'expédition que du régiment royal africain en garnison à Saint-Louis, se sont empressés, à l'envi, de nous soulager ; notamment le capitaine Chemme, le lieutenant O'Mera, l'adjudant-major Grey, les enseignes Beurthonne et Adams.

Puisse Votre Excellence agréer avec bonté l'expression sincère de la reconnaissance pour la nation anglaise, d'un simple citoyen français, ruiné par cet affreux désastre ! Puisse surtout ce qu'il a éprouvé être un nouveau motif d'estime de leurs propres compatriotes pour ces braves officiers, en même-temps qu'il est la preuve de la sagesse d'un gouvernement qui, parmi tant de personnages éclairés, a su si bien choisir, pour achever une immense entreprise, des coopérateurs dont les talents distingués et les vertus sociales doivent garantir le succès qui promet les plus grands avantages à l'univers !

Confiant dans la générosité de Votre Excellence, le sieur Corréard la supplie de daigner lui faire transmettre des nouvelles de ses bienfaiteurs, et particulièrement de l'honorable major Peddy, à qui il a voué un attachement éternel.

Il a l'honneur d'être, etc., etc.,

A. CORRÉARD.

Paris, le 3 mars 1817.

ration de la légion d'honneur, qu'on lui avait fait espérer.

Pendant ce temps, il ne négligea rien de ce qui lui semblait devoir concourir à lui faire atteindre le but qu'il avait cru pouvoir se proposer, sans être accusé de prétentions exagérées.

Poussé par les conseils d'un grand nombre de personnes qui, par leurs lumières, ainsi que par leurs nobles et généreux sentimens, lui commandaient la plus entière confiance, il prit le parti de remonter aux sources mêmes des grâces, de porter dans le palais des rois le spectacle de son étrange infortune, d'appeler sur lui cette bonté héréditaire dans la famille des Bourbons, et qu'à la vérité bien d'autres malheureux n'ont pas sollicitée en vain. Mais l'influence maligne de l'astre ennemi qui, depuis si long-temps, poursuivait M. Corréard, continua sans doute encore ici de se manifester. Ni lui, ni personne n'en accusera le cœur des personnages auxquels il adressa ses vœux; mais soit que la timidité, compagne ordinaire du malheur, ou une certaine délicatesse l'aient empêché de multiplier des instances qu'il craignait de rendre importunes; soit que, comme dans la foule de sollicitateurs qui assiègent les princes, il est humainement impossible qu'il n'y en ait pas quelques-uns d'oubliés ou de moins remarqués, son mauvais sort ait placé M. Corréard dans cette catégorie moins favorisée; soit l'effet de toute autre cause malfaisante inconnue, il ne recueillit encore de ce côté que de vaines espérances, ainsi

qu'une juste idée des obstacles de toute nature dont les meilleurs princes sont comme enveloppés à leur insu, et qui repoussent ou détournent le bienfait, toujours prononcé dans leur cœur au moment où il est près de s'en échapper.

Il présenta une première demande à S. A. R. MONSIEUR. Il y sollicitait la décoration de cet ordre, institué pour récompenser tous les genres de mérite civil ou militaire, pour répandre dans toutes les classes de la société les nobles flammes de l'émulation; de cet ordre qui fut offert à Goffin, dont la fermeté sut forcer ses compagnons abattus à espérer asecours qu'on leur préparait; qui vient d'être décerné à plusieurs des naufragés de *la Caravane* (1) qui se sont montrés dans leur désastre aussi généreux qu'intrépides, mais qui, d'ailleurs, ne peuvent se plaindre que des éléments, et n'ont eu à combattre que la tempête.

Il a tout lieu de croire que MONSIEUR eut la bonté d'apostiller sa demande; mais il n'a pu découvrir où, ni comment elle s'était égarée en chemin, sans parvenir à sa destination. Les recherches qu'il fit au secrétariat du prince, ne lui firent rencontrer qu'un

---

(1) La flûte *la Caravane*, commandée par M. Lenormand de Kergrist, a péri dans le terrible coup de vent qui s'est fait sentir à la Martinique et à quelques autres îles, du 21 au 22 octobre dernier. MM. Fournier, lieutenant de vaisseau; Legrandais et Lespert, enseignes; Paulin, contre-maître, ont reçu la décoration de la Légion d'honneur pour leur conduite dans cette circonstance. (*Voyez le Moniteur du 12 janvier.*)

jeune homme de dix-huit à vingt ans , déjà décoré de cette même marque de mérite que M. Corréard réclamait, et qui ne lui montra qu'un étonnement plus que désobligeant sur l'objet de cette réclamation, en lui demandant s'il comptait vingt-cinq ans de service. A cette réception, M. Corréard, éprouvant de son côté quelque chose de plus que de l'étonnement, crut devoir se retirer, non sans avoir fait observer à ce très-jeune homme que lui, qui paraissait si difficile sur les titres des autres, avait dû, selon les apparences, pour entrer dans la Légion d'honneur, se faire compter les années de service de ses aïeux.

Ses amis lui persuadèrent encore de réclamer auprès de M<sup>gr</sup>. le duc d'Angoulême, duquel, en sa qualité de grand amiral de France, ces mêmes amis pensaient que M. Corréard pouvait attendre une intervention plus efficace pour le succès de ses demandes au ministère de la marine. Il se rendit donc aux Tuileries le 8 mai, et il eut l'avantage, malgré la difficulté de marcher que lui causaient ses blessures, de joindre le prince au sortir d'une revue, et de lui présenter un mémoire à son passage. S. A. R. l'accueillit avec intérêt, témoigna sa satisfaction de voir un des réchappés du funeste radeau, et lui serrant la main de la manière la plus affable : « Vous avez, mon ami, lui dit-il, éprouvé de bien grands malheurs. Il paraît qu'au milieu de ces désastres, vous vous êtes bien comporté ». Après avoir parcouru le mémoire, le prince voulut bien ajouter encore : « Voilà comme on doit servir le

roi ; je vous recommanderai à S. M. , et je lui ferai connaître votre conduite et votre position ».

Ces marques de bonté ont été, jusqu'à ce jour, pour M. Corréard, le seul résultat de ce mémoire. Cependant S. A. R. le fit passer au ministère de la marine ; mais il y a tout lieu de croire qu'il s'y sera englouti dans le gouffre des cartons, ce qui pourrait faire présumer que les recommandations des princes sont assez négligemment accueillies des commis des ministères, et que leurs bureaux sont l'écueil où viennent échouer les suppliques des malheureux : aussi un homme de beaucoup d'expérience, à qui M. Corréard faisait part de cette mésaventure, lui disait qu'il aimerait mieux, en pareille affaire, avoir la protection du plus mince commis que celle du premier prince du sang (1).

Nous croyons superflu d'arrêter plus long-temps le lecteur sur deux ou trois autres tentatives encore plus malheureuses et qui ne réveilleraient que des souvenirs pénibles dans l'âme de M. Corréard.

Sur ces entrefaites, il reçut enfin une lettre du ministre de la marine, en date du 4 juin. C'était un coup de foudre, car on lui faisait à-peu-près comprendre que toutes ses démarches devaient rester sans succès.

---

(1) « Que les hommes frémissaient au premier mal qu'ils font, s'ils voyaient qu'ils se mettent dans la triste nécessité d'en toujours faire, d'être méchants toute leur vie, pour avoir pu l'être un moment, et de poursuivre jusqu'à la mort les malheureux qu'ils ont une fois persécutés. » *Lettres écrites de la Montagne.*



Cependant, le 20 juillet, il reçut un billet de M. Jubelin, par lequel on l'invitait à passer à la marine de la part de M. le baron Portal. Son cœur s'ouvrit à cette lueur d'espérance. C'était simplement pour savoir « s'il était vrai qu'il eût reçu une conduite pour se rendre de Rochefort dans ses foyers. » Il répondit affirmativement, et l'on en parut fort étonné, car on venait d'en refuser une à M. Richefort, qui la sollicita en vain, quoiqu'étant également un des naufragés. Il profita de l'occasion pour s'informer si l'expédition de Cayenne était sur le point de partir. Aux réponses vagues qu'on lui fit, il représenta combien lui et les autres naufragés du radeau étaient malheureux de ne pouvoir rien obtenir, tandis que quelques officiers de la frégate avaient été nommés à des commandemens (1). M. Jubelin lui répondit que le ministère ne leur devait rien, à lui particulièrement; qu'il était parti de sa propre volonté, et s'était engagé à ne demander au ministre rien autre chose sinon les objets

---

(1) Il paraîtra au moins extraordinaire que plusieurs officiers de la frégate aient obtenu des récompenses, tandis que nous, mutilés, affaiblis par nos malheurs, sommes forcés de nous créer des moyens d'existence. M. Savigny, depuis notre catastrophe, est continuellement accablé de vives douleurs ou de fièvres qui, sur un mois, l'enlèvent au moins quinze jours à ses occupations, et c'est dans cet état que, pour échapper au besoin, il est obligé de se livrer à tout ce qu'a de pénible l'exercice de la médecine dans les campagnes.

1°. M. le lieutenant en pied a obtenu le commandement de



convenus et portés sur le traité du 16 mai 1816, par lequel son excellence faisait aux explorateurs une foule de concessions, qu'il serait trop long de rapporter ici, aux conditions qu'ils correspondraient avec son excellence par l'intermédiaire du gouverneur du Sénégal; qu'ils seraient placés sous les ordres de ce même gouverneur, et qu'ils ne pourraient rien entreprendre sans sa volonté.

Le public impartial jugera si, après de pareilles conventions, après avoir reçu des gratifications et des conduites de la part du gouvernement, il était présomable que l'on répondrait à celui qui a été traité ainsi, qu'on ne lui devait rien, pas même des secours.

Il apprit dans les bureaux que M. le conseiller d'état baron Portal avait eu l'intention de lui faire obtenir la décoration de la Légion d'honneur; qu'à cet effet il avait fait rédiger un rapport en sa faveur; mais que le ministre écrivit en marge : *je ne puis faire cette demande au roi*, Ainsi la voix de l'infortuné Corréard ne put parvenir jusqu'au trône, le ministre ne le voulut

---

la gabarre *la Gironde* et la croix de Saint-Louis; le second lieutenant, celui de la flûte *la Panthère* et la croix de Saint-Louis; un enseigne de vaisseau, celui du transport *le Baïonnais*; un aspirant, celui d'un petit brick; un autre aspirant a été mis en supplément à bord d'un navire, pour faire une campagne de l'Inde.

MM. Lapérère et Maudet, que nous avons cités dans le cours de notre relation, n'ont point joui des faveurs ministérielles.

pas. Oh ! sans doute, si Sa Majesté eût été instruite que de malheureux Français échappés au radeau de *la Méduse*, sollicitaient en vain son ministre depuis longtemps, sa bonté paternelle leur aurait donné des preuves de sa justice et de sa bienveillance. Sa main secourable, qui s'ouvre même pour des coupables, en répandant ses bienfaits sur nous, ses fidèles sujets, nous eût fait oublier nos malheurs et nos blessures. Mais non ; un pouvoir désobligeant et plus que désobligeant, comme on le verra un peu plus bas, élevait entre le trône et nous une barrière inflexible où venaient s'arrêter nos suppliques (1).

M. Corréard, persuadé de l'inutilité de faire de nouvelles pétitions, renonça, pour le moment à con-

(1) « Souvent l'injustice et la fraude trouvent des protec-  
 « teurs ; jamais elles n'ont le public pour elles. C'est en ceci  
 « que la voix du peuple est la voix de Dieu ; mais malheu-  
 « reusement cette voie sacrée est toujours faible dans les af-  
 « faires contre le cri de la puissance, et la plainte de l'inno-  
 « cence opprimée s'exhale en murmures méprisés par la ty-  
 « rannie. Tout ce qui se fait par brigue et séduction se fait  
 « par préférence au profit de ceux qui gouvernent ; cela ne  
 « saurait être autrement. La ruse des préjugés, l'intérêt, la  
 « crainte, l'espoir, la vanité, les couleurs spécieuses, un air  
 « d'ordre et de subordination ; tout est bon pour des hommes  
 « habiles constitués en autorité et versés dans l'art d'abuser  
 « le peuple. Quand il s'agit d'opposer l'adresse à l'adresse,  
 « ou le crédit au crédit, quel avantage immense n'ont pas  
 « dans un Etat les premières familles, toujours unies pour  
 « dominer. » *J. J. Rousseau, lettres écrites de la Montagne.*

tinuer de solliciter ce qu'il avait si bien mérité par son courage et ses services. Il attendit un moment plus favorable. Le changement de ministre fit renaître ses espérances : une lettre reçue de ce département lui annonça que son excellence saisirait volontiers l'occasion de lui être utile (1).

Un ministre, quand il le veut bien, trouve facilement l'occasion d'employer un malheureux qui demande peu.

Telles sont les disgrâces que nous avons éprouvées depuis notre retour en France.

Maintenant rentrés dans la classe des citoyens, réduits à l'inaction, après avoir épuisé nos ressources au service, dégoûtés, oubliés, nous n'en sommes pas moins toujours dévoués à notre patrie : Français, nous savons que nous lui devons et notre fortune et notre sang. C'est par l'expression sincère de ces sentimens que nous terminerons l'histoire de nos aventures.

---

(1)

Paris, le 18 septembre 1817.

Monsieur, les Mémoires que vous avez adressés, le 10 juin dernier, au Roi et à S. A. R. M<sup>gr</sup> le duc d'Angoulême, ont été renvoyés à mon département. J'ai pris connaissance de ces Mémoires, ainsi que des lettres que vous avez écrites pour le même objet à mes prédécesseurs. S'il se présentait quelque occasion où je pusse vous être favorable, je la saisirai volontiers.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

*Le ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies,*

C<sup>te</sup> MOLÉ.

~~~~~



## CHAPITRE XV.

**SÉNÉGAMBIE. — Productions. — Naturels. — Saint-Louis. — Fort de Guétandar. — Respect des noirs pour les tombeaux. — Ile de Sor. — Baobab. — Ile de Babagué. — Entretien de de M. Corréard et du vieillard Sambadurand. — Ile de Gorée. — Cap-Vert. — Sénat du Cap-Vert. — Considérations générales sur les colonies d'Afrique.**

---

LE lecteur ne sera pas fâché de rencontrer ici quelques données sur les établissemens français de la côte d'Afrique. Comme ces établissemens nous ont paru d'un grand intérêt, nous allons examiner d'une manière rapide cependant, et les lieux et les avantages qu'on pourrait en retirer.

Ces détails feront une heureuse diversion aux tristes récits de nos infortunes ; et comme ils ont un grand but d'utilité publique, ils ne seront point déplacés à la fin d'un ouvrage où moins encore pour notre intérêt que pour celui du service de l'Etat, nous avons cru devoir consacrer nos faibles moyens à la manifestation de la vérité.

La partie de la côte, à commencer du cap Blanc, jusqu'au bras du fleuve Sénégal nommé *Marigot des Maringouins*, est d'une aridité telle, qu'elle n'est propre à aucun genre de culture ; mais depuis ce même

Marigot, jusqu'à l'embouchure de la Gambie, espace qui peut avoir environ cent lieues de longueur, sur une profondeur de plus de deux cents, on rencontre un vaste pays que les géographes nomment *Séné-gambie*.

Remarquons cependant, avant d'aller plus loin, que nonobstant toute la stérilité des côtes de cette partie, elles ne sont pas sans importance par rapport à la fécondité de la mer qui les baigne. *L'agriculture des eaux*, comme l'a dit un naturaliste célèbre, promet trop d'avantages pour que les lieux propres à cette sorte d'exploitation ne soient pas remarqués. Cette partie de la mer connue sous le nom de golfe d'Arguin est surtout notable par l'immense quantité de poissons qui s'y rendent dans diverses saisons, ou qui habitent continuellement ces parages. Ce golfe, compris entre les caps Blanc et Mirick et la côte du Sahara, sur laquelle, outre l'île d'Arguin, jadis occupée, on en voit plusieurs autres à l'embouchure de ce que l'on appelle la rivière Saint-Jean, se trouve comme fermé au couchant dans toute son ouverture, par le banc qui porte son nom. Ce banc, qui rompt l'impétuosité des vagues soulevées par les vents du large, contribue, en assurant la tranquillité ordinaire des eaux, à en faire comme un lieu de retraite pour les poissons, en même temps qu'il devient ainsi favorable aux pêcheurs. C'est en effet de ce golfe que sortent toutes les salaisons qui font la principale nourriture des habitans des Canaries, et qu'ils viennent y faire tous les ans, au prin-

temps, sur des embarcations d'une centaine de tonneaux environ et montés de quinze à vingt hommes d'équipage, en complétant leur cargaison avec une telle rapidité, qu'ils y mettent rarement plus d'un mois. Les pêcheurs de Marseille et de Baïonne pourraient tenter ces expéditions. Enfin, quel que soit le parti que l'on cherche aujourd'hui à tirer de ce golfe si poissonneux, on peut le considérer comme le vivier ou *le banc de Terre-Neuve africain*, lequel pourra contribuer un jour à alimenter les ateliers de la Sénégambie, si les Européens parviennent à la mettre en rapport. Parmi les espèces de poissons qui s'y trouvent, il en est une qui lui paraît particulière; c'est celle que l'on prenait à bord de *la Méduse*, et qui forme l'objet principal de la pêche de ces parages. On en avait fait une description exacte, et M. Kummer l'avait soigneusement dessinée; mais tout cela a été perdu avec la frégate. Tout ce qu'on se rappelle de cette description, c'est que ces poissons, qui ont de deux à trois pieds de long, sont du genre *gade* ou *morue*; que leurs caractères ne les rapportent à aucune des espèces citées dans M. Lacépède, et qu'ils appartiennent à la section dans laquelle le merlan est placé.

D'où vient le nom d'Arguin? qui l'a imposé à ce golfe? En faisant attention à l'ardeur du soleil qu'on y éprouve, et au scintillement des dunes de sable qui en forment les côtes, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'*arguia*, en phénicien, désigne ce qui est *lumineux* ou *brillant*, et qu'en celte, *guin* signifie ardent. Si ce

nom vient des Carthaginois qui ont pu fréquenter ces parages, ils ont dû surtout être frappés de leur ressemblance avec les fameuses Syrtes de leur voisinage, que les navigateurs prenaient tant de soin d'éviter.

*Exercitas aut petit Syrtes noto.*

Quelque division de territoire ou de paturages entre les hordes du désert, a sans doute autrefois fait choisir par les Européens qui désiraient faire la traite de la gomme, la baie dangereuse de Portendic, entourée d'un vaste amphithéâtre de sables brûlans, plutôt que le cap Mirick. Les Trasars d'ouest ne pourraient peut-être s'avancer au nord de cette baie sans querelle avec les autres Maures qui fréquentent le cap Blanc. Ce cap Mirik paraît toutefois préférable pour ce commerce, soit comme comptoir avec les Maures, soit aussi comme lieu de protection pour les marchands et pour la pêche. Son relief et sa disposition présentent, pour s'y défendre, des facilités que n'offre pas Portendic, où il n'existe pas aujourd'hui la plus légère apparence de végétation.

L'Estuaire de la rivière Saint-Jean, placé au revers de ce cap, n'est jamais d'ailleurs entièrement privé de verdure et d'humidité, et le sel abonde dans ses environs. Mais c'est, comme nous l'avons dit plus haut, en s'enfonçant un peu dans les terres qu'une immense contrée, riche des dons de la nature, appelle l'industrie européenne, et offre les plus heureuses espérances aux

cultures coloniales. Le sol y est bon dans certaines parties ; tous les colons venus des Antilles, qui ont visité ces contrées, pensent que les unes sont très-propres à la culture de toutes les espèces de denrées coloniales, et les autres à la culture du coton et de l'indigo. Cet immense pays est arrosé par le Sénégal et la Gambie qui le bornent au *nord* et au *sud*. La rivière Falémé le traverse dans la partie de l'est, ainsi que beaucoup d'autres moins considérables, qui, coulant dans différens sens, arrosent principalement cette partie recouverte de petites montagnes, et qu'on appelle le haut pays, ou le pays de Galam. Toutes ces petites rivières retombent ensuite dans les deux principales, dont nous venons de parler.

Ces contrées sont habitées par des peuples nombreux, en général doux et hospitaliers. Leurs villages sont en si grand nombre, qu'il est presque impossible de faire deux lieues sans en rencontrer de très-étendus et très-peuplés. Néanmoins nous n'avons plus que deux établissemens, ceux de Saint-Louis et de Gorée ; les autres, qui étaient au nombre de sept ou huit, ont été abandonnés, soit que les Français ou les Anglais, qui les ont occupés tour-à-tour, aient voulu concentrer le commerce dans les deux comptoirs qui existent encore, ou que les indigènes ne trouvassent plus le même avantage en y apportant leurs marchandises et en y amenant leurs esclaves. Il est cependant vrai (à ce qu'on nous a assuré) que, par suite de l'abolition de ces comptoirs, le commerce considérable que la France



faisait sur cette côte avant la révolution a été réduit au quart de ce qu'il était.

Saint-Louis, ville dans laquelle siège le gouvernement général, est située par les  $18^{\circ} 48' 15''$  de longitude, et par les  $16^{\circ} 4' 10''$  de latitude. Elle est bâtie sur une petite île formée par le fleuve Sénégal, et n'est éloignée, de la nouvelle barre, produite par les débordemens de 1812, que de deux lieues seulement. Sa position, sous le rapport militaire, est assez avantageuse, et si l'art ajoutait quelque chose à la nature, il n'y a nul doute qu'on pourrait faire de cette ville une place presque imprénable; mais dans l'état où elle se trouve, on ne peut guère la considérer que comme une ville ouverte, et que quatre cents hommes décidés et bien commandés pourraient facilement enlever. A l'embouchure du fleuve, se trouve une barre, qui est son plus fort rempart. On peut même assurer qu'il serait impossible de la franchir, si elle était bien gardée; mais la côte de la pointe de Barbarie, qui sépare le fleuve de la mer, est accessible; on pourrait même, sans beaucoup d'obstacles, à l'aide de chaloupes plates, y débarquer des hommes et de l'artillerie. Une fois cette descente effectuée, on peut attaquer cette place dans la partie du *nord*, qui se trouve entièrement dénuée de fortifications. Il n'y a nul doute que, dans le cas où elle serait attaquée de cette manière, on la forcerait à se rendre à une première sommation. Cependant beaucoup de personnes l'ont jugée jusqu'à présent presque imprénable, croyant à l'impossibilité de dé-

barquer sur la côte de Barbarie ; mais comme nous sommes persuadés du contraire , puisque les Anglais ont déjà exécuté cette manœuvre lors de la dernière prise de cette place , nous osons engager le gouvernement à jeter les yeux sur la situation de Saint-Louis , qui , bien certainement , deviendrait imprenable , si quelques fortifications nouvelles étaient élevées sur divers points.

Cette ville n'a du reste rien de bien intéressant ; seulement ses rues sont droites , assez larges , les maisons passablement bâties et bien aérées. Son sol est un sable brûlant qui produit peu de végétaux : on y rencontre seulement huit ou dix petits jardins de deux ou quatre ares au plus , cultivés avec succès , où l'on a planté depuis quelques années des orangers , des citronniers , qui font présumer qu'avec quelques soins ces arbres y réussiraient parfaitement. M. Corréard a vu un figuier et une treille d'Europe qui sont magnifiques , et portent une très-grande quantité de fruits. Depuis que la colonie a été remise aux Français , on y a planté plusieurs espèces d'arbres fruitiers , qui ont poussé avec une vigueur extraordinaire. On remarque cinq ou six palétuviers et une douzaine de palmiers dispersés dans l'étendue de cette ville.

La place d'armes est assez belle ; elle est située en face du château et de ce qu'on appelle le fort et la caserne ; à l'ouest , elle est bordée d'une batterie de dix ou douze pièces de 24 et de deux mortiers : ce sont les forces principales de l'île.

Voici ce que dit de Saint - Louis le commandant Poinsignon.

« Saint-Louis est un banc de sable étouffant, sans eau potable ni verdure, avec quelques maisons assez bien bâties vers le sud, et une grande quantité de cases en roseaux, basses et enfumées, qui occupent presque tout le nord. Les maisons y sont en brique d'argile salée, que le vent réduit en poudre si on n'a soin de les recouvrir soigneusement d'une couche de chaux, que l'on se procure facilement, et dont la blancheur éclatante fait mal aux yeux.

« Vers le milieu de cette espèce de ville, est une vieille fabrique en ruine, que l'on décore du nom de fort, et dont les Anglais ont sacrifié une partie, afin d'y ménager des appartemens pour le gouverneur, et en assainir le rez-de-chaussée pour y loger des troupes.

« En face est une batterie de gros calibre, dont le parapet couvre la place publique, sur laquelle on remarque quelques arbustes alignés et plantés en ornement. Ces arbres sont des bens oleïfères, qui ne donnent pas d'ombrage, et que l'on devrait remplacer par des tamarins ou des figuiers-sycomores, communs dans les environs, et qui réussiraient dans cette exposition. Des gens incertains du privilège qu'ils avaient de faire le commerce sur cette rivière, des marchands qui ne s'y rendaient que pour y séjourner passagèrement, des spéculateurs fainéans ont pu seuls se contenter de ce banc de sable brûlant, et ne pas être

tentés par des ombrages frais et des terres plus fertiles qui ne sont qu'à huit cents mètres de là , mais que le travail seul , à la vérité , pouvait mettre en rapport. Tout est misérable dans cette situation.

Saint-Louis n'est qu'une halte au milieu du fleuve , où des marchands, qui allaient chercher , en le remontant , des esclaves et de la gomme, amarraient des bâtimens et déposaient leurs vivres et objets de traite.

• Ce qu'on a dit, dans la relation, des moyens d'attaque de ce poste, est exact. Quand l'ennemi y est venu, les noirs sont toujours ceux qui l'ont défendu le plus efficacement ; mais malheureusement il se trouve déjà là , comme aux Antilles, des personnes disposées à tendre la main aux Anglais.

« On remarque à Saint-Louis quelques palmiers , et le lontare flabelliforme. On y a créé quelques petits jardins, mais un chou et une salade y sont encore un présent de quelque valeur. La misère , mère de l'industrie, a obligé, pendant la guerre, quelques habitans à tourner les yeux vers la culture, et le but de l'administration devrait être de les encourager.

A l'est du fort se trouve le port , où les navires sont très en sûreté. La population de cette ville s'élève à dix mille âmes, d'après ce qu'a dit le maire à M. Corréard. Les religions catholique et mahométanesont pratiquées dans l'île avec une égale liberté, mais la dernière est celle du plus grand nombre ; néanmoins, tous les habitans vivent en paix et dans la plus parfaite union. Là, point de différens pour opinions religieuses : chacun

à sa manière adresse ses prières à Dieu ; mais on remarque que les hommes qui ont abjuré le mahométisme, conservent encore l'habitude d'avoir plusieurs femmes. Nous pensons qu'il ne serait pas très-difficile de convertir les noirs, sur lesquels la pompe de nos cérémonies religieuses fait une vive impression. Ils seraient bien plus portés au catholicisme, s'il tolérait la polygamie, habitude devant laquelle succomberont infailliblement et de prime abord tous les efforts des missionnaires, tant qu'ils commenceront leurs instructions par en exiger l'abolition.

L'île Saint-Louis, par sa position importante, peut commander sur tout le fleuve, étant placée en tête d'un archipel d'îles assez considérables, et dont quelques-unes pourraient devenir fécondes. Elle n'offre du reste qu'une très-petite surface. Sa longueur est de 2,500 mètres du *nord* au *sud*, et sa largeur, dans la *partie nord*, en suivant la direction de *l'est à l'ouest*, est de 370 mètres : dans la partie du *sud*, et en suivant encore la même direction, elle n'a que 170 mètres, et dans le milieu de sa longueur 280. L'élévation de son sol n'est pas de plus de 50 centimètres au-dessus du niveau de la rivière ; cependant son milieu est un peu plus exhaussé, ce qui facilite l'écoulement des eaux. Le principal des deux bras du fleuve dont la division a formé l'île Saint-Louis, est situé à *l'est* et présente une étendue de 1,000 mètres de largeur ; le bras, à *l'ouest*, n'a que 600 mètres. Les courans sont très-rapides à la mer descendante, et entraînent

avec eux des sables que la mer repousse vers la côte : c'est ce qui forme une barre à l'embouchure du fleuve ; mais ces mêmes courans se sont frayé un passage , qu'on nomme *passage de la barre*. Cette passe a environ 200 mètres de largeur et 3 à 6 mètres de profondeur. Très-souvent ces dimensions varient en moins ; mais dans tous les temps on ne peut y faire passer que des navires tirant quatre mètres d'eau au plus ; l'excédant est très-nécessaire pour le tangage , qui est toujours assez fort sur cette barre. Les lames qui la couvrent continuellement sont très-grosses et fort courtes : lorsque le temps est mauvais , elles brisent avec fureur et intimident les marins les plus intrépides.

Le bras occidental du fleuve est séparé de la mer par une pointe nommée *pointe de Barbarie*. Il est inconcevable que cette langue de terre , qui n'a pas deux cent cinquante mètres dans sa plus grande largeur , et qui n'est que de sable , puisse résister aux efforts du fleuve , qui tend toujours à la détruire , et à ceux de la mer , qui brise dessus , quelquefois avec une fureur telle qu'elle la recouvre tout entière , et vient même , après avoir traversé le bras de la rivière , expirer sur le rivage de l'île Saint-Louis. Presque en face du château , et sur la pointe de Barbarie , est une petite batterie de six pièces au plus , qu'on appelle *Fort de Guétandar* : ce fort est sur le haut d'une butte de sable qui a été formée par le vent et qui s'accroît journellement : elle est même déjà assez haute , et se

trouve entourée d'une grande quantité de cases de noirs qui forment un village assez étendu. Ces cases tendent à affermir les sables et empêchent leur éboulement. Les habitans de ce village sont très-superstitieux, comme va le prouver l'anecdote suivante.

Dans le courant du mois de septembre, MM. Kummer et Corréard traversèrent le bras du fleuve pour aller visiter la cour de Barbarie et le village de Guétandar. Lorsqu'ils furent descendus sur la pointe, ils se dirigèrent au *nord*, et après avoir fait environ trois ou quatre cents pas sur le rivage, ils rencontrèrent une tortue, dont le diamètre était d'un mètre au moins. Elle était renversée sur le dos et couverte d'une quantité prodigieuse de tourlouroux (1). M. Corréard s'arrêta un instant et remarqua que, lorsqu'avec sa canne il avait blessé un de ces animaux, les autres le dévoreraient à l'instant. Pendant qu'il examinait ces tourlouroux, qui se nourrissaient de cette tortue, M. Kummer s'était dirigé vers le *sud*, et visitait les lieux consacrés à la sépulture des noirs. M. Corréard le rejoignit, et ils virent que les naturels élèvent au-dessus du tombeau de leurs pères, de leurs parens et de leurs amis, de petits mausolées, les uns faits en paille, d'autres avec de menus morceaux de bois, et même avec des ossemens. Tous ces fragiles monumens sont con-

---

(1) Espèce de crabes qui sont répandus sur le rivage de la mer : c'est le *Cancer cursor* de Linné, et le même qui se trouve sur le rivage des Antilles.



sacrés bien plus par la reconnaissance que par la vanité. Les noirs en défendent l'approche de la manière la plus rigoureuse. M. Kummer, que venait de quitter son compagnon pour retourner sur le rivage, examinait fort tranquillement ces rustiques tombeaux, quand tout-à-coup un de ces Africains armé d'un sabre, s'avança vers lui, en se baissant et cherchant à le surprendre. M. Kummer ne douta pas que cet homme n'en voulût à ses jours, et se retira du côté de M. Corréard, qu'il retrouva observant encore les tourlouroux et la tortue. Sur le récit qu'il lui fit de ce qui venait de se passer, et comme ils étaient sans armes, ils prirent le parti de repasser promptement le fleuve, en se précipitant dans une barque. Ils eurent bientôt lieu de s'en féliciter, car ils aperçurent plusieurs hommes qui s'étaient attroupés aux cris du noir ; et s'ils n'avaient pris la fuite, il est probable qu'ils auraient payé de leur vie leur innocente curiosité.

La rive gauche du fleuve qu'on appelle Grande-Terre, est couverte d'une verdure perpétuelle ; le sol n'est pas très-fertile, mais avec des bras pour le cultiver on pourrait en faire quelque chose.

En face et à l'est de Saint-Louis, se trouve l'île de Sor, dont l'étendue est d'environ quatre à cinq lieues de circuit, et qui n'est occupée que par un hameau de noirs : sa forme est allongée et presque rectangulaire : on y remarque deux grandes plaines où l'on pourrait établir des habitations. Elles sont couvertes d'une herbe de deux mètres de hauteur, preuve certaine qu'on pour-



rait retirer quelques avantages du défrichement de cette île. Le coton et l'indigo y croissent naturellement ; et dès la première année il est hors de doute que sans beaucoup de travaux , le premier de ces végétaux y donnerait une récolte abondante et avantageuse. Le terrain , dans quelques parties , est bas et humide ; les cannes à sucre pourraient peut-être y réussir. On parviendrait cependant à le garantir des inondations qui ont lieu dans la saison des pluies , en construisant de petites chaussées d'un mètre au plus d'élévation. On trouve dans cette île , principalement du côté de l'est , des mangliers , des palétuviers , une grande quantité de gommiers ou mimosas , et de superbes baobabs (1).

Arrêtons-nous un instant devant ce colosse qui , par

---

(1) Le *baobab* ou *boabab* (*adansonia* des naturalistes), est placé dans le genre de plantes de la monadelphie polyandrique et de la famille des malvacées. Ses principaux caractères sont un calice d'une seule pièce, à cinq divisions ; une corolle composée de cinq pétales ; un grand nombre d'étamines réunies dans leur moitié inférieure ; un ovaire supérieur , conique , velu , surmonté d'un style contourné et couronné par dix stygmates velus ; une grosse capsule ovale , allongée , velue , partagée en dix loges contenant un grand nombre de semences.

Le baobab n'offre qu'une seule espèce.

Les premiers de ces arbres vus par Adasson avaient vingt-sept pieds de diamètre , environ quatre-vingt-trois pieds de circonférence. Ray dit qu'on en a trouvé de trente pieds de diamètre , et Golberry dit en avoir vu un de trente quatre pieds. Le développement de ces énormes proportions exige

l'énorme diamètre auquel il parvient, a mérité le nom d'*éléphant du règne végétal*, et qui, à d'autres titres encore est digne de fixer notre attention. Le baobab devient souvent pour les noirs une demeure dont la construction n'exige d'autre travail que de pratiquer une ouverture dans sa circonférence pour servir de porte, et d'en ôter, sans beaucoup d'efforts, l'espèce de moelle extrêmement molle qui remplit l'intérieur du tronc. Ainsi vidé, l'arbre n'en subsiste pas moins, et le feu qu'on y allume d'abord pour en sécher l'aubier, en le charbonnant, paraît même donner une nouvelle vigueur à la plante. Dans cet état, il arrive presque toujours que l'écorce, au lieu de s'arrêter en bourrelet sur les bords de la plaie, comme cela a lieu

---

une vie plus que patriarcale. Selon les calculs d'Adasson, un arbre de vingt-cinq pieds de diamètre a dû employer trois mille sept cent cinquante ans à acquérir cette dimension; ce qui supposerait un pied de croissance pour cent cinquante ans, ou un pouce tous les douze ans et demi. Mais une observation de Golberry dérangerait singulièrement ce calcul; il a mesuré en effet un baobab trente six ans après Adasson, et n'a trouvé son diamètre accru que d'à peu près huit lignes. Cette croissance n'est donc point uniformément progressive, et elle doit se ralentir à une certaine époque de l'âge du baobab, dans une proportion qu'il doit être impossible de déterminer. Autrement, si l'on admettait qu'il emploie trente six ans à augmenter en diamètre de huit lignes seulement, il en mettrait cinquante quatre pour gagner un pouce, et six cent quarante huit pour un pied; ce qui donnerait seize mille deux cents ans à un arbre de vingt-cinq pieds de diamètre.

dans quelques arbres d'Europe, continue à croître, à s'étendre, et finit enfin par recouvrir ou tapisser tout l'intérieur, presque toujours alors sans rides ni gerçures, et offre ainsi le spectacle étonnant d'un arbre immense reconstitué dans son organisation, mais ayant la forme d'un énorme cylindre creux ou plutôt d'une vaste paroi arborescente pliée en cercle, et dont les côtés sont suffisamment écartés pour laisser pénétrer dans son enceinte. Si, en jetant les yeux sur le dôme immense de verdure qui forme le comble de cet agreste palais, on voit se jouer dans son feuillage une foule d'oiseaux parés des plus riches couleurs, tels que des rolliers au plumage bleu de ciel, des sénégalis couleur de carmin, des souï-mangas brillant d'or et d'azur : si, en pénétrant sous cette voûte, on y trouve de toutes parts suspendues sur sa tête des fleurs éblouissantes de blancheur, et qu'au centre de cet arbre, un vieillard et sa famille, une jeune mère et ses enfans s'offrent enfin à vos regards, quel torrent d'idées délicieuses ne vous pénètre pas en ce moment ? qui ne resterait confondu de la prévoyance généreuse de la nature ? et quel est l'homme qui, à ce spectacle ravissant, ne se sentirait transporté d'indignation, s'il voyait des Maures féroces violer cet asyle de la paix, et enlever à cette famille quelques-uns de ses membres pour les livrer à l'esclavage ? Il faudrait les pinceaux de l'auteur de la *Chaumière indienne* pour retracer convenablement un pareil tableau.

Cependant ce n'est pas là le seul service que les

noirs, habitans de la Sénégambie, retirent de l'*adansonia* ou baobab. De ses feuilles desséchées ils font une poudre qu'ils appellent *lalo* et qu'ils font entrer comme assaisonnement dans presque tous leurs mets. Ils se purgent avec ses racines ; ils boivent l'infusion chaude de son écorce gommeuse pour se guérir des affections de poitrine ; ils tempèrent l'inflammation des éruptions cutanées auxquelles ils sont sujets, en appliquant sur les parties malades des cataplasmes faits avec le parenchyme du tronc ; ils composent une boisson astringente avec la pulpe de ses fruits ; ils se régalerent de ses amandes ; ils fument, en place de tabac, le calice de ses fleurs ; et souvent, séparant en deux les capsules globuleuses et laissant leur long pédoncule ligneux fixé à l'une de ses moitiés ainsi desséchée et durcie, ils en forment une large cuiller propre à puiser de l'eau.

On a reconnu que la substance appelée très-improprement *terre sigillée de Lesbos*, n'était autre chose que la poudre tirée de la pulpe du fruit du baobab. Les Mandinges et les Maures portent ce fruit, comme objet de commerce, dans différentes parties de l'Afrique, notamment dans l'Égypte : de là il passe dans le Levant. C'est là que cette pulpe est réduite en poudre et nous arrive par le commerce. On en a long-temps méconnu la nature ; c'est Prosper Alpin qui, le premier, a reconnu que c'était une substance végétale.

Après l'île de Sor, dans la partie du sud, se rencontre l'île de Babagué, séparée de la première et de

celle de Safal par deux petits bras du fleuve. Cette île, sous les rapports agricoles, présente déjà quelques résultats, à la vérité peu satisfaisans, aux colons qui ont bien voulu renoncer à l'inhumain métier de la traite des noirs, pour devenir de paisibles cultivateurs. Plusieurs ont établi des plantations de coton, qu'ils appellent Lougans. M. Artique, négociant, est celui qui a le mieux réussi jusqu'à ce jour. Sa petite plantation lui a rapporté 2400 fr. en 1815; ce qui a fait naître le désir à plusieurs habitans de Saint-Louis, d'y défricher des portions de terrain. A son exemple, l'on voit sur plusieurs points, des commencemens d'habitations, qui déjà promettent des récoltes précieuses à ceux qui ont entrepris la culture de ces denrées coloniales. Le sol de Babagué est plus élevé que celui des autres îles environnantes. A son extrémité sud, qui est positivement en face de la nouvelle barre du fleuve, on aperçoit un infinité de cases de noirs, un poste militaire avec un observatoire, et deux ou trois petites maisons de plaisance.

L'île de Safal, appartenant à M. Picard, présente les mêmes avantages. Son sol est à peu près le même que celui des îles dont nous venons de parler. Dans aucune on ne trouve d'eau potable, mais il serait facile de s'en procurer d'excellente, en faisant des puits d'environ deux mètres de profondeur, construits avec de la pierre p~~ornisci~~ qu'on apporte des îles Canaries.

Le coton et l'indigo croissent partout spontanément. Que manque-t-il donc à ces contrées, pour y récol-

ter en partie ce que produisent les autres colonies ? rien que quelques hommes capables de diriger les naturels dans leurs travaux , et de leur procurer les instrumens aratoires et les plantes dont ils manquent. Qu'on les trouve , ces hommes, et l'on verra bientôt s'élever sur les bords de ce fleuve , une foule d'habitations qui deviendront peut-être avec le temps rivales de celles des Antilles. Les noirs aiment la nation française plus que toute autre , et il serait facile de diriger leur esprit vers la culture. Une petite aventure arrivée à M. Corréard , fera sentir jusqu'à quel point ils portent la bienveillance pour les Français.

Dans le courant du mois de novembre , sa fièvre lui ayant laissé quelques jours de relâche, il fut invité par M. François Valentin à faire une partie de chasse dans les environs du village de Gandiolle , situé au *sud-sud-est* de Saint-Louis. De cette partie étaient M. Dupin, subrécargue d'un navire de Bordeaux, qui était alors dans le Sénégal ; M. Yonne, frère de M. Valentin , en faisait également partie. Leur intention était de prolonger les plaisirs de la chasse pendant plusieurs jours ; en conséquence ils empruntèrent une tente au respectable major Peddy, et ils allèrent s'établir sur les bords du Golfe que forme le Sénégal, depuis que son ancienne embouchure s'est totalement fermée, et qu'il s'en est formé une nouvelle à trois ou quatre lieues plus haut que la première. Là, ils étaient à une petite lieue du village de Gandiolle. M. Corréard dirigeait sa course, ou plutôt ses reconnaissances , un peu dans

l'intérieur, car il avait conçu l'idée de lever le plan de la côte et des îles formées par le Sénégal. Il se trouva bientôt près de Gandiolle, et il s'arrêta quelques instans à la vue d'un énorme baobab, dont la blancheur l'étonna singulièrement: il s'aperçut qu'il était couvert d'une nuée d'oiseaux nommés aigrettes (1). Il s'avança à travers le village jusqu'au pied de cet arbre, et tira de suite ses deux coups de fusil, comptant bien abattre au moins une vingtaine de ces oiseaux. La curiosité le porta à mesurer l'arbre prodigieux sur lequel ils étaient perchés, et il trouva que sa circonférence était de vingt-huit mètres. Tandis qu'il examinait ce monstrueux végétal, la détonation produite par les deux coups de fusil avait fait sortir de leurs cases un grand nombre de noirs, qui s'avancèrent vers M. Corréard, dans l'espérance sans doute d'en obtenir un peu de poudre, du plomb ou du tabac. Pendant qu'il chargeait son arme, il examinait particulièrement un vieillard dont la figure respectable annonçait la bonté. Sa barbe et ses cheveux étaient blancs et sa taille colossale; il se nommait Sambadurand. Quand il vit que M. Corréard le regardait avec attention, il s'avança vers lui, et lui demanda s'il était Anglais? « Non, lui répondit-il, je suis Français. — Quoi! mon ami, tu es Français! cela

---

(1) Les aigrettes ou hérons blancs dont il est ici question, se montrent partout en grandes troupes dans cette partie de l'Afrique, et suivent surtout le bétail, comme les *pique-bœufs*, pour se nourrir des insectes qui s'attachent aux animaux domestiques.



me fait plaisir. . . . — Oui, bon vieillard, je le suis. . . »  
Alors le noir chercha à prendre un certain air de dignité pour prononcer le nom *Français*, et dit : « Ta nation est la plus puissante de l'Europe, et par le courage et par la supériorité de son génie; est-ce vrai?.. — Oui. — Il est vrai que vous autres Français vous n'êtes pas des blancs comme ceux que j'ai vus des autres nations de l'Europe; aussi cela ne m'étonne point; et puis, vous êtes tout feu et aussi bons que nous autres noirs. Tiens, toi, tu ressembles à Durand par la vivacité et la taille; tu dois être aussi bon que lui. Est-tu son parent? — Non, bon vieillard, je ne suis point son parent, mais j'ai beaucoup entendu parler de lui. — Ah! tu ne le connais pas comme moi, vois-tu; il y a trente ans qu'il vint ici conduire son ami Rubault, qui partait pour Galam. Ce Français, dont j'ai appris la langue à Saint-Louis, nous combla tous de présents; je conserve encore un petit poignard qu'il me donna, et je t'assure que mon fils le conservera aussi long-temps que moi. Nous autres, vois-tu, nous nous rappelons toujours les blancs qui nous ont fait du bien, et surtout les Français, que nous aimons beaucoup. — Eh bien! lui répondit M. Corréard, je suis bien fâché de n'avoir rien qui puisse te convenir et se conserver long-temps, je te l'offrirais avec plaisir, et tu unirais mon souvenir à celui du philanthrope Durand, qui avait conçu des plans qui, s'ils eussent été exécutés, auraient peut-être fait le bonheur de ton pays et la gloire du mien; mais tiens, prends ma poudre et mon plomb, si cela peut



te faire plaisir. — Ah ! bon Français, je les prendrais bien, car je sais que tu en as tant que tu veux dans ton pays (1); mais dans ce moment cela te priverait du plaisir de la chasse. — Non : prends tout. — Crois-moi, Toubabe, partageons; cela vaudra mieux. » Effectivement ils partagèrent. Le noir invita ensuite M. Corréard à entrer dans sa case pour s'y rafraîchir : « Viens, Toubabe, lui dit-il, viens; mes femmes vont te servir du lait et du cous-cous, et tu fumeras une pipe avec moi. »

M. Corréard refusa pour continuer sa chasse, qui fut interrompue par les cris des noirs qui poursuivaient un jeune lion sortant du village de Mouit, et qui voulait entrer dans celui de Gandiolle. Cet animal n'avait fait aucun mal; mais les naturels le poursuivaient dans l'espérance de le tuer pour en vendre la peau. L'heure du dîner étant venue, tous les chasseurs blancs rentrèrent sous leur tente. Quelques momens après, ils virent un jeune noir, âgé de douze ans au plus, dont la figure douce et riante était loin d'annoncer le courage et la force qu'il venait de déployer. Il tenait dans ses mains un énorme lézard tout en vie, d'un mètre quatre-vingts centimètres au moins de longueur. Nos chasseurs furent étonnés de voir cet enfant possesseur d'un si terrible animal, qui ouvrait une gueule épouvantable. M. Corréard pria un des esclaves de

---

(1) Les noirs pensent que tous les blancs sont très-riches dans leur pays.

M. Valentin de lui demander comment il était parvenu à le prendre et à le garotter de cette manière. Voici ce que répondit l'enfant en langue yolloffe : « J'ai vu  
« sortir ce lézard d'une haie ; je l'ai aussitôt pris par  
« la queue et près des pattes de derrière. Lui ayant  
« ensuite fait abandonner la terre en le soulevant, je  
« l'ai saisi par le cou avec la main gauche , et le tenant  
« bien serré et éloigné de mon corps , je l'ai porté dans  
« cette position jusqu'au village de Gandiolle , où j'ai  
« trouvé un de mes camarades qui lui a attaché les  
« pattes avec du chiendent, et m'a engagé à venir le  
« présenter aux Toubabes qui sont sous cette tente.  
« Mon camarade m'a dit aussi qu'ils étaient Français ;  
« et comme nous les aimons beaucoup, j'ai voulu  
« venir les voir et leur offrir ce lézard. » Après ces  
détails , M. Corréard présenta la crosse de son fusil à l'animal qui, avec ses dents, la sillonna profondément. Lui ayant présenté le bout du canon, il le saisit à l'instant avec fureur et se brisa toutes les dents contre le fer, ce qui lui fit répandre une grande quantité de sang : néanmoins il ne faisait aucun effort pour se débarrasser des liens qui le retenaient (1).

On trouve dans les environs de Gandiolle une herbe de deux mètres de hauteur, des champs de maïs et de

---

(1) Ce lézard était probablement un tupinambis. Cet animal , qui n'est pas rare au Cap - Vert , grimpe sur les arbres, fréquente les marais, et fait , dit - on , des blessures cruelles lorsqu'on le saisit sans de grandes précautions. Les habitans des Mamelles assurent qu'il dévore les

mil. Ce pays est rempli de ces grandes pièces d'eau que les naturels appellent marigots, dont la majeure partie occupe un espace immense ; mais il serait facile d'obtenir un dessèchement, au moyen de quelques petits canaux, principalement dans la partie voisine de la côte. Ces terres seraient d'un grand rapport et propres à la culture des cannes à sucre ; c'est un limon mêlé d'un sable très-fin.

Après avoir examiné les environs de Saint-Louis, jetons un coup-d'œil sur le rocher nommé *Ile de Gorée*, et ses alentours. Cette île n'est rien par elle-même ; cependant sa position lui donne la plus grande importance. Elle est située par les 19° 5' de longitude et par les 14° 40' 10'' de latitude, et se trouve à une demi-lieue de la grande terre, à trente-six lieues de l'embouchure du Sénégal. Les îles du cap Vert sont à quatre-vingts lieues dans l'ouest ; c'est cette position qui la rend maîtresse de tout le commerce de ces contrées. Son port est excellent ; aussi voit-on une si grande quantité de navires et de barques, que sa rade en est continuellement couverte. Il s'y fait un mouvement si rapide et si continu, que beaucoup de personnes ont dit que l'île de Gorée était peut-être le point du monde qui présentât le plus d'activité et de population. On

---

jeunes crocodiles. Cette espèce paraît être la même que celle qui fréquente les bords du Nil. Elle parvient à la longueur de quatre pieds, et se sert de sa queue latéralement comprimée pour nager.

évalue à cinq mille âmes le nombre de ses habitans, ce qui est hors de toute proportion avec son peu de surface, qui n'offre qu'environ neuf cent dix mètres de longueur sur une largeur de deux cent quarante-cinq. Son pourtour n'est pas de plus de deux mille mètres. Ce n'est qu'un rocher fort élevé dont les côtes sont d'un abord extrêmement difficile. Les roches nombreuses qui l'entourent de toutes parts lui ont fait donner par quelques voyageurs le nom de *Petit Gibraltar*; et si l'art secondait la nature, il n'y a nul doute que, comme ce dernier, ce rocher serait imprenable. Cependant l'amiral d'Estrées s'en empara pour la première fois vers la fin de 1677. Cette île git *sud-sud-est* et *nord-nord-ouest*, et n'est éloignée du cap Vert que de deux mille cinq cents mètres environ. Elle est défendue par un fort et quelques petites batteries en très-mauvais état; mais elle n'en est pas moins presque inexpugnable par sa position. Elle n'est réellement accessible que dans la partie de l'*est-nord-est*, où se trouve une anse assez large et profonde, susceptible de recevoir les plus gros navires. Sa rade est immense; les vaisseaux y sont en sûreté et assez bien abrités. A deux lieues de Gorée se voit la baie de Ben, qui présente les plus grandes facilités pour le carénage des vaisseaux et toutes les réparations dont ils pourraient avoir besoin.

L'air de Gorée est frais pendant la soirée, la nuit et le matin; mais dans le cours de la journée il règne dans l'île une chaleur insupportable produite par la

réverbération des rayons du soleil qui frappent perpendiculairement les basaltes qui l'entourent. En joignant à cette cause la non circulation de l'air interrompue par les maisons très-resserrées, une population considérable dont les rues sont continuellement remplies, et qui est hors de proportion avec l'étendue de la ville, on concevra facilement que toutes ces raisons contribuent puissamment à y concentrer une chaleur si accablante, qu'à peine peut-on respirer en plein midi. Au reste, tous les noirs qui, certes, se connaissent en fait de pays chauds, y trouvent la chaleur excessive, et préféreraient habiter Saint Louis.

L'île de Gorée peut acquiescir la plus grande importance, si le gouvernement veut un jour établir une puissante colonie, depuis le cap Vert jusqu'à la rivière de Gambie : alors cette île deviendrait le boulevard des établissemens de la côte d'Afrique. Mais on objectera que Gorée est bien petite, et qu'on ne pourra jamais y former de grands établissemens : nous disons seulement qu'elle est susceptible d'en être le point central, en attendant qu'une colonie plus vaste soit établie sur le cap Vert, que la nature semble avoir disposé pour cela, et dont les avantages, uniquement sous les rapports militaires et maritimes, sont des plus importants. Des hommes d'un jugement sain, qui l'ont examiné, l'ont jugé digne de pouvoir être un jour un second cap de Bonne-Espérance. Il est certain qu'avec le temps et quelques travaux, ce cap deviendrait un établissement du plus grand intérêt, et serait le

dépôt d'acclimatement pour les Européens qui voudraient s'établir dans les colonies projetées, soit dans celles qui pourraient être établies entre ce cap et la Gambie, ou dans celles qu'on pourrait fonder dans les îles de Todde, de Reffo, à Morphil, de Bilbas, et même dans le royaume de Galam.

La position et la configuration du cap Vert sont telles qu'il serait aisé d'y construire un excellent port à peu de frais ; il ne serait peut-être pas impossible de profiter pour cela du lac ou Marigot de Ben, qui n'est éloigné de la mer que de quelques dizaines de mètres. Du reste, sa rade, qui est la même que celle de Gorée, telle qu'elle est actuellement, pourrait presque servir de port. Voici ce qu'écrivait à M. Corréard un médecin qui a parcouru le cap Vert en observateur.

*« Ce cap est bien différent de ce que nous pensions. Sa surface n'est que de six ou huit lieues carrées ; sa population est très-nombreuse, et nullement en rapport avec la partie cultivable de cette presqu'île, qui n'est que du tiers de sa surface. Un autre tiers est consacré à servir de pâturage aux troupeaux des noirs, et la troisième partie est très-volcanisée, ou trop remplie de rochers pour pouvoir espérer d'en tirer parti, sous le rapport agricole. Mais sa position militaire est supérieure : tout semble concourir à en faire un lieu imprenable, et l'on pourrait même l'isoler facilement du continent, et y établir plusieurs ports, que la nature semble avoir déjà préparés d'avance. »*

On lui faisait également part dans cette lettre, des avantages que présentent les environs de Rufisque, qui sont déjà assez connus pour que nous puissions nous dispenser d'en parler ici. Nous ne le citerons que comme étant un des premiers à occuper, avec les mornes du cap Rouge, Portudal, Joal et Cahonc : ce dernier est sur la rivière de Salum près de la Gambie. Ce sont de forts villages, dont les environs sont remplis de superbes forêts, et dont le sol est le plus fertile qu'il y ait peut-être en Afrique. Pour de plus amples renseignemens sur ces contrées, nous renvoyons aux ouvrages de MM. Durand et Geoffroy de Ville-Neuve, qui les ont parcourues en observateurs éclairés, et parfaitement décrites dans leurs voyages, sauf un peu trop d'exagération sur les avantages que peut présenter le cap Vert, sous le rapport agricole.

Le commandant Poincignon dit, en parlant de Gorée et des environs :

« A 1200 toises de la presqu'île du cap Vert s'élève un gros rocher noir qui semble être sorti brusquement du sein des eaux. Il est coupé à pic d'un côté, inabordable dans les deux tiers de son pourtour, et se termine vers le sud en une plage basse qu'il domine, et qui est bordée de gros galets sur lesquels la vague déferle avec violence. Ce banc, qui est le prolongement de la base du rocher, se courbe en arc et forme un enfoncement où l'on débarque comme on peut. A l'extrémité de ce banc est une batterie pour deux ou trois pièces ; sur la plage du débarcadère est un épaulement à embrasures



qui la domine. La ville s'élève sur ce banc de sable, et un fortin, construit sur la croupe du rocher, la commande et la défend tant bien que mal. Dans sa situation actuelle, Gorée ne résisterait pas à un vaisseau de ligne. Sa rade, qui n'est qu'un mouillage en pleine mer, est d'une bonne tenue dans les plus gros temps; mais elle est exposée à tous les vents, excepté à celui qui vient de l'île, laquelle alors lui sert d'abri. Les Européens qui désiraient faire la traite, ont préféré ce rocher aride et placé au milieu d'une mer furibonde, aux terres voisines du continent, où l'on trouverait de l'eau, du bois, des végétaux et enfin les choses nécessaires à la vie. La même raison qui a fait donner la préférence à un banc de sable étroit et stérile du milieu du Sénégal pour y bâtir Saint-Louis, a décidé en faveur de Gorée : c'est que l'un et l'autre ne sont que des repaires ou des prisons destinées à renfermer passagèrement des malheureux qui, dans toute autre situation, trouveraient les moyens de s'échapper. Pour ne commercer que sur des hommes, il ne faut que des fers et des geoles; mais comme ce genre de lucre n'existe plus légalement, si l'on veut retirer d'autres produits de ces possessions et ne pas les perdre entièrement, il faut changer la nature de ses spéculations et porter ses vues et ses moyens sur la terre-ferme, où l'industrie et l'agriculture promettent des richesses, à la production desquelles applaudira l'humanité.

« Le point qui paraît le plus propre à un établissement agricole est le cap Belair, distant d'une lieue



et demie et placé sous le vent de Gorée. Son sol est un terreau noir et gras, reposant sur une coulée de lave qui paraît provenir des Mamelles. C'est-là que commencent à se multiplier les grands végétaux autres que les boababs, et qui, plus loin, jusque vers le cap Rouge, couvrent, comme une forêt, tous les rivages que l'on aperçoit. Les puits de Ben qui fournissent de l'eau à Gorée, n'en sont qu'à une petite distance, et le lac de Tinguaye commence aux environs. Ce lac, en grande partie formé par les eaux pluviales de la presqu'île, contient une eau saumâtre qu'il est facile de rendre potable; il est habité par les *guésiks* ou *guiasicks* des *jolloffes*, ou crocodiles noirs du Sénégal; mais on y détruirait aisément ces animaux. En septembre, ce lac paraît tout couvert de nénuphar blanc, et devient, pendant l'hivernage, le rendez-vous d'une multitude d'oiseaux de rivage, parmi lesquels dominant par leur taille le grand pélican, cette superbe grue couronnée qui a reçu le nom d'*Oiseau royal*, et ce héron gigantesque, connu dans la Sénégambie sous le nom vénérable de *Marabou*, pour sa tête chenue parsemée de poils rares et blancs, sa taille élevée et sa démarche imposante.

« Considérée géologiquement, l'île de Gorée est un groupe de colonnes de basaltes encore debout, mais dont une partie paraît avoir éprouvé l'action de la même cause de destruction et de renversement que les colonnes de même formation du cap Vert, puisqu'elles sont inclinées ou renversées dans la même direction.

« Le cap Vert est une presqu'île longue d'environ cinq lieues et demie, sur une largeur extrêmement variable. Large de près de quatre lieues à son point de jonction avec le continent, par l'échancrure profonde que forme dans sa surface la baie de Daccard, elle se trouve réduite près de ce village à environ 600 toises, pour s'élargir ensuite. Ce promontoire, qui forme la pointe la plus occidentale de l'Afrique, est comme placé au pied d'une longue colline qui semble représenter l'ancien rivage du continent. Sur le bord de la mer et vers la partie *nord-est* se trouvent deux monticules inégales qui servent aux marins de points de reconnaissance, et qui sont évidemment, par les matières amoncelées dans leurs environs, les restes d'un ancien volcan. Elles ont reçu le nom de Mamelles. Depuis cet endroit jusqu'à l'extrémité *ouest* de la presqu'île, les terres s'élèvent dans la direction *nord-ouest* pour se terminer en plage sablonneuse sur le bord opposé.

« Presque tout le flanc *nord* se compose de falaises escarpées couvertes de grandes masses d'oxide de fer ou de colonnes de basalte régulières, et conservant encore pour la plupart leur position verticale. Leurs sommités, quelquefois bulleuses et scorifiées, semblent prouver qu'elles ont été soumises à un grand degré de chaleur. Les terres qui recouvrent le plateau formé par la sommité des colonnes basaltiques dont les flancs prennent vers les Mamelles l'aspect de murailles de Trapps, mais déjà en grande partie chan-

gées en tuf, sont arides et couvertes de broussailles épineuses. Le terrain des Mamelles, comme presque tout celui du milieu de la presqu'île, et qui paraît reposer sur des laves argilleuses et en décomposition, vaut beaucoup mieux. On y remarque même çà et là quelques endroits d'une grande fertilité; il forme la campagne arable de la population. Vers le *sud*, tout reprend plus ou moins l'aspect du désert, et les sables dès-lors, quoique cependant moins dépouillés de terre végétale, s'étendent jusqu'au bord de la mer. C'est en fumant les terres du milieu avec la fiente de leur bétail, que les noirs y recueillent d'assez belles moissons de sorgho. La population de cette péninsule peut s'estimer à 10,000 âmes, de tout âge et de tout sexe. Elle est tout entière de race jolloffe, et montre beaucoup de zèle pour toutes les pratiques de l'Islamisme. Des marabouts ou prêtres, quelquefois montés sur le sommet des loges de termites, ou sur le mur d'enceinte de leur mosquée, y appellent plusieurs fois le jour le peuple à la prière.

L'état social de ce petit peuple est une espèce de république que gouverne un sénat composé des chefs de la plupart de ses villages. Il a pris dans le Coran l'idée de cette forme de gouvernement, comme la plupart de celles qui dirigent ceux qui suivent cette loi.

« Voici quelle était, à l'époque de l'expédition de *la Méduse*, la composition de ce sénat :

Moctar	chef suprême,	résidant à Daccard ;
Diacheten,	chef du village	de Sinkieur.
Phall. . . .	<i>id.</i> de celui de	Yokedieff.
Tjallow-Falerfour.	<i>id.</i> <i>id.</i> .	Graff.
Mouim. . .	<i>id.</i> . . . <i>id.</i> . . .	Bot.
Bayémour.	<i>id.</i> . . . <i>id.</i> . . .	Kayé.
Modiann. .	<i>id.</i> . . . <i>id.</i> . . .	Ketdym.
Mamcthiar.	<i>id.</i> . . . <i>id.</i> . . .	Symbodioun.
Ghameu. . .	<i>id.</i> . . . <i>id.</i> . . .	Wockam.
Diogheul. .	<i>id.</i> . . . <i>id.</i> . . .	Gorr.
Baindonby.	<i>id.</i> . . . <i>id.</i> . . .	Yoff.
Mofall. . .	<i>id.</i> . . . <i>id.</i> . . .	Ben.
Schenegall.	<i>id.</i> . . . <i>id.</i> . . .	Bambara.

« Cette peuplade était jadis sujette d'un roi noir du voisinage ; mais aujourd'hui révoltée contre lui , quoique très-inférieure en nombre , elle en a défait l'armée , il n'y a que quelques années. Les ossemens des vaincus , maintenant épars dans la plaine , attestent sa victoire. Une muraille percée de meurtrières qu'elle construisit dans l'endroit le plus rétréci de la presqu'île , et que ses ennemis n'ont pu forcer , a surtout contribué à son succès. Les Jolloffs sont généralement beaux , et leur angle facial n'a presque rien de la difformité ordinaire des noirs ; leur nourriture est du cous-cous avec de la volaille et surtout du poisson ; leur boisson , de l'eau saumâtre coupée de lait , et par fois du vin de palme. Les pauvres vont à pied , les riches à cheval , et quelques-uns montent des taureaux

toujours fort dociles ; car les noirs se distinguent particulièrement par leurs bons traitemens envers tous les animaux. Leurs richesses consistent en terres et en bétail ; leurs demeures sont généralement en roseaux ; leurs lits sont de nattes d'arouman (*maranta juncea*), des peaux de léopards, et leurs vêtemens de larges bandes de toile de coton. Les femmes soignent les enfans, pilent le mil et apprêtent les alimens ; les hommes cultivent la terre, vont à la chasse et à la pêche ; tissent l'étoffe des vêtemens, vont à la recherche du morfil (ivoire), et font la récolte de la cire. La vengeance et la paresse semblent être les seuls vices de ce peuple ; ses vertus sont la charité, l'hospitalité, la sobriété et l'amour de leurs enfans. Les filles sont libertines, mais les femmes généralement chastes et attachées à leurs maris. Leurs infirmités sont, chez les enfans, des maladies vermineuses, des hernies ombilicales ; chez les vieillards et surtout parmi ceux qui ont beaucoup voyagé, la cécité et les ophthalmies, et pour les adultes, des affections de poitrine, des obstructions, par fois la lèpre et rarement l'éléphantiasis. Il n'y a dans toute la population de la presqu'île, qu'un seul bossu et deux ou trois boiteux. Pendant le jour on travaille ou on se repose ; mais la nuit est réservée pour la danse et la conversation. Dès que le soleil est couché, le tambourin se fait entendre, les femmes chantent ; toute la population s'agite, et l'amour et le bal mettent tout le monde en mouvement. *L'Afrique danse toute la nuit*, est une expression devenue prover-

biale chez tous les Européens qui y ont voyagé.

« Il n'existe pas un atôme de pierre à chaux dans toute la contrée. Presque toutes les plantes sont tortueuses et hérissées d'épines. Les monbins sont les seuls bois de charpente qu'on y rencontre. L'asperge aiguillonnée, *A. retrofractus* est partout répandue dans les bois; elle déchire les vêtemens, et la centaurée d'Égypte pique les jambes. Les insectes les plus incommodes des environs sont des cousins, des punaises et des forficules. Le singe cynocéphale pille les moissons; les vautours attaquent les animaux malades; l'hyène rayée, des léopards, rodent pendant la nuit autour des villages; mais le bétail y est superbe, le ciel toujours animé par une multitude d'oiseaux divers; et les poissons font bouillonner et frémir la mer des rivages par leur quantité extraordinaire. Le lièvre du cap est commun, et la gazelle ordinaire se rencontre fréquemment. Les porcs-épics, au temps de la mue, répandent leurs aiguillons dans la campagne, et se creusent des terriers sous les palmiers. Les pintades, les tourterelles et les ramiers sont partout. Sur le bord des marais, on rencontre dans l'hivernage des nuées immenses de pluviers dorés, armés et porte-lambeaux, ainsi que des canards et sarcelles. L'ombrette et l'échassier habitent les roseaux, tandis que sur les eaux se promènent majestueusement des multitudes d'oies armées et celles dont la tête est coiffée d'un tubercule charnu comme le casoar. Les filets de pêche sont en feuilles de dattier; leur bord supérieur est armé, en

place de liége, de morceaux de bois légers de l'asclépias gigantesque. Les canots sont en fromagers, et les voiles en toile de coton.

« Plusieurs arbustes et une grande quantité de plantes herbacées de cette partie de l'Afrique lui sont communes avec la flore des Antilles. Mais parmi les indigènes on remarque le jasmin du cap, l'amaryllis rubannée, la néotie gracieuse, l'hoëmantus écarlate, la gloriosa superba, et quelques espèces de nérious de la plus grande beauté. Une nouvelle espèce de calabassier (*crescentia*) à feuilles pinnées y est fort commune. Elle paraît avoir été confondue par les voyageurs avec les boababs, par la forme de ses fruits, la grosseur de son tronc et le port de ses branches. Son bois, qui est fort dur et de couleur fauve a le grain et l'odeur de l'ébène; son nom joloff est *bondu*. Les Anglais en ont coupé et exporté la plus grande partie. L'Afrique enfin, telle qu'on l'a vue, soit sur les rives du Sénégal, soit dans la presqu'île du cap Vert, est un pays neuf qui promet au naturaliste une ample moisson de découvertes, et au philosophe observateur de l'homme un vaste champ de remarques et d'observations. Puisse l'abominable traite des hommes que les noirs abhorent, et que les Maures désirent, cesser de souiller ces rivages! c'est là le seul moyen qui reste aux Européens de connaître l'intérieur de ce continent, et de faire participer cette grande portion de la famille humaine qui l'habite, aux bienfaits de la civilisation. »

Nous croyons avoir assez démontré les ressources que présente ce vaste pays, pour déterminer le gouvernement à favoriser les établissemens d'agriculture, dans cette partie du monde.

Nous n'aurons point la présomption d'entreprendre de tracer des projets, de proposer des systèmes pour faire prévaloir tels ou tels moyens d'exécution. Nous allons seulement terminer notre tâche par quelques considérations générales, propres à confirmer ce que déjà nombre d'habiles observateurs ont pensé de l'importance des établissemens d'Afrique, et de la nécessité d'adopter pour ces contrées un plan suivi de colonisation.

Quelqu'illusion que l'orgueil, les préjugés, l'intérêt personnel se fassent sur le rétablissement de nos colonies occidentales, personne ne pourra bientôt plus se dissimuler l'inutilité des efforts tentés pour se soutenir dans une fausse route. Les calculs finiront par triompher d'une opiniâtreté aveugle et des faux raisonnemens.

Il est déjà un certain nombre de données incontestables, et dont il faudra bien, tôt ou tard, admettre les conséquences. Et d'abord, bien que quelques-uns de ces gens, qui croient que le monde entier a dormi avec eux pendant vingt-cinq ou trente ans, rêvent encore la soumission de Saint-Domingue, les esprits sages reconnaissent aujourd'hui que quand bien même le succès final d'une telle entreprise serait possible, son résultat réel serait d'avoir dépensé, pour conquérir un désert et des ruines sanglantes, dix fois plus d'hom-



mes et d'argent qu'il n'en faudrait pour coloniser l'Afrique. On sait aussi que la Martinique est un sol usé, et que ses produits seront de plus en plus bornés; que le peu d'étendue de la Guadeloupe restreint sa culture dans un cercle assez étroit, et ne lui permet pas de présenter une masse de productions qui ajoute un degré d'activité bien sensible dans le mouvement qu'un pays tel que la France doit imprimer à toutes les parties de son industrie agricole et commerciale. Il n'est pas douteux que la nature a placé dans la Guyane française les élémens d'une grande prospérité; mais cet établissement est à créer en entier; tout s'est constamment réuni pour en prolonger l'enfance. Il manque de bras; et comment y porterez-vous le nombre nécessaire de cultivateurs, quand vous avez proclamé l'abolition de la traite?

L'abolition de la traite! Voilà le principe fécond en conséquences qui doit commander à tout gouvernement éclairé, de se hâter de changer tout son système colonial. Ce serait en vain que la contrebande s'efforcerait de prolonger un odieux commerce, et d'en arracher quelques ressources précaires; ce triste avantage ne ferait qu'entretenir la plaie qui a frappé les colonies occidentales, sans pouvoir en procurer la restauration, telle que l'entendent ceux qui veulent absolument fonder leur prospérité sur l'exploitation, en coupe réglée, d'une des espèces du genre humain. Non-seulement, la traite est abolie par la religion, par les traités, par le consentement de quelques puis-

sances , par les calculs et l'intérêt de quelqu'autre qui ne souffrira point qu'elle soit rétablie ; mais elle l'est encore par les lumières du siècle , par le vœu de tous les peuples civilisés, par l'opinion, cette reine du monde, qui triomphe de tous les obstacles, et soumet toutes les résistances à ses lois. Sans la traite, vous ne pouvez plus transporter aux Indes occidentales, ces litières d'hommes, dont les sueurs et le sang formaient l'engrais de vos terres ; d'un autre côté, vous voyez planer sur le nouveau monde le génie de l'indépendance qui vous forcera bientôt à chercher des amis, des alliés là où vous ne comptiez que des esclaves. Qu'attendez-vous donc pour préparer un nouvel ordre de choses, pour prévenir des événemens que le temps, dont vous ne pouvez arrêter la marche, rend tous les jours plus prochains ? La raison, votre intérêt, la force des circonstances, les avantages de la nature, les richesses du sol ; tout ne vous dit-il pas que c'est en Afrique qu'il faut porter la culture et la civilisation ?

Sans examiner ici la question de savoir si le gouvernement doit se réserver exclusivement le droit de fonder les colonies sur ce continent, ou s'il doit encourager des sociétés coloniales, et s'en rapporter aux efforts de l'intérêt particulier convenablement dirigé, qu'il nous soit seulement permis de présenter quelques vues sur la marche prudente et mesurée que l'on devra se prescrire pour arriver à un but satisfaisant, non-seulement en ce qui concerne la civilisation des noirs, mais même relativement aux avantages commerciaux

que les colons devront naturellement se proposer.

En proclamant l'abolition de l'esclavage, il convient cependant de ne conduire les esclaves actuels à la liberté que d'une manière progressive. Les blancs, possesseurs de noirs, ne pourraient prolonger leur possession et leur empire au-delà de dix ans, et sans que, pendant ce temps, il leur fût permis de les revendre. Pendant ces dix ans, les noirs seraient préparés à leur nouvel état, tant par l'instruction que par l'amélioration successive de leur sort; il faudrait, en quelque sorte, relâcher de degré en degré la chaîne de l'esclavage; il faudrait, en leur donnant les moyens de former un pécule du produit de leurs travaux, leur donner le goût et le besoin de la propriété.

Après ces dix ans, qu'on pourrait appeler de noviciat, il est présumable qu'en leur concédant des terres à des conditions avantageuses et déterminées d'avance, en leur fournissant, s'il était nécessaire, des instrumens aratoires dont ils auraient appris à se servir, on en ferait d'excellens agriculteurs: il est inutile de remarquer que l'homme qui cultive le sol et dont le sol récompense les travaux par des produits suffisans, s'attache fortement à la terre qui fournit à ses besoins et à ses jouissances, et est bientôt conduit par les affections de famille à l'amour de l'ordre social et aux sentimens qui font le bon citoyen.

Il y a trop long-temps qu'on provoque les noirs à la vente de leurs semblables, pour qu'on doive compter qu'ils oublieront tout à coup ce déplorable trafic.

Mais on devrait sans doute commencer par renoncer au moyen perfide d'irriter leur cupidité et leurs passions. Les objets qu'ils désirent le plus devraient être le prix de productions du sol, et non pas le moyen d'échange et l'aliment de ces horribles marchés de chair humaine. Du reste il conviendrait que tant qu'il arriverait encore des esclaves de l'intérieur, les blancs pussent les acheter. Cette faculté serait accordée pour un temps et dans un rayon déterminé. Leur esclavage serait aussi limité à dix ans, comme nous l'avons dit plus haut, et leur instruction morale et physique serait dirigée conformément au but de les attacher à la terre, en faisant naître en eux le sentiment de la propriété.

Les lois et institutions qui régissent la métropole seraient sans contredit applicables aux nouveaux établissemens. Il serait sans doute présumable qu'il faudrait accorder à des considérations particulières d'un ordre politique et moral, des réglemens locaux, à la confection desquels devraient concourir les propriétaires jouissant du droit de cité, sans distinction de caste ou de couleur. Il serait principalement de la plus haute importance que le régime des esclaves fût fondé sur la douceur et l'humanité; que des personnes sages et éclairées en surveillassent l'exécution et eussent l'autorité nécessaire pour réprimer les abus et garantir à l'esclave la protection de la loi.

Pour parvenir à ces résultats, on sent aisément qu'il ne serait pas moins essentiel de préserver la colonie du fléau de l'arbitraire et des excès de pouvoir qu'accom-

pagnent toujours les abus, l'injustice et la corruption. Quand la faveur et le caprice sont les seules lois écoutées; quand l'intrigue tient lieu de mérite; quand la cupidité remplace une honorable industrie; quand le vice et la bassesse sont des titres aux distinctions et les véritables moyens de parvenir; quand les honneurs ne sont plus synonymes avec l'honneur, alors l'état social ne présente que désordre et anarchie; alors on renonce aux vertus obscures, aux produits laborieux, pour suivre les voies faciles de la corruption; alors les hommes sages, pour qui l'estime publique est une recommandation stérile, les véritables serviteurs du Roi, les fidèles amis de la patrie, sont forcés de disparaître, de s'écarter des emplois, et l'intérêt public, aussi-bien que celui de l'humanité, sont misérablement sacrifiés aux plus vils calculs, aux plus coupables passions.

Qui veut la fin, veut les moyens. La fin doit être aujourd'hui de tout disposer d'avance, et plutôt que plus tard, afin de réparer, dans l'Afrique, les pertes et les désastres passés que des événemens irrémédiables ont produits aux colonies occidentales, et de substituer à leurs richesses, à leur prospérité, dont la décadence progressive est désormais inévitable, de nouveaux éléments de richesse et de prospérité; les moyens seront de transporter dans ces contrées si long-temps désolées par notre impitoyable avarice, les lumières, la culture et l'industrie. Par là nous verrons s'élever sur ce vaste continent de nombreuses colonies qui rendront à la métropole tout l'éclat, tous les avantages de son an-

cien commerce et qui la dédommageront avec usure des sacrifices qu'elle aura faits dans le Nouveau-Monde. Mais pour cela, plus d'expéditions secrètes; plus de complaisance pour des enlèvemens frauduleux; plus de malheureux noirs arrachés à leurs familles, à leur patrie; plus de larmes de désespoir versées sur ce triste sol africain, depuis si long-temps témoin de tant de douleurs; plus de victimes humaines traînées aux autels des infâmes et insatiables divinités qui en ont tant dévoré; par conséquent, plus d'occasion d'entendre au parlement d'Angleterre des voix hardies accusant notre loyauté et attaquant l'honneur national, articuler positivement que la France nourrit dans ses possessions d'Afrique le système de la traite comme avant qu'elle en eût consenti l'abolition.

L'Afrique offre à nos spéculations, aux entreprises de notre industrie, un sol vierge, une population inépuisable et toute propre à la féconder. C'est à nous à la plier à nos vues, en l'y associant par des intérêts communs, en la conquérant par des bienfaits, au lieu de l'asservir par des crimes, de l'abrutir par la corruption; en la conduisant à l'ordre social, au bonheur, par notre supériorité morale, au lieu de la traîner, sous les fouets et les fers, à la misère et à la mort, nous aurons accompli une entreprise utile et glorieuse; nous aurons élevé notre prospérité commerciale sur le plus grand avantage de ceux qui en seront devenus les volontaires instrumens; nous aurons surtout expié, par un bien immense, l'immense crime des outrages dont nous avons si long-temps affligé l'humanité.

# JUGEMENT

DE M. HUGUES DUROYS DE CHAUMAREYS,

CAPITAINE DE LA FRÉGATE LA MÉDUSE.

---

QUAND, après l'échouement de *la Méduse*, nous nous vîmes si lâchement abandonnés sur le radeau, nous pressentîmes le sort qui nous attendait, et dans le premier transport de la plus violente comme de la plus juste indignation, nous jurâmes tous qu? ceux de nous qui échapperaient à la mort se chargeraient de la vengeance commune.

Ce serment, dicté par le désespoir, se serait évanoui avec nos angoisses, et, du fond des abîmes, les victimes elles-mêmes applaudiraient à cet oubli généreux, s'il ne s'agissait que de vengeance ; mais comme on a pu le voir, l'administration a plus d'une fois confié les vaisseaux de l'état et la vie des équipages à des mains inhabiles. Quel autre moyen d'arrêter le cours de ces abus intolérables, que de poursuivre à outrance par tous les moyens permis, les impudens qui, se disant marins, obtiennent ou plutôt escamotent des commandemens de navire ! Qui est appelé à provoquer ces poursuites légitimes et nécessaires, plus que ceux dont la fortune ou la vie a été compromise par l'entêtement et l'impéritie des protégés ?



L'humanité même demandait un exemple. C'était à nous de le solliciter, et cette mission sévère, nous la tenions du malheur. Nous l'avons remplie autant qu'il était en nous, comme on le verra par la pétition de M. Corréard aux deux chambres.

Nous avons déjà dit comment les journaux avaient publié la première relation de M. Savigny. Un cri d'horreur s'éleva dans toute l'Europe. Dès-lors on prévit que, malgré les protections de l'individu, et une foule de considérations d'un autre genre, le capitaine de *la Méduse* serait mis en jugement.

Le respect pour la chose jugée ne peut empêcher de rapporter ici l'extrait fidèle du jugement de M. de Chaumareys. Le voici :

« LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE, à tous présens et à venir, salut.

« Aujourd'hui, trois mars mil huit cent dix-sept, dix heures du matin, s'est assemblé à bord du vaisseau-amiral, en ce port, le conseil de guerre maritime (en grande tenue), en vertu de l'ordonnance de Sa Majesté du sept janvier dernier, convoqué par M. Antoine-Germain Bidé de Maurville, contre-amiral, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major général de la marine, faisant fonctions de commandant par intérim, et ce, conformément aux dispositions de l'art. 39, section 3, du décret du 22 juillet 1806; ledit conseil composé de MM. Anne - Salomon - Louis de la Tullaye, contre-amiral et chevalier de l'ordre



royal et militaire de Saint-Louis, désigné par l'ordonnance de Sa Majesté pour remplir les fonctions de président; Eustache-Marie-Joseph Bonamy, officier de la Légion d'honneur; Emmanuel Halgan, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal du mérite militaire de Wurtemberg; Laurent Tourneur, officier de la Légion d'honneur, nommé en remplacement de M. Raymond Cocault; Jean-Jules Desrotours, baron, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur; Christophe - Joseph - Victor de Cairon Merville; Alphonse Poret, comte de Blosseville, commandeur de l'ordre royal et militaire d'Aviz (de Portugal); Jean-Baptiste la Salle-d'Harader; tous les sept capitaines de vaisseaux, et chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; Antoine-Jacques le Carlier-d'Herlye, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, nommé par ordonnance de Sa Majesté du sept janvier dernier pour remplir les fonctions de rapporteur et de son procureur près le conseil de guerre; et François Belenfant père, greffier des tribunaux maritimes, pour remplir ses fonctions près le rapporteur et ledit conseil; tous âgés de plus de vingt-cinq ans, et n'étant parens ou alliés ni entre eux, ni du prévenu M. Duroys de Chaumareys, du degré prohibé par la loi.

« Ledit conseil, après avoir entendu la messe du Saint-Esprit, à bord dudit vaisseau-amiral, M. le président a annoncé au conseil, que la réunion avait pour objet de juger M. Duroys de Chaumareys,

capitaine de frégate, ci-devant commandant *la Méduse*, échouée le 2 juillet 1816, vers trois heures après midi, sur le banc d'Arguin (côte d'Afrique), et entièrement perdue le 5 suivant, vers trois heures du matin (*nota*); et examiner la conduite de ce commandant, sur les faits qui ont précédé, accompagné et suivi la perte de ladite frégate.

« La séance ayant été ouverte, M. le président a fait apporter et déposer devant lui, sur le bureau, les ordonnances du Roi des 25 mars 1765, 1<sup>er</sup> janvier 1786; le code pénal du 22 août 1790, le décret du 22 juillet 1806, le code d'instruction criminelle du 9 décembre 1808, et la loi du 24 ventôse an 12.

M. le président a ensuite demandé à M. le capitaine-rapporteur, la lecture du procès-verbal d'information et celle des pièces à charge, comme à décharge, envers le prévenu M. de Chaumareys.

« Cette lecture terminée, M. le président a ordonné que M. de Chaumareys soit introduit avant ledit conseil, accompagné de ses défenseurs M. Jacques-Philippe Cuvilier, capitaine de frégate, chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et Jacques André Mesnard, avocat, ce qui a eu lieu sur-le-champ.

« M. le président a interpellé M. de Chaumareys de décliner ses nom, prénoms, lieu de naissance, département, âge, qualité et domicile; qui a répondu, Je me nomme Hugues-Duroys de Chaumareys, natif de Vars, département de la Corrèze, âgé de cinquante

et un ans , capitaine de frégate , chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, ci-devant commandant la frégate *la Méduse*, résidant en cette ville de Rochefort , rue Saint-Michel , n° 14.

« M. le président a ensuite interrogé M. de Chaumareys , sur les faits qui ont précédé , accompagné et suivi la perte de ladite frégate qu'il commandait ; à quoi il a répondu personnellement , ainsi qu'aux questions qui lui ont été faites alternativement de la part de MM. les membres du conseil et de M. le capitaine-rapporteur , pour la plus grande connaissance et précision des faits.

« Les témoins nommés et désignés par M. le capitaine - rapporteur ayant été entendus séparément après avoir prêté le serment prescrit par la loi, et M. de Chaumareys ayant été ouï, tant par lui-même que par l'organe de ses défenseurs, dans le cours de l'examen de la procédure et des débats; M. le président a demandé à l'accusé M. de Chaumareys s'il avait des témoins à produire à sa décharge, il a répondu négativement.

« Alors M. le capitaine-rapporteur a pris la parole et a établi le mérite de sa plainte, par les divers témoignages. qu'il a résumés, et a conclu à ce que M. Duroys de Chaumareys soit déclaré coupable de l'échouage de la frégate de Sa Majesté , *la Méduse* , qu'il commandait, par trop de sécurité et faute d'avoir pris les précautions suffisantes pour éviter cet événe-

ment, et attendu les circonstances aggravantes et les suites fâcheuses que ce manque de précaution a entraînées, qu'il soit condamné à être cassé et déclaré incapable de servir, conformément à l'article 39 du code pénal des vaisseaux, du 22 août 1790, ainsi conçu :

« Tout commandant d'un bâtiment de guerre quelconque, coupable de l'avoir perdu, si c'est par impéritie, sera cassé et déclaré incapable de servir ; si c'est volontairement, il sera condamné à la mort.

« Il a, en outre, conclu à ce que M. de Chaumareys soit déclaré coupable, après la perte de la frégate *la Méduse*, qu'il commandait, de ne l'avoir pas abandonnée le dernier, et qu'en outre de la peine à laquelle il a déjà conclu pour la culpabilité de l'échouage de la frégate, du 2 juillet mil huit cent seize, il soit condamné à cinq ans de prison militaire, dans tel lieu qu'il plaira à Sa Majesté ordonner.

« Il a ajouté qu'il avait cherché dans le code et dans les lois militaires, un article qui prescrivît la peine qu'il venait de provoquer, mais en vain, quoiqu'elle ait été prononcée dans différens conseils de guerre de terre et de mer, sans aucune citation d'article de loi, dans les jugemens où cette peine avait été prononcée.

« L'art. 1285 de l'ordonnance du Roi du 25 mars 1765 porte : que Sa Majesté n'a pas entendu prévoir

tous les délits; par conséquent, cette ordonnance et celles qui l'ont suivies, n'ont pu prévoir des peines pour des délits ou fautes imprévues. Il est cependant essentiel de proportionner les peines aux fautes commises; il importe à l'honneur et à la prospérité des armées navales de Sa Majesté, que toutes les infractions aux lois qui régissent la marine soient réimprimées proportionnellement à leur gravité. Tel est le motif, telles sont les raisons d'intérêt général qui l'ont porté à requérir les cinq ans de prison, dont est question, envers l'accusé M. de Chaumareys; et a signé ses conclusions.

« Signé à la minute, LE CARLIER-D'HERLYE, capitaine-rapporteur. »

« M. de Chaumareys ayant été ouï en ses moyens de défense, tant par lui-même que par l'organe de ses défenseurs, M. le président l'a interpellé, ainsi que ses conseils, s'ils avaient encore quelque chose à ajouter; sur leur réponse négative, M. le président a demandé aux membres du conseil s'ils avaient des observations à faire; ils ont unanimement répondu que la cause était suffisamment instruite. Alors M. le président a ordonné à l'auditoire, à MM. les défenseurs, ainsi qu'au greffier, de se retirer, et que M. de Chaumareys soit reconduit dans le lieu d'où il avait été extrait; ce qui a eu lieu sur-le-champ.

« Les débats terminés, et toutes les formalités prescrites par le décret du 22 juillet 1806, ayant été remplies :

« Le conseil, après avoir délibéré à huis-clos, en présence de M. le procureur de Sa Majesté, M. le président ayant recueilli les voix, suivant les dispositions de l'art. 68, section 4, titre 3 du décret du 22 juillet 1806, a déclaré à l'unanimité, la procédure régulièrement instruite, et reconnu aussi, à l'unanimité, M. Hugues Duroys de Chaumareys, coupable de l'échange de la frégate *la Méduse*, dont la perte s'en est suivie : en conséquence, et à la majorité de cinq voix sur huit, le condamné a été rayé de la liste des officiers de la marine, et à ne plus servir.

Quant à la circonstance de l'abandon de la frégate, ainsi qu'à celle de l'abandon du radeau, le conseil, à la majorité de sept voix sur huit, le déclare coupable, (et adoptant partie des conclusions de M. le capitaine-rapporteur de vaisseau et procureur du Roi), à la majorité de cinq voix sur huit, le condamne à trois ans de prison militaire, dans le lieu qu'il plaira à Sa Majesté d'ordonner.

« Le conseil condamne en outre M. Duroys de Chaumareys, aux frais de la procédure et à ceux d'impression du présent jugement, au nombre de cent exemplaires, et ce, conformément à l'art. 368 du code d'instruction criminelle, du 9 décembre 1808, dont M. le président a donné lecture, et qui est ainsi conçu :

« L'accusé, ou la partie civile qui succombera, sera  
« condamné aux frais envers l'État et envers l'autre  
« partie. »

« Fait, clos, jugé et arrêté à bord du vaisseau amiral

du port de Rochefort, les jour, mois et an précités, vers onze heures moins un quart du soir, et MM. les membres du conseil ont signé avec le greffier la minute du jugement.

« Signé DE LA SALLE - D'HARADER, le comte DE BLOSSEVILLE, le chevalier DE CAIRON - MERVILLE, le baron DEROTOURS, L. TOURNEUR, E. HALGAN, BONAMY, le contre-amiral chevalier DE LA TULLAYE, *président dudit conseil*, et BELENFANT, *greffier*.

« Les signatures de MM. les juges et du greffier étant ainsi apposées, M. le président a fait ouvrir les portes de la chambre du conseil, a prononcé le jugement ci-dessus, et de l'autre part, en présence de l'auditoire, et a signé avec le greffier la minute du présent acte.

« A bord dudit vaisseau amiral, les jour, mois et an précités.

« Signé le contre-Amiral chevalier DE LA TULLAYE, *président du conseil*, et BELENFANT, *greffier*.

« Le jugement ainsi prononcé, le greffier soussigné en a de suite donné lecture à M. Duroys de Chaumareys, en prison dudit vaisseau amiral, qui l'a entendu debout et découvert, dont acte.

« A bord dudit vaisseau amiral, au port de Rochefort, les jour, mois et an précités, sur les onze heures et demie du soir.

« Signé à la minute, BELENFANT, *greffier*.

« Immédiatement après la lecture faite à M. de Chaumareys, de sa sentence, M. le président l'a fait venir devant lui, dans une chambre joignant celle du conseil, et sur la réquisition de M. le capitaine de vaisseau rapporteur et procureur du Roi, lui a adressé la parole, et lui a dit : « Vous avez manqué à l'honneur ; « je déclare, au nom de la Légion, que vous avez cessé « d'en être membre, ainsi que de l'ordre royal et mi- « litaire de Saint-Louis, d'après l'avis unanime du con- « seil, sur l'analogie des deux ordres, et ce conformé- « ment à l'art. 6 de la loi du 24 ventôse an 12, en ce « qui concerne la Légion d'honneur. »

« Abord du vaisseau amiral, au port de Rochefort, les jour, mois et an précités, sur les onze heures trois quarts du soir

« Signé à la minute, le contre-amiral chevalier DE LA TULLAYE, *président du conseil de guerre.*

« Pour extrait tiré de la minute exposée au greffe maritime et du conseil de guerre. »

BELENFANT, *greffier.*





---

# M É M O I R E

PRÉSENTÉ

AUX CHAMBRES DES PAIRS ET DES DÉPUTÉS,

PAR ALEX. CORRÉARD,

*L'un des naufragés du radeau de la frégate la Méduse.*

---

**M**ESSIEURS,

Un épouvantable désastre a frappé plusieurs de vos concitoyens : abandonnés au milieu des flots sur un frêle radeau, ils se sont vus pendant treize jours livrés à toutes les horreurs du désespoir : la postérité ne voudra pas croire à leurs souffrances, surtout lorsqu'elle apprendra la manière dont leurs contemporains se sont conduits envers eux.

Quelques-uns de ces malheureux ont seuls échappé à la mort de la manière la plus miraculeuse. Marqués du sceau du malheur et consacrés par une grande infortune, ces hommes eussent été chez tout peuple civilisé ou même chez les barbares, des êtres en quelque sorte sacrés. Toute terre sur laquelle ils eussent

abordé, et qui ne leur eût pas offert un culte public de compassion et d'assistance, eût été déshonorée.

Hé bien ! ils ont revu leur patrie, ils ont reparu au milieu du peuple le plus compâtissant ; et cependant on leur a reproché jusqu'à l'excès de leur malheur dans les écrits semi-officiels ; on les a signalés comme des objets d'horreur et de dégoût ; on leur a fait un crime de l'amertume de leurs plaintes ; on les a privés de leurs emplois : aujourd'hui même ils sont obligés de ranimer des forces brisées par l'excès de la souffrance pour travailler à se créer une existence qui semblait devoir être désormais placée sous la garantie de l'humanité nationale ; tandis que les hommes qui, par leur inexpérience, ont provoqué ce désastre, ou qui, par leur lâcheté ou leur inhumanité, l'ont consommé, investis de nouveaux commandemens, décorés de nouveaux honneurs, ont été apprendre à nos colonies lointaines, à l'univers entier comment la France sait compâtrer au malheur, comment elle sait punir la trahison et l'inhumanité.

Ah ! si notre pays était coupable d'un pareil attentat, il faudrait désespérer d'y fonder jamais des institutions généreuses ; car pour les nations, comme pour les individus, le principe de tout ce qui est noble et grand est dans la justice et dans la sainte humanité.

Mais hâtons-nous de le dire ; ce n'est pas le crime de la nation ; c'est celui d'un de ses anciens ministres, M. Dubouchage, dont l'amour-propre s'est trouvé compromis dans ce funeste événement par le choix

des agens auxquels nos destinées avaient été si imprudemment confiées.

Plus nos malheurs avaient été grands, plus ils accusaient l'inexpérience, l'inhabileté et les préjugés de ce ministre.

Nos plaintes ne pouvaient donc que l'importuner et le fatiguer. Il nous l'a fait cruellement sentir : on nous a, non-seulement refusé tout adoucissement, tout allègement dans notre position ; on nous a fait calomnier ; on a cherché à nous rendre odieux ; on nous a forcés d'abandonner nos emplois.

C'est ainsi que l'honneur de la France et les lois de l'humanité ont été sacrifiés à un misérable sentiment d'amour-propre

Certes, nous ne demandions ni récompense brillante, ni honneurs éclatans ; nous ne prétendions même pas être à charge à l'état ; la plus légère marque d'intérêt, de compassion même, de la part du gouvernement de notre pays, eût suffi pour cicatriser nos blessures et nous faire oublier nos malheurs.

Reportant nos yeux sur le passé, nous nous rappellions comment le courage et la constance de Goffin, dans une catastrophe moins terrible, avaient été récompensés par un gouvernement qui ne reposait cependant pas, comme le nôtre, sur des institutions libérales, et qui semblait par là moins susceptible de cette exaltation d'honneur et de générosité que produit ordinairement la liberté.

Nous avions peut-être le droit d'espérer au moins

les mêmes marques d'intérêt, les mêmes dédommagemens.

Nous avons été trompés, et ce n'est pas pour nous en plaindre que nos doléances vous sont adressées ; car nous savons que les droits du malheur, les titres que donne à un citoyen le courage et la constance dans des circonstances qui paraissent au-dessus des forces de l'humanité, ne sont écrits dans aucun de nos Codes ; ni dans la Charte.

Nous ne demandons rien pour nous, dans notre intérêt privé. C'est à vous, Messieurs, à vous qui êtes les dépositaires des intérêts moraux non moins que des intérêts matériels de la nation, à voir ce que vous avez à faire dans une pareille occurrence, pour l'honneur national. Vous verrez s'il n'est pas honteux pour notre pays que des étrangers aient seuls soulagé et secouru des malheureux qui se sont vu délaissés et repoussés dans leur propre patrie !

Mais ce qui est pour nous un droit positif, un droit écrit dans la Charte, c'est le droit de demander justice contre ceux qui nous ont lâchement et traîtreusement abandonnés ; contre ceux dont le devoir était de ne penser à leur propre salut que lorsque le dernier homme de l'équipage était en sûreté, et qui, cependant, au mépris de leur serment et de leurs devoirs les plus sacrés, ont eu la lâcheté d'abandonner au milieu des flots, sur quelques mauvaises planches, cent cinquante-deux de leurs concitoyens, pour hâter de quelques momens leur propre délivrance ; contre ceux qui ayant

une fois touché au port, n'ont pas de suite reporté leur pensée et tous leurs efforts vers ceux de leurs compatriotes qu'ils avaient laissés luttant contre la mort, et auxquels un seul moment de retard pouvait et devait coûter la vie; contre ceux qui ont laissé écouler plusieurs jours avant de penser même à nous envoyer des secours; qui ont même refusé ces secours qu'offraient de généreux étrangers, et qui doivent être responsables devant Dieu et devant les hommes de toutes les scènes épouvantables qu'a provoquées ce funeste retard; contre ceux qui, au mépris des lois divines et humaines, ont permis ou autorisé le pillage des débris de notre naufrage; contre ceux enfin qui, aussi insensibles à l'honneur national qu'aux souffrances de leurs compatriotes, ont permis que l'étranger méprisât notre pavillon et les instructions de notre Souverain, au point de refuser la remise de la colonie, et qui n'ont pas même protesté contre cette insulte.

Telle est la justice que nous demandons et que nous avons fait serment de poursuivre au moment où nous avons vu s'éloigner ceux qui avaient juré de se sauver ou de périr avec nous; serment que nous avons renouvelé au milieu des imprécations du désespoir et sur les cadavres des malheureux, victimes de l'horrible égoïsme que nous vous dénonçons.

C'est sur le capitaine du vaisseau, sur le commandant maritime de l'expédition que doit peser la terrible responsabilité de cet événement. Il a été traduit, nous dit-on, devant un conseil maritime, et con-

damné à un emprisonnement temporaire. Mais cette condamnation ne satisfait ni à la loi ni à l'honneur de notre marine, ni aux mânes de nos malheureux compagnons.

Si ce capitaine avait été jugé selon la rigueur des lois, il lui aurait été fait l'application des articles 35 et 36 de la loi du 21 août 1790, lesquels portent :

Art. 35. « Tout commandant d'un bâtiment de guerre, coupable d'avoir abandonné, *dans quelque circonstance critique que ce soit*, le commandement de son vaisseau pour se cacher, ou d'avoir fait amener son pavillon lorsqu'il était en état de se défendre, sera condamné à la mort. — Sera condamné à la même peine tout commandant coupable, après la perte de son vaisseau, de ne l'avoir pas abandonné le dernier.

Art. 36. « Tout officier, chargé de la conduite d'un convoi, coupable de l'avoir abandonné volontairement, sera condamné à la mort. »

Il est constant en fait que lorsque le capitaine de la *Méduse* a abandonné la frégate, soixante-quatre malheureux y étaient encore. Il est constant en fait que ce capitaine montait un des esquifs, qui remorquaient le radeau; que ce radeau pouvait être considéré comme un convoi, comme le plus précieux et le plus sacré des dépôts confié à son honneur et à son humanité, et qu'il l'a cependant abandonné. Ainsi, sous ce double

rapport , et , abstraction faite de l'inexpérience et de la présomption de cet officier , les dispositions pénales précitées devaient lui être appliquées.

Il n'a cependant été condamné qu'à une peine correctionnelle et temporaire ; et cette peine est bien plutôt une concession forcée faite à l'opinion publique par l'autorité , compromise elle-même dans cet événement par l'imprudence de son choix , qu'une application franche et énergique de la loi.

Nous demandons que la chambre se fasse rendre compte de la procédure et du jugement de cette affaire , et qu'elle examine si l'accusation a porté sur les véritables chefs sur lesquels elle devait porter , c'est-à-dire , sur l'abandon du va'seau et du radeau , ou s'il n'a pas été pris quelque tournure officieuse pour soustraire l'accusé à la juste application de la loi , et donner le change à l'opinion publique par l'apparence d'une instruction et d'un jugement.

Nous le demandons , non pas tant encore dans l'intérêt de notre ressentiment et de la réparation due aux mânes de nos malheureux compagnons d'infortune , que dans celui de notre marine , qui , dès sa renaissance , s'est vue affligée par tant de désastres impunis , et qui ne peut prendre quelque consistance que par la rigoureuse exécution des lois , et par des exemples éclatans. Nos voisins nous ont donné sur ce point des leçons dont nous devrions profiter.

Nous demandons , en second lieu , que la chambre

invite le ministre à faire faire une enquête sur les points suivans , savoir :

1°. Si le colonel commandant pour le Roi les établissemens français sur la côte occidentale d'Afrique, le sieur Chmaltz, n'est pas resté deux fois vingt-quatre heures en rade de Saint-Louis sans avertir le gouverneur anglais de la position dans laquelle il nous avait laissés, et sans le sommer, au nom de l'humanité, d'envoyer tous les navires de la colonie à la recherche et au secours des naufragés ;

2°. Si ce même commandant n'aurait pas refusé l'offre qui lui aurait été faite par le gouverneur anglais de mettre à sa disposition tous les navires du port pour aller sur-le-champ à la recherche du radeau ;

3°. S'il n'aurait pas retardé le départ du brick *l'Argus* de deux jours ;

4°. S'il n'aurait pas sanctionné, par son silence, le pillage de la frégate échouée.

Ces faits sont constans, et nous les attestons sur notre honneur : le sieur Chmaltz est donc indigne de représenter le Gouvernement français au Sénégal. Il doit même subir au moins l'application du n° 12 de l'art. 475 du Code pénal, qui porte des peines de police contre ceux qui ont refusé ou négligé de porter secours dans un naufrage ou tout autre accident.

On sent quelle aggravation ce fait reçoit des circonstances dans lesquelles était placé M. le gouverneur.

La chambre saisira même cette occasion sans doute



pour se faire rendre compte de l'administration intérieure de cette colonie, dans laquelle s'engouffre, depuis long-temps, une partie considérable des ressources publiques, sans qu'on sache quelle en est la destination et quels sont les résultats utiles que ces avances produisent. — Elle vérifiera même jusqu'à quel point est vraie cette rumeur publique qui signale les autorités placées à la tête de cet établissement comme favorisant presque ouvertement la traite des noirs, et comme ayant même des intérêts dans cet abominable commerce. — Nous ne garantissons pas l'exactitude de ces bruits, mais ils sont assez graves pour provoquer une examen et une punition exemplaire, s'ils se trouvent fondés; ou une justification solennelle, s'ils sont dénués de fondement.

Ce qui est certain, c'est que celui qui a lâchement abandonné ses concitoyens dans la plus affreuse situation; qui, après s'être sauvé lui-même, a mis tant d'indifférence et de lenteur à leur envoyer des secours; qui a ainsi déshonoré le nom Français aux yeux des étrangers, par son inhumanité et son égoïsme; que celui qui, obéissant servilement aux ordres du gouvernement anglais, a été prendre honteusement le cantonnement qu'on lui indiquait, tandis que ses instructions et l'honneur national lui faisaient un devoir de sommer l'étranger de faire à l'instant la remise de la colonie au représentant du gouvernement français, ou du moins de protester solennellement contre l'infraction des traités; celui-là est bien capable de s'être

laissé aller à une honteuse cupidité : l'égoïsme et la lâcheté sont toujours des préjugés fâcheux.

Je terminerai cette requête en exposant les motifs qui me font demander la mise en jugement de plusieurs officiers de l'expédition du Sénégal, en 1816, et de l'ex-ministre vicomte Dubouchage.

1°. Du capitaine de frégate commandant l'expédition, pour avoir abandonné, le 21 ou le 22 juin 1816, la flûte *la Loire* et le brick *l'Argus*, faisant partie de cette expédition. (Art. 36 et 41 du titre 2 de la loi du 22 août 1790.)

2°. Du même capitaine et de l'officier de quart, pour avoir, le 23 juin 1816, abandonné inhumainement un mousse, âgé d'environ 15 ans, qui tomba à la mer et à qui on lança la bouée de sauvetage sur laquelle il dut se placer, puisqu'il nageait fort bien.

Attendu :

1°. Qu'ils n'ont pas fait manœuvrer avec assez de promptitude pour arrêter totalement la marche du navire ;

2°. Qu'ils n'ont envoyé à la mer qu'un canot de six avirons dans lequel il n'y avait que trois hommes ;

3°. Qu'ils ont continué à faire route avant d'avoir retrouvé la bouée de sauvetage, ce qui ne se fait jamais dans la marine.

3°. De l'officier qui commandait l'embarcation qui fut à Sainte-Croix de Ténériffe le 30 juin, pour

avoir inhumainement refusé de conduire à son bord six malheureux prisonniers français qui étaient dans l'île depuis environ huit ans, et qui ne vivaient que de ce que les Espagnols voulaient bien leur donner.

4°. Du capitaine commandant la division, pour n'avoir pas reconnu le cap Blanc, comme le portait ses instructions. ( Art. 41 et 42 de la loi déjà citée. )

5°. Du même capitaine, pour avoir perdu la frégate *la Méduse*. ( Art. 38, 39, 41 et 42 du titre 2 de la même loi. )

6°. Du même capitaine, pour n'avoir pas abandonné le dernier son bâtiment, et pour avoir laissé soixante-quatre hommes à bord de la frégate. ( Art. 35 du titre 2 de la loi précitée. )

7°. De tous les officiers de la frégate *la Méduse*, pour avoir inhumainement abandonné cent cinquante deux Français, auxquels ils avaient juré, sur l'honneur, qu'ils les conduiraient jusqu'à terre ; et comme étant cause de la mort de 13 de ces individus. ( En vertu de toutes les lois humaines, et des articles 36 et 37 du titre 2 de la loi précitée. )

8°. Du capitaine chef de la division, pour ne pas avoir, à son arrivée à Saint-Louis, sommé les commandans sous ses ordres des bâtimens *la Loire*, *l'Echo* et *l'Argus*, d'aller de suite à la recherche du radeau. ( Art. 34 du titre 2 de la loi précitée. )

9°. Du colonel commandant pour le Roi les établis-

semens français sur la côte occidentale de l'Afrique savoir :

1°. Pour être resté deux fois vingt-quatre heures en rade de Saint-Louis , sans avoir demandé à communiquer avec le gouverneur anglais , et pour ne pas l'avoir sommé, au nom de l'humanité, d'envoyer tous les navires de la colonie à la recherche du radeau ;

2°. Pour n'avoir pas voulu accepter l'offre qui lui a été faite par le gouverneur anglais, de mettre à sa disposition tous les navires de la ville de Saint-Louis, pour aller sur-le-champ à la recherche du radeau ;

3°. Pour avoir retardé le départ du brick *l'Argus*, de plus de deux jours, après lui avoir donné des ordres pour aller au secours des naufragés qui étaient sur la côte du désert de Sahara, et ensuite jusqu'à la frégate, pour s'assurer si les courans n'auraient pas porté le radeau vers elle ;

4°. Pour ne pas avoir fait sévir contre les coupables qui ont dilapidé les effets du gouvernement et ceux des malheureux naufragés, sauvés deux mois après la perte de la frégate ;

5°. Pour n'avoir pas fait poursuivre les assassins du cantinier, dit le *Père la Méduse* (1). Ce malheureux était un des trois hommes qui restèrent cinquante-deux jours à bord de la frégate *la Méduse* ; ce qui lui fit donner le surnom de *Père la Méduse* ;

---

(1) Trouvé mort à la porte du gouverneur et à deux pas du corps-de-garde.

6°. Pour avoir favorisé la traite des noirs , qui s'est faite au Sénégal et dans toutes ses dépendances, comme par le passé ;

10°. De l'ex-ministre de la marine vicomte Dubouchage , pair de France ;

1°. Pour n'avoir pas fait juger tous les auteurs des délits énoncés précédemment ;

2°. Pour s'être ainsi rendu coupable envers la patrie , en protégeant le crime et l'encourageant par l'impunité , et même en récompensant ses auteurs par des commandemens de navires , donnés à ceux des officiers les plus coupables , après le capitaine commandant la division ;

3°. Pour avoir fait mettre en jugement le capitaine commandant la division , seulement pour avoir perdu son bâtiment , et non pour avoir occasionné la mort de plus de deux cents Français, et avoir fui de son bord en y abandonnant soixante-quatre hommes ;

11°. Du même ministre , pour avoir compromis la sûreté des citoyens français au service de la patrie , et sacrifié les vaisseaux de l'état , en donnant presque tous les commandemens à des hommes incapables de s'acquitter de pareils emplois , à cause de leur ignorance bien reconnue de tous les véritables marins français , et justifiée par les bévues suivantes :

1°. Le naufrage de la frégate la *Méduse*.

2°. *Idem* , de la flûte l'*Alouette*.

3°. Le danger couru par la flûte le *Golo*, en sortant du port de Toulon. (Ce fut le lieutenant en pied qui la sauva.)

4°. Le danger couru par la flûte *l'Eléphant*, qui, trois ou quatre jours après sa sortie de Rochefort, perdit ses trois mâts, et fut les faire réparer à Plymouth. (Les officiers sous les ordres du capitaine, sauvèrent encore ce bâtiment.)

5°. *Item* de la flûte *la Licorne*, sortant de Brest pour se rendre à Rochefort, et qui se trouva, quinze jours après son départ, sur les îles Canaries. Le capitaine fut obligé de confesser son ignorance à ses officiers, qui le ramenèrent, lui et son bâtiment, dans le port de Rochefort;

6°. Du brick *le Lynx*, qui courut, dans la Manche, d'écueil en écueil, et qui ne revint en France que par une espèce de miracle, etc., etc.

A. CORRÉARD.

Paris, le 21 avril 1819.

On a passé à l'ordre du jour.

---

Au sujet de ce procès, voici comment s'exprime M. Lobbe de Montgaillard dans sa *Revue chronologique de l'Histoire de France*, pag. 728 et 729.

« Un longue inactivité a trop rendu nos anciens officiers inhabiles à paraître sur cet élément qui s'était

énorgueilli de leurs triomphes. Des pensions de retraite, voilà tout ce que le ministre devait leur accorder. Cependant il confie au plus incapable, au plus présomptueux de ces marins de l'autre siècle, le commandement en chef d'une expédition importante, la destinée de quatre cents Français et la valeur d'une division navale, dont l'équipement a coûté les contributions de deux cents communes. Aussi, le capitaine Chaumareys, après l'échouement de la frégate dont il paraît avoir été seul la cause, prend-il de plus en plus de mauvaises mesures pour sauver l'équipage et les passagers. Cent cinquante-deux personnes s'entassent sur un radeau mal construit. Quelques accidens survenant, le capitaine lâche sa remorque et laisse cent cinquante-deux Français lutter, pendant treize jours, avec la faim et la soif, la tempête, le soleil du tropique; il les laisse en proie aux horreurs de la *calenture*. De quinze qui parviendront à terre cinq n'y trouveront qu'un tombeau. Le capitaine osera néanmoins reparaître en France. Un conseil le jugera, le sauvera même (puisqu'il lui conservera la vie); et ce jugement ne sera point rendu public; les journaux asservis n'en feront aucune mention; et nul pair, nul député, ne se lèvera pour accuser un ministre complice de ce désastre, dès l'instant qu'il revêt le coupable de sa protection !



---

## PROCÈS.

### PROCÈS DE M. CORRÉARD.

- 1<sup>er</sup> Procès. Contre MM. LEDOUX, TENRÉ et EYRIÈS.
  - 2<sup>o</sup>. ——— Contre MM. TIGER et COUSIN-D'AVALON.
  - 3<sup>o</sup>. ——— QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR. (Brochure incriminée.)
  - 4<sup>o</sup>. ——— ATTENTION. (Autre brochure.)
  - 5<sup>o</sup>. ——— LE TEMPS QUI COURT. (Autre brochure.)
  - 6<sup>o</sup>. ——— 1<sup>re</sup> QUINZAINE DU MOIS DE JUIN. (Autre brochure.)
  - 7<sup>o</sup>. ——— PIÈCES POLITIQUES. (Autre brochure.)
- Saisie dans la prison. — M. Bousquet-Deschamps  
fait connaître les auteurs des brochures.
- 

**REPOUSSÉ** par le ministère, et contraint par mille déboires à donner sa démission, M. Savigny avait cherché des ressources dans l'exercice de son art. Ma profession me tenait à la merci du gouvernement, qui avait suffisamment prouvé sa détermination de ne rien faire pour moi. Je résolus de quitter cette carrière, et d'entrer dans quelqu'autre où je pusse trouver une indépendance raisonnable. Le choix n'était pas facile; je voyais partout les dangers d'un essai tardif, et les dégoûts d'un long apprentissage : ma pensée se promenait incessamment de projets en projets, sans pou-



voir s'arrêter à aucun , et je ne retirais de toutes ces méditations laborieuses, qu'une fatigue morale poussée presque jusqu'au découragement.

Cependant la première édition de la relation de notre naufrage s'était rapidement épuisée ; la seconde, qui avait suivi de près, s'était vendue avec autant de promptitude, et cette heureuse circonstance me donna une vocation nouvelle : je songeai à former un établissement de librairie. Mille raisons inutiles à déduire me fortifièrent dans cette résolution. Je pris un brevet, et le 18 juillet 1818 j'ouvris mon magasin *au Naufragé de la Méduse*. J'espérais y vivre tranquille loin de tous les écueils, et à l'abri de toutes les tempêtes. Vain espoir : j'étais réservé à de nouvelles épreuves.

Peu de temps après mon installation, M. de Jouy eut la bonté de faire vendre chez moi la tragédie de *Bélisaire*. Ce fut pour certains journaux comme un signal d'attaque contre moi. Je dus mépriser ces diatribes.

Ainsi attaqué impunément dans ma réputation, je ne tardai pas à l'être dans mes intérêts. M. Eyriès fit pour MM. Ledoux et Tenré, et inséra dans un recueil intitulé *Histoire des naufrages*, un extrait (en vingt-neuf pages) de tout ce qu'il y avait de plus intéressant dans le nôtre.

Ce fut pour nous un notable dommage. Je poursuivis comme contrefacteur M. Ledoux, Eyriès et Tenré. M. Mars faisant les fonctions du ministère public, déclara qu'il y avait contrefaçon partielle aux

termes de l'art. 245 du Code pénal ; il montra que les prévenus avaient fait un article distinct et séparé pour *la Méduse*, et que dans cet article ils nous avaient suivis pas à pas, et même copié nos phrases et nos expressions ; que si leur narration était un abrégé de la nôtre, elle contenait du moins tout ce qui faisait la fortune de notre livre, et n'omettait que les épisodes et les digressions, qui ne plaisent pas à tout le monde ; qu'à la vérité, ils avaient en partie copié une relation insérée au *Journal des Débats* ; mais que cet article étant un abrégé fait par l'un des auteurs et signé de lui, il lui appartenait, comme les articles de M. Dussault appartiennent à cet auteur, qui vient de les rassembler en quatre volumes. Personne n'osera dire que ces volumes peuvent devenir la proie du premier contrefacteur, qui voudra s'en saisir sous prétexte qu'on les trouve dans le *Journal des Débats*.

Il faut aussi convenir, a continué ce magistrat, que les prévenus ont indiqué la relation de Corréard et Savigny : mais pour remarquer cette note, il faut avoir acheté leur ouvrage, et dès-lors tout le monde se contentera d'un livre qui s'annonce comme présentant la relation de ce déplorable événement, sans dire s'il l'a donnée en abrégé ou dans toute son étendue. Cette note même, loin d'exciter à acheter l'ouvrage de MM. Corréard et Savigny, est propre à en détourner la plupart des lecteurs, puisqu'elle ne l'indique qu'à ceux qui auraient la curiosité d'en bien connaître tous les détails.

M. Mars a terminé , en disant qu'il considérait MM. Ledoux , Tenré et Eyriès, comme des voleurs de grand chemin , des pirates et des hommes indignes d'exercer la profession honorable de libraires, puisqu'ils n'avaient pas eu la délicatesse de respecter la propriété de deux hommes qui ont éprouvé tant d'infortunes , et qui n'ont, pour ainsi dire, d'autre ressource que celle de la vente de leur livre ; que l'ouvrage des prévenus avait causé un très-grand préjudice aux plaignans , et que c'était le cas prévu par la loi (1); qu'il s'en rapportait à la sagesse du tribunal pour fixer le montant des dommages-intérêts à accorder à MM. Corréard et Savigny ; et il a conclu envers les contrefacteurs à 200 fr. d'amende pour chacun d'eux ( c'est-à-dire ) à 600 fr. ; et à tels dommages - intérêts qu'il plairait au tribunal de fixer.

Voici les considérans du jugement :

« Attendu que l'ouvrage de MM. Corréard et Savigny a quatre cents pages , celui de Ledoux onze cents ; que dans ces onze cents, vingt-neuf seulement paraissent imitées (elles sont copiées littéralement) ;

« Attendu que la relation Corréard est historique et composée de faits appartenant à tout le monde, et

---

(1) La loi du 19 juillet 1793 condamne tout contrefacteur à payer à l'auteur d'un ouvrage contrefait , en tout ou partie , soit gravé ou imprimé , la valeur de trois mille exemplaires de l'ouvrage contrefait.

• « qui ne peuvent être rendus que par les mêmes mots  
« et de la même manière ;

« Attendu que s'il se trouve quelques lignes imitées,  
« cela ne constitue pas contrefaçon. ( Tout était copié,  
« excepté quelques transpositions.)

« Attendu que les prévenus n'ont pas eu l'intention  
« de contrefaire , puisqu'eux-mêmes désignent avec  
« éloge l'ouvrage même du plaignant , etc. »

Les prévenus eux-mêmes confessaient que toutes les phrases de leur relation étaient extraites de celle de MM. Corréard et Savigny. Cependant le tribunal n'en a pas moins condamné les plaignans à des dommages envers les prévenus , qui ne songeaient guère à les demander ; car quelques jours avant que le jugement ne fût rendu , M. Dabbo , libraire , m'assura que M. Ledoux lui avait dit , à Bordeaux , qu'il me compterait volontiers vingt-cinq louis pour arranger notre procès. Mes adversaires se croyaient donc coupables ? La sentence a prouvé qu'ils se trompaient.

Voici un fait assez curieux. « Un jour un homme à robe noire , tenant notre relation , dit en plein palais , et en présence de mon avocat : « Ce livre est l'ouvrage de deux jeunes jacobins. »

Les prévenus furent renvoyés absous , et je fus condamné à payer cinquante fr. de dommages , outre les frais du procès.

Je me pourvus en appel. La cour maintint le pre-

mier jugement, excepté en ce qui concernait les dommages, dont elle me déchargea.

Depuis, M. Tiger a publié un abrégé de notre relation ; je l'ai poursuivi : il a été condamné à payer à M. Savigny et à moi deux cents fr. de dommages et intérêts ; et on lui a confisqué, à notre profit, quatre cents exemplaires.

C'était le même cas, jugé sous la même législation ; mais non par les mêmes juges. Cette fois mon avocat n'avait rien entendu dans le palais.

Les considérans du 1<sup>er</sup> jugement nous dépouillaient de notre ouvrage : car si un fait historique appartient à tout le monde, et ne peut se rapporter que d'une manière, cette manière appartient aussi à tout le monde.

Ce premier jugement étonna surtout M. Tenré, qui était présent, et fit l'admiration de tout le barreau français.

J'avais intenté deux procès ; on ne tarda pas à m'en intenter cinq (en quarante-trois jours). Le public qui m'a honoré de quelque intérêt, ne sera peut-être point fâché de trouver ici le résumé de ces affaires. Je le tire du *Journal de Paris*, parce que ce journal étant ministériel, je ne saurais choisir une meilleure rédaction, d'abord pour complaire aux ministres, et ensuite pour éviter le fâcheux soupçon d'avoir un peu arrangé les circonstances à mon avantage.

Il est bon de remarquer d'abord que le ministère

public me refusa toujours le titre de monsieur, que pourta ntil accorda bien à M. Depradt (1). D'où vient cette différence entre deux hommes accusés d'un délit semblable aux yeux de la loi. Un libraire et un archevêque ne sont-ils plus en France égaux devant la loi ? Comment se fait-il que chez la nation la plus polie, les magistrats si attentifs à maintenir dans les bornes du respect qui leur est dû, un pauvre accusé, qui, par défaut d'intelligence ou d'éducation, peut ignorer les convenances, se fassent un devoir de supprimer dans

---

(1) Cette déférence inusitée n'a pas étonné M. de Pradt, qui prétend qu'au lieu de se laisser nommer député, M. Grégoire, *autre Jonas, devait demander d'être jeté à la mer.* Or M. Depradt se déclarait en même temps candidat ! L'archevêque de Malines manque ici gravement à la charité ou à l'humilité chrétienne. Déclarer M. Grégoire indigne et se mettre sur les rangs ! cette fatuité étonne, quand on connaît l'évêque de Blois ; elle confond, quand on connaît l'aumônier du dieu Mars et l'ex-ambassadeur à Varsovie ; elle indigné quand on se rappelle que l'abbé de Pradt s'est dit long-temps l'ami du sénateur Grégoire.

M. de Pradt, qui a soixante-deux ans, et paraît en avoir soixante dix, appelle *vieillard* M. Grégoire, qui a soixante dix ans, et paraît à peine en avoir cinquante cinq ; il le présente comme un homme usé par l'âge, ayant le cerveau et la vue affaiblis. Le ministère n'était pas moins loyal lorsque, pour enlever des voix à M. de Lafayette, il publiait en gémissant que ce vétéran de la liberté était tombé en enfance.

Si M. Grégoire siégeait à la chambre, je ne crois pas que les champions du ministère gagnassent beaucoup de terrain sur ces deux impotens.

leurs interpellations, ce titre insignifiant, que dans la société on n'oserait refuser à personne. Ces formes fâcheuses sont-elles nécessaires ou légales ? elles doivent être usitées pour tout le monde ; si non, il y a donc toujours des privilégiés (1). Cette distinction pouvait convenir lorsque les seigneurs étaient les juges de leurs serfs ; mais aujourd'hui, je ne vois rien qui la justifie.

---

(1) Dès l'instant que dans un gouvernement vous admettez seulement la possibilité des privilèges, bientôt sous ce même gouvernement tout n'est plus que privilège.

J. J. ROUSSEAU. *Lettres de la Montagne.*



---

**COUR D'ASSISES DE PARIS.**

---

AUDIENCE DU 14 JUIN 1820.

*Procès des sieurs Bousquet-Deschamps et Corréard,  
auteur et éditeur d'une brochure ayant pour titre:  
Questions à l'ordre du jour.*

*Juges.*

MM.

MOREAU, président; BRIÈRE DE BONAIRE, MONT-  
DOUX DE LA VILLENEUVE, conseillers; et M. VEUILLE  
FROY, conseiller auditeur.

*Jurés.*

MM.

FERT (Pierre-Nicolas), propriétaire électeur, rue  
de Cléry, N° 16;

SAUVAGEOT (Jean-Louis-Théodore), propriétaire  
électeur, rue Honoré-Chevalier, N° 13;

QUILLAUX (Edme-Nicolas), avoué de l'instance,  
rue des Bourdonnais, N° 17;

CHEVRIER (Antoine-Marie-Augustin), notaire  
royal, rue Vivienne, N° 22;

BARBIER-DUBOCAGE (Jean-Denis), membre de  
l'institut, rue des Petits-Augustins, N° 24;



**AMET** (Pierre-Louis-Xavier), propriétaire électeur, rue Montholon, N° 20 ;

**JAUNON** (Marie-François), négociant, rue des Mauvaises Paroles, N° 15 ;

**VINCENT** (Pierre - Louis), commissaire - priseur honoraire, rue Sainte-Anne, N° 19 ;

**DIJON**, propriétaire électeur, rue de la Tour-d'Auvergne, N° 9 ;

**PREVOT-D'ARLINCOURT** (Charles-Antoine), maître des requêtes, rue Duphot, N° 16 ;

**BOURQUENEY** (François-Felix), sous-caissier du trésor royal, rue Joubert, N° 22 ;

**TREMAU** (Henri Leger), négociant électeur, rue de Grenelle-Saint-Honoré, N° 47.

**M. Bousquet-Deschamps** récusa onze jurés, l'avocat en recusa quatre.

Le Sieur Bousquet-Deschamps, homme de lettres, âgé de 23 ans, paraît pour la seconde fois devant la cour d'assises, sous le poids d'une prévention de la nature de celle qui a motivé avant-hier la condamnation prononcée contre lui.

Voici les faits recueillis par l'arrêt de renvoi dont il a été donné lecture par le greffier de la cour.

Le 11 avril 1820, sur le réquisitoire du procureur du Roi, 93 exemplaires d'une brochure ayant pour titres : *Questions à l'ordre du jour*, ont été saisis chez Alexandre Corréard, libraire, et le manuscrit de la même brochure, chez l'imprimeur Dupont.

Il a été établi par l'instruction que l'auteur était Jacques Bousquet - Deschamps ; qu'elle avait pour éditeur Alexandre Corréard , qui l'avait fait imprimer au nombre de mille exemplaires par Dupont , sans que celui-ci en eût pris connaissance ; et qu'après le dépôt du nombre d'exemplaires prescrit par la loi , cette brochure avait été mise en vente par le libraire Corréard.

Par l'ordonnance de la chambre d'instruction et par l'arrêt de renvoi , le sieur Bousquet-Deschamps était prévenu de s'être rendu coupable , 1° d'avoir provoqué à la désobéissance aux lois , délit prévu par les art. 1 , 3 et 6 de la loi du 17 mai 1819 ; 2° d'avoir provoqué à détruire le gouvernement , ladite provocation non suivie d'effet , et constituant le délit prévu par les art. 1 et 2 de la loi du 17 mai 1819 , et 87 du Code pénal ;

Et le sieur Corréard , de s'être rendu complice de ces délits.

L'arrêt de renvoi , cite à l'appui de la prévention divers passages de la brochure , consignés dans les pages 7 et 8.

Après la lecture de l'arrêt de renvoi , M. le président procède à l'interrogatoire des deux prévenus.

Le sieur Bousquet-Deschamps se reconnaît l'auteur de la brochure ; il affirme que c'est lui qui a envoyé le manuscrit à l'impression ; et qu'il s'est borné à en adresser plus tard un certain nombre d'exemplaires (600) chez le libraire Corréard pour les mettre en vente.

M. le président lui fait remarquer que la première

partie de sa déclaration contraire celle qui se trouve consignée dans son interrogatoire écrit , puisqu'il avait dit dans ses interrogatoires que l'envoi du manuscrit avait été par lui fait directement au sieur *Corréard* ;

Que la seconde partie de cette déclaration était démentie par la déposition de l'imprimeur Dupont , dans l'instruction écrite ; ce témoin ayant reconnu qu'il avait lui-même livré au libraire *Corréard* la totalité des exemplaires.

Ce dernier déclare de son côté qu'il n'avait pas fait l'envoi du manuscrit à l'imprimeur ; cependant , sur les observations que lui fait M. le président , au sujet de ses premiers interrogatoires , il ajouta qu'il est possible que , comme intermédiaire de l'auteur , il ait fait parvenir au sieur Dupont le manuscrit que le sieur Legros lui avait remis ; mais qu'il n'a pas traité avec lui pour l'impression de cette brochure , l'auteur ayant fait directement son marché avec l'imprimeur , et lui ayant payé le prix de son impression.

Je n'ai jamais été l'éditeur de cette brochure , ajoute le sieur *Corréard* , je n'ai été chargé que de la vente , et je ne l'ai même jamais lue.

La cour procède à l'audition des témoins à décharge produits par le sieur *Corréard*.

Un compositeur et le prote de l'imprimerie de Dupont déclarent qu'ils n'ont eu aucun rapport avec *Corréard* , au sujet de la brochure dont il s'agit , et que les épreuves ont été corrigées par un sieur *Maré-*

*chal*, ainsi que par quelques autres personnes à eux inconnues.

Le sieur Dupont, imprimeur. — Au mois de mars dernier, une personne se présenta chez moi pour me donner plusieurs brochures à imprimer, de la part du sieur Corréard. Je demandai à en connaître les auteurs. On nomma le sieur Bousquet - Deschamps, relativement à plusieurs de nos brochures, et un sieur Legros, comme ayant composé celle qui donne lieu au procès. Je fis, en effet, ma déclaration à la police sous le nom du sieur Corréard, et je débitai son compte du montant de l'impression. Quelque temps après, le sieur Corréard se plaignit à moi de ce que je l'avais indiqué comme éditeur de cette brochure, tandis qu'il ne m'avait donné aucun ordre à cet égard. Lorsqu'il me fit cette observation, la brochure était déjà saisie. Je dois à la vérité de déclarer que je n'ai eu aucun rapport direct avec le sieur Corréard, au sujet de l'impression de cette brochure.

M. le président fait remarquer au témoin qu'il se trouve en contradiction formelle avec ses premières déclarations faites à la justice, comme inculpé; qu'en effet il avait alors affirmé que c'était le libraire Corréard qui l'avait chargé de l'impression; qu'il l'avait inscrit dans ses livres comme éditeur de la brochure, et qu'il lui avait livré la totalité des exemplaires.

L'imprimeur Dupont fait quelques observations pour essayer de concilier ses diverses déclarations. Il explique qu'en effet il avait cru pendant long-temps

que c'était par les ordres et pour le compte du sieur Corréard que l'impression avait eu lieu, puisque c'est de la part de ce dernier qu'un sieur Maréchal lui avait remis le manuscrit de la brochure pour l'imprimer.

M. le président invite le témoin à ne pas sortir de l'audience, parce que la cour pourrait avoir à prendre quelques mesures contre lui, dans le cour des débats.

La veuve Jeunehomme déclare qu'elle a imprimé plusieurs brochures portant le nom et l'adresse du libraire Corréard, mais qu'elle ne l'a jamais considéré comme éditeur de ces brochures.

Le sieur Legros, ancien officier. — Je n'ai jamais reçu de Bousquet-Deschamps ni remis à Corréard le manuscrit de la brochure dont il s'agit; si j'ai déclaré le contraire devant le juge d'instruction, c'est par pure complaisance. . . . Je n'avais pas alors prêté serment, puisqu'on m'avait appelé comme prévenu: mais aujourd'hui qu'en qualité de témoin j'ai prêté serment à la justice, je crois devoir déclarer la vérité.

Il est fâcheux, dit M. le président, qu'on n'ait produit aux débats que des témoins qui rétractent leurs premières déclarations.

M. l'avocat-général Jaubert. « Messieurs, ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous venons porter pour la seconde fois la parole contre un auteur bien jeune encore, et qui a déjà subi une première condamnation: mais comme vous, Messieurs, nous remplirons notre ministère sans haine et sans crainte. »

Après cet exorde, le ministère public donne lec-

ture des passages inculpés, dans lesquels on remarque les phrases suivantes : « C'est au nom de la loi que le comité de salut public remplissait les cachots de milliers de citoyens ; c'est au nom de la loi que les tribunaux révolutionnaires les envoyaient à l'échafaud ; c'est au nom de la loi que le sang français a coulé à Grenoble et à Lyon. . . . La loi entre les mains de la justice est un glaive nécessaire à la conservation de la société : entre les mains de l'arbitraire, c'est un poignard. »

Ensuite, M. l'avocat-général établit cette proposition, que la loi, quel que soit son objet, doit commander le respect des citoyens ; et que c'est un délit de provoquer à y désobéir d'une manière aussi outrageante que l'a fait le prévenu. « Malgré vos sbires, vos geoliers et vos bourreaux, a-t-il dit, nous protesterons contre vos lois tyranniques jusqu'à notre dernier souffle. »

Passant ensuite au second chef de prévention imputé au prévenu, celui d'avoir provoqué les citoyens à détruire le gouvernement, le ministère public cite un second passage dans lequel on trouve ces mots : « Du moment où le gouvernement menace la liberté, la sûreté des citoyens, ses rapports avec la société ont cessé d'être légitimes. . . Tous les liens moraux sont rompus. »

C'est surtout dans ce passage que le ministère public trouve la preuve du second délit imputé au prévenu, celui d'avoir provoqué à détruire le gouvernement (1).

---

(1) « Remarquez même, dit *J. J. Rousseau*, comment, d'un trait de plume, cet auteur change l'état de la question.

M<sup>e</sup> Moret, chargé d'office de la défense du sieur Bousquet-Deschamps, à l'ouverture de l'audience, a tiré tout le parti possible de cette cause difficile.

Il a cherché à établir qu'on ne pouvait voir dans les passages incriminés que des théories de droit public, et non des provocations directes.

La plupart des publicistes, a-t-il dit, soutiennent des doctrines opposées, et en tirent dès-lors des conséquences *contraires*. Ainsi, il en est qui pensent que certains droits fondamentaux, appartiennent à l'homme même dans l'état de société, et qu'aucune loi spéciale ne peut y porter atteinte. Telle est la théorie de l'au-

---

Le conseil prononce que mes livres tendent à détruire tous les gouvernemens, l'auteur des lettres dit seulement que les gouvernemens y sont livrés à la plus audacieuse critique; cela est fort différent, une critique, quelque audacieuse qu'elle puisse être, n'est point une conspiration; critiquer ou blâmer quelques lois, n'est pas renverser toutes les lois. Autant vaudrait accuser quelqu'un d'assassiner les malades lorsqu'il montre les fautes des médecins.

« Encore une fois que répondre à des raisons qu'on ne peut pas dire? Comment se justifier contre un jugement porté sans motif? que sans preuve de part ni d'autre, ces messieurs disent que je veux renverser tous les gouvernemens; que je dise, moi, que je ne veux pas renverser tous les gouvernemens; il y a dans ces assertions parité exacte, excepté que le préjugé est pour moi, car il est à présumer que je sais mieux que personne ce que je veux faire.

« Mais où la parité manque, c'est dans l'effet de l'assertion. Sur la leur, mon livre est brûlé, ma personne est décrétée, et ce que j'affirme ne rétablit rien; seulement, si je

teur ; sans doute elle n'est pas en harmonie avec notre système de gouvernement ; ou plutôt avec les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons placés ; mais une théorie, même erronée ne saurait constituer un délit.

L'avocat soutient ensuite, en citant d'autres passages de la brochure, que loin de provoquer la désobéissance aux lois qu'il attaque, l'auteur invite les citoyens à s'y soumettre, plutôt qu'à les renverser par la violence.

En terminant, M<sup>e</sup> Moret invoque, en faveur du prévenu, son jeune âge et les circonstances dans lesquelles sa brochure a été composée.

Le sieur Bousquet Deschamps croit devoir ajouter

prouve que l'accusation est fautive et le jugement inique, l'affront qu'ils m'ont fait retourner à eux-mêmes ; le décret, le bourreau, tout y devrait retourner ; puisque nul ne détruit si radicalement le gouvernement que celui qui en tire un usage directement contraire à la fin pour laquelle il est institué.

« Il ne suffit pas que j'affirme, il faut que je prouve, et c'est ici qu'on voit combien est déplorable le sort d'un particulier soumis à d'injustes magistrats, quand ils n'ont rien à craindre du Souverain, et qu'ils se mettent au-dessus des lois. D'une affirmation sans preuve, ils font une démonstration ; voilà l'innocent puni. Bien plus, de sa défense même, ils lui font un nouveau crime, et il ne tiendrait pas à eux de le punir encore d'avoir prouvé qu'il était innocent. »

Comme je suis bien loin d'accuser les magistrats d'iniquité, le public saisira bien dans cette citation ce qui se rapporte à mon affaire. Si je n'ai pas supprimé le reste, c'est par respect pour le modèle de nos prosateurs, dont je n'oserais ni mutiler, ni corriger le style.



quelques observations improvisées pour compléter sa défense.

Il veut justifier cette assertion, qu'entre les mains de l'arbitraire la loi est un poignard, en citant un grand nombre d'abus et même de crimes qui, à diverses époques, ont été commis au nom de la loi.

Si j'ai dit, ajoute-t-il, que les lois d'exception n'étaient pas des lois, c'est en me fondant sur un article de la Charte, qui veut que tous les citoyens soient égaux devant la loi.

Du reste, ce n'est qu'une opinion que j'ai émise : j'ai pu me tromper, mais mon intention n'a pas été de provoquer des troubles ; et, sans la triste célébrité que ce procès peut lui donner, ma modeste brochure serait tombée dans l'oubli, et n'aurait peut-être été connue que du libraire qui s'est chargé de la vendre.

M<sup>e</sup> Mocquart prend ensuite la parole pour la défense du sieur Corréard.

En premier lieu, il cherche à établir que la qualité d'éditeur ne peut appartenir, dans l'espèce, au sieur Corréard, puisqu'il a été étranger à l'impression de la brochure.

En second lieu, et après avoir soutenu ce fait, que son client n'était ici qu'un libraire chargé de la vente de l'ouvrage, l'avocat cherche à prouver, en droit, que les nouvelles dispositions pénales sur la liberté de la presse ne peuvent atteindre les libraires.

M<sup>e</sup> Mocquart a terminé ainsi son plaidoyer :

Après avoir épuisé tous les moyens de défense,

chaque accusé détourne ses regards vers le passé, et il cherche dans quelques jours irréprochables, dans le souvenir de quelques services, dans le témoignage des siens, de quoi fléchir vos incertitudes et gagner votre justice. C'est un jeune homme vertueux jusque-là, et que la fougue des passions a entraîné; c'est un guerrier honorable dans les combats, qui vous conjure de ne pas flétrir par un arrêt vingt ans de gloire; c'est un père qui se présente à vous et vous fait implorer par la voix de sa nombreuse famille, et presque jamais vous ne demeurez insensibles; vous ne vous défendez pas de condescendance pour les erreurs et d'accommodement avec les faiblesses humaines, que j'invoquerai au nom de Corréard. Je ferai parler ce qu'il y a de plus puissant et de plus efficace sur les âmes nobles et belles, je veux dire l'infortune, et la plus grande de celles peut-être dont les annales des peuples nous aient laissé la mémoire; car il me semble que vous devez éprouver, en jugeant cet homme, ce que je ressens moi-même en le défendant, une sorte d'intérêt douloureux et profond pour celui qui, long-temps abandonné au sein des mers sur un frêle radeau, entouré de victimes que la mort multipliait chaque jour, n'a survécu aux autres, et comme à lui-même, que par une protection visible de la Providence et par un miracle éclatant de sa bonté. Je respecte celui que la main de Dieu a épargné; je me trouve heureux de lui prêter ma faible voix: seriez-vous les seuls hommes qui ne voudriez rien faire pour lui? Rassurez-vous,

Corréard, les hommes justes qui sont devant moi vont reconnaître que vous ne fûtes pas rendu à votre patrie pour en violer les lois. Dans le naufrage il ne vous a pas manqué un bras puissant pour vous sauver; à votre retour, de citoyens généreux pour vous soutenir; il ne vous manquera pas ici de loyales consciences pour vous absoudre. Si vous en étiez réduit à des recommandations, vous aurez apporté la plus forte devant la justice, la consécration du malheur.

M. le président a résumé les débats avec autant d'ordre que d'impartialité, et a saisi l'occasion de rendre hommage au talent et au zèle du défenseur de M. Corréard.

Les questions résultant de l'arrêt de renvoi ayant été résolues affirmativement à l'égard de Bousquet et affirmativement aussi à l'égard de Corréard, mais seulement pour ce dernier à la majorité de sept voix contre cinq, la cour, après avoir délibéré, a déclaré, à la majorité de quatre voix contre une, adopter l'avis de la majorité du jury, et a condamné le premier à un an de prison, à 3000 fr. d'amende, et le second à quatre mois de prison, à 1000 fr. d'amende; a ordonné la suppression des écrits imprimés, l'impression et l'affiche de l'arrêt, au nombre de trois cents exemplaires, solidairement.

*Nota.* Bousquet et Corréard avaient été condamnés par défaut à cinq ans de prison et à 6000 fr. d'amende.

AUDIENCE DU 23 JUIN 1820.

*Juges.*

M. MOREAU, président ; MM. BRIÈRE, DE BONNAIRE, MOUTDOUX - DE - LA - VILLENEUVE , consillers , et M. VEUILLE-FROY, conseiller-auditeur.

*Jurés.*

MM.

LAPEYRIÈRE (Jean-Joseph), receveur général, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 18 ;

EYLÉE (Nicolaü-Prudent), tapissier, électeur, boulevard des Italiens, n° 2 ;

NAU (Louis-Denin), propriétaire, électeur, rue des Blancs-Manteaux, n° 44 ;

LANGLACÉ (Florence-Nicolas), notaire, rue Saint-Honoré, n° 28 ;

BLÉNNE ( Anne-Philippe ), bijoutier, électeur, rue Saint-Honoré, n° 285 ;

FAIVRE (Jean-Baptiste-Philippe), propriétaire, électeur, rue Martel, n° 5 ;

DUPONCEL ( Alexandre-Théophile-François ), libraire, électeur, quai de la Grève, n° 20 ;

DEBRAY DE VALFRESNE, ( Alexandre-Joseph ), référendaire à la Chancellerie, rue Louis-le-Grand, n° 6 ;

MARTIN (Pierre-Jean), pharmacien, électeur, rue des Deux-Ponts, n° 11 ;

GALLOCHER DE LA GALISSERIE (Martin-Pierre),

chef de division à la direction générale des ponts et chaussées, place Dauphine, n° 24 ;

**BOULARD** père (Antoine-Marie Henri), notaire honoraire, rue des Petits-Augustins, n° 21 ;

**DUSSART** (Bonaventure-Joseph), commissaire-pri-seur, rue Neuve-Saint-Etienne, n° 17 ;

Corréard refusa d'user du droit de récuser des jurés ; mais M. l'avocat général en récusa trois.

Les sieurs Bousquet-Deschamps et Corréard ont été traduits de nouveau devant la cour d'assises, comme prévenus, le premier d'avoir composé, le second d'avoir vendu et distribué une brochure intitulée : *Attention*.

Une ordonnance de la chambre d'instruction décida qu'il n'y avait lieu à suivre contre l'auteur et l'éditeur de cette brochure : mais sur l'opposition formée par le procureur du Roi, la chambre d'accusation de la cour royale a infirmé l'ordonnance de la chambre d'instruction, et renvoyé les sieurs Bousquet-Deschamps et Corréard devant la cour d'assises, comme prévenus de provocation à un attentat contre la personne du Roi.

Le sieur Corréard seul s'est présenté aujourd'hui devant la cour d'assises : le sieur Bousquet-Deschamps a fait défaut, et l'on annonce qu'il s'est retiré en pays étranger, pour se soustraire aux condamnations déjà intervenues contre lui, et à celles dont il est menacé,

par l'effet des nombreuses poursuites dont il est l'objet.

Après la lecture de l'arrêt de renvoi, M. de Broë, avocat-général, s'est exprimé à peu-près en ces termes :

Depuis la loi qui a provisoirement rétabli la censure pour les journaux et ouvrages périodiques, plusieurs écrivains ont cherché à se soustraire à l'application de cette loi, en publiant tous les jours ou à des époques très-rapprochées, des brochures dont l'unique objet paraît être d'exciter les passions et d'insulter l'autorité. Ils sont trop bien secondés dans ce projet par plusieurs libraires qui se sont attribué le privilège de vendre ces sortes d'écrits.

Un jeune homme de 23 ans, le sieur Bousquet-Deschamps, s'est reconnu l'auteur de plusieurs de ces brochures. Le sieur Corréard semble s'être associé à lui pour leur distribution ; car, outre l'indication de son nom, l'on remarque sur le frontispice de chacune d'elles une gravure qui retrace l'enseigne de son magasin : *Au naufragé de la Méduse*.

Notre premier soin, pour justifier la prévention qui pèse sur le prévenu, doit être d'établir la culpabilité de l'écrit sur lequel vous avez à statuer, et, à cet égard, notre tâche n'est que trop facile à remplir. L'auteur s'adresse à la jeunesse pour l'exciter à la révolte, par une allusion criminelle ; les jours du monarque lui-même semblent menacés, et l'intérêt de la société exige la répression d'un tel délit.

Ensuite vous aurez à examiner si le fait de la distribution, bien constant dans la cause, suppose, de la part du prévenu, la connaissance du caractère séditieux de l'écrit; et nous n'hésitons pas à le dire, il ne peut sur ce point s'élever aucun doute dans vos esprits.

Sil s'agissait d'un ouvrage considérable, on serait disposé sans doute à admettre que le libraire n'en a pas pris connaissance, et à ne pas le rendre responsable des passages répréhensibles qu'il pourrait contenir.

Mais la brochure qui vous est déferée n'est composée que de 16 pages: c'est sur la dernière que se trouve l'article incriminé, et cet article ne contient lui-même que 11 lignes: nous le répétons, il est dès lors impossible d'admettre que le sieur Corréard n'ait pas eu connaissance des provocations coupables contenues dans cet article.

Et lorsque vous réfléchirez, d'ailleurs, à cette espèce d'association qui paraît exister entre l'auteur de cette brochure et le libraire Corréard, vous n'hésitez pas à voir dans sa conduite cette complicité qui l'associe au délit dont Bousquet-Deschamps s'est rendu coupable (1).

---

(1) Loin que, de peur de laisser un délit impuni, il soit permis, dans une république, au magistrat d'aggraver la loi, il ne lui est pas même permis de l'étendre aux délits sur lesquels elle n'est pas même formelle, et l'on sait combien de coupables échappent en Angleterre, à la faveur de la moindre

M. Mocquart, défenseur du prévenu, s'est livré à une discussion de droit approfondie, pour écarter l'application des dispositions pénales invoquées contre son client.

Il faut concilier, a-t-il dit; ces devoirs qu'on veut prescrire aux libraires avec l'exercice possible de leur profession. Sous la législation impériale, qui certes n'était pas favorable à la liberté de la presse, le libraire qui avait rempli les formalités exigées, se trouvait à l'abri de toutes poursuites.

D'après la loi de 1814, la responsabilité des délits de la presse n'atteignait le libraire que dans le cas où l'auteur de l'ouvrage était inconnu.

Dans la loi nouvelle on ne trouve pas les libraires parmi ceux qui sont signalés comme complices des délits de la presse, si elle parle de ceux qui auront *vendu* ou *distribué* des écrits séditieux, elle n'a voulu désigner expressément que les distributeurs sans mission et sans caractère; et non les libraires, qui, revêtus d'une sorte de caractère public, sont spécialement autorisés à vendre et publier tous les ouvrages imprimés.

Ce n'est donc pas le seul fait de distribution qui

---

distinction subtile dans les termes de la loi : *Quiconque est plus sévère que les lois, dit Vauvenargue, est un tyran.*

Rien de ce qui ne blesse aucune loi naturelle ne devient criminel que lorsqu'il est défendu par quelque loi positive. Cette remarque a pour but de faire sentir aux raisonneurs superficiels que mon dilemme est exact.



peut caractériser la complicité contre le libraire ; mais il faut prouver sa participation au délit, et rien ne l'établit dans l'espèce contre le sieur Corréard.

En effet, aucune loi n'impose aux libraires l'obligation de lire les ouvrages qu'ils sont chargés de vendre, et si la loi n'a pas prescrit ce devoir aux libraires, le ministère public ne peut la leur imposer.

Enfin, Messieurs, quand même vous admettriez que mon client a lu la brochure intitulée *Attention*, le condamneriez-vous pour avoir cru innocent un ouvrage qui a paru tel aux juges de première instance ?

M. le président a résumé les débats avec une impartialité et un talent également remarquables. Ensuite il a été soumis au jury la question résultant de l'arrêt de renvoi.

Cette question ayant été résolue affirmativement, la cour, sur le réquisitoire de M. l'avocat-général, a déclaré Corréard coupable du délit à lui imputé, et l'a condamné à quatre mois d'emprisonnement et 1,200 fr. d'amende.

Ensuite la cour, statuant par défaut, et sans l'intervention du jury, à l'égard du sieur Bousquet-Deschamps, l'a déclaré coupable du délit dont il est prévenu, et condamné à cinq années d'emprisonnement et 6000 fr. d'amende.

---

AUDIENCE DU 26 JUILLET 1820.

*Juges.*

MM.

PARISOT , président ; BOUCHARE , TETON , CREPIN DE LA RACHE , conseillers , et M. BRISON , conseiller-auditeur.

*Jurés.*

MM.

TAVERNIER (Jean-Baptiste) , fabricant de métaux vernis , électeur , rue de Paradis , n° 12 ;

GENDRON (Louis-Philippe) , propriétaire , électeur , rue de Berry , au Marais , n° 44 ;

LEDIEN (Filmin) , marchand de toile , électeur , rue des Mauvaises-Paroles , n° 17 ;

COURBIN (Marc-Pierre) , sous-chef à l'administration de l'enregistrement , rue de Savoie , n° 18 ;

EMPAIRE (Amable) , négociant , électeur , rue de l'Echiquier , n° 9 ;

MARTINEAU DE SOLEINE (Alexandre) , chef au ministère des finances , rue Plumet , n° 16 ;

ALEXANDRE (Antoine-Julien) , commissaire priseur , boulevard Saint-Antoine , n° 7 ;

HAPET (Louis) , négociant , électeur , rue du Ponceau , n° 31 ;

GUEFFIER (Pierre) , imprimeur , électeur , rue Guénégaud , n° 31 ;

CABANNES (Jean) , pharmacien , électeur , Grand-rue Taranne , n° 20 ;

DAUDIFFRET ( Charles - Louis - Gaston ), maître des requêtes , rue Villedot , n° 4 ;

SERDEREAU ( René-Georges ), architecte électeur , rue Saint-Dominique , n° 39 ;

M. Touquet est l'auteur de cette brochure : *Corréard pouvait éviter la condamnation en le nommant*. Il ne récusa point de jurés ; mais l'avocat-général en récusa quatre ou cinq ; dans ce nombre MM. Bailleul , Bérard. etc. etc.

C'est pour la première fois depuis l'ouverture de cette session que des bancs avaient été disposés , dans l'intérieur du parquet , pour un assez grand nombre d'auditeurs privilégiés ; car c'est la première affaire relative à des écrits séditieux dont le jury ait eu à s'occuper dans le cours de la session.

Les sieurs Bousquet-Deschamps , homme de lettres, Corréard , Béchet et Mongie , libraires , ont été traduits devant la cour d'assises , comme prévenus, le premier d'avoir composé , les autres d'avoir distribué une ouvrage sur les événemens déplorables qui ont naguère affligé la capitale , sous le titre d'*Histoire de la première quinzaine de juin*.

D'après l'arrêt de renvoi , la publication de cet ouvrage constituait le double délit de provocation à la rébellion et de provocation à la désobéissance aux lois.

Le principal prévenu , qui s'était absenté de la capitale depuis les divers jugemens de condamnation

rendus contre lui, ne s'est pas présenté devant la cour, et le jury n'a eu à s'occuper de la prévention qu'à l'égard des trois libraires.

Après la lecture de l'arrêt de renvoi, la cour a reçu la déposition du sieur Abel Lanoë, qui a imprimé l'ouvrage dont il s'agit.

Ce témoin a déclaré que les noms des trois libraires avaient été placés en tête de l'ouvrage, à leur insu, sans leur participation, et par l'ordre du sieur Bousquet-Deschamps seul.

M. de Vatimesnil, avocat-général, qui depuis long-temps n'avait pas exercé son ministère devant la cour d'assises, a porté la parole dans cette cause *avec ce talent et cette force de logique dont il a donné tant de preuves.*

*Dans la discussion, M. l'avocat-général a établi que la loi a besoin d'amour et de respect, et qu'on provoque à y désobéir dès lors qu'on la calomnie et qu'on cherche à la rendre un objet de mépris ou de haine.*

Et s'il en est ainsi, a-t-il dit, lorsqu'on se borne à des attaques générales contre les actes de l'autorité législative, à *plus forte raison doit-on le décider de la même manière, lorsqu'on signale une loi comme contraire à la Charte, à ce pacte solennel auquel nous avons tous juré d'obéir, et que nous devons confondre dans notre amour avec le monarque qui nous l'a donné.*

*On peut même aller plus loin , et soutenir qu'on ferait en quelque sorte un devoir de la désobéissance à des lois qui détruiraient le pacte constitutionnel , si l'on pouvait persuader aux citoyens que les chambres et le Roi se seraient en effet entendus pour déchirer ce pacte (1).*

---

(1) Ceci me rappelle une belle page de Rousseau. Je la vais transcrire.

« On a beau vouloir confondre l'indépendance et la liberté, ces deux choses sont si différentes, que même elles s'excluent mutuellement. Quand chacun fait ce qu'il lui plaît, on fait souvent ce qui déplaît à d'autres, et cela ne s'appelle pas un état libre. La liberté consiste moins à faire sa volonté, qu'à n'être pas soumise à celle d'autrui ; elle consiste encore à ne pas soumettre la volonté d'autrui à la nôtre. Quiconque est maître ne peut être libre ; et régner, c'est obéir. Vos magistrats savent cela mieux que personne, eux qui, comme Othon, n'omettent rien de servile pour commander (\*). Je ne connais de volonté vraiment libre que celle à laquelle nul n'a droit d'opposer de la résistance ; dans la liberté commune, nul

(\*) En général, dit l'auteur des *Lettres* en réponse à celles de J. J. Rousseau, *les hommes craignent encore plus d'obéir qu'ils n'aiment à commander*. Tacite en jugeait autrement, et connaissait le cœur humain. Si la maxime était vraie, les valets des grands seraient moins insolents avec les bourgeois, et l'on verrait moins de fainéans ramper dans les cours des princes. Il y a peu d'hommes d'un cœur assez sain pour savoir aimer la liberté. Tous veulent commander : à ce prix, nul ne craint d'obéir. Un petit parvenu se donne cent maîtres pour acquérir dix valets. Il n'y a qu'à voir le parti des nobles dans les monarchies, avec quelle emphase ils prononcent les mots de *service* et de *servir* ; combien ils s'estiment grands et respectables quand ils peuvent avoir l'honneur de dire : *le Roi mon maître* ; combien ils méprisent des républicains qui ne sont que libres, et qui certainement sont plus nobles qu'eux.

Assurément, Messieurs, si vous pesez ces considérations graves, vous ne pouvez vous dispenser de voir

---

n'a droit de faire ce que la liberté d'un autre lui interdit, et la vraie liberté sans la justice est une véritable contradiction; car, comme qu'on si prenne, tout gêne dans l'exécution d'une volonté désordonnée.

« Il n'y a donc point de liberté sans lois, ni où quelqu'un est au-dessus des lois : dans l'état même de nature, l'homme n'est libre qu'à la faveur de la loi naturelle, qui commande à tous. Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas; il a des chefs et non pas des maîtres; il obéit aux lois, mais il n'obéit qu'aux lois, et c'est par la force des lois qu'il n'obéit qu'aux hommes. Toutes les barrières qu'on donne dans les républiques du pouvoir des magistrats, ne sont établies que pour garantir de leurs atteintes l'enceinte sacrée des lois : ils en sont les ministres, non les arbitres; ils doivent les garder, non les enfreindre. Un peuple est libre, quelque forme qu'ait son gouvernement, quand, dans celui qui le gouverne, il ne voit point l'homme, mais l'organe de la loi : en un mot, la liberté suit toujours le sort des lois; elle règne ou périt avec elles; je ne sache rien de plus certain.

« Mais si au contraire les ministres des lois en deviennent les seuls arbitres, et qu'ils puissent les faire parler ou taire à leur gré; si le droit de représentation, seul garant des lois et de la liberté, n'est qu'un droit illusoire et vain, qui n'ait en aucun cas, aucun effet nécessaire, je ne vois point de servitude pareille à la vôtre; et l'image de la liberté n'est plus chez vous qu'un leurre méprisant et puéris, qu'il est même indécent d'offrir à des hommes sensés. Que sert alors d'assembler les législateurs, puisque la volonté du conseil est l'unique loi? Que sert d'élire solennellement des magistrats qui d'avance étaient déjà juges, et qui ne tiennent de cette élec-

le délit de provocation à la désobéissance aux lois , dans des passages tels que ceux-ci : « Du jour fatal

---

tion qu'un pouvoir qu'ils exerçaient auparavant ? Soumettez-vous de bonne grâce, et renoncez à ces jeux d'enfans, qui, devenus frivoles, ne sont pour vous qu'un avilissement de plus.

Cet état étant le pire où l'on puisse tomber, n'a qu'un avantage ; c'est qu'il ne saurait changer qu'en mieux. C'est l'unique ressource des maux extrêmes ; mais cette ressource est toujours grande , quand des hommes de sens et de cœur la sentent et savent s'en prévaloir. Que la certitude de ne pouvoir tomber plus bas que vous n'êtes doit vous rendre ferme dans vos démarches ! mais soyez sûrs que vous ne sortirez point de l'abîme tant que vous serez divisés, tant que les uns voudront agir et les autres rester tranquilles.

Quand l'excès de la tyrannie met celui qui la souffre au-dessus des lois, encore faut-il que ce qu'il tente pour la détruire lui laisse quelque espoir d'y réussir. Voudrait-on vous réduire à cette extrémité ? je ne puis le croire ; et quand vous y seriez, je pense encore moins qu'aucune voie de fait pût jamais vous en tirer. Dans votre position, toute fausse démarche est fatale, tout ce qui vous induit à la faire est un piège ; et, fussiez-vous un instant les maîtres, en moins de quinze jours vous seriez écrasés pour jamais. Quoi que fassent vos magistrats, quoi que dise l'auteur des lettres, les moyens violens ne conviennent point à la cause juste : sans croire qu'on veuille vous forcer à les prendre, je crois qu'on vous les verrait prendre avec plaisir ; et je crois qu'on ne doit pas vous faire envisager comme une ressource ce qui ne peut que vous ôter toutes les autres. La justice et les lois sont pour vous. Ces appuis, je le sais, sont bien faibles contre le crédit et l'intrigue ; mais ils sont les seuls qui vous restent ; tenez-vous-y jusqu'à la fin.

où la loi de censure fut sanctionnée, date l'arrêt de mort prononcé contre la Charte . . . . Cette loi ( dit ailleurs l'auteur, en parlant de la loi sur la liberté individuelle ), manque son effet, parce que tout ce qui est faux et machiavélique vient aujourd'hui se briser contre l'expérience d'une nation éclairée. »

Relativement au second chef de prévention (la provocation à la rébellion), M. l'avocat-général rend compte des mesures sages et énergiques prises par l'autorité, pour prévenir les désordres qui pouvaient résulter des attroupemens du 3 juin et des jours suivans. Il établit que l'autorité avait usé d'un droit légal, qu'elle avait même rempli un devoir sacré, en prenant de telles mesures.

Ensuite M. de Vatimesnil donne lecture de la circulaire toute paternelle adressée par M. le préfet aux chefs d'ateliers, ainsi que des arrêtés pris par ce magistrat, conformément au code pénal, et pour en rappeler les dispositions aux citoyens.

Sans doute, ajoute-t-il, de tels actes, dont la légalité est d'ailleurs incontestable, avaient pour objet de prévenir la rébellion; c'est à leur exécution religieuse qu'on doit la cessation des troubles qui ont affligé la capitale.

Eh bien ! l'auteur signale la lettre et les arrêtés de M. le préfet comme des actes illégaux et inconstitutionnels; il invite par cela même à y désobéir; et cette désobéissance devient elle-même une provocation à



la rébellion, que ces actes de l'autorité avaient pour objet de prévenir.

Voici avec quelle ironie indécente on paraphrase, dans l'ouvrage dénoncé, la circulaire de M. le préfet : la lettre de M. le préfet ne signifie rien autre chose, sinon : « Braves ouvriers et artisans, qui avez à-la-fois de la force, du courage et du patriotisme, ne vous mêlez pas avec les gens qui veulent et demandent la Charte ; n'allez pas trouver mauvais qu'on sabre et mutile vos voisins et vos amis ; laissez-nous faire ; amusez-vous et buvez à ma santé, si vous avez de l'argent. »

Dans la seconde partie de son réquisitoire, M. l'avocat-général établit que ce qui constitue ici le délit, c'est la *publication*.

Que le fait de la publication à l'égard des trois prévenus est constant ; mais que ce fait seul ne constituerait pas la criminalité, s'il n'était accompagné d'une intention coupable.

Appliquant ces principes aux trois prévenus, M. l'avocat-général a fait remarquer que relativement à Bechet et Mongie, la prévention ne présentait d'autre charge que celle de l'indication de leur nom sur l'ouvrage et du fait de la vente ; mais qu'une foule de circonstances aggravaient la prévention à l'égard de Corréard (qu'il a appelé le grand entrepreneur de la sédition) notamment l'annonce faite dans son catalogue d'une brochure politique, chaque jour ; ses liaisons

habituelles avec Bousquet-Deschamps, et les diverses condamnations prononcées contre lui. (1)

M. Dumont, jeune avocat dont le talent est déjà très-remarquable, a soutenu qu'il n'y avait point de délit à dire que les lois suspensives de la liberté individuelle, de la liberté de la presse étaient contraires à la charte. Il a appuyé la discussion de droit à laquelle il s'est livré sur les discours tenus à la chambre des députés par M. le garde-des-sceaux. Il a soutenu ensuite que, d'ailleurs, le libraire Corréard ne pouvait

---

(1) Voici, selon le *Journal de Paris*, les circonstances aggravantes qui ont motivé ma condamnation exclusive :

1°. Mon catalogue annonce une brochure politique par jour ! Si aucune n'avait été condamnable, où serait le crime d'en avoir annoncé même dix par jour ? Il ne peut y avoir de coupable que la rédaction et la distribution. La distribution, non criminelle en MM. Béchet et Mongie, l'est-elle en moi ? Ai-je participé à la rédaction ? On m'offrit une brochure politique par jour ; j'acceptai, parce que mon métier est de vendre tous les jours ;

2°. On m'a reproché mes liaisons avec M. Deschamps, comme si je pouvais ne pas voir les gens qui viennent vendre et acheter chez moi quand j'y suis ;

3°. On m'a objecté mes condamnations antérieures, cependant on devait croire que les juges avaient proportionné la peine au délit ; ainsi elle l'avait expié, effacé.

Cen'est point parceque l'ouvrage incriminé portait mon nom qu'on a appelé exclusivement sur ma tête la sévérité des tribunaux, puisque MM. Mongie et Béchet, dont les noms figuraient sur le même livre, ont été absous ; bien plus, l'un d'eux

pas être responsable du contenu de la brochure qu'il n'avait pas même lue.

M. Moret s'est borné à quelques observations pour les libraires Béchét et Mongie.

M. Vatimesnil a répliqué à M. Dumont. Il a prétendu que l'avocat de Corréard avait mal compris les discours de M. le garde-des-sceaux.

M. Dumont a pris de nouveau la parole pour M. Corréard.

Après le résumé de M. le président, les jurés sont entrés en délibération, et revenus au bout d'une heure; ils ont déclaré Corréard coupable seulement du pre-

y était inscrit le premier : mais on me poursuivait à outrance;

1° Parce que j'avais déjà été condamné; 2° parce qu'un homme qui avait des livres à vendre venait souvent chez un marchand de livres; et 3°. parce qu'un catalogue de librairie annonçait la vente d'une brochure. J'omets deux petites circonstances : c'est que les brochures devaient être politiques et paraître tous les jours. La loi ne distingue les écrits en politiques et non politiques que relativement aux journaux; or, on n'en est pas encore venu jusqu'à dire que des brochures, portant chacune un titre différent, fussent un journal; le mot politique ne fait donc rien à la chose. Et si l'annonce d'une apparition quodotienne causait de l'inquiétude, la police, qui n'a point de bandeau, pouvait rassurer la justice, en lui disant que les terribles brochures ne paraissaient pas tous les jours. Il y a plus, l'histoire de la première quinzaine de juin ne parut jamais dans mon catalogue, et les autres considérations aggravantes ne sont guère plus sérieuses que celles-là, il est même à remarquer que M. Touquet était l'éditeur et le vendeur de cette brochure.

mier chef d'accusation. La cour l'a condamné à quatre mois de prison et à 500 francs d'amende. Les deux autres libraires ont été renvoyés de la plainte, ensuite la cour a condamné par défaut Bousquet-Deschamps à deux ans de prison, à 4000, fr. d'amende, etc.

---

JUGEMENT DU 28 JUIN 1820.

*Juges.*

MM.

MOREAU, président ; BRIÈRE, SILVESTRE DE CHANTELOUX, DEBONNAIRE, conseillers ; VEUILLEFROY, conseiller-auditeur.

*Jurés.*

MM.

VAUVILLIÈRE (Geneviève-Jean-Victor), secrétaire général du ministère de la marine, rue d'Anjou Saint-Honoré, N<sup>o</sup>. 34 ;

DE L'HOMEL (Charles-César), avoué de première instance, rue Sethiry, N<sup>o</sup>. 20 ;

BLENNE (Anne-Philippe), bijoutier, électeur, rue Saint-Honoré, N<sup>o</sup>. 28 ;

LANGLACÉ (Florence-Nicolas), notaire, rue Saint-Honoré, N<sup>o</sup>. 28 ;

EGLÉE (Nicolau-Prudent), tapissier, électeur, boulevard des Italiens, N<sup>o</sup>. 2 ;

FROMENT (Gaspard-Nicolas), propriétaire, électeur, rue du Helder, N<sup>o</sup>. 21 ;

**FAIVRE** (Jean-Baptiste-Philippe), propriétaire, électeur, rue Martel, N<sup>o</sup>. 5,

**GALLOCHER DE LA GALISSERIE**, chef de division à la direction générale des ponts-et-chaussées, place Dauphine, N<sup>o</sup>. 24;

**AGASSE**, notaire, place Dauphine, N<sup>o</sup>. 23;

**LAPEYRIÈRE** (Jean-Joseph), receveur-général, rue du Luxembourg, N<sup>o</sup>. 18;

**LEDOUX** (Louis-Thomas-Romain), propriétaire, rue Saint-André-des-Arts, N<sup>o</sup>. 48;

**FLACON-ROCHELLE** (Joseph-Henri), avocat aux conseils, rue Sainte-Anne, N<sup>o</sup>. 67.

Condamné pour la brochure intitulé *le Temps qui court*, Corréard refuse encore de récuser des jurés, l'avocat-général en récuse trois ou quatre.

Les sieurs Bousquet-Deschamps et Corréard ont été de nouveau traduits aujourd'hui devant la cour d'assises, comme prévenus du délit d'outrages à la morale publique et religieuse et aux bonnes mœurs, pour avoir composé et publié la brochure dont il s'agit.

Le sieur Corréard s'est seul présenté à l'audience.

M. de Broé, avocat-général. « Messieurs, la brochure qui vous est dénoncée est une de celles qui ont été publiées postérieurement à la loi sur la censure, pour éluder les dispositions de cette loi. L'apparition quotidienne de ces brochures, le prix modique moyennant lequel elles étaient livrées au public (six sols chacune), donnaient à l'auteur et à l'éditeur de

ces productions les moyens de propager avec une funeste facilité des articles coupables dont la commission de censure aurait empêché l'insertion dans les journaux et ouvrages périodiques.

Nous avons dit, ajoute M. l'avocat-général, que cette brochure était coupable; et en effet, comme dans l'ouvrage que vous avez condamné hier, on y remarque des allusions injurieuses et grossières sur des objets qui doivent commander notre vénération et nos respects.

Le ministère public signale le sieur Corréard comme le distributeur habituel des brochures publiées par le sieur Bousquet-Deschamps, et qui pour la plupart ont été déférées à la justice. Il cherche à établir que l'éditeur a agi sciemment, d'après diverses circonstances dont il rend compte au jury, notamment d'après deux saisies précédemment faites dans son magasin des deux premières brochures publiées par Bousquet-Deschamps, et qui devaient naturellement le déterminer à lire la nouvelle production dont il se rendait l'éditeur.

En terminant, M. l'avocat-général rappelle les diverses condamnations déjà prononcées contre Corréard, dans des circonstances à-peu-près semblables.

M<sup>e</sup> Mocquart, défenseur du prévenu, a déclaré d'abord que son client comparaisant devant le même jury et les mêmes magistrats, ayant le même adversaire, dans l'organe du ministère public, et étant accablé sous le poids des antécédens, sa condamnation était, pour ainsi dire, prononcée d'avance.

Messieurs , a-t-il dit , j'avais prié M. Corréard de confier sa défense à des mains plus habiles ou moins malheureuses. Il a persisté ; et cependant je viens de parvenir à le convaincre que le passé n'était pas rassurant pour l'avenir ; que , condamné déjà il y a trois jours , il ne devait pas s'attendre aujourd'hui à une décision favorable , puisqu'il avait encore le même accusateur, les mêmes jurés et les mêmes juges. J'ai obtenu de lui qu'il me dispensât de renouveler des efforts qui , si récemment , avaient été inutiles. L'engageant à détourner ses regards de l'incertitude des jugemens humains, je l'ai porté à accepter le sort qui lui était encore destiné, comme un nouveau naufrage.

M. le président fait observer au défenseur que le jury n'est jamais lié par ses décisions précédentes , lorsqu'il s'agit d'une nouvelle prévention qui peut présenter des circonstances particulières ; qu'ainsi il ne peut désertir la défense de son client, sous le prétexte d'entécédens , qui ne servent jamais de base à une condamnation criminelle.

Plusieurs de MM. les jurés déclarent en même temps qu'ils n'ont pas figuré dans les débats auxquels ont donné lieu les accusations précédemment portées contre Corréard.

M<sup>e</sup> Mocquart présente donc au fond la défense de son client ; elle se rattache à ces deux propositions. En fait, rien n'obligeait le prévenu à lire la brochure ; rien ne prouve qu'il l'a lue. Sous l'empire de la légis-

lation de 1810 , le libraire était affranchi de toute responsabilité par l'accomplissement des formalités auxquelles il était soumis. Aujourd'hui les lois sont moins sévères contre le libraire , puisqu'il ne se trouve pas même nommé parmi ceux qui sont signalés comme complices des délits de la presse ; et cependant on veut le rendre complice d'un délit , lorsqu'il a rempli toutes les formalités qui lui étaient imposées.

M. le président , après avoir résumé les débats , soumet au jury la question résultant de l'arrêt de renvoi : elle a été résolue affirmativement. En conséquence le sieur Corréard a été condamné à trois mois de prison et 400 fr. d'amende , etc.

La cour a ensuite donné défaut contre le sieur Bousquet-Deschamps , et l'a condamné à un an de prison , à 500 fr. d'amende , etc.

---

JUGEMENT DU 27 JUILLET 1820.

*Juges.*

MM.

PARISOT , président ; BOUCHARD , TETON , CRESPIN DE LA RACHÉE , conseillers ; et N. BRISSON , conseiller-auditeur.

*Jurés*

MM.

RICHARD DE LA HAUTIERE ( Jean-Philippe ) , négo-



çant, électeur, rue du faubourg Montmartre, N<sup>o</sup>. 15 ;

BEAUVAIL (Etienne-Edme), chef à l'administration des contributions indirectes, rue Michel-le-Comte, N<sup>o</sup> 9 ;

ALEXANDRE (Antoine), commissaire-priseur, Boulevard Saint-Antoine, N<sup>o</sup> 7 ;

GUEFFIER (Pierre), imprimeur électeur, rue Guénégaud, N<sup>o</sup> 31 ;

MAIGROT (Nicolas-François), commissaire de 1<sup>re</sup> classe à la banque de France, rue Neuve Saint-Roch, N<sup>o</sup> 12 ;

AUCELLE (Jean-Etienne), avoué de première instance, électeur, rue de Choiseul, N<sup>o</sup> 19 ;

DONIOL (Etienne), chef à l'administration de l'enregistrement, rue du Cherche-Midi, N<sup>o</sup> 4 ;

PERDEREAU (René-George), architecte électeur, rue Saint-Dominique Saint-Germain, N<sup>o</sup> 39 ;

ALLEZ (Pierre-Louis-Julien), référendaire à la cour des comptes, rue de la Fidélité, N<sup>o</sup>. 18 ;

FROGER (Mauny-Jacques-RENÉ), avoué de première instance, rue Coquillière, N<sup>o</sup> 46 ;

VAUTOUR (Henri-François), négociant, électeur, rue de Richelieu, N<sup>o</sup> 93 ;

Le 31 mai 1820, le marquis de Marialva, ambassadeur de S. M. T. F. le roi de Portugal et de Brésil, accrédité près du Roi, a adressé deux plaintes au procureur-général près la cour royale de Paris, à l'occasion d'un écrit ayant pour titre : *Pièces politiques.*

Dans la première de ces plaintes, l'ambassadeur, agissant au nom de son souverain, articule et qualifie des offenses dirigées contre S. M. T. F.

Dans la seconde, l'ambassadeur, agissant en son propre nom, articule et qualifie des diffamations qui lui sont personnelles.

De graves indices de participation, soit à la composition, soit à la publication de l'ouvrage se sont élevés contre le commandeur Sodré, portugais ; mais l'information n'a pu être complétée à son égard assez promptement, pour qu'on pût prononcer sur son compte, en même temps que sur les autres inculpés.

En conséquence, le sieur Bousquet - Deschamps, auteur, et le sieur Corréard, éditeur de cette brochure, ont été seuls traduits devant la cour d'assises: Ainsi que dans les affaires précédentes, le sieur Corréard s'est présenté seul devant la cour.

Après la lecture de l'arrêt de renvoi, M. de Vatimesnil, avocat-général, s'exprime à peu près en ces termes :

« Jamais les grands intérêts qui unissent les familles européennes ne furent plus sacrés que dans les circonstances actuelles. L'Europe semble partagée en deux partis qui sont continuellement en présence. L'un proclame le respect dû aux anciennes institutions qui servent de fondement à toutes les monarchies ; il redoute tous les changemens politiques, et n'admet que ceux que les circonstances commandent. L'autre ne rêve que révolutions, bouleversemens et change-

mens de dynastie. Vous aurez à juger si l'auteur de la brochure dénoncée n'appartient pas à ce dernier parti.

M. de Vatimesnil se livre ensuite à une longue discussion, dans laquelle il nous est impossible de le suivre, pour établir que l'auteur paraît supposer à M. le marquis de Marialva l'intention de profiter de l'absence du souverain légitime, pour faire monter sur le trône de Portugal une famille à laquelle il se trouve allié.

La gravité de cette imputation est telle, ajoute M. l'avocat-général, que si elle avait pu obtenir quelque créance, non-seulement la réputation et l'honneur du marquis de Marialva auraient été compromis, mais on l'exposait encore aux chances d'un procès criminel.

Vous ne souffrirez donc pas, Messieurs, qu'elle demeure impunie, à l'égard de l'auteur et du distributeur de l'article inculpé.

Les principes vous sont connus, relativement à ce dernier. C'est une question de fait que vous avez ici à résoudre : celle de décider si, en vendant la brochure dont il s'agit, le sieur Corréard avait connaissance de ce qu'elle contenait de répréhensible.

Ici, vous ne verrez pas dans le sieur Corréard un libraire ou un éditeur ordinaire : mais vous y reconnaîtrez l'associé du sieur Bousquet-Deschamps, pour le commerce de la librairie, ou plutôt, pour une entreprise de journaux ; car son prospectus annonçait une brochure politique par jour, c'est-à-dire une feuille quotidienne dans un autre format. En un mot, le

sieur Corréard doit être assimilé à l'éditeur d'un journal, qui est responsable de plein droit de tous les articles qu'il contient (1).

M<sup>e</sup> Dumont, chargé de la défense du sieur Corréard, s'attache d'abord à établir, en droit, que la loi du 17 mai 1819 ne punit que *l'offense personnelle* envers les souverains étrangers; et il invoque à cet égard l'opinion manifestée par M<sup>sr</sup> le garde-des-sceaux sur la discussion à laquelle donna lieu l'art. 12 de cette loi.—  
« Le seul danger bien réel signalé par M. Bignon (disait S. Exc.), c'est que les tribunaux ne confondent la critique des actes des gouvernemens étrangers avec les offenses à la personne des souverains. Or, il suffit d'ajouter à ce mot *offense* ceux-ci : *envers la personne des souverains*, pour indiquer que la loi veut uniquement réprimer l'offense personnelle, et non pas la critique, et encore moins la discussion des actes des souverains étrangers. »

En fait, l'avocat cherche ensuite à faire résulter du

---

(1) Quoi! parce que l'auteur d'un écrit publié par un autre, y introduit un raisonnement qu'il désapprouve (*Emile*, tom. 2, pag. 72), et qui, dans une dispute, rejète les miracles; il s'ensuit de là que non-seulement l'auteur de cet écrit, mais l'éditeur, rejète aussi les miracles? Quel tissu de témérité! Qu'on se permette de telles présomptions dans la chaleur d'une querelle littéraire, cela est très-blâmable et trop commun, mais les prendre pour des preuves dans les tribunaux; voilà une jurisprudence à faire trembler l'homme le plus juste et le plus ferme qui aurait le malheur de vivre sous de pareils magistrats.



*Le six heures du matin le commissaire de police Valade vient saisir dans ma prison des six régés déclarés séditieux.*

passage incriminé, qu'on n'y trouve aucune offense personnelle contre S. M. T. F., mais seulement l'expression des regrets que l'éloignement de leur souverain devait inspirer à ses fidèles sujets, et une peinture énergique des maux auxquels son absence les exposait.

Sur le second chef de prévention, M<sup>e</sup> Dumont fait observer qu'alors même qu'on pourrait découvrir dans les passages signalés par le ministère public quelques insinuations perfides et injurieuses contre le marquis de Marialva, ce ne serait qu'avec beaucoup d'efforts, au milieu des nombreuses initiales qui se trouvent répandues dans ce passage; que M. l'avocat-général lui-même avait été obligé de se livrer à une longue digression, pour établir ici l'existence d'un délit, et qu'ainsi il était naturel d'admettre que le sieur Corréard avait vendu la brochure sans y découvrir la diffamation dont on venait se plaindre.

---

Accoutumé à me résigner aux maux inévitables, j'attendais à Sainte-Pélagie l'expiration de ma détention, lorsque, le 30 août, à six heures du matin, le commissaire de police Valade vint saisir dans ma prison des ouvrages déclarés séditieux. Le 1<sup>er</sup> septembre, à 11 heures, la gendarmerie me conduisit chez le juge d'instruction, et ne me ramena qu'à sept heures du soir. Je crus d'abord être appelé par suite de la saisie dont je viens de parler, mais ce n'était que pour répondre à une accusation de police, que ma présence seule fit

avorter. Je ne restai pas long-temps en repos. Les amendes prononcées par les divers jugemens rendus contre moi, montaient à la somme de 3,727 fr. et le 14 septembre 1820, l'huissier Doinel vint m'écrouer sur un ordre ainsi conçu :

« Vu les arrêts de la cour d'assises de Paris, des 14, 23, 28 juin et 26 juillet dernier, qui condamnent le sieur Alexandre Corréard en quatre mois d'emprisonnement et à 3,727 fr. 23 c. d'amende et frais, comme coupable d'écrits séditieux.

« Vu la recommandation du directeur de l'enregistrement et des domaines, conformément à l'art. 52 du Code pénal; attendu que le sieur Corréard n'a point satisfait aux condamnations pécuniaires, nous ordonnons à l'un des huissiers de la cour de l'écrouer à notre requête, poursuites et diligences de la régie de l'enregistrement et des domaines, sur le registre d'écrou de la prison de Sainte-Pélagie, où il restera jusqu'à l'acquiescement des amendes et frais prononcés contre lui. »

Fait au parquet ce 13 septembre 1820.

*Signé* BELLART.

J'avais, au commencement de ma détention, demandé, mais vainement, à être transféré dans une maison de santé; j'exposais au garde-des-sceaux que les blessures dont j'avais été criblé sur le radeau et que l'eau de la mer avait envenimées se rouvraient fréquemment; que j'étais atteint de douleurs rhumatis-

males qui m'attaquaient souvent la poitrine; que j'avais éprouvé une affection scorbutique, palliée plutôt que guérie par un traitement de plusieurs mois. Je fournissais à l'appui de ces assertions des certificats authentiques; je faisais valoir le besoin de me rapprocher de mes imprimeurs: ce fut en vain. Si l'on m'objecte que, malgré tous mes maux, je ne suis pas mort en prison; je répondrai que je ne suis pas mort non plus sur le radeau.

Ce malheureux succès ne me découragea point. Le temps de ma détention finissait le 28 novembre, mais, comme on vient de le voir, j'étais, dès le 14 septembre écroué pour mes amendes, j'écrivis donc encore au garde-des-sceaux pour en obtenir la remise. « A peine  
 « mon établissement fut-il formé, disais-je, que mes  
 « ennemis et mes envieux me signalèrent comme  
 « libraire de l'opposition, quoique je vendisse, comme  
 « mes confrères, des ouvrages de toutes les couleurs.  
 « Ces menées, que je méprisais, produisirent leur effet.  
 « En 1819, cinq ouvrages, dont je n'étais pas l'édi-  
 « teur, furent saisis chez moi; en 1820 dix-sept ou-  
 « vrages furent encore saisis chez moi et nullement chez  
 « mes confrères, qui les vendaient comme moi (une  
 « seule fois exceptée pourtant, et ce fut sur ma plainte);  
 « j'ai été condamné le 14 juin à quatre mois d'empri-  
 « sonnement, 1000 fr. d'amende; le 25 à quatre mois  
 « d'emprisonnement, 1200 f. d'amende; le 28 à trois  
 « mois d'emprisonnement, 400 fr. d'amende; le 26  
 « juillet à quatre mois d'emprisonnement; 500 fr.



« d'amende : quinze autres saisies restèrent sans résultat.

« Maintenant, Monseigneur, que le temps a mis la justice à même de reconnaître mon innocence, je pense qu'elle ne se refusera pas à réparer une partie des maux qu'elle m'a faits, en persistant à me croire l'éditeur des brochures condamnées, malgré les dépositions des imprimeurs, protes et compositeurs, qui tous ont déclaré ne m'avoir jamais vu dans leurs imprimeries. Aujourd'hui que les véritables auteurs et éditeurs sont connus et prouvés par des pièces irrécusables, déposées entre les mains de M. le juge d'instruction de la Marinière, il serait trop cruel de me forcer à payer les frais d'un procès aussi évidemment injuste à mon égard. . . . Je dois déclarer avec franchise à votre excellence que je suis dans l'impossibilité de payer la moindre somme ; ces procès ont causé ma ruine, et la commission de censure a empêché d'ouvrir en ma faveur une souscription que légitimait ma situation actuelle, dont les causes vous sont à présent connues. »

Cette tentative ne fut pas plus heureuse que la première, il fallut subir en prison ma détention toute entière, et, après le temps expiré, il fallut pour recouvrer ma liberté abandonner au fisc une somme de plus de 3,700 fr.

Ainsi je n'ai pu fléchir les rigueurs de la justice ; mais soyez sûr, que loin de rougir de ces flé-

« trissures, je m'en glorifie, puisqu'elles ne servent  
« qu'à mettre en évidence le motif qui me les attire,  
« et que ce motif n'est que d'avoir bien mérité de  
« mon pays. La conduite du conseil envers moi maf-  
« flige sans doute en rompant des nœuds qui m'é-  
« taient si chers ; mais peut-elle m'avilir ? Non, elle  
« m'élève, elle me met au rang de ceux qui ont souf-  
« fert pour la liberté. » *OEuvres de J.-J. Rousseau,*  
*tom. 7, Lettre 6, note de la Montagne.*



# LISTE DES SOUSCRIPTEURS

EN FAVEUR DES NAUFRAGÉS

DE *LA MÉDUSE*,

RETROUVÉS SUR LE RADEAU ET SUR LA FRÉGATE.

MM.	fr.	MM.	fr.
Jay. . . . .	30	<i>Report.</i> . . . . .	925
Lafitte, banquier, membre de la chambre des députés. . . . .	500	B. . . . , boulevard Poissonnière. . . . .	20
Jouy, de l'académie française. . . . .	30	L. B. . . , rue Taitbout. . . . .	40
Benjamin de Constant. . . . .	20	Doublet, avoué. . . . .	30
Lacretelle aîné, de l'acad. franç.	10	Redouté, peintre d'histoire nat..	10
Etienne. . . . .	30	Alibert (le docteur).. . . . .	30
Le marquis d'A. . . . .	20	Manuel, avocat. . . . .	30
Dufresne-Saint-Léon, cons. d'état	15	Keating, colonel anglais.. . . .	100
A. D. . . . .	5	Méchin (le baron). . . . .	20
Esménard. . . . .	20	Sarette. . . . .	10
M <sup>me</sup> de B. . . . .	10	D. L. . . , rue du Gros-Chenet. . . .	20
MM. Deboustal, empl. réform..	5	B. . . , col. en demi-solde , rue des Martyrs. . . . .	10
B. . . , cap. de voltig. en demi-solde.	5	Villaret de Joyeuse. . . . .	40
Guerinet. . . . .	5	Fillietaz. . . . .	30
Godefroy (Louis-Charles). . . . .	50	Thomasson. . . . .	10
Hanovrien. . . . .	20	M <sup>me</sup> B. Saint-E. . . . .	20
Berard, maître des requêtes. . . . .	40	MM. Langlois. . . . .	20
Antoine-Frédéric-Auguste. . . . .	5	Bertheville. . . . .	5
Auguste. . . . .	5	M <sup>lle</sup> D. V. . . . .	300
Davillier aîné, négociant. . . . .	100	M. Baude. . . . .	5
	925		1675

## DES SOUSCRIPTEURS.

449

MM.	fr.	MM.	fr.
<i>Report</i> . . . . .	1675	<i>Report</i> . . . . .	3156
M <sup>mes</sup> R., r. du f. Poissonnière . . .	15	cour, pair de France. . . . .	100
D. . . , rue Taitbout. . . . .	10	M. et M <sup>me</sup> L. R. . . . .	20
A. . . , du Sentier. . . . .	5	MM. J. D. . . . .	5
M <sup>lle</sup> Caroline B., orpheline. . . . .	2	M <sup>lle</sup> C. . . . . L. . . . .	2
MM. Armand G. . . . .	10	MM. D. . . . .	10
J. B. G. . . . .	10	A. . . . .	10
Cadet de Gassicourt, pharmacien	30	L. . . . .	
Marchand, ex-adjoint au commis-		M <sup>mes</sup> de la B., de Carentan. . . . .	
saire des guerres. . . . .	5	R. B. . . . .	20
Eymery, libraire. . . . .	30	MM. C., cap. de huss. en demi-s.	5
Tulou, de l'Acad. roy. de Mus.	10	Archinard, propriétaire. . . . .	20
Le Journal du Commerce. . . . .	100	Le docteur K. . . . .	10
MM. Frestel, maître des comptes	20	Le docteur Ribes. . . . .	5
Hermann. . . . .	20	Le docteur Therrin. . . . .	5
Blacquièrre. . . . .	3	Le docteur Breschet. . . . .	5
Lebel. . . . .	1	Le docteur Fournier. . . . .	5
Juliou. . . . .	3	Le docteur Marc. . . . .	5
Baudouin (Hypp.), empl. réf..	5	Le docteur Coutanceau. . . . .	5
Le baron de Navailles, employé		Le docteur Renaudin. . . . .	5
des postes. . . . .	5	Perier frères, banquiers. . . . .	100
G. V. . . . .	20	Mesdames B. . . . .	20
S. A. S. le duc d'Orléans. . . . .	200	B. . . . .	20
Lavaur (Jean). . . . .	5	MM. Lami, peintre en miniature	5
Cinq anonymes. . . . .	35	Mad. A., rue Duphot. . . . .	40
S. A. R. M. le duc de Berry. . . . .	500	MM. Beraud, offic. en non-activ.	5
MM. R., rue du Sentier . . . . .	100	Berton (du Lot), avocat. . . . .	5
J. C. Clarmont. . . . .	50	Edmond Gauthier. . . . .	3
Les employés des bureaux de		Un pair de France. . . . .	100
MM. Perregaux-Lafitte. . . . .	110	Beurru, chev. de la Lég. d'hon..	5
M <sup>me</sup> Keneus . . . . .	20	Le général en non-activité Th. B.	10
MM. Keneus, fils . . . . .	10	L. R., abonné au Mercure . . . . .	20
Radet, homme de lettres . . . . .	10	Le propriét. et les habitués du	
J. I. Rocques, de Montauban. . . . .	5	café Holfort, rue S. Denis,	
Brillantais, propriétaire . . . . .	40	n° 309. . . . .	115
P. R. Fayolle, négociant. . . . .	40	Une dame du département du	
M. B., ex-lieut. sans trait. . . . .	2	Haut-Rhin. . . . .	100
M <sup>me</sup> Leroi . . . . .	30	MM. le baron Lambert, ancien	
MM. Baraison, ex-of. de maréch.	20	intend. gén. d'armées. . . . .	20
Le duc de Laroche-foucault-Lian-		Bénaben. . . . .	10
	3156		3974

MM.	fr.	MM.	fr.
	<i>Report</i> .....		<i>Report</i> .....
	3971		4564
Porquier, propriétaire. . . . .	40	E. . . . .	20
Le colonel Legay-d'Arcy. . . . .	20	Le colonel Fabvier. . . . .	20
Le chef d'escadron Crevel . . . . .	10	Les jeunes gens composant Pét.	
Bourdon. . . . .	10	de M. Desprez, notaire, rue	
Officier d'artillerie en non-activ.	5	du Four-S.-Germain. . . . .	20
F. C. . . . .	10	Victor Daure. . . . .	20
Ehlen . . . . .	20	Dennelle, peintre. . . . .	5
J. . . . .	50	Lebon. . . . .	5
Mesdames B. . . . .	10	B. C. Devaur. . . . .	5
D. . . . .	5	MM. Mezaud. . . . .	5
MM. le docteur Legouas. . . . .	12	N. C., passage Montesquieu. . . . .	20
Le docteur Louis Abraham. . . . .	10	Coulet. . . . .	3
Disily-Benard. . . . .	10	Eugène Labaume, chef d'escad..	10
Casimir Delavigne. . . . .	5	Dumoulier, comm. des guerres	
Sevigny, pour la société colon..	25	adjoint. . . . .	5
Les employés du 2 <sup>e</sup> bureau de la		Pellet, Devill et comp., nég. . . . .	100
1 <sup>re</sup> div. de l'adm. des contrib.		Lepautre. . . . .	7
indirectes. . . . .	20	Madame L. . . . .	5
B. P. et D., de l'ét. de M. Lom-		MM. Milliet, négocians. . . . .	15
bard. . . . .	20	P. . . . .	5
D., rue du Mont-Blanc, n. 11..	10	Le baron de Staël, le duc de Bro-	
M., commiss. de marine . . . . .	25	glie, Schleyel. . . . .	100
La famille P. . . . .	20	Boinet. . . . .	5
Donibaneed-Cuisson-Saharbarec	20	Renard. . . . .	5
Pille jeune, rue du Marais du T..	5	Madame la marquise duchesse	
Ch. . . . .	5	de Raguse. . . . .	100
Daunou, membre de l'institut..	20	MM. Lainé, négociant. . . . .	10
F. A. . . . .	20	Beaudouin l'aîné, nég. au Havre.	10
Guittard, officier de marine. . . . .	40	Charles Breffort. . . . .	10
T. et D., rue de Vaugirard. . . . .	15	Madame M. . . . .	10
Le chef de bat. comte Philippe		MM. Ch. V., ex-commis. des	
de Blac . . . . .	10	guerres. . . . .	5
C. R. . . . .	20	H. H., ex-direct. des subsis mil.	5
Les généraux Théodore, Charles		C. H., ex-auditeur. . . . .	5
et Alexandre de Lameth. . . . .	60	Ch. D., ex-officier . . . . .	3
A. F. . . . .	8	A. M. L., ex-fourr. de l'ex-garde.	5
Mademoiselle C. J. . . . .	5	Mesdemoiselles N B. . . . .	3
MM. Allianne et Loche. . . . .	8	A. . . . .	5
M. D. C. . . . .	20	MM. C. H. . . . .	40
	<hr/>		<hr/>
	4564		5155

DES SOUSCRIPTEURS.

451

MM.	fr.	MM.	fr.
<i>Report</i> .....	5155	<i>Report</i> .....	5822
F. F. B. . . . .	15	Limet-Perrier, d'Etampes. . . .	5
Julien B. . . . .	20	A. C., officier retraité; E. C. et	
Nodler, officier en demi-soldes..	20	S. F., aspirans de marine;	
Gevaudan. . . . .	30	L. F., adj. aux commiss. des	
Deux officiers en demi-soldes...	20	guerres, réformé; F. M., propr.	25
Un ancien marin. . . . .	5	Madame la comtesse R. . . . .	30
F. . . . .	5	Jacques Raymond. . . . .	50
D. . . . .	5	L. A. . . . .	10
Cholenet. . . . .	5	F. D. . . . .	10
A. . . . .	5	S. M., hôtel de Bruxelles. . . .	10
Jules de Ch. . . . .	60	C. D. . . . .	10
C. . . . .	5	Le général Bachelu. . . . .	20
P., officier retraité.. . . .	5	Madame N., rue Vivienne. . . .	15
D...y, ex-maitre de poste à B...y	10	Six anonymes.. . . .	124
F. C. . . . .	5	MM. Goutinguer, de Rouen. . .	100
D., employé. . . . .	5	L. O. . . . .	40
Chevassus - Berebos, marchand		Andrieux, professeur. . . . .	30
lapidaire. . . . .	10	Soudry. . . . .	10
Louyer-Villermay, médecin....	10	J. G., du faub. Montmartre. . .	10
Fizeau, médecin. . . . .	5	François Delessert. . . . .	200
Rey, médecin..... . . . .	5	Bazire.. . . .	100
Le général Rapp. . . . .	70	Alex. Delessert. . . . .	100
Barrois. . . . .	10	Odiot. . . . .	50
Frichot. . . . .	20	La Comp <sup>e</sup> des agens de change.	850
D.,... . . . .	5	Anciens élèves du coll. S <sup>te</sup> -Barbe	300
B. N. . . . .	5	Guichard, employé au ministère	
Anonyme (envoyé par M. F.). .	40	des finances. . . . .	10
F. Noël, négociant.. . . .	25	T. H., ancien officier.. . . .	5
Ch. Ternaux, négociant.....	50	E. P. . . . .	5
Delacroix.. . . .	20	H. M. . . . .	5
D. A. . . . .	40	Le comte Jules de Saint-Cricq..	20
Berard. . . . .	10	Le 2 <sup>e</sup> bureau de la 4 <sup>e</sup> division des	
Bellanger. . . . .	25	impositions indirectes. . . . .	20
Duval. . . . .	15	Barbaud, rue Taitbout. . . . .	20
Mad. . . . .	10	Caccis. . . . .	40
M. Deiaport. . . . .	12	Le comte B. . . . .	25
Mesdames Z. . . . .	20	De Virmond. . . . .	10
Blacque.. . . .	30	Durdrel. . . . .	25
MM. Blanque, r. de l'Arbre-Sec.	10	Deux anonymes. . . . .	35
	<hr/> 5822		<hr/> 8141

MM.	fr.	MM.	fr.
	<i>Report</i> .....		<i>Report</i> .....
	8141		8927
MM. le vic. de Silve (Joseph), chef d'esc. au 9 <sup>e</sup> rég. de chass. à cheval. ....	20	Valentin Firmin et Abel Laurent	15
Emile Deschamps.....	10	C. Royer, négociant.....	20
D.....	5	Piron, médecin.....	5
Donzau.....	15	C. C. V. G.....	10
De Saint-Juse.....	20	Le maire de La Houssaye (Seine- et-Marne).....	10
P., rue Saint-Marc.....	5	Le collège royal de Reims, pro- fesseurs, maîtres des études et élèves.....	50
G. de L.....	20	Didot l'aîné, imprimeur.....	30
G, rue Hauteville.....	40	Boby.....	10
Randou, contr. des messageries.	5	Les clercs de l'étude de M. Colin, notaire.....	20
Follin de Bauville.....	5	B. P. A. B., empl. au comité de l'intérieur.....	25
Le marquis de Sainte-Croix....	20	L., ancien ordon. des armées..	5
D., lieut. gén. en non act.....	20	L. L., capitaine d'art.....	5
Gavandan, pensionnaire du Roi.	10	Ducros, comm. des guerres en demi-solde.....	3
Felix cadet de Gassin court, mé- decin.....	10	De l'étude de M. Delacour, notaire.....	25
Panckouke, imp.-lib.....	20	Théodore Berthier, négociant... S. G, ex-receveur.....	5
Hangk.....	5	Bryant, propriétaire.].....	10
Les magist. d'une cour de Paris.	100	C. M.....	10
J. M. ....	5	Le baron Auguste Petief.....	10
Rothschild.....	250	Briassot-Thivars fils, de Rouen... Lemonnier, de Rouen.....	10
R. L. B. ....	10	F. F. Molord.....	15
J. B. Say. ....	10	Les docteurs C., oncle et neveu, et le doct. G.....	60
Romay, propriétaire. ....	15	Lebreton, médecin-accoucheur.	5
B.....	5	De l'étude de M. Colin-de-Saint- Ange, notaire.....	45
B.....	10	Les élèves internes de l'Hôtel- Dieu.....	30
De la Conhilla frères, de Bor- deaux.....	50	Auguste de Sablet.....	20
Cigogne, négociant de Londres	20	Roche de Vitré.....	4
Lecomte, pharmacien.....	10	Le général Lafayette.....	40
C. P. étudiant.....	5		
Jean Lava.....	5		
B., rue Chantereine, n° 30.....	16		
Aubert.....	5		
Les éditeurs des Archives nava- les, le produit de leur premier abonnement.....	10		
B., rue Saint-Georges, n° 14....	30		
	8927		9434

## DES SOUSCRIPTEURS.

453

MM.	fr.	MM.	fr.
<i>Report</i> .....	9434	<i>Report</i> .....	10480
D. . . . .	15	Corne , receveur partic. de l'ar-	
Le maréchal-de-camp Berton. .	10	ronçiss. de Saint-Pol. . . . .	10
***.....	5	Ledoux , recev. des contrib. in-	
Le marquis de B., pair de France..	100	directes de Saint-Pol.....	10
Leroy, notaire.....	20	Galies , négociant à Saint-Pol..	10
F. M. , négociant.....	50	Neuf-église , substitut du procu-	
Duval.....	5	reur du Roi à Saint-Pol.....	5
B, rue Louis-le-Grand , n. 10, .	15	Gengoult fils . . . . .	5
L. E. , de la Martinique. . . . .	50	Le baron Sedeau. . . . .	48
Dupay, de la Martinique.....	50	Madame veuve Y. . . . .	12
L'étude de M Huar Delamarre ,		MM. M. , offic. supér. en demi-	
notaire.!	31	solde . . . . .	10
Pigneau , chirurgien.....	5	Fournier-Verneuil , notaire. . . .	20
Muron , maître de pension et ses		Lhuillier, libraire. . . . .	5
élèves.....	50	A. Goupil , étud. en médecine..	5
Les empl. de la maison Ternaux		Plusieurs abonnés du Mercure de	
filz , de Paris et de Saint-		la ville de Reims . . . . .	60
Ouen.....	165	Le comte Destutt de Tracy ,	
D. C. . . . .	5	pair de France. . . . .	50
Jean Mannel , agent de change. .	100	E. D. aîné. . . . .	25
Rougemont de Lowemberg.....	100	C. D , d'Elbeuf. . . . .	5
V., rue Richepanse.....	5	Shakerley . . . . .	20
Biennais , orfèvre. . . . .	40	Foulenay, de Louviers . . . . .	20
Mesdames veuves Gourgaud....	5	Lawless . . . . .	20
G.....	50	Altenour. . . . .	5
La veuve d'un amiral.....	20	Mardelle , employé réformé de	
La comtesse A. de C., . . . . .	25	la guerre . . . . .	5
H. B , rue de Rivoli.....	10	A. F . . . . .	10
M. C.....	5	Verbruggh. . . . .	5
Paulian....	10	Un abonné du Mercure.....	20
De Bricogne.....	10	Esquiol , médecin à la Salpê-	
V.....	5	trière.....	10
Le Bruères.....	20	Fouquier, médecin . . . . .	5
R., rue Saint-Lazare.....	10	Léveillé, médecin.....	5
Mademoiselle Pauline de Lom-		J. B. G. , pharmacien militaire..	5
ville.....	5	R., lieut. de la première légion de	
Trois anonymes. . . . .	40	la Garde nationale.....	5
MM. Gengoult, sous-préfet de		Une étude de notaire, quartier	
l'arrondiss. de Saint-Pol.....	10	Saint-Eustache.....	21
	<hr/>		<hr/>
	10,480		10,916



MM.	fr.	MM.	fr.
	<i>Report</i> .....		<i>Report</i> .....
	10,916		12,012
Les prof. et élèves de l'École de médecine.....	334	La famille B....y.....	12
Rochelle de Vitré.....	16	Pyronny.....	10
M. Rotterdam.....	20	P. D. T.....	5
Maillard, médecin.....	10	Une famille anglaise.....	20
Gail fils.....	10	La réunion du cercle de la rue Vivienne, n° 8.....	537
J. B. E., maréchal-de-camp en retraite.....	5	E. B.....	5
Perreau, rue des Bourdonnais, n° 21.....	20	Decour, employé du trésor.....	5
Emard de Montivillier.....	20	Plancher, libraire.....	5
B. T.....	10	Un anonyme d'Alençon.....	40
Madame la comtesse Beugnot...	70	Un ancien élève du collège Ste-Barbe, des côtes-du-Nord...	10
La princesse de Wagram.....	50	Madame veuve Cheval.....	10
La comtesse Demidoff.....	100	Un anonyme.....	5
Une dame inconnue.....	10	MM. Henri Quesné, manufact..	20
Trois anonymes.....	71	C. L. R., manufact.....	20
MM. S.....n, rue du Mont-Blanc.....	20	L. F.....	20
Les grenad. du 3 <sup>e</sup> bataill. de la 2 <sup>e</sup> légion de la Garde nation., composant le poste d'honn. de la Chancell. du départ., du 18 au 19 décembre (capit. Lecer). .....	100	MM. Joachim Louis, Blaise, notaires.....	12
Madame Manson, de Rodez.....	10	Ferdinand et Achille-Blaise ...	5
MM. de Latouche.....	10	Ch. Voisin.....	3
Cinq habitans d'Aubusson.....	25	Ferdinand Favier.....	30
Bourgeois père, de Rouen.....	10	Gervais Voinier.....	100
Cumer, de Rouen.....	20	Mademoiselle R. Favier.....	50
Fontenay.....	20	MM. Bonneau-Lestang, de Nevers.....	10
Will Dibers.....	20	Le baron Monnier, intend. des bâtimens.....	50
Lambert, avocat à Saint-Pol....	10	Pissot, trésor. de la loge des commandeurs du Mont-Thabor, Orient de Paris.....	25
Le baron B. des Marchais).....	20	De L. ....	5
G. de Sénac, accouch. ocul....	5	C. B. Touniger.....	100
Sauvinet, ex-recev. gén. du Finistère.....	40	Meyer-Bing, pour le chapitre de Rouen.....	100
Thierry.....	10	Lereceveur particulier, à Milhau.	40
Lachautière.....	30	Blacquier, conservateur des hypothèques, à Milhau.....	10
		Un anonyme.....	50
	<hr/>		<hr/>
	12,012		13,326

DES SOUSCRIPTEURS.

455

MM.	fr.
<i>Report</i> .....	13,326
Les membres de la société lyrique de Saint-Omer.....	40
Lefort (Henri), d'Elbeuf.....	10
Beaucham.....	20
Perret.....	10
Legendre.....	5
Mercier, médecin à Arras.....	5
Eusèbe Salverte, homme de lettres.....	20
Charles Dusanlenoy, empl. réformé.....	5
Marcadet, méd. à la Magistère..	5
Ducoster, capit. trésor. du régim. de Salis.....	23
Gachet.....	10
Goupy fils, banquier.....	5
David F., négociant.....	10
E.....	5
C. H.....	5
Lucas de Pelounau d'Avernes...	10
C. T.....	5
Elie Moreau.....	3
M.....	3
Madame Olympe Giroult.....	20
Mlles Z. F., et F. C., d'Elbeuf.	5
C.... de Fleurieu, fille d'un ancien ministre de la marine. . .	5
MM. de M., Thurin et comp., de Nimes.....	30
Le doyen de la faculté de droit, au nom de plusieurs étudiants.	118
M. P.....	100
A. G. F. H.....	50
A. R. H.....	10
H. E. M.....	5
Le général Formier d'Albe.....	10
Luce, pour le commandant des charbons par eau.....	50
Le directeur du dépôt de mendi-	

13,928

MM.	fr.
<i>Report</i> .....	13,928
cité, à Poitiers.....	20
L. R. B.....	5
Une société du café Crépin, à Amiens.....	100
La loge maçonnique des arts et de l'amitié, à l'Orient de Louviers.....	100
Deux anonymes.....	24
Une dame anonyme.....	10
MM. Chanvot.....	10
R. R., abonnés du <i>Mercur</i> .....	10
Les chefs de bataillons, en demi-solde, Chaillon, Villemeudieux et Larouy, chacun 10 fr.	30
Les capit. en demi-solde, Binet, Chapelle, Cousin et Corte, chacun 5 fr.....	20
Ayron, lieuten. en demi-solde, et son frère.....	20
Girard père, ancien directeur de l'enregistrement, à Auch.....	20
De la Rue, de Montfort-sur-Risle.....	10
Auguste de la Bouisse.....	20
Alphonse Manuel.....	5
Anet, chirurgien-accoucheur.....	5
Chailly, doct. en médecine.....	5
Lopez-Dubec et compagnie, à Bordeaux.....	20
Duhamel aîné, nég. à Rouen.....	20
Brokenheimer, employé aux subsistances militaires.....	5
Souard Manier.....	25
Ledru, receveur de l'enregist. à Ponteroiix.....	5
Trechot de Clermont, à Ponteroiix	5
Peterson.....	10
Benoît, négociant.....	5
Dammicus, commiss. négoc.....	5

14,432

MM.	fr.	MM.	fr.
	<i>Report</i> .....		<i>Report</i> .....
	14,432		15,173
Marchais , accoucheur . . . . .	5	J. Bourdon . . . . .	10
A. M. . . . .	10	Auguste Macé . . . . .	10
De Montritar. . . . .	20	H. Y. M. Quesné. . . . .	5
Victor O., d'Elbeuf. . . . .	31	M. Constant Leroy. . . . .	5
Le lieuten général baron La-		MM. du Bois-Aymé , directeur	
coste. . . . .	25	des douanes.....	30
Lanson , ex-directeur en chef de		Le marquis de Geoffre.....	5
l'habillement.. . . .	10	Verdilhou.....	5
Desroziers , ex-auditeur, sous-		Prie.....	5
préfet. . . . .	5	Fleury.....	25
Guiard , docteur en médecine. .	5	Bernard. . . . .	5
Deux clercs de M. Gilbert, no-		Saint-Féréol père . . . . .	3
taire. . . . .	10	Serre. . . . .	5
Murgenet , médecin . . . . .	5	Saint-Féréol fils. . . . .	5
Coutisson-Dumas, adjudant-ma-		Guieu.....	3
jour en retraite à Gentionx. . .	50	Le baron de Martainville.....	5
Mme. Mihalon . . . . .	11	Revest.. . . .	2
Mlle. Demerson, soc <sup>é</sup> taire du		Beaussier. . . . .	4
Théâtre-Français.. . . .	20	Mille.....	1
Une anonyme de Rouen. . . . .	20	Villemain. . . . .	5
MM. V... de Montpellier... .	20	Gaidan.....	5
Durruffé fils , de Caudebec -los-		Viton. . . . .	2
Elbeuf. . . . .	10	Saint-Blancard. . . . .	3
Lichsenstien et Vialars . . . . .	20	Franc. . . . .	5
Mme. S'. . . . .	20	Julbien . . . . .	5
Mlle Ermance Carmagnac . . . .	10	Maillot . . . . .	2
Une société d'anonymes. . . . .	239	Pruadhère . . . . .	5
MM. Maille, Louvet. . . . .	20	Ferry. . . . .	3
Ch. Louvet . . . . .	20	Horeau . . . . .	2
H. Y. de la Croix fils.. . . .	10	Goupil . . . . .	3
Sèbe . . . . .	10	Ganteaume. . . . .	2
Lingeois. . . . .	10	Guéz. . . . .	2
Le Cerf. . . . .	10	Brumier.. . . .	3
Lefebvre père.. . . .	10	Dauforsy. . . . .	1
H. de la Croix père . . . . .	15	Bessat aîné. . . . .	6
N. Louvet.. . . .	10	Bessat cadet . . . . .	6
Le Gentil . . . . .	10	Saillenfist.. . . .	3
A. Delaunay. . . . .	10	Pionnier.. . . .	3
V. Menage. . . . .	10	Morel . . . . .	5
	15,173		15,381

DES SOUSCRIPTEURS.

457

MM.	fr.	MM.	fr.
	<i>Report</i> .....		<i>Report</i> .....
	15,381		15,931
Bonneville . . . . .	10	treposeur de tabacs à Saint-Pol	10
Pannetier . . . . .	5	L. S. Michel, ex-lieut. de vaiss.	20
Desfougères . . . . .	15	Fresnel . . . . .	10
De Villeneuve, préfet . . . . .	20	R, faubourg Saint-Denis, n° 88.	5
Vidal fils . . . . .	40	Le contre-amiral Linois . . . . .	20
Rabinel . . . . .	5	P. ou N. . . . .	20
Pellissier . . . . .	4	S., étudiant en droit . . . . .	5
Le général Maupoint . . . . .	10	Brack, ex-officier des ex-lanciers	
Fourrier (Laurent) . . . . .	25	de l'ex-garde . . . . .	5
J. Berradiet fils . . . . .	10	Les élèves du coll. S <sup>te</sup> -Barbe . . . . .	403
Mallior . . . . .	5	Quelques amis de Montbeillard	
Lagarde . . . . .	2	réunis à Paris . . . . .	100
Collot . . . . .	40	Un anonyme de Louviers . . . . .	20
Kassuna d'Ghies . . . . .	20	MM. Richelet, notaire . . . . .	10
Urarte . . . . .	5	Constant Clément . . . . .	3
Mendref . . . . .	6	Leprieur . . . . .	10
J. G. Gazielle . . . . .	10	Duchesne, commandant de l'éc.	
F. Clapier et compagnie . . . . .	15	d'équitation . . . . .	10
Corréard . . . . .	5	Bernard, avocat . . . . .	6
Salavy père et fils . . . . .	15	Langlois de Saint-Montaux . . . . .	5
M. Gautier . . . . .	10	Bernard, bachelier en droit . . . . .	5
Bethfort . . . . .	40	Meret, negociant . . . . .	5
Siau . . . . .	10	Brenet, négociant . . . . .	20
J. Luce . . . . .	15	La société de commerce établie	
Rebequy . . . . .	10	cour Saint-Martin, à Rouen . . . . .	213
Despine et compagnie . . . . .	10	Un habitant de Bordeaux, au	
Roux frères . . . . .	10	nom de cent trente de ses con-	
Broset et Bargmaux . . . . .	10	citoyens . . . . .	862
Ant. Hesse . . . . .	5	MM. P. . . . .	10
Borély, vice-président . . . . .	10	G. D. . . . .	10
Vimont . . . . .	5	Ronstou . . . . .	5
Quinze anonymes . . . . .	90	H. . . . t, docteur en médecine . . . . .	6
MM. le général comte Meynadier . . . . .	10	Amerot . . . . .	5
De Chambret, méd. à Lille . . . . .	5	Mesdames V. D. . . . .	10
Fortier fils . . . . .	10	P. . . . y . . . . .	20
Talma, sociét. des Français . . . . .	20	Mesdemoiselles Maubert . . . . .	3
Le capit. Vatry, cinq jours de sa		Bourgoin, sociétaire des Fran-	
demi-solde . . . . .	15	çais . . . . .	20
Jacquet, cap. en retraite et en-		Un anonyme, rue Ventadour . . . . .	10
	<hr/>		
	15,931		16,797

## LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

MM.	fr.	MM.	fr.
	<i>Report</i> .....		<i>Report</i> .....
	16,797		16,936
MM. J. P. Hecquet-d'Abbeville..	15	poult.. . . . .	10
Plusieurs membres du Casino du		M...., fabricant. . . . .	5
commerce de Strasbourg. . .	99	Produit net de la vente de l'ode	
Guill. Lemaître, de Louviers..	20	sur le naufrage de la <i>Méduse</i> ,	
Déséglise. . . . .	5	par M. . . . .	100
Le marquis de Beaufort-d'Hau-		Plusieurs anonymes . . . . .	216
	<hr/>		<hr/>
	16,936	Montant de la présente liste.	17,267

*Le Trésorier de La Minerve française :*

BÉRÉDOUVILLE.

~~~~~

---

# ODE

SUR LE NAUFRAGE DE LA FRÉGATE

LA MÉDUSE ;

PAR L. BRAULT.

---

O quantus instat navitis sudor.....  
(HORACE , *Epode IX.*)

---

- « QUE la fille des Eaux, que les frères d'Hélène ,
- » Astres propices et radieux ,
  - » Des noirs Autans, qu'Eole enchaîne ,
  - » Répriment l'effort odieux ;
- » Et que le seul Zéphir, la tête couronnée ,
- » Déploie, en souriant, son aile fortunée
  - » Sur les flots calmés par les Dieux !
- 
- » Allez ainsi, volez sur la plaine liquide ,
- » Brillant navire, oiseau léger :
  - » Que Jupiter vous fasse un guide
  - « De son céleste messenger !
- » Surtout, puisse des mers, la déesse inconstante
- » Amener, sans péril, votre voile éclatante
  - » Au rivage de l'Etranger ! »

Tels étaient nos discours , dont la voûte éthérée  
Redit les nobles fictions,  
Quand la Nef , aux vents consacrée ,  
Leur déroulait ses pavillons ;  
Tels étaient les désirs que nous formions encore ,  
Alors qu'elle avait fui , pour chercher de l'Aurore  
Les lumineuses régions.

Est-ce que la prière , ainsi qu'aux jours antiques ,  
Dans notre âge si criminel ,  
Perçant les célestes portiques,  
Arrive encore à l'Eternel ?

Nos pleurs pour sa clémence ont-ils de nouveaux charmes  
Et laisse-t-il toujours à nos cris , à nos larmes ,  
Fléchir son courroux solennel ?

O vaisseau , je te vois ! je découvre la proue  
Qui trace un sillon écumant ;  
Zéphyr en tes voiles se joue ,  
Et te balance mollement ;

Thétis autour de toi soupire avec tendresse,  
Et de vagues d'azur t'enlace et te caresse ,  
Comme la vierge son amant.

Moins tranquille , aux détours d'une rive fleurie ,  
Voyage le cigne argenté ,  
Que les nymphes de la prairie  
Suivent d'un œil de volupté :  
Roi du canal paisible , où son orgueil se mire ,  
Lui-même il s'applaudit , et noblement admire  
Et sa grâce et sa majesté.

Chargé de doux parfums et de riches offrandes ,  
 Si de l'Illyssus ou d'Argos ,  
 Un vaisseau , paré de guirlandes ,  
 Sillonnait la mer de Délos ,  
 Le Théore , animant la lyre d'Ionie ,  
 Aux suaves accords d'une sainte harmonie ,  
 Chantait les dicux et les héros.

Sous l'équateur brûlant , modernes Argonautes ,  
 Ainsi des Français courageux ,  
 D'un bois fragile , aimables hôtes ,  
 Percent l'air du bruit de leurs jeux ,  
 Et tournant leurs regards du côté de la France ,  
 Nous adressent des chants de gloire et d'espérance  
 Qui bravent les vents orageux.

Insensés , que font-ils ? Ah ! retenez la joie  
 Qui va déplaire aux dieux des mers !  
 Songez que le ciel nous envoie  
 Moins de succès que de revers.  
 Souvent c'est près du port que sévit la fortune ;  
 Vous cinglez sous un chef oublié de Neptune ,  
 Et vous fendez les flots amers.

O surprise ! ô terreur ! un si funeste augure  
 Ne tarde pas à s'accomplir.  
 Aux maux affreux qu'il se figure ,  
 Quel front enfin vois-je pâlir ?  
 N'importe , il faut céder ! ô troupe magnanime !  
 Soumets-toi , sans reproche , et descends sur l'abîme  
 Qui t'attend pour t'ensevelir



Hélas ! En vain l'espoir leur offre un doux prestige !  
 Qui d'entre eux reverra le port ?  
 L'esprit de trouble et de vertige  
 Semble présider à leur sort.

Cette main qui jura de veiller sur leurs têtes,  
 Sans souci du devoir, les dévoue aux tempêtes  
 Et les abandonne à la mort.

Levez, levez vos fronts, ô vertes Néréïdes !

Avec du calme et des beaux jours,  
 'Cédez de vos conques humides  
 Pour nous rendre l'utile secours,

Et que sur tant d'écueils, notre barque jetée,  
 Des troupeaux confiés aux soins du vieux Protée,  
 Apprennent à franchir leurs détours !

Mais non ! ces dieux jaloux, que l'infortune implore,

Dans leur courroux sont obstinés :

L'éclat du jour se décolore ;

Tous les vents soufflent malinés,

Et le feu des éclairs, le fracas des orages

Se font un jeu cruel d'écabler des courages

A tant d'épreuves destinés.

O plus heureux cent fois ceux qui, près de nos rives,

Levant un bras ensanglanté,

Des foudres, qu'ils croyaient captives,

Frappaient l'Anglais épouvanté,

Et dans le sein des eaux, descendant avec gloire,

Mouraient, en saluant par des cris de victoire  
L'étendar de la liberté. (1)

La faim qui lentement nous conduit au Ténare,  
N'avait pas épuisé leur sein ;  
D'un ami, nul ami barbare  
N'était devenu l'assassin ;  
Et nul, pour reculer une mort ignorée,  
N'avait, avec horreur, de Thyeste et d'Atrée,  
Renouvelé l'affreux festin.

Guerriers infortunés, que la Parque réclame,  
Victimes d'un arrêt si dur,  
N'aviez-vous pu sous l'oriflamme  
Trouver un trépas moins obscur ?

Mêlés dans le cercueil où dorment nos phalanges,  
Ainsi que leurs exploits, le bruit de vos louanges  
Frapperait le celeste azur.

Dormez, dormez, guerriers ! vos cris, dans les batailles,  
N'auront point tonné vainement,  
Et du deuil de vos funérailles  
La France a marqué le moment ;  
Du crêpe des douleurs sa tête s'environne ;  
Et je la vois semer des fleurs de sa couronne  
Le sein du liquide élément.

---

(1) Le vaisseau *le Vengeur*, au combat du 15 prairial an 2  
(1<sup>er</sup> juin 1794). (Historique.) V. le 3<sup>e</sup>. vol. des *Victoires*,  
*Conquêtes*, etc.

Et vous , rares débris , sur cette mer immense ,  
Que le hasard a conservés ,  
Dans la course qui recommence ;  
De périls soyez préservés !  
Ranimés la chaleur de votre âme flétrie ,  
Et fiers de vos tourmens , rendez à la patrie  
Tous les jours que vous lui devez !

La patrie ! . . . . Ils l'ont vue ; ils baisent le rivage ,  
Objet de leur sainte amitié.  
Sur leur front quel affreux ravage.  
Il doit commander la pitié.  
A leur aspect , pourtant , d'où vient cette contrainte ?  
Le malheur est-il fait pour engendrer la crainte ,  
Où produire l'inimitié ?

Qu'ils redisent leur plainte , un instant méconnue !  
Qu'ils montrent leur noble pâleur ;  
En tous lieux voilà parvenue.  
La voix de leur mâle douleur.  
La puissance n'est rien , où n'est pas la justice :  
Tremblez ! que cet exemple , ingrats , vous avertisse  
Qu'il faut respecter le malheur !

Gloire au sage ! Salut à l'ami de l'étude ,  
Du malheur illustre héraut ,  
Qui , du sein de la solitude ,  
A nos cœurs livre un doux assaut !  
Quels accens ! quelle voix religieuse et tendre !  
L'égoïsme se tait aux sons qu'il fait entendre ,  
Et la pitié parle plus haut.

A son appel touchant, de toute parts ouverte,

La route de l'humanité

Ne cesse plus d'être couverte

Des trésors de la charité.

Le denier du soldat, le jouet de l'enfance,

Le riche, l'indigent, tout paye à la constance

Le tribut qu'elle a mérité.

Mais quel est ce tombeau, sous la mobile arène (1)

Que dévore un soleil ardent ?

Ah! d'une vertu plus qu'humaine,

Muses, consacrez l'ascendant ;

Et portez ces parfums, qu'exale votre bouche,

Jusqu'au fond des déserts, où le Maure farouche

Promène un front indépendant !

Et, brûlante toujours du délire qu'avoue

La fierté d'un cœur généreux,

De la Fortune et de sa roue

Fuyez les amis dangereux.

Immolez l'oppresseur à celui qu'il opprime,

Célébrez la vertu, faite pâlir le crime,

Et consolez les malheureux.

---

(1) Le major Peddy, anglais, qui secourut, à l'hôpital de Saint-Louis, les malheureux naufragés abandonnés de leurs concitoyens, et leur fournit les moyens de retourner en France. Cet ami de l'humanité mourut peu de temps après son bienfait, dans une expédition chez les Caffres.

---

QUELQUES lecteurs trouveront peut-être piquant de voir rapprocher le naufrage de *la Méduse*, et l'inondation des mines de Beaujonc. Le dévouement de Goffin et celui des chefs qui ont voulu rester avec leurs troupes sur le radeau ; les récompenses accordées au mineur, et le délaissement où ont languï les naufragés.

Comme on ne peut bien juger de l'effet d'un grand événement que par un récit contemporain, nous rapporterons, sans y rien changer, la relation de M. le préfet Micoud. Nous n'élaguerons pas même ce qui concerne l'ancien chef du gouvernement. Il faut montrer l'enthousiasme tel qu'il se manifesta. Le lecteur saura bien faire justice de toutes les inconvenances. Nous les abandonnons à la sagacité française.

---

---

# RELATION

DES

## ÉVÉNEMENTS MÉMORABLES

*Arrivés dans l'exploitation de houille de Beaujonc ,  
près de Liège , le 28 février 1812 ,*

SUIVIE

*Des Détails de la Cérémonie qui a eu lieu pour la remise  
solennelle de la décoration de la Légion d'honneur au  
brave GOFFIN.*

---

LE vendredi 28 février, vers dix heures et demie du matin, l'exploitation de mine de houille située commune d'Ans, près la route de Bruxelles, à deux kilomètres de Liège, fut inondée par l'effort des eaux qui pénétrèrent à l'un des côtés du serrement (1) fait à la veine du Rosier du bure (2) Triquenote, qui est situé à cent quarante mètres de celui de Beaujonc.

L'eau venant de la veine du Rosier arrivait sur celle

---

(1) *Serrement* est une sorte de digue souterraine en bois pour contenir les masses d'eau qui se trouvent entre deux terres, particulièrement dans les veines qui ont déjà été exploitées.

(2) *Bure* est un grand puits carré dont les angles sont ordinairement arrondis.

du Pestay, et de celle-ci tombait, par le bure Beaujonc, dans celle du marais, que l'on exploitait dans ce moment et où il y avait cent vingt-sept ouvriers. La chute d'eau était donc de soixante-dix-huit mètres, distance entre les deux veines (1).

Au moment que le *panier* (2), rempli de houille, était enlevé, Mathieu Labeye, ouvrier chargeur, s'aperçut que l'eau tombait dans le bure, dont la profondeur est de cent soixante-dix mètres. Ses camarades crurent un instant que les tuyaux de la poupe à vapeur étaient engorgés, et que l'eau, n'arrivant point au jour, tombait dans le bure.

Cependant Labeye envoya Mathieu Lardinois pour avertir le maître ouvrier, Hubert Goffin, qui était dans une taille (3) à cinq cents mètres de distance. Celui-ci arrivant promptement et reconnaissant bientôt que les chargeurs se trompaient et que le danger était réel, son premier soin fut d'envoyer chercher son fils, Mathieu Goffin, âgé de douze ans.

---

(1) Les veines sont plus ou moins épaisses, ainsi que leurs distances entre elles : elles sont sur un plan horizontal incliné d'un tiers par mètre.

(2) Le *panier* est une forte caisse carrée qui est soutenue par des chaînes aux quatre angles. Celles-ci sont accrochées à la grande chaîne, qui est mue par dix chevaux attelés au manège. La grande chaîne pèse 5 à 5,000 kilogrammes. Le panier enlève communément près de 3,000 kilogrammes de houille.

(3) Taille ou tranchée dans la veine.

Personne n'était encore remonté ; l'eau était peu considérable, Goffin pouvait échapper au danger ; il avait même une jambe dans le panier, son fils est auprès de lui, lorsqu'il s'écrie : « *Si je monte mes ouvriers périront ; je veux sortir d'ici le dernier, les sauver tous, ou périr avec eux !* » Il dit, s'élançe, met à sa place Nicolas Riga, aveugle. Le panier s'élève rapidement, mais suspendu seulement à deux des quatre chaînes qui le soutiennent, il est sur le côté ; quelques ouvriers ne pouvant se tenir dans cette position, tombent dans l'eau et en sont retirés par Goffin et son fils qui ne le quitte pas.

Le panier redescend, il arrive pour la seconde fois ; les ouvriers se pressent, s'entassent ; mais la chute du coup d'eau en précipite une partie : le brave Goffin, son fils et Jean Bernard sont encore là pour sauver ceux que l'eau même, déjà assez élevée, avait garantis.

Le panier revient pour la troisième fois, les chevaux du manège sont lancés, leur course est rapide ; les ouvriers n'ont qu'un instant pour saisir la machine qui doit les enlever ; Goffin voit le danger, les imprudens ne l'écoutent plus, ils s'accrochent, remontent ; la plupart retombent et périssent dans le bure, plus profond de deux mètres que le lieu du chargement où l'eau était déjà parvenue à la hauteur de la poitrine.

Il n'y avait donc plus un moment à perdre, le salut par le bure devenait impraticable, l'eau allait atteindre le toit des galeries. Goffin conserve le jugement. Le dévouement de ce père de sept enfans en bas



âge, avait électrisé Nicolas Bertrand, Mathieu Labeye et Melchior Clavir, qui, ayant pu remonter, étaient restés auprès de lui. Il avait ordonné au premier (Nicolas Bertrand) de faire une ouverture au bure d'airage (1) afin que les ouvriers venant de l'aval (2) pussent tourner autour du bure, et passer à travers celui d'airage, pour gagner les montées (3), tout autre moyen d'échapper à la mort étant impossible.

Au second (Mathieu Labeye) il avait prescrit de se saisir de toutes les chandelles et de placer celles qui étaient allumées au *boisage* (4) de la galerie principale, pour que les mineurs vissent de loin qu'ils ne pouvaient plus arriver au bure.

Le troisième (Melchior-Clavir), resté auprès de Goffin, l'aidait à rassembler les ouvriers, et à les chasser même du côté des montées.

Précédemment Bertrand avait exécuté l'ordre de *déboucher le trou* de sonde qui, du réservoir de la machine à vapeur, communique aux travaux de l'aval pendage. Par ce moyen les ouvriers des tailles les plus

(1) Puits aussi profond que le bure principal, et surmonté d'une cheminée ronde qui s'élève depuis 8 jusqu'à 20 mètres. On y entretient du feu dans une cage de fer suspendue.

(2) Aval, partie basse.

(3) Galerie en montant.

(4) Toute excavation doit être boisée ; c'est-à-dire que lorsqu'on a enlevé la houille il faut soutenir le toit par des morceaux de bois droit, afin de prévenir les éboulemens.

éloignées pouvaient se sauver pendant que les parties basses se remplissaient d'eau.

Ces dispositions sauvèrent, en effet, la vie à beaucoup d'ouvriers, qui eurent le temps de rejoindre leur brave chef. Malheureusement quelques-uns, sourds à sa voix, restèrent près du bure dans le lieu du chargement et dans l'espoir d'atteindre le panier; ceux-là périrent victimes de leur imprudence. Le panier redescendit ensuite plusieurs fois inutilement.

Les échelles placées pour le service de la machine à feu semblaient offrir un autre moyen de salut; mais les malheureux qui ont tenté d'en profiter ont été précipités par la violence de la chute d'eau.

Les ouvriers et les enfans étant rassemblés, Goffin leur répète plusieurs fois : « Lambert Colson ne nous abandonnera pas, marchons vers la Roisse (1), nous irons sur montées; il saura où nous serons, et si nous ne pouvons sortir d'ici par Beaujonc, nous sortirons par Mamonster. »

Que l'on se figure l'état de ces malheureux enfouis dans les entrailles de la terre, à cent soixante-dix mètres de profondeur, rassemblés dans un petit espace, privés d'alimens et presque d'air vital; n'ayant qu'un espoir vague et craignant cependant encore d'être submergés par les eaux qui augmentaient à vue d'œil! L'imagination ne va point au de-là, elle s'effraie même de l'espace immense qui les sépare du reste des hommes.

---

(1) *Roisse*, galerie qui coupe obliquement les montées.

Ah ! sans doute, il ne fut jamais de position plus désespérante ! Ici la réflexion est l'agonie même ; plus de folles espérances, plus d'illusion trompeuse, plus d'avenir, plus de lendemain, car la faible lumière qui les éclaire encore va bientôt, en s'éteignant, les priver du moyen de diriger leurs travaux impuissans (1).

Mais écartons un moment de notre vue ce tableau déchirant : ceux dont le salut va occuper tous nos instans ne sont plus en communication avec ce monde : il faut un prodige pour les sauver. En supposant qu'ils respirent encore, le terme de leur vie est limité ; une heure, une minute sont des siècles pour eux. Ah ! si nous les ramenons à la clarté du jour, nous confondrons nos larmes en écoutant le récit de leur existence dans le séjour des morts !

Informés du malheur affreux que nous venons de retracer, MM. Mathieu, ingénieur en chef des mines, et Mignerou, ingénieur ordinaire, se transportèrent sur les lieux.

Déjà les femmes et les enfans faisaient retentir l'air de leurs cris lamentables, et c'est au milieu de ce théâtre de désolation que des ordres sont donnés pour faire arriver tous les secours nécessaires.

---

(1) Ce n'est qu'après avoir visité plusieurs mines de houille que nous avons pu avoir une idée juste des dangers des mineurs qui parcourent tous les jours ces labyrinthes, où souvent on ne peut avancer qu'en se traînant, où l'on est quelquefois privé d'air, exposé à être brûlé par le gaz inflammable, noyé par des lacs souterrains et écrasé par des éboulemens.

L'eau qui s'est élevée les jours suivans jusqu'à vingt-sept mètres au-dessus du niveau du bure, était, dans ce moment, de quatorze mètres. Tout espoir de délivrance par Beaujonc était donc anéanti ; il était impossible d'enlever, en peu de temps, cette quantité immense d'eau toujours croissante. L'inondation pouvait même atteindre les parties les plus élevées des montées ou du moins reserrer les ouvriers dans un si petit espace qu'ils fussent entièrement privés d'air et suffoqués.

Désespérerons-nous comme la multitude qui nous environne ! oserons-nous tenter des travaux dont l'histoire du pays de Liège, où l'on exploite la houille depuis huit siècles, ne fournit un seul exemple ! laisserons-nous périr, enfin, des hommes qui nous ont donné l'exemple du courage et du dévouement ! Non, sans doute. Maîtriser les eaux pour ne pas rendre infructueux les travaux qu'à la seule inspection des lieux MM. les ingénieurs des mines, et le sieur Lambert Colson, conviennent d'entreprendre dans le bure de Mamonster, éloigné de cent soixante-quinze mètres de celui de Beaujonc, est notre premier soin. Aussitôt on ajoute à la pompe à feu les efforts de la machine à molette (1) : les maîtres des fosses sont avertis ; ils

---

(1) La pompe à feu a une course de deux mètres, et le diamètre est de deux décimètres neuf centimètres neuf millimètres. Elle donne au moins douze impulsions par minute.

Nous ne nous dissimulons pas que la machine à molette

offrent leurs secours ; cent chevaux arrivent , tout est en mouvement , et l'on est sûr d'enlever plus de six mille mètres cube d'eau en vingt-quatre heures (1).

Un détachement de la compagnie du département se rend sur les lieux pour maintenir la multitude qui pouvait gêner le jeu des machines. M<sup>me</sup> veuve Hardy, avec une sensibilité digne des plus grands éloges, met le bure Mamonster, ses ouvriers, ses chevaux, à la disposition des ingénieurs.

La galerie de cette exploitation, à l'extrémité de laquelle on doit ouvrir une tranchée, est encombrée, il faut y conduire l'airage à cent vingt mètres, mais des blocs de rochers ne laissent qu'une issue très-reserrée et dangereuse. M. Migneron ose s'y glisser, il y laisse un de ses vêtemens ; il est suivi par le conducteur Malaise, et leur exemple est imité par quelques ouvriers courageux et à qui leur structure permet de suivre la même voie. Le sieur Lambert Colson reste

---

est d'un bien faible secours dans ces occasions extraordinaires. Quelques tonnes d'eau de moins sont peu importantes ; mais il fallait rassurer le public en obéissant à son opinion. D'ailleurs les tonnes, en tombant dans l'eau, l'agitaient fortement et comprimaient l'air dont quelques globules pouvaient aller favoriser la respiration des hommes engloutis dans le bure. Si les tonnes dont sept sont restées au fond, nous eussions manqué, nous nous proposons de faire jeter de grosses pierres pour produire le même effet. Nous avons appris depuis, de Goffin même, que le mouvement donné à l'eau leur avait été utile.

(1) Première circonstance que nous avons cachée au public.

engagé à l'entrée du passage, et il faut des efforts pour le retirer par les pieds.

Quelques heures suffisent. Cette heureuse audace ayant avancé le moment des travaux, l'on s'oriente. M. l'ingénieur Mignerou est à la tête des ouvriers ; on ouvre une taille dans la veine qui a moins d'un mètre d'épaisseur, et on se dirige sur le 28<sup>e</sup> rumb de la boussole.

Deux ouvriers seulement, couchés sur le côté, peuvent travailler dans cet espace étroit ; mais ils se succèdent au moindre affaiblissement de leurs forces, et chaque escouade de vingt hommes est relevée toutes les quatre heures.

La veine est dure, on ne pénètre que deux mètres en trois heures ; l'on frappe à coups redoublés ; inutiles soins ! nous ne sommes point entendus par les malheureux que nous voulons délivrer.

Il s'agit cependant de fixer leur attention, de les attirer sur la montée intérieure de Beaujonc, la plus voisine de la direction de nos travaux. En vain on fait jouer la *mine*, on tire des pétards ; la nuit du vendredi et une partie de la matinée du samedi 29 février se passent sans espoir.

A cette époque, le niveau de l'eau était monté de trois mètres environ, malgré tous les efforts ; mais le public ignorait cette circonstance (1), et le courage des travailleurs n'était point abattu. Les travaux sont

---

(1) Seconde circonstance que nous avons cachée au public.

continués, et vers les huit heures du matin, le 29, on éprouve la satisfaction d'entendre un bruit éloigné, annonçant que les malheureuses victimes ont saisis notre plan et qu'ils travaillent eux-mêmes dans l'intérieur.

Néanmoins on devait accélérer les travaux de la tranchée, l'eau dans la journée du samedi étant encore montée de six mètres. Ainsi il fallait nécessairement arrêter le coup d'eau au serrement du bure Triquenote, et c'est ce que les charpentiers parvinrent enfin à exécuter le dimanche matin premier mars, en assujétissant des pièces de bois dans le *havage* (1). De ce moment l'eau commença à diminuer.

Dans cet état qui ne croirait que les infortunés ouvriers dont les efforts ont été entendus, vont être délivrés ! Cependant nous sommes bien éloignés encore de cet heureux moment.

Nos travailleurs, trompés par les effets de l'acoustique, veulent prendre une autre direction. Dans la nuit du 29 février au premier mars, et par un excès de zèle, ils résistent à M. l'ingénieur Migneron ; envain il leur observe qu'ils s'exposent à aller déserrer dans l'eau. Désespéré, il apprend qu'à l'extérieur, les femmes, les enfans murmurent aussi ; il conçoit toute la responsabilité qui pèse sur sa tête, et cède, pendant quelques heures, à la volonté des travailleurs.

Nous arrivons au bure, en ce moment, décidé à

---

(1) Terre, sable, schiste ou roche qui séparent deux veines.



descendre pour rétablir l'ordre, lorsque l'ingénieur remonte et nous assure que les ouvriers ont reconnu leur erreur, qu'ils sont revenus à la première taille ou tranchée, et que le bruit venant de l'intérieur est plus sensible.

Arrivés au 2 mars, nous ne pouvons cependant encore juger de la distance, le bruit ne suffit pas même pour assurer la direction, et quelquefois il paraît venir d'un lieu plus élevé que notre tranchée. L'ingénieur en chef, M. Mathieu, descend; il se réunit à son collègue: ils consultent les sieurs Lambert Colson, Etienne Bernard, maître ouvrier de nuit de l'exploitation Beaujonc et dont le fils était au nombre des malheureux, Ernest Leclercq, maître ouvrier de la fosse de M<sup>me</sup> la veuve Hardy, et il est résolu qu'on continuera dans la première direction sur la 28<sup>e</sup> rumb de la boussole qui devait conduire à la 5<sup>e</sup> montée du bure Beaujonc.

M. Migneron remonte au jour; il fait sur le sol le tracé de ses opérations souterraines, moins pour vérifier ses calculs, que pour tranquiliser le public impatient et convaincre les mineurs.

Enfin, toute la journée du dimanche 1<sup>er</sup> mars, celle du lundi 2 et une partie du 3, s'écoulaient ainsi dans les tourmens d'une espérance toujours trompée.

Les ouvriers montrent la même ardeur, mais quelques-uns n'avancent point. La taille n'a encore que vingt-quatre mètres de longueur le lundi matin 2 mars; il n'existe aucun plan qui soit exact; la distance est



impossible à calculer, en sorte que l'espace à franchir est peut-être le double plus considérable que nous le croyons, en supposant même que les ouvriers ensevelis, qu'avec raison nous jugions privés de lumière, pussent continuer à travailler (1).

Dans cette anxiété, chaque maître de fosses est requis de fournir six mineurs des plus robustes; mais le local est trop étroit pour permettre de travailler à plus de deux hommes dans une situation très-gênée. L'air raréfié et privé d'oxygène suffisait à peine à la respiration. On propose d'ouvrir une nouvelle chambre ou taille dans un autre direction, presque parallèle à la première, sans cesser de poursuivre celle-ci avec la même activité. J'insiste, j'écris à M. Migneron. Cet avis est adopté; et l'entrée du bure est interdite à tous ceux qui ne sont pas strictement nécessaires.

Bientôt les deux tailles sont réunies pour n'en former qu'une, et conduire un airage plus réglé.

Enfin nous arrivons au mardi 3 mars. Le serrement réparé au bure Triquenote résiste, l'eau continue à diminuer, on entend plus distinctement le bruit des ouvriers de l'intérieur, mais rien n'indique encore si la direction de notre tranchée nous conduit réellement au but. La sonde pénètre sans résultat; les effets variés des sons produisent une illusion telle que nous craignons de nous éloigner des infortunés qui, plongés dans les ténèbres, peuvent être également dé-

---

(1) Troisième fait que le public ignorait.

çus; peut-être enfin que les travaux mêmes, sous lesquels ils succombent, rendent nos efforts impuissans! leur bruit ne parvient-il plus à notre oreille, nous imaginons qu'ils ont cessé de vivre! Quelle anxiété! quelles angoisses!

Dans cette situation, les lumières sont inutiles, le zèle ne suffit pas; vaincre tous les obstacles ou succomber est notre dernière résolution.

Le mineur respirant à peine, dégouttant de sueur, ne peut faire usage du pic que pendant quelques minutes, un autre le remplace, les travaux avancent, et nous concevons l'espoir de déserrer dans la nuit.

Rempli de cette douce espérance, déjà heureux de l'avenir, je donne l'ordre de m'expédier des courriers aussitôt que la sonde aura pénétré directement sur nos infortunés, et je rentre en ville à quatre heures après-midi, avec M. l'ingénieur en chef Mathieu.

A peine de retour à la préfecture, M. l'ingénieur Mignerou me rappelle sur les lieux, en me donnant avis que nous sommes en communication. Il est près de six heures. Je fais prévenir M. Mathieu et M. le docteur Loyens. Je pars, et j'emmène M. Ansiaux, fils, docteur en chirurgie. Un nouveau détachement nécessaire pour maintenir l'ordre est déjà en marche; des courriers expédiés par M. le maire d'Ans (1) se succèdent sur la route; tous les citoyens sont à leur

---

(1) M. Pâque, maire d'Ans, a fait preuve d'un zèle soutenu.

porte, un flambeau à la main ; nous arrivons, et nous apprenons qu'en effet la sonde (1) ayant pénétré treize mètres, a rencontré obliquement un ancien trou, et que dès-lors, quoiqu'indirectement, nous sommes en communication avec les malheureux exténués et privés de lumière depuis plus de quatre jours. Mais à quel point la sonde a-t-elle rencontré l'ancien trou, et quelle est la longueur de ce dernier ? c'est ce qu'il est impossible de déterminer. Comment faire passer des secours ! on ne peut faire usage des tubes de fer blanc préparés pour introduire des liquides. Un jour encore, et plusieurs ouvriers peuvent cesser de vivre ! Heureusement que l'on est sûr de déserrer dans quelques heures ; elles s'écoulent avec une lenteur désespérante. Chacun de nous croyant entendre les gémissemens des malheureux prêts à rendre le dernier soupir, voudrait avoir le pic dans les mains pour hâter leur délivrance, lorsqu'enfin ils indiquent eux-mêmes une meilleure direction à donner à la sonde, qui pénètre directement sur eux à deux heures du matin. Nos travailleurs les appellent, ils répondent et les supplient de boucher le trou, ne pouvant supporter l'impression de l'air qui s'y introduit avec impétuosité.

C'est ici le moment de prendre des précautions contre le feu, et de disposer tout ce qui peut être nécessaire pour rappeler à la vie des hommes exténués,

---

(1) Si la veine ou couche se fût abaissé verticalement, la sonde aurait attaqué le toit, et elle devenait inutile.

privés d'air et d'alimens depuis cinq jours et cinq nuits.

La lumière dans notre galerie est à distance de travailleurs, le garde-feu a ordre de reculer à mesure que la flamme de la chandelle lui indiquera la présence du gaz inflammable. Du bouillon, du vin et des couvertures sont descendus dans la bure; les femmes, les enfans sont éloignés de l'enceinte des bâtimens. Infortunés! ils ignorent encore que plusieurs d'entre eux auront à pleurer un mari, un père, un fils. Avouons-le, la sensibilité n'exclut point le courage; depuis cinq jours nous avons tous le cœur navré d'un spectacle d'autant plus déchirant que les familles des houilleurs sont très-nombreuses, et que toutes sont réduites à la misère la plus affreuse lorsqu'elles perdent leurs chefs. MM. Gorgeons, colonel de la gendarmerie, de Rouvroy, auditeur-sous-préfet, et d'autres personnes distinguées, viennent dans la nuit nous offrir leurs services. Nous sommes tous impatiens, et les ouvriers désirant avoir le mérite de délivrer leurs camarades, ne veulent plus être relevés.

La nuit se passe ainsi dans l'attente jusqu'à sept heures du matin, le 4 mars, que les travailleurs, également impatiens, font jouer une mine dont la fumée les incommode. Ce moyen expéditif est interdit, parce que son effet intérieur peut tuer quelques-uns des hommes mêmes que nous voulons arracher au tombeau; la poudre peut aussi allumer le gaz inflammable et faire périr nos propres travailleurs. D'ailleurs, nous

sommes certains de l'existence de tous ceux qui ont suivi le brave Goffin, et le moment de leur résurrection ne pouvant être éloigné, nous allons rapporter ce qui s'est passé dans l'intérieur, d'après les déclarations naïves que nous avons reçues, et auxquelles nous ne changerons que ce qui est absolument indispensable pour les rendre intelligibles.

*Détail des faits qui se sont passés dans l'intérieur.*

Nous avons laissé Goffin au milieu de mineurs qu'il a rassemblés près le bure d'Airage, lorsque tout espoir de salut par le bure Beaujonc était enlevé.

Quelques ouvriers demeurèrent pour juger du progrès des eaux, les autres se portèrent sur l'amont pendage (1), où ils arrivèrent dans l'état le plus déplorable. Les enfans répandaient des ruisseaux de larmes ; ils pressaient Goffin. « Cher maître, lui disaient-ils, « par où sortirons-nous ? Mon Dieu ? se peut-il que « nous devions mourir si jeunes ! » Goffin leur impose silence et les rassure en leur promettant qu'ils échapperont tous. Aussitôt il distribue son monde dans les différentes montées, depuis la quatrième jusqu'à la septième, se communiquant toutes par la roisse. Les mineurs les plus robustes et les plus courageux sont choisis, et il les mène à la septième montée pour y entreprendre une tranchée et se frayer une issue, dans

---

(1) Partie élevée et inclinée.

la persuasion où il était qu'on pouvait y déserrer aux travaux du bure de Mamonster.

Quoiqu'il ne fût pas possible d'employer plus de deux hommes pour ouvrir la tranchée, l'ouvrage avançait, parce que les mineurs se relevaient successivement. Les plus faibles transportaient la mine dans l'aval pendage. Ils avaient déjà ouvert un chemin de sept mètres de longueur en amont; ils espéraient être bientôt au milieu de leurs familles; chaque coup de pic, en rendant un son plus grave, annonçait qu'on n'était pas éloigné du vide; mais quel fut leur désespoir lorsqu'ils déserrèrent à d'anciens travaux du bure abandonné de Martin Wery, d'où il s'échappa, avec un bruit horrible, du *crouin* (air inflammable) qui leur aurait causé la mort, si Goffin n'eût subitement bouché la communication. Les ouvriers, frappés de stupeur, se laissent tomber sur le *deille* (1) de la veine; quelques-uns veulent néanmoins continuer les travaux dans le même lieu, Goffin s'y oppose et leur dit: « Lorsque nous n'aurons plus d'espérance, je vous ramènerai ici, et ce sera bientôt fini. »

Leur désespoir paraît être parvenu au comble, ils s'écrient tous que leur mort est inévitable; ils poussent des cris douloureux; les enfans demandent la bénédiction à leurs pères; ceux qui n'en ont point s'adressent à Goffin, et le supplient à genoux de la leur donner. Les hommes expriment leurs regrets sur le

---

(1) Mur de la veine, ou schiste sur lequel elle repose.

sort de leurs femmes , de leurs enfans , de leurs pères ; tous gémissent , se désespèrent et demandent à leur chef ce qu'ils vont devenir.

Ce brave , qui ne cessa jamais de les encourager , leur annonce qu'il y a des ressources à la cinquième montée ; il veut les y conduire , aucun ne se lève et ne répond ; ils jettent de nouveaux cris et semblent se refuser à entreprendre de nouveaux travaux. « Allons , s'écrie alors Goffin , puisque vous refusez « d'obéir , mourons ! » Il prend son fils dans ses bras ; ses plus fidèles amis l'entourent , ils se placent à ses côtés : « Ils veulent montrer à ceux qui trouveront « leurs cadavres , qu'ils lui ont témoigné leur attachement jusqu'au dernier moment. » Ils s'embrassent réciproquement , ils adressent leurs vœux au Tout-Puissant. Mais , ô prodige de courage ! un être faible , un enfant , qui semble inspiré (1) , se lève et leur dit à haute voix et d'un ton rassurant : « Vous faites « comme les enfans ; suivez les ordres de mon père ! « il faut travailler et prouver à ceux qui nous survivront que nous avons eu du courage jusqu'à la mort. « Mon père ne vous a-t-il pas dit que Lambert Colson « ne nous abandonnerait pas ? » Il fait un pas en avant , et tous , comme frappés d'une inspiration sou-

---

(1) Mathieu Goffin , digne fils du maître mineur , âgé de douze ans , et auquel on n'en donnerait pas dix. Il est d'une petite taille , et il a les os du tibia arqués comme la plus part des houilleurs qui ont commencé à travailler trop jeunes.

daine , renaissent à la confiance , se lèvent aussi , suivent Goffin père , et vont entreprendre une tranchée à la cinquième montée.

Là , à peine arrivés , ô bonheur inexprimable ! un bruit étranger frappe leurs oreilles , Bientôt ils reconnaissent qu'on travaille à leur délivrance , et leur espoir augmente d'autant plus , qu'ils distinguent les différens travaux du mineur : *haver* , couper et hotter la veine , sonder et jouer la mine (1).

A cette époque , suivant nos calculs , ils devaient être au samedi soir ; ainsi il y avait déjà plus de 36 heures que ces infortunés étaient descendus dans le bure Beaujonc. Epuisés de fatigues , tant par les peines qu'ils s'étaient données à la septième montée que par les travaux qu'ils avaient déjà faits au moment de l'irruption des eaux , ils refusèrent encore de travailler , en disant : « qu'ils aimaient autant mourir d'une manière que de l'autre. »

« Dans cette extrémité , le courageux Goffin les traite de lâches ; il leur déclare qu'il va hâter sa mort et leur enlever tout espoir en se noyant avec son fils , qu'il avait saisi. » Tous se jettent au-devant de lui et promettent de nouveau de lui obéir.

Mais l'air ne contient plus assez d'oxigène : les deux chandelles qui éclairent les travailleurs s'éteignent

---

(1) *Haver*, c'est détacher la veine de son lit. *Couper*, détacher la veine de chaque côté pour enlever un bloc ou quartier. *Hotter*, c'est détacher la houille du toit ; l'on se sert de coins en fer.



d'elles-mêmes. Une troisième mise en réserve dans la Roisse, et qui est pour eux le feu sacré, est renversée au même moment, par accident. Dès-lors une profonde obscurité détruit le peu de courage qui avait animé les ouvriers, et pour la troisième fois ils cessent leurs travaux.

Le brave Goffin se désespère, il saisit le premier qui tombe sous sa main; quoique sans arme, il menace de poignarder celui qui refusera de travailler, et les reconduit ainsi à l'ouvrage au milieu des ténèbres; lui-même donne toujours l'exemple: ses mains, désaccoutumées à se servir du pic, sont ensanglantées, son digne fils Mathieu, ce héros enfant, vient fréquemment lui tâter le pouls, et lui dit: « *Courage père i va bin* (1). »

Dans ces angoisses mortelles, les uns promettent de faire des neuvaines, les autres des pèlerinages nus-pieds. Deux jeunes orphelins, âgés de 12 et 14 ans, se flattent qu'ils ne périront pas, *parce que leur père, qui est au ciel, prie pour eux*. L'un d'eux offre à son frère un morceau de pain; celui-ci le refuse et le donne à un autre enfant qui le dévore aussitôt.

Mathieu Goffin ne pleure point: cet enfant n'est occupé que de sa mère, de ses sœurs, de ses petits frères: « Père, il n'y a que vous et moi qui gagnions de l'argent; comment vivront-ils? ils demanderont donc l'aumône? Cher père, je sais que vous avez

---

(1) Locution liégeoise.

« caché de l'argent dans notre étable à vaches, comment ma mère pourra-t-elle le trouver ? — Et toi, mon fils, où as-tu caché le tien ? Moi, je n'ai qu'un petit écu, c'est ma sœur qui l'a. »

Deux ouvriers se disputant, sont au moment de se battre. Laissons-les faire, disent les autres, si l'un d'eux est tué, il pourra nous servir de nourriture. Ce propos mit fin à la querelle. Quelques-uns mangèrent les chandelles qu'ils avaient cachées, d'autres burent leur urine préférablement à l'eau, qui était extrêmement mauvaise.

Nicolas Bertrand, Mathieu Labeye, et Melchior Clavir, ces hommes courageux qui avaient suivi volontairement leur brave chef, répétaient souvent : « cher Goffin, il faut bien aimer un homme pour aller chercher la mort avec lui plutôt que de l'abandonner. » Un autre lui adressait des reproches : « Si vous ne m'eussiez appelé, peut-être que j'aurais pu monter au quatrième panier. »

C'est ainsi que l'homme le plus généreux était doublement tourmenté

Cependant, telle est la mobilité de l'imagination, qu'à l'idée de la mort la plus affreuse, succède une scène comique.

L'un de ces infortunés, envoyé à la tranchée, se plaint, en y entrant, pour la première fois, de la chaleur excessive qu'il ne peut supporter, faisant observer qu'il n'avait qu'un trou au nez... ; ses camarades éclatent de rire, il est renvoyé et dispensé de travailler.

Cette sorte d'absence, cet oubli de tous les maux, est de peu de durée; le découragement renaît, le besoin de subsistances est impérieux pour ceux, surtout qui ont peu travaillé. Naguère craignant d'être submergés, ils n'allaient au bord de l'eau que pour juger de son élévation; en ce moment, privés de lumière, ils y vont en tâtonnant, dans l'espoir de trouver le corps de l'un de leurs camarades pour leur servir de nourriture lorsqu'ils seront à la dernière extrémité.

Mais l'eau infecte est le seul aliment qu'ils rapportent aux travailleurs dans des calottes (1) et dans une espèce de vase qu'ils nomment *cohy* (2) et que quelques-uns appellent plaisamment *leur litre*. Ceux-ci (les travailleurs) couverts de sueurs, promettent à Goffin de n'humecter que leurs lèvres, et ils épuisent jusqu'à la dernière goutte sans se désaltérer. « Nous avons bu, disent ils, le sang de ceux de nos amis qui ont péri au *chargeage*. »

D'autres perdent le jugement; ils demandent le chemin pour retourner chez eux; ils se plaignent de ce qu'on veut les faire mourir en les laissant sans lumière et sans nourriture. Ils veulent avoir de la salade et des choux; ils donnent des preuves de folie, s'em-

---

(1) Forme de mauvais chapeau presque sans bords, dont les houilleurs se servent, et sur laquelle ils assujettissent une chandelle avec de la terre glaise.

(2) *Cohy*, vase qui servait à contenir les chandelles.

portent contre Goffin, qui, sans cesse, cherche à les calmer en les assurant qu'il les reconduira bientôt et leur donnera tout ce qu'ils demandent.

Goffin, au dernier terme du malheur, s'occupe encore avec une tendre sollicitude de ses compagnons d'infortune ; il les appelle tous par leurs noms, et il espère que ceux qui ne répondent pas sont parvenus à remonter au jour. Il parle surtout d'Antoine Hallet, qui, ayant saisi la chaîne fixée à la cloche placée au-dessus du bure, avait le premier donné l'alarme : il ignorait encore que ce mineur avait été victime de sa générosité. Etant d'une taille plus élevée que celle de ses camarades et espérant avoir assez de temps pour remonter, il avait cédé le pas à tous ceux qui pouvaient être submergés avant lui.

Cinq jours et autant de nuits se sont écoulés dans cette situation, dont le seul récit fait frémir : les malheureux, n'ayant aucune idée de la durée du temps, croient être au lundi, et nous sommes au mercredi suivant, tant il est vrai que si les momens sont longs en proportion de la douleur ou de l'inquiétude plus vive ou plus poignante que l'on éprouve, le temps passe avec rapidité en raison de la préoccupation de l'esprit.

Terminons enfin ce récit, qui nous oppresse ! hâtons-nous de délivrer des hommes qui nous inspirent tant d'intérêt.

Un passage est frayé sur une longueur de 47 mètres

à travers la veine (1), qui n'a que neuf décimètres d'épaisseur, et, par un bonheur inouï, toutes les déviations de la route primitivement tracée, se trouvent compensées, et nous arrivons, par le 28<sup>e</sup> rhumb de la boussole, sur le prolongement de la première direction prise. Enfin nous n'avons plus d'efforts à faire, tout est disposé pour les recevoir; ils nous entendent, chacun d'eux cherche à précéder son camarade; nous sommes au 4 mars, et midi vient de sonner. Mais trop d'empressement peut occasionner une explosion: le mineur travaille dans l'obscurité, un dernier coup de pic détruit le dernier obstacle; l'air, en se mettant en équilibre, produit une sorte de détonation, qui, bien que prévue, effraye et met en fuite une partie des travailleurs.

L'ordre rétabli, nos infortunés houilleurs se traînent, ils s'introduisent et traversent le passage qui les conduit dans nos bras.

Cet événement est annoncé à l'entrée du bure où se trouvent réunis, dans l'intérieur des bâtimens, un grand nombre de personnes distinguées. Cependant, quelques momens de repos sont nécessaires pour accoutumer progressivement à l'air de l'atmosphère et

---

(1) On a vérifié depuis la longueur de la tranchée faite par les ouvriers de l'intérieur; elle est de onze mètres. Ils avaient fait auparavant une tranchée de près de sept mètres à la septième montée, ce qui ferait un total de soixante-cinq mètres.

à la lumière, des hommes qui sortent du tombeau. Tout est préparé encore, depuis deux heures, par les soins de Madame la veuve Hardy. M. l'ingénieur en chef Mathieu et le docteur Ansiaux s'en sont assurés. Chaque ouvrier est enveloppé d'une couverture, et reçoit, dans le bure même, une tasse de bouillon et un peu de vin. Bientôt ils sont successivement mis dans le panier, accompagnés de quatre mineurs, debout sur les bords des angles de cette machine. Nous les comptons plusieurs fois avec inquiétude ; notre bonheur n'est pas complet : sur 91 individus que nous redemandons à la terre, 70 seulement (1) ainsi ramenés au jour, sont enveloppés d'une seconde couverture, et livrés aux soins généreux de MM. Loyens, Ansiaux fils, Antine, Thirion, Ramoux, et autres personnes de l'art qui avaient offert leurs services.

Le brave Goffin et son fils arrivent les derniers avec M. l'ingénieur Mignerou, qui était dans le bure depuis 24 heures, et qui s'est conduit avec un zèle digne des plus grands éloges.

Les acclamations retentissent ; tous les yeux sont baignés de larmes ; chaque spectateur croit retrouver

---

(1) Dans le premier moment, j'ai annoncé soixante-onze hommes sauvés ; mais on a vérifié depuis que l'on s'était mépris en mettant au nombre des victimes un enfant qui s'est laissé conduire, vraisemblablement pour avoir du bouillon et du vin. Sur cent-vingt-sept individus, trente-cinq sont remontés dans le premier moment, vingt-deux se sont noyés, et soixante-dix ont été sauvés.

un père, un fils. Ce moment de sensibilité, qu'on ne saurait retracer, peut devenir funeste. Les femmes, les enfans des malheureux de retour à la vie, veulent pénétrer dans l'enceinte; ils grattent la terre, ils font des trous dans la cloison, et jettent du pain et des fruits. M Gorgeons, colonel de la gendarmerie, se distingue; il est partout et réprime les imprudens.

M. l'ingénieur en chef Mathieu, qui a suivi la plupart des opérations, et qui en a partagé la responsabilité, reçoit également sa part des bénédictions de la multitude, et jouit comme nous du bonheur général.

Je rentrai en ville à quatre heures avec M. Migneron, après avoir donné des ordres pour prévenir tous les accidens. M. Mathieu, resté sur les lieux jusqu'à huit heures, fit faire une visite dans l'intérieur du bure, mais déjà l'air rempli de gaz délétère, ne permit pas de pénétrer, même sans feu, au-delà de nos travaux.

Tel est le récit fidèle des événemens qui ont excité un si grand intérêt dans toutes les classes de la société.

La difficulté d'interroger des hommes dont la plupart ne s'expriment point en français, le désir de répondre à l'impatience du public, nos devoirs de tous les momens, et le manque de temps, ne nous ont pas permis d'en soigner davantage le style; mais du moins les faits ont été recueillis avec un soin scrupuleux, ayant reçu les déclarations séparément de presque tous les mineurs dont notre plume inhabile n'a pu rendre que faiblement les expressions énergiques, et les sentimens de vénération qu'ils portent à Goffin, pour cet

homme aussi simple, aussi doux, qu'il est courageux.

Interrogé sur le motif qui a pu le déterminer à exposer ainsi sa femme et ses six enfans aux horreurs de la misère, il répond avec simplicité, la larme à l'œil : « Si j'avais eu le malheur d'abandonner mes ouvriers, je n'oserais voir le jour. »

Avez-vous eu part à la distribution des premiers secours du préfet ? « Non, je suis assez riche. » Oui, certes, homme généreux, tu es assez riche, tes vertus, ton fils, digne d'un tel père, et ta renommée !

Au moment où nous traçons ce dernier mot, nous recevons le *Moniteur*, qui nous apprend que, par son décret du 12 mars, le plus grand comme le plus juste de tous les héros, a accordé la décoration de la Légion d'honneur et une pension à Hubert Goffin. A notre grand EMPEREUR seul, il appartient de sentir que la récompense double de valeur lorsqu'elle n'est point attendue et encore moins sollicitée. C'est ainsi que le monarque dont le règne présentera à la postérité tous les hauts faits que l'imagination puisse concevoir, le montrera en même temps le protecteur, l'appréciateur de toutes les vertus.

Nous ne terminerons pas sans proclamer les noms de tous ceux qui ont montré tant de zèle dans cette circonstance, et plus particulièrement de ceux qui se sont le plus distingués, en secondant M. l'ingénieur Migneron.

Le conducteur des mines Malaise a constamment suivi les ouvriers pendant les travaux.



M. Lambert Colson a justifié complètement, par son infatigable activité, la grande confiance que le brave Goffin et ses compagnons ont témoignée au moment de l'éruption des eaux.

M. Hardy (Baptiste) est resté à la taille pendant la dernière nuit.

Etienne Bernard, maître mineur de nuit de la fosse Beaujonc, n'a pas quitté le bure pendant les cinq jours.

Le sieur Galland père a procuré tous les secours, et son fils a montré beaucoup de courage et d'intelligence.

Le maître ouvrier Ernest Leclerc et son fils ont été alternativement à la tête des ouvriers.

Les deux frères Yerna, mineurs infatigables, que nous avons déjà cités dans l'un de nos bulletins, se sont distingués constamment, ainsi que Th. Ledent, Arnold Varoux, Lambert Jamar, Henri Lancor, François Renon, Jean Wery, et d'autres dont nous regrettons de n'avoir pas les noms.

A Liège, le 16 mars 1812.

BARON DE MICOUD.

« Nous soussignés inspecteur divisionnaire, et ingé-  
« nieur en chef au corps impérial des mines, envoyés  
« en mission par le gouvernement, à l'occasion des  
« événemens des 28 février et jours suivans, ayant pris  
« lecture de la relation ci-dessus, que M. le préfet a

« bien voulu nous communiquer, avons éprouvé le  
 « besoin de joindre notre témoignage à celui de la re-  
 « connaissance publique, et de déclarer que tous les  
 « faits contenus dans le précis publié par M. le baron  
 « de Micoud, sont parfaitement conformes aux décla-  
 « rations recueillies dans l'enquête que nous avons été  
 « appelés à faire : en foi de quoi nous avons signé le  
 « présent. »

A Liège, le 16 mars 1812.

Signé { L. CORDIER, inspecteur divisionnaire.  
 BEAUNIER, inspecteur en chef.

---

*Détail de la cérémonie qui a eu lieu le dimanche 22  
 mars 1812, à l'Hôtel-de-Ville de Liège, pour la  
 remise solennelle de la décoration de la Légion  
 d'honneur au brave GOFFIN, et de ce qui s'est  
 passé le reste de ce jour à la même occasion.*

Dès que M. le préfet de l'Ourte eut reçu la déco-  
 ration de la Légion d'honneur destinée au brave Gof-  
 fin, selon les dispositions du décret de munificence  
 impériale en date du 12 mars, son plus grand em-  
 pressement fut de tout ordonner, tout disposer pour  
 ne point retarder cette touchante cérémonie et lui  
 donner l'appareil proportionné à l'intérêt qu'inspirait  
 la circonstance.

A cet effet, ce magistrat avait invité M. le premier

président de la Cour impériale , M. le général commandant le département , M. l'évêque , toutes les autorités judiciaires , civiles et militaires , ainsi que MM. les chevaliers de la Légion d'honneur résidant à Liège , à se rendre à midi et demi à l'Hôtel-de-Ville pour assister à cette cérémonie. Il avait également convoqué MM. les propriétaires des houillères , les maîtres ouvriers , et des députations des mineurs des principales exploitations du département.

M. le préfet , à la même heure , amena dans sa voiture Hubert Goffin et son fils. Une autre voiture conduisait les courageux Bertrand , Labeye et Clavir , fidèles compagnons de Goffin. Sur leur route depuis la préfecture jusqu'à l'Hôtel-de-Ville et dans les salles de cet hôtel , ces cinq braves mineurs , et surtout Hubert Goffin , furent accueillis par les acclamations et les applaudissemens du public , mêlés aux cris réitérés de *vive l'Empereur !*

Vis-à-vis l'estrade où M. le préfet était placé , entre le secrétaire-général de la préfecture et M. l'auditeur sous-préfet de Liège , Hubert Goffin et son fils étaient en première ligne , ayant à droite et à gauche M. l'ingénieur en chef et M. l'ingénieur ordinaire des mines du département. Sur le même rang , à droite , étaient M. l'inspecteur divisionnaire et M. l'ingénieur en chef des mines , envoyés extraordinairement par le gouvernement. A gauche on voyait les trois compagnons de Goffin , et près d'eux , les jeunes Thonus , décorés de leurs médailles , ces modèles de piété filiale qui

l'année dernière exposèrent leurs jours pour sauver leur père, ainsi que les nommés Delor et Massillon, qui avaient partagé leur dévouement. Sur la seconde ligne, on remarquait MM. les chevaliers de la Légion d'honneur et les principaux magistrats et fonctionnaires. Une affluence de spectateurs remplissait cette salle et celles environnantes.

M. le préfet commence par la lecture de la lettre du 13 mars, par laquelle S. Exc. le grand-chancelier de la Légion d'honneur lui adresse la croix, la lettre et le brevet destinés à l'estimable Goffin. Le secrétaire-général donne lecture de ces pièces; et le public, par ses applaudissemens, exprime l'enthousiasme que lui inspire le style noble et touchant de S. Exc. : ensuite M. le préfet prononce un discours (1) plein de sensibilité, dans lequel il retrace avec chaleur les événemens qui se sont passés du 28 février au 4 mars dans les houillères Beaujonc et Mamonster. Il peint le dévouement d'Hubert Goffin, de son fils âgé de 12 ans, de Bertrand, Labeye et Clavir; le zèle avec lequel MM. les ingénieurs des mines du département, la famille Hardy, le sieur Lambert Colson et tous les ouvriers mineurs se sont portés au secours de Goffin et de ses compagnons d'infortune. Il dispense à chacun un juste tribut d'éloge. Son émotion est au comble, tous ses auditeurs la partagent. Le moment désiré est venu : Goffin reçoit de M. le préfet la croix d'honneur. Il la

---

(1) Ce discours se trouve à la suite de cette notice.

reçoit avec une assurance aussi décente que modeste. Son âme s'était d'avance mise de niveau avec son honorable situation. Le digne magistrat l'embrasse et le couvre des larmes du bonheur. Le nouveau chevalier n'est pas moins ému. L'assemblée se livre aux élans de la reconnaissance envers notre AUGUSTE SOUVERAIN, et d'intérêt envers M. le préfet et le recommandable Goffin, dont la modeste et digne épouse contemplant le triomphe.

M. le préfet s'adresse ensuite au jeune Goffin et aux braves Bertrand, Labeye et Clavir. Après avoir loué leur belle conduite, il remet à chacun d'eux une somme de 500 francs en or, au nom de S. M. l'Empereur et Roi.

M. Mathieu, ingénieur en chef du département, répond au discours de M. le préfet par des expressions de reconnaissance et de sensibilité auxquelles tout le monde applaudit ;

Et M. Cordier, inspecteur divisionnaire, termine cette imposante cérémonie par un discours où la noblesse des pensées fut d'autant mieux sentie, qu'elle fut accompagnée de celle de l'accent et de l'expression.

M. le chevalier Goffin, son fils, son épouse, les courageux Bertrand, Labeye et Clavir, sont reconduits à l'hôtel de la préfecture, où un repas splendide les attendait. Les personnes de Liège les plus distinguées par leurs fonctions, MM. les chevaliers de la Légion d'honneur, les principaux propriétaires des houillères,

les maîtres ouvriers des diverses exploitations, et les jeunes Thonus, étaient à ce banquet, où l'allégresse la plus pure a continuellement régné. On admirait le ton décent du vertueux Goffin, de son épouse, qui, convalescente encore, et affaiblie par ses tourmens récents, répondit à une personne qui lui demandait si elle n'était pas bien fatiguée : « Ce qui fait plaisir ne fatigue pas. » Leur jeune fils n'eut pas une tenue moins admirable.

M. Goffin, dans le cours du repas, eut l'attention de se rendre un instant à une table qui était dans une pièce voisine, pour s'assurer si quelques-uns de ses camarades, qui n'avaient pu être placés à la table principale, partageaient la félicité commune.

Au dessert, M. le préfet porta *la santé de S. M. l'Empereur et Roi, rémunérateur des belles actions*; toutes les voix s'unirent à la sienne pour exprimer l'amour, le respect et le dévouement des Liégeois et des habitans de l'Ourte pour leur souverain.

La seconde santé fut celle de *S. M. l'Impératrice-Reine, l'auguste Marie-Louise, Archiduchesse d'Autriche, bienfaitrice des malheureux, protectrice de la Société-Maternelle*. Cette santé fut accueillie avec la plus vive sensibilité.

Alors M. le docteur Ansiaux fils chanta des couplets analogues à cette belle circonstance et qui furent accueillis avec plaisir par l'assemblée; le neveu de M. le préfet, M. Hippolyte Jaubert, chanta ensuite d'autres couplets au jeune Goffin, et une chanson liégeoise à son père.

Le fils Goffin porta *la santé de S. M. le Roi de Rome*. On répondit avec ardeur au toast de ce courageux enfant, adressé à l'enfant auguste sur lequel repose de si hautes destinées.

M. Cordier, inspecteur divisionnaire, annonça *la santé de S. Exc. le ministre de l'intérieur, protecteur des mines de l'empire, et qui saisit toutes les occasions d'assurer leur prospérité*. Cette santé fut vivement applaudie.

M. le secrétaire-général adressa la sienne à *M. le directeur-général et au corps entier des mines, à M. l'inspecteur divisionnaire, et à M. l'ingénieur en chef, extraordinairement envoyés par le gouvernement, à MM. les ingénieurs en chef et ordinaire du département, et au brave Goffin*.

M. Beaunier, ingénieur en chef délégué, se leva et adressa ainsi son toast : *A M. le préfet de l'Ourte; la reconnaissance le proclame le protecteur des ouvriers mineurs de ce département*.

Une acclamation unanime confirma la justesse de cet hommage.

Ainsi se termina ce repas, que tous les sentimens heureux dont puissent jouir les hommes en société contribuèrent à embellir.

Ce même jour, M. Dubocage, directeur du spectacle de Liège, donna une représentation au bénéfice des victimes de l'événement du 28 février. Le public s'y rendit avec empressement, tant pour concourir à une bonne action, que dans l'espoir d'y voir M. Gof-

fin, son fils, son épouse et ses compagnons. Leur espérance ne fut pas déçue. Le digne Goffin, son fils, et ses trois fidèles amis furent salués à leur arrivée par les acclamations les plus vives, et les cris de *vive l'Empereur!* se renouvelèrent à plusieurs reprises.

On donnait la pièce intitulée : *les Deux Frères*. Le public saisit avec une sagacité qui fait honneur à ses principes, ce passage : « *Un homme de bien n'est déplacé nulle part.* » On aurait dit, à l'application qu'il en fit, qu'il avait été témoin, pendant toutes les circonstances de cette journée, de la dignité de la conduite de M. Goffin.

Le soir, ce bon père, son épouse, avec leur fils, ont été rejoindre leurs six autres enfans, et jouir dans l'intérieur de leur famille d'un bonheur que le public s'était empressé de partager avec eux, dans cette journée qui fera époque dans les annales du département.

Ainsi, de cet immense foyer de gloire qui environne le trône de Napoléon, un rayon lancé sur le brave Hubert Goffin orne sa tête d'une auréole immortelle, qui se reflète sur tous les mineurs et sur le département de l'Ourte.

*Le secrétaire-général, LIÉGÉARD.*



## DISCOURS

*Prononcé par M. le baron DE MICOUD , Préfet.*

**MESSIEURS ,**

« Lorsque l'année dernière je signalai à l'estime , à l'admiration publiques deux enfans qui avaient courageusement exposé leurs jours pour sauver ceux de leur père , je ne pensais pas que ce dévouement si louable , mais si naturel , serait surpassé , un an après , par un dévouement plus grand encore , et qui appartient tout entier au sentiment pur de l'humanité. Heureux le département qui offre ces exemples sublimes !

» Jeunes Thonus ! je ne cherche point à affaiblir le mérite de votre piété filiale ; mais il ne s'agit point ici seulement d'enfans fidèles aux plus saints de leurs devoirs , de fils qui s'immolent pour le salut de celui qui leur donna la vie : c'est un époux qui abandonne sa femme , un père de sept enfans qui en livre six à la commisération publique , et tenant par la main le septième , oublie son propre salut , pour ne s'occuper que du soin de sauver les compagnons de ses travaux. C'est un héros de douze ans qui veut partager les périls de son père , et qui , dans une situation dont le seul récit fait frémir , relève , par son énergie , le cou-

rage des hommes faits qui l'entourent. Enfin, Messieurs, c'est Hubert Goffin, dévoilant sa belle âme dans ces mots immortels : « Si je monte, mes ouvriers  
« périront ; je veux les sauver tous ou périr avec  
« eux. »

« C'est encore son fils, son généreux fils, applaudissant à la résolution héroïque d'un tel père. Trois fois ils ont pu retourner à la lumière ; trois fois ils ont présidé au départ de ceux de leurs compagnons qui se hâtaient de fuir. L'eau se précipite en torrens, le danger est certain ; plus de soixante mineurs sont au loin dans les entrailles de la terre, et ils ne peuvent revenir avant que le passage ne soit fermé. Présent à tout, Goffin fait ouvrir une issue pour que du moins ils puissent arriver jusqu'à lui. Il sait qu'ils n'auraient pas l'art de régler les efforts propres à les sauver : sa résolution est prise, son fils reste auprès de lui ; leur exemple retient les braves Bertrand, Labeye et Clavir. Ces hommes généreux courent à la recherche de leurs compagnons d'infortune, et derrière eux l'eau forme une barrière invincible. Un gouffre inaccessible les sépare de nous, ils ne sont plus en communication avec ce monde. Privés d'alimens, guidés par une faible lumière, ces malheureux sont enfouis à une profondeur effrayante. Là, leur nourriture est une vapeur épaisse et méphytique ; plus loin l'air en s'enflammant peut les consumer tout vivans, dans le centre de la terre, quoiqu'entourés d'eau de toutes parts. Ils ont pour perspectives prochaines les ténèbres et la mort

la plus affreuse, Mais Goffin et son fils sont avec eux , et ils vivent sous un règne fertile en prodiges; l'espérance n'est donc pas éteinte dans leurs cœurs.

« L'espérance ! hélas ! leurs femmes, leurs enfans, leurs parens, leurs amis, tous ceux qui erraient autour du gouffre l'avaient perdue. Les sanglots, les cris annonçaient le désespoir général; la consternation s'étend de proche en proche avec la nouvelle fatale. Notre âme, celle de Messieurs les ingénieurs des mines sont vivement affectées, mais non abattues, et si la douleur fut notre première sensation, le soin d'arracher à la mort tant d'infortunés, fut notre première pensée : surmonter tous les obstacles ou périr fut aussi la dernière résolution de tous ceux qui nous ont secondés.

« Aucun moyen n'est négligé, le bure Mamonster offre la seule route ; mais les plans ne donnent aucun renseignement exact, et les distances ne peuvent être calculées. Il faut franchir un espace inconnu, pénétrer plus de soixante mètres dans la mine, et se traîner dans le sein de la terre, pour pratiquer une issue. Les ouvriers accourent en foule, ils se disputent l'honneur de travailler à cette recherche ; on est obligé de modérer leur zèle, de ménager leurs forces. Lambert Colson, la famille Hardy, se signalent par des services de toute nature. Ernest Leclerc, Bernard, Gallant, Malaise, et tant d'autres que notre relation fait connaître, se distinguent par un zèle soutenu.

M. Migneron, ingénieur, ne quitte presque pas les travailleurs qu'il dirige : le premier il pénètre dans ces

autres profonds, le dernier, il en sort. M. l'ingénieur en chef Mathieu, visite les travaux ; et, partageant la responsabilité que nous avons contractée, il se trouve heureux, comme nous, de n'avoir qu'à modérer tant de zèle.

« Déjà on est parvenu à se faire entendre de nos infortunés ; ils ont répondu au bruit par un bruit semblable ; on avance, le son de leurs outils qui brisent la mine se répercute ; on redouble d'efforts. Bientôt on ne les entend plus. Se reposent-ils de leurs fatigues ? ont-ils succombé ? quelle anxiété ! quelles angoisses mortelles compriment les âmes, sans diminuer le courage ! comme nous, chacune des personnes qui sont venues offrir leurs services, voudrait avoir le pic dans les mains pour hâter la délivrance de Goffin et de ses compagnons.

« MM. Loyens et Ansiaux disposent tout ce qui est nécessaire pour assurer les premiers secours de leur art. Tout est prêt : on approche ; ils vivent tous ; la voix de Goffin se fait entendre ; on touche au moment du succès. Enfin le dernier coup de pic détruit le dernier obstacle ; l'air en se mettant en équilibre produit une sorte de détonation qui semble célébrer notre triomphe.

« Mais on commande aux tendres épanchemens des libérateurs pour des hommes qu'ils viennent d'arracher au séjour des morts. On modère des sensations qui, quoique délicieuses, auraient pu leur devenir funestes, et l'on prend les plus sérieuses précautions

avant de les rendre à la lumière. Ils voient enfin cette lumière chérie. Goffin accompagne M. Migneron, le plus ardent de ses libérateurs, et ne sort que le dernier de cet horrible tombeau.

« Jouissez de votre seconde vie ! braves houilleurs ! plus heureux que vous, nous éprouvons l'inexprimable bonheur de vous l'avoir rendue. Pour toute marque de reconnaissance nous vous demandons la plus entière soumission aux règles que la prudence vous impose pour votre propre sûreté. Cependant, ainsi qu'à vous, la perte de 22 de vos compagnons excite tous nos regrets ; mais ces victimes n'étaient déjà plus lorsque vous avez obéi à la voix de votre chef ; croyez que du moins je ferai tous mes efforts pour soulager leurs veuves et leurs enfans.

« Et vous, brave Goffin ! vous allez recevoir le prix de vos sentimens généreux. Délégué par ordre de S. M. l'Empereur et Roi, je dois vous remettre la décoration de la Légion d'honneur. Cette mission est pour moi une récompense ; jamais je n'en reçus de plus douce ; jamais je ne me sentis plus honoré. Recevez ces brevets que le plus grand des Souverains vous accorde ; les principes de l'honneur le plus pur animent votre cœur, et c'est sur ce cœur même qu'on doit en placer le type sacré.

« Dans quel temps, en quel lieu y eut-il une communication plus directe et plus prompte entre le souverain et les sujets dans les classes les moins élevées ? C'est le 8 mars seulement, qu'après des renseignemens,

je pus confirmer mon premier rapport sur votre conduite, sur celle de votre digne fils, et déjà la récompense était prête. A notre grand Empereur seul il appartient de sentir qu'elle double de valeur, lorsqu'elle n'est pas attendue, et encore moins sollicitée.

« Vous n'êtes point oublié, vous, jeune enfant dont la conduite honorerait un grand homme ; vous Bertrand, Labeye, Clavir, dignes émules de Goffin. Le modèle comme le dispensateur de tous les genres de gloire vous a distingués, et vous accorde une gratification.

• Bénissons le gouvernement d'un père qui veut connaître tous ses enfans. Le caractère qui distingue l'autorité paternelle n'est point la faiblesse, principe de tous les désordres, de tous les crimes ; c'est l'indulgence, et c'est sous ce rapport que le gouvernement de S. M. est éminemment celui d'un père au milieu de ses enfans.

« Vous tous, Messieurs, qui venez d'assister au triomphe de la vertu ; vous que l'objet de cette fête a pénétrés de la plus vive sensibilité, joignez vos voix à la mienne. Rendons mille actions de grâces à notre magnanime Empereur, et répétons à jamais : VIVE NAPOLÉON-LE-GRAND ! »



---

# TABLE DES MATIÈRES.

---

|                                                                     | Page |
|---------------------------------------------------------------------|------|
| <b>D</b> ÉDICACE . . . . .                                          | 4    |
| Préface . . . . .                                                   | 9    |
| Relation du naufrage de la frégate <i>la Méduse</i> . . . . .       | 17   |
| Jugement de M. de Chaumareys . . . . .                              | 572  |
| Mémoire présenté aux Chambres par M. Corréard . . . . .             | 383  |
| Procès de M. Corréard . . . . .                                     | 398  |
| Liste des Souscripteurs en faveur des naufragés . . . . .           | 448  |
| Ode sur le naufrage de <i>la Méduse</i> . . . . .                   | 459  |
| Relation des événemens arrivés à la houillère de Beaujonc . . . . . | 467  |
| Discours prononcé par M. le baron de Micoud . . . . .               | 502  |

---

## ERRATA.

Page 435, ligne 13, au lieu de : *Le Temps qui court*; lisez,  
*Attention.*

Même page, ligne 20, au lieu de : *La brochure dont il s'agit*;  
lisez une brochure intitulée, *Le temps qui court.*